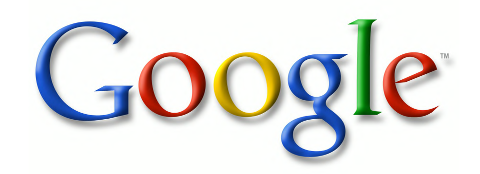
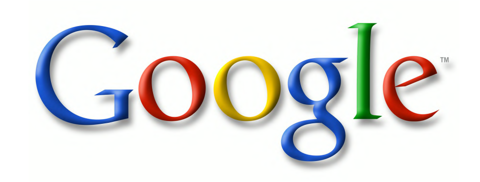
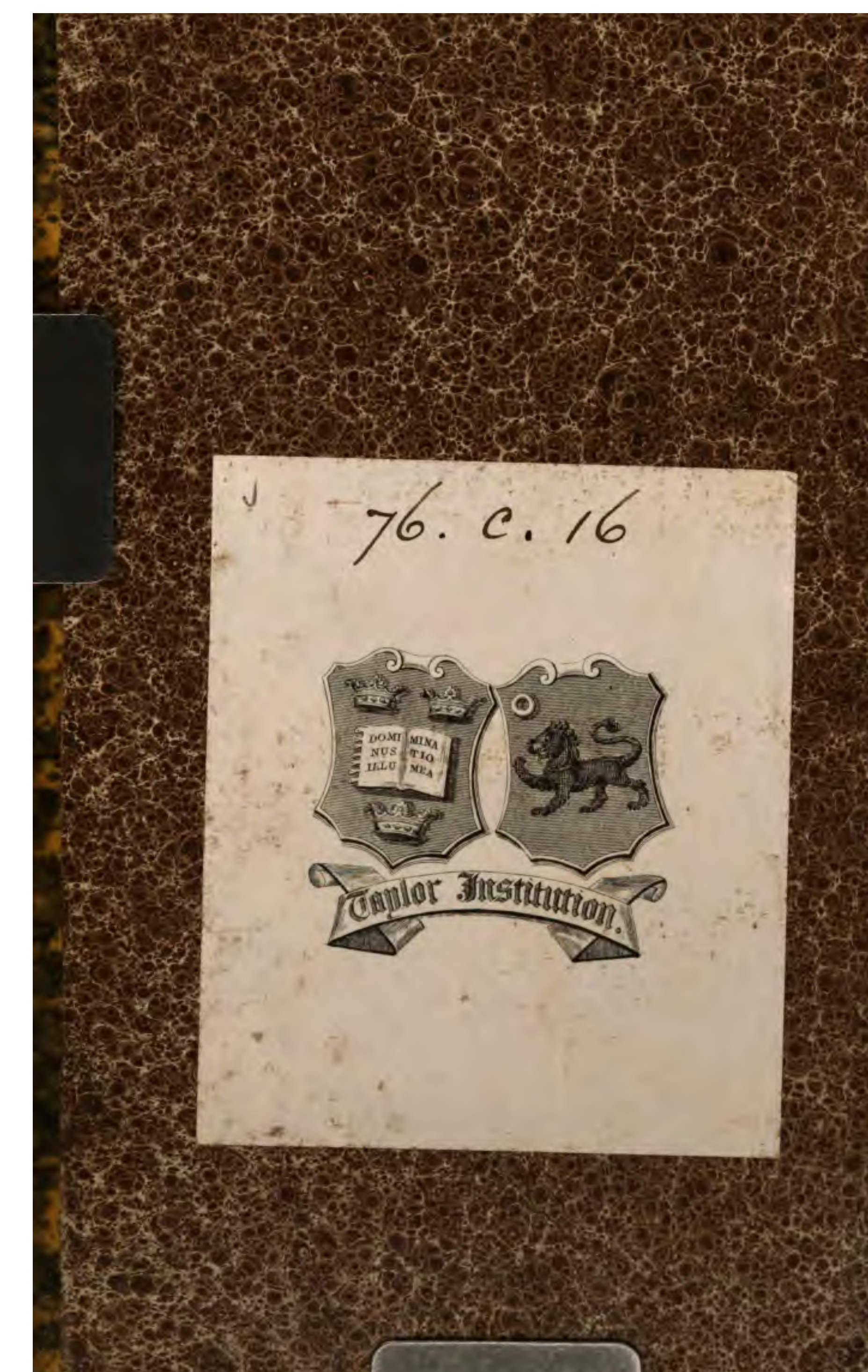



Google




76. c. 16
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Taylor Institution.



# COLLECTION

COMPLÈTE

# DES MÉMOIRES

RELATIFS

# A L'HISTOIRE DE FRANCE.

---

*Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon. — Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes.*

LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI, A PARIS.

# COLLECTION

COMPLÈTE

# DES MÉMOIRES

RELATIFS

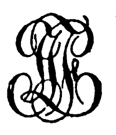
## A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XXXV.



PARIS,
FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N° 9.
1823.

# MÉMOIRES

DE

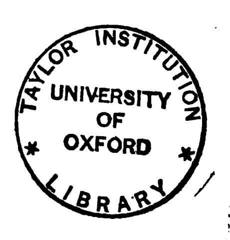
# HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE,

## VICOMTE DE TURENNE

ET DEPUIS

## DUC DE BOUILLON,

ADRESSÉS A SON FILS LE PRINCE DE SEDAN.



# NOTICE

SUR

# LE DUC DE BOUILLON ET SUR SES MÉMOIRES.

HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE, vicomte de Turenne, et depuis duc de Bouillon, naquit au château de Joze en Auvergne, le 28 septembre 1555. Sa famille descendoit des anciens ducs d'Aquitaine. Il étoit fils de François, troisième du nom, vicomte de Turenne, et d'Éléonore, fille aînée du connétable Anne de Montmorency. Sa mère mourut en 1556, et son père fut tué l'année suivante à la déroute de Saint-Quentin. Il se trouva donc orphelin à l'âge de deux ans, et, pour surcroît de malheur, son grand-père, le connétable de Montmorency, avoit été fait prisonnier à la même affaire où le vicomte François avoit été tué. Le roi Henri II, qui avoit été parrain du jeune Turenne, lui nomma un curateur, qui administra ses biens avec ordre et économie, et qui, après avoir payé toutes les dettes que le vicomte avoit laissées, mit en réserve des sommes considérables.

Le duc de Bouillon ayant écrit lui-même dans ses Mémoires l'histoire de sa vie, depuis sa première enfance jusqu'à l'année 1586, nous nous bornerons à rappeler jusqu'à cette époque les événemens qui font

connoître son caractère et les circonstances qui l'ont aidé ou contrarié dans l'exécution de ses projets.

Lorsque le connétable eut recouvré sa liberté par le traité de Cateau-Cambresis, en 1559, il voulut faire élever son petit-fils sous ses yeux. Mais il étoit trop occupé par les affaires de l'État pour pouvoir surveiller son éducation, et d'ailleurs il fut encore pendant plus d'un an prisonnier après la bataille de Dreux. En 1565 il conduisit à la Cour le jeune Turenne, qui jusqu'alors étoit resté à Chantilly, et lui fit monter une maison conforme à sa naissance. Catherine de Médicis, dont la mère étoit de la maison d'Auvergne, accueillit avec bonté le jeune Turenne, et l'admit auprès de ses enfans.

Cette princesse, qui avoit pris les rênes du gouvernement pendant la minorité de Charles IX, conservoit le pouvoir après avoir fait déclarer le Roi majeur à l'âge de treize ans. Mais les princes et les grands lui disputoient l'autorité, et les prétentions opposées des catholiques et des protestans augmentoient l'embarras de sa position. Elle négocioit avec les divers partis suivant les intérêts du moment; elle les trompoit et étoit trompée par eux. Les chefs déçus dans leurs espérances avoient recours aux armes; on négocioit de nouveau, afin de pouvoir attaquer avec plus d'avantage. On employoit sans scrupule, de part et d'autre, tous les moyens que l'on croyoit propres à assurer le succès. Turenne fut élevé au milieu de ces intrigues et de ces cabales; pendant sa première jeunesse il n'entendit parler que de factions, il vit les personnages les plus distingués de la Cour s'y livrer avec fureur; son grand-père le Connétable, les Montmorency ses

oncles, y jouoient des rôles importans; il étoit même souvent initié aux affaires les plus secrètes, *n'y ayant*, ainsi qu'il le dit dans ses Mémoires, *aucune porte fermée, ni conseil où il n'entrât comme un enfant qui avoit la bienveillance du Roi, de la Reine et des princes.* Malgré sa grande jeunesse il observoit tout, et attendoit avec impatience le moment où il pourroit donner l'essor à son ambition.

En 1567 il perdit son grand-père, qui mourut à la suite des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Saint-Denis. Le crédit de ses oncles lui fit obtenir le tiers de la compagnie d'ordonnance du Connétable, et le commandement de quarante-cinq archers. Il avoit alors douze ans : deux ans plus tard, ayant sollicité en vain la permission de marcher à la tête de sa compagnie, il forma, avec quelques jeunes gens de son âge, le projet de partir secrètement, et d'aller servir en Italie sous les ordres du maréchal de Brissac. Leur complot fut découvert, et il raconte fort plaisamment dans ses Mémoires la crainte qu'il eut d'être fouetté par son gouverneur. Obligé de rester à la Cour, il se jeta dans les intrigues autant que son âge pouvoit le lui permettre.

Un de ses oncles fut nommé, en 1572, ambassadeur en Angleterre, et l'emmena avec lui. La reine Elisabeth vit dans Turenne un jeune homme qui donnoit de grandes espérances; elle lui fit l'accueil le plus flatteur. A son retour, le duc d'Anjou et le duc d'Alençon, frères du Roi, lui firent chacun de leur côté beaucoup d'avances. Il penchoit pour le duc d'Alençon, dont l'âge se rapprochoit du sien; mais il n'osoit rompre avec le duc d'Anjou, qui, peu de temps aupa-

ravant, l'avoit servi dans une circonstance importante. Il ne s'étoit pas encore décidé, lorsqu'il faillit d'être, quoique catholique, compris avec toute sa famille dans les massacres de la Saint-Barthélemy.

Quelque temps après cette funeste journée, la Cour résolut le siége de La Rochelle, afin d'ôter aux protestans leur dernière retraite et leur dernier espoir. Turenne eut enfin la permission d'aller à l'armée : il tomba malade en route chez le maréchal de Montmorency son oncle, qui désapprouvoit l'entreprise, et qui essaya de le retenir. Turenne avoue qu'il partageoit l'opinion de son oncle; mais il avoit dix-sept ans, c'étoit sa première campagne, et peu lui importoit de combattre des catholiques ou des protestans, pourvu qu'il eût l'occasion de se distinguer.

L'armée étoit sous les ordres du duc d'Anjou; le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé y avoient des commandemens. Le siége étoit commencé lorsque Turenne arriva. Les Rochellois opposoient une vigoureuse résistance ; comme on avoit eu l'espoir de les amener à la soumission, au moyen d'intelligences pratiquées dans la place, on ne s'étoit pas pressé de les attaquer; ils avoient habilement profité du temps qu'on leur laissoit, pour réparer leurs fortifications et pour faire des approvisionnemens. Jamais siége d'ailleurs ne fut plus mal dirigé; il n'y avoit aucun ensemble, aucune suite dans les opérations. Le duc d'Alençon, jaloux de la gloire que le duc d'Anjou avoit acquise à Jarnac et à Montcontour, cherchoit à faire des actions d'éclat; mais, loin de désirer la reddition de la ville, il craignoit de voir consommer la ruine des protestans, dont il avoit le projet de se faire un

appui aussitôt que les circonstances le permettroient. Turenne, qui s'étoit entièrement attaché à lui, entroit dans ses vues. Le roi de Navarre et le prince de Condé, que l'on avoit forcés à embrasser la religion catholique après la Saint-Barthélemy, ne servoient qu'à regret contre les Rochellois. Les princes et les jeunes seigneurs ne pensoient qu'à montrer leur audace et leur intrépidité; on donnoit des assauts sans que la brèche fût praticable, on prodiguoit inutilement le sang du soldat, on affoiblissoit l'armée, on ne faisoit aucun progrès. Le jeune Turenne, non content de se signaler dans les combats, cherchoit à s'illustrer par quelque entreprise extraordinaire.

La Noue étoit au camp; il négocioit secrètement avec le duc d'Alençon, et tous deux concertoient les moyens de sauver La Rochelle. Turenne fut leur intermédiaire. Suivant quelques mémoires du temps, il proposa de prendre les troupes sur lesquelles le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé pouvoient compter, et d'attaquer à l'improviste le quartier du duc d'Anjou; les Rochellois auroient fait en même temps une sortie; on se seroit réuni à eux contre les débris de l'armée royale, et les protestans auroient reparu tout à coup plus redoutables que jamais. Un tel projet, conçu par un jeune homme de dix-sept ans, fait connoître ce dont il étoit capable; La Noue refusa de se prêter à l'exécution du plan de Turenne; et, pendant qu'on en discutoit d'autres, on apprit que le duc d'Anjou étoit nommé roi de Pologne. Cette nouvelle changea la face des choses; on traita avec les Rochellois.

Le duc d'Alençon continua ses relations secrètes

avec La Noue; l'intention du prince étoit de se mettre à la tête des protestans, et Turenne suivoit avec ardeur les négociations. Il fut convenu que Guitry se présenteroit avec des troupes, le 10 mars 1574, devant Saint-Germain, où résidoit la Cour, et qu'il favoriseroit la fuite du duc d'Alençon. Guitry parut dix jours trop tôt, rien n'étoit préparé pour le départ du prince, qui fut obligé de suivre le Roi à Paris. Turenne étoit soupçonné d'avoir eu part à cette entreprise, connue sous le nom d'*entreprise des jours gras*; mais il se conduisit avec tant d'adresse qu'on l'envoya auprès de Guitry pour négocier: il eut une autre mission lorsque Montgommery fit une descente en Normandie. A son retour on avoit disposé des commandemens dans l'armée qui devoit agir contre Montgommery. Turenne n'étoit pas employé; il séchoit sur pied, comme il le dit lui-même, de voir d'autres gentilshommes de son âge qui alloient acquérir de la gloire tandis qu'il resteroit oisif. Son intention n'étoit cependant pas de rester dans l'inaction; la Cour ne se servant pas de lui, il s'arrangeoit pour servir contre elle. Il pressoit en vain le duc d'Alençon de partir, et achetoit à tout événement des chevaux, des armes, et tout ce qui étoit nécessaire pour entrer en campagne. Ces préparatifs donnèrent de l'ombrage, et il reçut ordre d'aller rejoindre en Languedoc le maréchal d'Amville son oncle, qui levoit des troupes destinées à agir contre les protestans. Avant de se mettre en route, il fit avertir le duc d'Alençon qu'il l'attendroit pendant deux jours à Juvisy, et l'escorteroit s'il pouvoit s'échapper. Mais il apprit que le prince, le roi de Navarre, les maréchaux de Montmorency et de Cossé venoient d'être arrêtés, et qu'il y

avoit ordre aux commandans des places de l'arrêter lui-même à son passage. Après avoir couru de grands dangers il arriva à Turenne, et y réunit une soixantaine de gentilshommes.

Sur ces entrefaites Charles IX mourut; son frère, le duc d'Anjou, revint de Pologne. Le maréchal d'Amville alla jusqu'à Turin au devant du nouveau Roi, afin de sonder ses dispositions; Turenne envoya de son côté saluer Henri III à Lyon, et lui offrir ses services. Le maréchal et l'envoyé de Turenne furent reçus très-froidement par le Roi, qui étoit décidé à faire la guerre à outrance, non-seulement aux protestans, mais encore à ceux des seigneurs catholiques qui avoient paru disposés à les soutenir. Turenne, ne croyant plus avoir de ménagemens à garder avec la Cour, leva tout-à-fait le masque, et alla au secours de Montauban avec les troupes qu'il avoit réunies. Après avoir délivré la ville, il y entra et fut reçu par le peuple avec de grandes acclamations. Cependant on ne lui témoignoit pas une entière confiance, parce qu'il faisoit dire la messe dans sa maison. Les catholiques qui l'avoient suivi se plaignoient de ne pas avoir l'exercice public de leur culte; les habitans murmuroient de voir exercer, même en secret, dans leur ville une religion qu'ils en avoient bannie. Ces plaintes et ces murmures firent faire à l'ambitieux Turenne de sérieuses réflexions. Les catholiques n'étoient qu'auxiliaires dans le parti pour lequel il venoit de prendre les armes; c'étoit la cause des protestans qu'on défendoit, ou qui du moins servoit de prétexte à la guerre. Ils n'avoient point de chef reconnu; le roi de Navarre étoit prisonnier à la Cour; le prince de Condé avoit trouvé le moyen de se réfu-

gier en Allemagne après l'entreprise des jours gras; le maréchal de Montmorency étoit à la bastille; le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou à la mort de Charles IX, attendoit le moment favorable pour venir se mettre à la tête des mécontens; mais il sembloit avoir oublié ses liaisons avec Turenne: Bussy d'Amboise étoit son favori. Le vicomte de Turenne entrevoyoit donc la possibilité de devenir un des principaux personnages du parti; mais pour y parvenir il falloit, avant tout, qu'il embrassât la religion protestante. Cependant il craignoit qu'un changement trop précipité ne fît soupçonner ses motifs secrets; il différa son abjuration. Il alla de temps en temps au prêche, conféra avec des ministres protestans; il se conduisit de manière à rester maître d'agir comme son intérêt l'exigeroit, et à ne paroître céder qu'à l'impulsion de sa conscience s'il se prononçoit pour la religion nouvelle.

Aussitôt qu'il eut été informé que le duc d'Anjou s'étoit échappé de la Cour, il alla le trouver, afin de sonder ses dispositions. Il reconnut bientôt qu'il lui seroit impossible de reprendre son ancien ascendant sur le prince, qui étoit dominé par Bussy d'Amboise, et il se décida à abjurer au commencement de 1576.

Les troupes protestantes, réunies aux mécontens catholiques, et aux secours que le prince de Condé avoit amenés d'Allemagne, étoient en état de soutenir une longue lutte contre les armées royales; cependant il n'y eut presque aucune affaire importante. Le duc d'Anjou écouta les propositions de la Cour, et ne résista pas long-temps aux offres brillantes qu'on lui faisoit: en signant le traité il obtint des conditions assez avantageuses pour les protestans, et son apanage fut aug-

menté des duchés d'Anjou, de Touraine, du Maine et de Berri. Le prince de Condé et les autres chefs eurent des gouvernemens ou des gratifications.

Le vicomte de Turenne, dont les intérêts particuliers n'avoient pas été stipulés dans le traité, demanda au duc le gouvernement d'une des provinces qui venoient d'être ajoutées à son apanage. Après quelques réponses évasives, on lui fit dire que, s'il retournoit à la religion catholique, on verroit ce qu'on pourroit faire pour lui. Turenne se seroit mis entièrement à la disposition de la Cour s'il eût souscrit à une pareille condition. D'ailleurs, la cause des protestans lui offroit pour l'avenir des chances de fortune qu'il ne pouvoit espérer avec les catholiques. Il n'hésita donc point à profiter du refus qu'il essuyoit pour rompre ouvertement avec le duc d'Anjou et pour se présenter aux protestans comme victime de son attachement à leur religion. Il se retira à Turenne, y vécut avec une grande magnificence, attira chez lui, par des fêtes et des tournois, toute la noblesse de la province, et ne négligea rien pour augmenter le nombre de ses partisans.

Cependant le roi de Navarre avoit quitté la Cour et abjuré la religion catholique qu'il avoit été obligé d'embrasser à l'époque de la Saint-Barthélemy. Les protestans zélés lui témoignant quelque méfiance, il appela près de lui le vicomte de Turenne, La Noue et Duplessis-Mornay, qui étoient tous trois très-considérés dans le parti. Si le roi de Navarre croyoit avoir besoin de Turenne, celui-ci ne s'écartoit pas de son plan en se rendant aux désirs du prince; il ne pouvoit lui disputer le premier rang parmi les protestans, mais il espéroit s'assurer le second. Il arriva à Périgueux,

accompagné d'un grand nombre de gentilshommes, et l'estime consolida une liaison que l'intérêt seul avoit d'abord formée.

Cependant les états-généraux étoient convoqués à Blois. Henri III avoit espéré qu'il pourroit les opposer à la Ligue, et faire approuver les édits rendus en faveur des protestans; mais les Guise avoient dirigé les élections, les édits furent révoqués, et l'exercice public de la religion protestante interdit. La guerre éclata aussitôt, et Turenne s'y montra, comme dans les guerres précédentes, soldat intrépide et capitaine expérimenté; il fut blessé dangereusement, et n'étoit pas encore rétabli lorsque la paix fut signée au mois de septembre 1577. Il assista, au nom du roi de Navarre, en 1578, au synode de Sainte-Foi, dans lequel il fut décidé qu'on enverroit des députés à l'assemblée générale des protestans de Francfort, qui avoit pour objet de réunir les calvinistes et les luthériens. Les protestans de France espéroient que si l'on parvenoit à opérer cette réunion, ils pourroient, avec l'aide des protestans des états voisins, former une république indépendante dans le royaume. Turenne fut un des députés; mais les luthériens rejetèrent les propositions des calvinistes, et à son retour en France il essaya d'autres moyens pour assurer l'indépendance des protestans : le roi de Navarre fit échouer ses tentatives. Cette différence d'opinion ne détruisit pas la bonne intelligence qui régnoit entre eux, et la Cour fit de vains efforts pour la rompre. Le vicomte étoit lieutenant-général du roi de Navarre en Guienne : ce prince lui offrit le gouvernement du haut Languedoc; il accepta avec joie; son ambition étoit flattée de commander seul, et de n'avoir plus à

partager avec personne la gloire qu'il pourroit acquérir. A peine fut-il arrivé dans son gouvernement, que les hostilités commencèrent; mais le duc d'Anjou, qui étoit appelé à la souveraineté des Pays-Bas par les états-généraux de Hollande, et qui avoit besoin de troupes, négocia la paix [1581]. Comme Bussy d'Amboise n'existoit plus, Turenne, espérant reprendre son ancien ascendant sur ce prince, se réconcilia avec lui, et promit de servir comme volontaire dans son armée. Il s'y rendit, accompagné de cinquante gentilshommes qu'il équipa magnifiquement à ses frais, et qui portoient ses couleurs.

Dès l'ouverture de la campagne il voulut se signaler par quelque action extraordinaire : il entreprit d'entrer dans Cambrai, que le duc de Parme assiégeoit, et fut fait prisonnier. Pendant sa captivité il éprouva les plus durs traitemens, et ne recouvra sa liberté qu'au mois de juin 1584.

A son retour en France il alla à la Cour, et eut, suivant son expression, *toutes les bonnes chères du Roi qu'il pouvoit désirer*. Le duc d'Anjou étoit mort; Henri III, fatigué de la tyrannie des Guise et des entreprises de la Ligue, désiroit traiter avec le roi de Navarre, qui étoit le plus proche héritier de sa couronne; mais la Reine-mère et les Guise réunissoient leurs efforts pour rendre tout rapprochement impossible. Cependant Henri III fit faire des propositions au roi de Navarre, que Turenne étoit allé rejoindre à Nérac. *Ce prince lui témoignoit toute sorte d'amitié et de confiance, lui disant ses nécessités et le consultant des remèdes.* Pendant ces négociations, qui n'eurent aucun résultat, les Guise se préparoient à la guerre, et Henri III

avertissoit le roi de Navarre de leurs projets. Les hostilités recommencèrent en 1585, et Turenne y déploya toute son activité. Ses Mémoires s'arrêtent à l'année 1586 : dans le cours de cette année, Catherine de Médicis vint en Guienne pour négocier au nom de son fils, et Turenne fut chargé avec le prince de Condé de suivre les conférences. La Reine-mère ayant déclaré que le Roi étoit décidé à ne plus souffrir qu'une seule religion dans ses Etats, *nous le voulons bien*, répondit Turenne, *pourvu que ce soit la nôtre ; autrement on peut s'attendre que nous nous battrons bien, et qu'il y aura bien du sang répandu.* Les conférences furent rompues, la guerre continua en 1587 ; le roi de Navarre gagna la bataille de Coutras, et Turenne fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la victoire. On a reproché à ce prince de n'avoir pas profité de ses succès; et, suivant quelques récits contemporains, ce fut le vicomte qui, craignant qu'il ne devînt trop puissant, lui conseilla de licencier ses troupes après la bataille. En 1588 la mort du prince de Condé le délivra d'un rival redoutable. Personne, parmi les protestans, ne sembloit plus pouvoir disputer à Turenne le premier rang après le roi de Navarre.

Cependant les Guise, qui disposoient des forces de la Ligue, avoient forcé Henri III à rendre de nouveaux édits contre les protestans, et faisoient marcher deux armées, l'une en Poitou, l'autre dans le Dauphiné. Les troupes que le roi de Navarre attendoit d'Allemagne avoient été battues et obligées de se retirer. Des germes de division se manifestoient dans le parti ; quelques-uns des chefs étoient en négociation avec la Cour ; les états-généraux assemblés à Blois avoient confirmé l'édit

de Rouen, qui proscrivoit la religion nouvelle; tout sembloit se réunir pour rendre plus critique la situation des protestans, lorsqu'on apprit que Henri III avoit fait assassiner le duc et le cardinal de Guise. A cette nouvelle, toute la Ligue se révolta contre Henri III, qui fut obligé de rappeler les troupes destinées à combattre les protestans. Le roi de Navarre ne balança pas à prendre l'offensive; il s'empara de plusieurs places, et poussa ses conquêtes jusque sur les frontières de la Touraine et de l'Anjou, afin de pouvoir traiter plus facilement avec Henri III, qui avoit fait faire inutilement des propositions à la Ligue.

Les négociations ne traînèrent pas en longueur; les deux rois eurent une entrevue au château de Plessis-les-Tours à la fin d'avril 1589; les troupes protestantes se joignirent à l'armée royale devant Paris, dont on commença le siége dans les derniers jours de juillet. Henri III, assassiné par Jacques Clément le premier août, déclara, avant de mourir, que le roi de Navarre étoit l'héritier légitime de la couronne de France, et exhorta les chefs de l'armée à le reconnoître. Ceux qui étoient sincèrement attachés à la personne du nouveau roi s'empressèrent de lui prêter serment de fidélité; les autres ne songèrent qu'à vendre le plus chèrement possible leur soumission. Les catholiques vouloient avant tout que Henri IV rentrât dans le sein de l'Eglise, et qu'il défendît l'exercice de la nouvelle religion. Il refusa ce dernier article, mais il s'engagea à conserver la religion catholique dans le royaume, à la rétablir dans les lieux d'où elle avoit été bannie, et à se faire instruire dans un délai de six mois. Ces concessions alarmèrent les protestans, qui craignirent d'être sacri-

fiés, et ils manifestoient leur mécontentement dans quelques provinces.

Pendant que ces grands événemens se passoient, le vicomte de Turenne étoit retenu dans ses terres de Guienne par les suites d'une ancienne blessure qui s'étoit rouverte. Henri IV le chargea de ramener les protestans, et de leur faire approuver les arrangemens auxquels il avoit dû souscrire. Le vicomte accepta avec joie cette commission, qui le rendoit intermediaire entre le Roi et les personnages les plus influens du parti. Il fit ce que Henri IV désiroit, mais il travailla en même temps pour ses propres intérêts. En montrant que le Roi avoit cédé à la nécessité, il ne dissimula pas que ce prince pourroit être entraîné plus loin, et qu'ainsi les protestans devoient choisir un nouveau chef qui leur fût entièrement dévoué.

Henri IV, après avoir soumis le Maine et presque toute la Normandie, marcha sur Paris, gagna la bataille d'Ivry, et commença le siége de la capitale [1590]. Quoique Turenne ne fût pas encore entièrement rétabli, il ne put se décider à rester plus long-temps dans l'inaction. Trop foible pour soutenir la fatigue du cheval, il fut obligé de voyager en litière, et conduisit au Roi mille chevaux et quatre mille fantassins. Non-seulement ses talens militaires pouvoient être très-utiles à Henri IV, mais ce prince sentoit qu'il auroit souvent besoin de lui pour retenir sous ses drapeaux les troupes protestantes, pour conserver les places qui étoient en leur pouvoir, et surtout pour leur faire agréer sa conversion. Il conféra avec Turenne pour ce dernier article. Le vicomte lui dit que les protestans étoient en général convaincus qu'il leur seroit impossible, avec

leurs seules forces, de le maintenir au trône malgré les catholiques; qu'il les avoit décidés à s'accommoder au temps, mais qu'il falloit agir à leur égard avec beaucoup d'adresse, afin de les amener à ce que l'intérêt du Roi pourroit exiger. La conversion de Henri IV servoit les projets du vicomte; il prévoyoit que les autres princes suivroient l'exemple du Roi, et dans ce cas rien ne sembloit plus pouvoir s'opposer à ce qu'il fût enfin reconnu chef des protestans.

Henri IV, ayant été obligé de lever le siége de Paris, et de licencier une partie de ses troupes pendant l'hiver, fit ses préparatifs pour recommencer la guerre avec vigueur au printemps. Il envoya Turenne en Angleterre, en Hollande, et auprès des princes protestans d'Allemagne, afin d'en obtenir des secours. Une pareille mission fut très-agréable au vicomte; elle le mettoit en relation avec ceux des Etats voisins où l'on professoit la religion nouvelle, et lui fournissoit les moyens de se ménager des ressources pour la suite. Ses intérêts dans cette circonstance s'accordoient encore avec ceux de Henri IV. Il s'insinua dans les bonnes grâces d'Elisabeth, qui s'engagea à fournir des troupes et de l'argent : il réussit également en Hollande et en Allemagne, et amena en France onze mille hommes d'infanterie, cinq mille cinq cents chevaux, de l'artillerie de siége et de campagne. Le Roi reconnut cet important service en lui faisant épouser Charlotte de La Mark, héritière des principautés de Sedan et de Bouillon.

Il paroîtra peut-être étonnant que Henri IV, qui connoissoit l'ambition et les projets de Turenne, se soit décidé à augmenter ainsi sa puissance, et à en faire un prince indépendant. Les motifs de sa con-

duite sont expliqués dans les mémoires contemporains. Le vicomte possédoit plusieurs places et des biens immenses dans l'Auvergne, dans le Quercy, dans le Limousin et dans le Périgord; il avoit beaucoup de partisans dans la Guienne et dans le Languedoc; il pouvoit se rendre redoutable dans ces provinces, et le Roi avoit intérêt à l'en éloigner. Le Roi n'avoit pas moins d'intérêt à abaisser les princes de la maison de Lorraine; il leur donnoit pour voisin un ennemi habile, actif et entreprenant. Le nouveau duc de Bouillon ne tarda pas à justifier, sous ce dernier rapport, les espérances de Henri IV : la nuit même de ses noces il surprit la ville de Stenay, et la soumit à l'obéissance du Roi. On peut juger par ce trait combien il aimoit les choses extraordinaires.

En devenant duc de Bouillon, Turenne étoit loin de renoncer à ses anciens projets; il croyoit au contraire pouvoir en former de plus vastes. Pour leur exécution, il ne comptoit pas seulement sur les protestans de France, il avoit un asile à offrir à tous les mécontens, et étoit libre d'introduire des troupes étrangères dans le royaume. On verra plus tard ses tentatives et leur résultat.

Quelque temps après son mariage, le duc de Bouillon fut nommé maréchal de France; il alla trouver le Roi qui assiégeoit la ville de Rouen, et lui conduisit des renforts. Henri IV, ayant été obligé de renoncer à cette entreprise, crut devoir, à l'approche de l'hiver, renvoyer les troupes allemandes dans leur pays, et il chargea Bouillon de diriger leur marche jusqu'à la frontière. Lorsqu'il eut rempli cette mission il retourna à Sedan, enleva plusieurs places au duc de

Lorraine (1), battit ses troupes, et ravagea le pays. Il se disposoit à poursuivre ses avantages, quand les amis qu'il avoit à la Cour lui écrivirent que sa présence y étoit nécessaire. Le moment approchoit où Henri IV devoit déclarer s'il abjureroit ou non. Les catholiques désiroient que Bouillon vînt les aider à décider le Roi; les protestans espéroient qu'il pourroit dissuader ce prince de faire un acte aussi contraire à leurs intérêts. Bouillon, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, avoit depuis long-temps prévu que le Roi abandonneroit la religion nouvelle, et il étoit moins que jamais dans l'intention de s'y opposer; mais, comme il craignoit de mécontenter les protestans, il se conduisit avec la plus grande réserve, et personne ne put savoir quels conseils il avoit donnés à Henri IV.

Après l'abjuration du Roi et la soumission de Paris, le duc de Bouillon prêta serment au parlement, comme maréchal de France, et retourna à Sedan, où il perdit Charlotte de La Mark sa femme [mai 1594]. Henri IV lui envoya le marquis de Rosny, depuis duc de Sully, pour le complimenter sur cette perte, et pour l'assurer de la continuation de sa protection. L'appui du Roi alloit lui être nécessaire : Charlotte de La Mark avoit, par son testament, constitué le duc de Bouillon héritier de tous ses biens; le comte de Maulevrier, oncle de Charlotte, prétendit qu'elle n'avoit pas le droit d'en disposer; le duc de Montpensier en réclama une partie.

(1) Ce duc de Lorraine étoit Charles III, que ses sujets ont appelé *le Grand*, parce qu'il a eu un règne long et glorieux; mais la France avoit beaucoup à s'en plaindre. Ce fut sous les auspices de ce prince que se tint l'*assemblée de Nancy*, où furent arrêtés tous les principes de la Ligue. Bouillon rendoit donc un grand service en affoiblissant le chef des princes lorrains.

Bouillon, par la médiation puissante de Henri IV, traita avec eux à des conditions avantageuses.

La duchesse de Bouillon étoit morte huit jours après être accouchée d'un fils qui n'avoit pas vécu. Le duc n'ayant pas d'héritiers, ses amis lui conseillèrent de se remarier, et le Roi lui choisit pour seconde femme Elisabeth de Nassau, sœur de Maurice, prince d'Orange. Cette alliance, qui convenoit à la politique de Henri IV, ne s'accordoit pas moins avec les vues du duc de Bouillon.

Henri IV, ayant presque entièrement soumis la France, pensoit à se venger de l'Espagne. Lorsque la question de la guerre fut soumise au conseil, plusieurs seigneurs se prononcèrent fortement pour le maintien de la paix. Bouillon fit prévaloir l'avis contraire. Il paroissoit seconder les désirs du Roi, et ne s'occuper que de l'intérêt public; il prétendoit que la guerre étoit indispensable pour *consumer les mauvaises humeurs de l'État;* mais il ne la conseilloit que dans la crainte que Henri IV ne devînt trop puissant après avoir pacifié son royaume. D'ailleurs, en attaquant l'Espagne on consolidoit la puissance du prince d'Orange son beau-frère, qui pouvoit lui rendre plus tard d'importans services.

Bouillon soutint sa réputation dans cette guerre; en 1596 il fut envoyé auprès de la reine Elisabeth pour former une ligue offensive et défensive contre l'Espagne. Les négociations furent longues et difficiles; cependant il obtint à peu près tout ce que le Roi désiroit. En revenant, il passa en Hollande, et, après y avoir conclu un traité avantageux à la France, il alla prendre à Sedan le repos dont il avoit besoin [1597]. Mais

bientôt il fut averti que le roi d'Espagne faisoit des propositions de paix, que Henri IV paroissoit disposé à entrer en négociation, et que déjà on désignoit le lieu où devoient se tenir les conférences.

Les protestans avoient intérêt à la continuation de la guerre : pendant que le Roi épuisoit ses forces contre les Espagnols, ils avoient le temps de préparer les leurs et de se mettre en état de dicter la loi. Déjà ils avoient tenu des assemblées en divers lieux, et fait connoître leurs prétentions. La paix auroit détruit leurs projets et leurs espérances ; Bouillon en étoit convaincu, et il alloit partir en toute hâte pour la Cour, lorsqu'il reçut la nouvelle de la prise d'Amiens par les Espagnols. Cet événement, si malheureux pour la France, lui parut devoir être utile aux protestans s'ils savoient en profiter. Au lieu de se rendre auprès du Roi, il alla à Châtellerault, où étoient réunis plus de deux cents députés et les seigneurs les plus considérables du parti. On l'y attendoit avec une vive impatience ; jusque là il avoit secrètement dirigé les protestans par ses conseils, mais il avoit évité toute démarche publique qui auroit pu le compromettre aux yeux du Roi.

L'assemblée de Châtellerault inquiétoit Henri IV, qui y envoya des commissaires. Après quelques négociations le Roi fit faire des propositions si avantageuses, que, dans le premier moment, l'assemblée déclara qu'elle devoit s'en contenter; mais Bouillon représenta que le Roi, dans la position où il étoit, ne pouvoit rien refuser, et on forma de nouvelles demandes. Les commissaires, en consultant la Cour, écrivirent qu'il n'y avoit aucun espoir de terminer tant que le duc de Bouillon seroit à Châtellerault, et qu'il falloit l'en éloi-

gner à tout prix. Henri IV assiégeoit Amiens ; il fit dire au duc qu'il n'auroit pas dû, dans une pareille circonstance, attendre ses ordres pour venir le trouver ; que, comme il l'aimoit et l'estimoit, il vouloit bien *le semondre à cette fête*, et qu'il lui avoit retenu à l'armée une place digne de lui. Bouillon, en obéissant au Roi, craignit de se rendre suspect aux protestans, dont il avoit alors toute la confiance ; il répondit que sa mauvaise santé ne lui permettoit pas de faire la guerre, et qu'il servoit mieux le Roi en travaillant à calmer l'esprit des protestans qu'en allant à l'armée. Cependant il n'osa pas rester à Châtellerault, et il partit pour Turenne : il espéroit dissiper les soupçons, il en fit naître de nouveaux ; on crut qu'il avoit l'intention d'exciter de nouveaux troubles dans le Limousin et dans les provinces voisines.

Les Espagnols furent obligés de capituler à Amiens, [septembre 1597]. Après la réduction de cette place on reprit les négociations avec l'Espagne, et la ville de Vervins fut choisie pour les conférences. Aussitôt que le Roi se fut assuré que rien ne pouvoit plus empêcher la conclusion de la paix, il marcha avec l'élite de ses troupes vers la Bretagne pour soumettre le duc de Mercœur, qui se maintenoit encore dans cette province : en arrivant à Angers il manda au duc de Bouillon de se rendre sur-le-champ près de lui, et Bouillon fut obligé d'obéir. Le duc de Mercœur, n'étant pas en état de résister, se hâta d'implorer la clémence de Henri IV, et ne l'implora pas en vain.

L'autorité royale étoit enfin reconnue et consolidée dans toutes les provinces : Henri IV ne voulant laisser aucun prétexte aux mécontens, consacra les droits des pro-

testans par l'édit de Nantes [13 avril 1598], et leur accorda librement des garanties lorsque rien ne pouvoit plus lui résister.

La paix avec l'Espagne fut signée à Vervins le 3 mai 1598; le duc de Bouillon y fut compris comme allié de la France en qualité de seigneur de Sedan. Il avoit demandé que par l'édit de Nantes les églises de Sedan fussent agrégées aux églises protestantes de France ; il avoit voulu aussi être reconnu prince étranger, et faire de sa principauté un fief de l'empire : Henri IV refusa ces deux articles, qui dévoiloient les projets ultérieurs du duc, et qui lui auroient facilité les moyens de les exécuter.

L'ordre étant rétabli en France, presque tous les grands du royaume vinrent à la Cour, attirés par les fêtes que le Roi y donnoit, et par les grâces qu'il leur faisoit espérer. Bouillon alla à Turenne, puis à Sedan, et habita alternativement ces deux résidences.

De tous les seigneurs qui avoient servi Henri IV, aucun n'avoit été plus magnifiquement récompensé que le vicomte de Turenne, élevé au rang de prince souverain; et cependant aucun n'étoit moins disposé à rester dans le devoir. Ses projets étoient dérangés par la paix de Vervins, par la soumission des grands, et surtout par l'édit de Nantes, mais il n'y renonçoit pas. Il étudioit avec soin la disposition des esprits, et cherchoit en secret à rallier à lui tous les mécontens. Parmi les protestans, plusieurs trouvoient qu'on ne leur avoit pas accordé assez d'avantages, et les ambitieux du parti pensoient encore à établir en France un Etat populaire dans le genre de celui des Provinces-Unies. Quelques catholiques affectoient de croire que la conversion du

Roi n'étoit pas sincère; d'anciens ligueurs qui recevoient des pensions de l'Espagne, restoient dévoués à cette puissance; beaucoup de militaires que la paix laissoit sans emploi, supportoient impatiemment le repos auquel ils étoient condamnés, et désiroient de nouveaux troubles. Tels étoient les hommes sur lesquels Bouillon fondoit ses espérances; mais il étoit trop habile pour se compromettre, jusqu'au moment où il croiroit devoir se déclarer. Il avoit pour principe de ne jamais rien écrire relativement à ses projets : il ne donnoit que des instructions verbales à ses émissaires, et prenoit même ses précautions pour pouvoir les désavouer au besoin. Le maréchal de Biron, qui avoit les mêmes projets que lui, agissoit avec moins d'adresse. Dans un voyage qu'il fit en Guienne [1599], il attira près de lui les principaux gentilshommes de la province, leur donna des fêtes, leur distribua des présens, et eut de longues conférences avec ceux qui pouvoient exercer une certaine influence dans le pays. Le Roi apprit en même temps qu'il y avoit de l'agitation dans le Limousin et dans le Périgord. Il partit sur-le-champ pour ces provinces. Bouillon, qui étoit alors à Turenne, alla le rejoindre à Blois. Henri IV lui reprocha de ne l'avoir pas averti de ce qui se passoit; le duc, piqué de ces reproches, répondit de manière à donner des soupçons au Roi, et il les augmenta bientôt en retournant à Turenne, au lieu de suivre le prince, qui fut obligé d'aller à Fontainebleau, où l'arrivée prochaine du duc de Savoie rendoit sa présence nécessaire.

On sait que le duc de Savoie, pendant son séjour à Fontainebleau, profita du caractère ambitieux et in-

quiet de Biron pour l'engager dans la conspiration qui lui coûta la vie. Le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis augmenta le nombre des mécontens, auxquels se réunirent le comte d'Auvergne (1) et tous les partisans de la marquise de Verneuil, qui avoit eu l'espoir d'épouser Henri IV. Il paroît que le duc de Bouillon, loin d'avoir été opposé au mariage du Roi, s'étoit au contraire employé pour le faire réussir : on doit le croire du moins, puisque le grand-duc de Toscane lui adressa des lettres de remercîment.

Lorsque le Roi eut découvert la conspiration de Biron, il soupçonna, dès le premier moment, que Bouillon n'y étoit pas étranger, mais il n'y eut aucune charge contre lui dans le cours du procès du maréchal. Il fut accusé plus tard par le comte d'Auvergne qui avoit été arrêté, et qui, craignant de subir le même sort que Biron, accusa Bouillon pour obtenir sa grâce. Henri IV envoya ordre au duc de venir le trouver [novembre 1602] : celui-ci répondit d'abord qu'il obéiroit; mais, au lieu d'aller à la Cour, il passa en Languedoc, prétendit ne pouvoir pas être jugé par les tribunaux catholiques, et demanda à être admis à se justifier devant la chambre de Castres, établie en vertu de l'édit de Nantes pour juger les protestans. Henri IV lui écrivit qu'il n'avoit pas l'intention de le mettre en jugement, mais d'éclaircir avec lui sans témoins les soupçons qu'il avoit sur sa conduite; qu'il pouvoit se fier à un roi qui l'aimoit et qui désiroit le trouver innocent; il ajoutoit que d'ailleurs la chambre de Castres n'étoit pas compétente pour le juger. Bouillon, prévoyant qu'il

(1) Fils naturel de Charles IX, et frère de la marquise de Verneuil, qui étoit fille de Marie Touchet, maîtresse de ce prince.

recevroit de nouveaux ordres du Roi, n'avoit pas cru devoir les attendre; il étoit allé à Castres, et avoit présenté requête à la chambre. Pendant qu'on discutoit pour savoir si la requête seroit admise, un envoyé du Roi vint signifier à la chambre son incompétence et la défense de passer outre. La chambre n'osa ni désobéir formellement au Roi, ni refuser tout appui au duc de Bouillon. Elle le renvoya devant les juges ordinaires, mais en même temps elle lui délivra un acte, portant qu'il s'étoit présenté devant elle de bonne foi pour se justifier, croyant que la compétence ne pouvoit être contestée.

Cependant Bouillon apprit que Le Fèvre de Caumartin, premier président du grand conseil, alloit arriver avec l'ordre de l'arrêter. Les protestans n'étoient pas en force pour lutter contre le Roi, et la punition de Biron maintenoit dans le devoir ceux qui auroient été tentés de s'en écarter. Bouillon ne pouvoit donc trouver en eux aucun appui pour le moment, et il se décida à sortir de France; mais avant de partir il alla à Montpellier, où les protestans tenoient une assemblée; il leur fit part de sa résolution, leur dit que sa liberté et sa vie étoient menacées, qu'on le mettoit dans l'impossibilité de prouver son innocence, puisqu'on lui refusoit des juges impartiaux; que dans cette affaire il ne s'agissoit pas de ses seuls intérêts, mais de ceux de tous les protestans; qu'on ne l'attaquoit que parce qu'il étoit leur plus ferme soutien; que la Cour faisoit sur lui l'essai de ses forces, qu'elle vouloit les dépouiller des priviléges qui leur étoient accordés par l'édit de Nantes, et qu'après avoir accablé l'homme le plus considérable du parti, elle pourroit les opprimer sans

craindre de résistance; cependant il les engagea à ne rien faire qui pût troubler la tranquillité du royaume; il les pria seulement d'intercéder auprès du Roi pour qu'on lui donnât des juges de leur religion. Après avoir prononcé ce discours, qui avoit pour objet de jeter l'inquiétude dans les esprits, et de faire de sa cause la cause générale de tous les protestans, il partit pour Genève, et Lesdiguières, qui commandoit la province, favorisa sa fuite.

Dès qu'on sut qu'il avoit passé la frontière, l'assemblée de Montpellier adressa des remontrances au Roi; lui-même publia de Genève une longue apologie de sa conduite, et se rendit à Heidelberg, capitale du Palatinat, afin d'employer la médiation de Frédéric de Bavière, électeur Palatin, qui avoit épousé sa belle-sœur. Frédéric écrivit en sa faveur à Henri IV; le Roi répondit qu'il avoit toujours aimé le duc de Bouillon; que, l'ayant comblé de biens, il avoit peine à croire que ce seigneur l'eût trahi; qu'il n'avoit pas voulu le faire juger, mais l'entendre lui-même sur les faits dont il étoit accusé; que le duc, en sortant de France, donnoit lieu de penser qu'il étoit coupable, et que si avant deux mois il ne venoit pas en personne se justifier, le Roi en useroit avec lui comme avec un sujet rebelle. L'électeur Palatin, d'après cette réponse, pressa Bouillon d'obéir. Il étoit parvenu, non sans peine, à l'y décider; mais, au moment de partir, le duc apprit la mort de la reine d'Angleterre [mars 1603], qui s'étoit déclarée sa protectrice, et qui avoit chargé son ambassadeur de parler très-fortement pour lui à Henri IV. La nouvelle de la mort de cette princesse lui fit suspendre son départ; il renonça entièrement à rentrer en France quand il sut que

Rosny (depuis duc de Sully), qui étoit son ennemi, avoit été envoyé auprès de Jacques I, nouveau roi d'Angleterre, pour le complimenter sur son avénement au trône, et qu'il avoit renouvelé les traités entre les deux puissances. Privé de l'appui de l'Angleterre, sur lequel il avoit compté, et voyant l'autorité de Henri IV s'affermir de plus en plus, il craignit de l'irriter davantage s'il prolongeoit son séjour chez l'étranger ; il se retira à Sedan. Il n'y vécut pas long-temps sans se livrer à de nouvelles intrigues : il étoit en même temps en négociation avec l'Espagne et avec les mécontens du royaume, auxquels il faisoit distribuer des sommes considérables ; il ne désespéroit pas de pouvoir exciter un soulèvement dans les provinces où il possédoit des biens, et où il comptoit de nombreux partisans ; il n'employoit que des émissaires dont il se croyoit assuré ; il évitoit, selon son usage, de leur donner aucune instruction écrite, et il lui paroissoit impossible, même lorsque ses projets seroient découverts, qu'on eût aucune preuve contre lui ; mais le comte d'Auvergne, qui étoit mêlé dans ces intrigues, fut arrêté de nouveau. Après le procès de Biron, il n'avoit fait que des demi-révélations au Roi, et n'avoit produit aucune preuve. Cette fois le danger étant plus grand, non-seulement il avoua tout, mais il remit à Henri IV un acte signé par lui-même, par le maréchal de Biron et par le duc de Bouillon. Dans cet acte ils s'engageoient tous trois à se maintenir et à se défendre envers et contre tous, *nul excepté.* D'après les déclarations du comte d'Auvergne, Henri IV fit arrêter Blanchard, intendant et homme de confiance du duc, ainsi que quelques autres de ses agens, et il apprit par eux tous

les détails du complot. Le Roi sentit la nécessité d'étouffer sans délai tous ces germes de révolte; et, au mois de septembre 1605, il se dirigea avec des forces imposantes sur le Limousin. Cette nouvelle attéra le duc de Bouillon; il avoit espéré que le Roi, dans la crainte de donner de l'ombrage aux protestans, n'oseroit pas faire entrer des troupes dans cette province: il essaya de désarmer le Roi par un acte de soumission; il lui envoya un gentilhomme qui étoit porteur d'ordres pour faire ouvrir toutes ses places. Mais, dans la situation des choses, une soumission apparente ne pouvoit satisfaire le Roi; il ne répondit pas au duc, et poursuivit sa marche. Les gouverneurs que Bouillon avoit mis dans ses places et dans ses châteaux n'essayèrent pas même de les défendre; tout fut saisi au nom du Roi, et reçut garnison. Des maîtres des requêtes furent chargés d'informer sur les lieux, et de faire le procès aux coupables; la tranquillité de cette province fut bientôt assurée.

Le duc de Bouillon, jugeant qu'il ne tarderoit pas à être attaqué lui-même dans Sedan, eut recours aux puissances étrangères. Le roi d'Angleterre lui fit répondre qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que de se soumettre. Il s'adressa aux Suisses; mais Henri IV ayant déclaré aux Cantons qu'il ne souffriroit pas qu'on intervînt entre lui et un sujet révolté, Bouillon se vit privé de ses dernières espérances. Le Roi arrivoit sur Sedan avec vingt mille hommes et une nombreuse artillerie; il n'étoit plus qu'à deux lieues de la place, qui ne pouvoit opposer une longue résistance. Le duc fut enfin obligé d'abaisser son orgueil. Il supplia le Roi de suspendre sa marche, et de permettre qu'il eût une

conférence avec un des ministres : Villeroi fut désigné, et lui signifia les volontés de Henri IV. Bouillon devoit demander grâce au Roi, remettre la ville de Sedan, et y recevoir garnison pendant quatre ans : à ces conditions Henri IV lui accordoit des lettres d'abolition, et consentoit à oublier le passé. Le duc prétendit qu'il ne devoit pas demander grâce puisqu'il n'étoit pas coupable ; Villeroi lui fit lire l'acte qu'avoit livré le comte d'Auvergne, et le traité fut signé. Dès le lendemain, Bouillon alla trouver le Roi de très-bonne heure, lui demanda pardon à genoux. Henri le reçut avec bonté, fit son entrée dans la ville à la tête de son armée, puis, satisfait d'avoir forcé le duc à la soumission, et ne craignant plus ses entreprises, il retira la garnison de Sedan au bout d'un mois [1606].

Pendant les années 1607, 1608 et 1609, le duc de Bouillon parut uniquement occupé du soin de rétablir ses affaires, qui étoient dans le plus grand désordre par suite des dépenses énormes qu'il avoit faites. Ce fut vers la fin de 1609, ou au commencement de 1610, qu'il rédigea ses Mémoires pour l'instruction de son fils. Il n'est pas inutile de remarquer que nombre de fois, dans le cours de l'ouvrage, le duc reconnoît le tort qu'il s'est fait à lui-même en se livrant aux factions. Il manifeste un vif regret d'avoir passé tant d'années dans les intrigues et dans les cabales ; il recommande sur toutes choses à son fils de ne pas suivre son exemple, et lui démontre très-bien que les grands s'exposent presque toujours à une perte certaine lorsqu'ils s'écartent de leur devoir envers leur souverain.

Telle étoit la façon de penser du duc de Bouillon pendant les dernières années du règne de Henri IV. Il

n'avoit pas oublié les dangers qu'il avoit courus, et il considéroit avec raison toute entreprise contre l'autorité du Roi comme téméraire et inexécutable. Il avoit également renoncé à l'espoir de devenir le chef des protestans; il savoit que le Roi avoit déclaré qu'il ne souffriroit pas qu'ils reconnussent d'autre chef que lui-même, et il n'étoit plus tenté de lui désobéir. Il avoit cinquante-cinq ans, il étoit couvert de blessures; il paroissoit décidé à ne plus prendre part aux troubles si on en excitoit dans le royaume, et à terminer ses jours dans le repos; mais il ne pensa ainsi que jusqu'à la mort de Henri IV.

Aussitôt que ce prince eut été assassiné, son ambition se réveilla, et ses résolutions furent oubliées. Il se rendit soudain à la Cour : admis par Marie de Médicis au conseil de régence, il y fit décider que l'on suivroit l'expédition de Juliers, préparée par Henri IV. Il espéroit avoir le commandement de l'armée, et, par suite, la principale direction des affaires. Le maréchal de La Châtre lui fut préféré; dès lors il se mit à former des cabales contre la Régente. Il s'attacha d'abord au prince de Condé, et lui donna, suivant quelques mémoires du temps, des conseils qui, s'ils eussent été suivis, auroient bouleversé le royaume. Marie de Médicis effrayée se hâta de traiter avec lui. Bouillon, voyant que Concini avoit toute la confiance de la Reine-mère, le rechercha, et lui vendit sa charge de premier gentilhomme de la chambre. Il n'avoit pu pardonner à Sully d'avoir occupé, auprès de Henri IV, un poste auquel il s'étoit cru lui-même appelé; il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à sa disgrâce. Quoiqu'il parût être en bonne intelligence avec le

gouvernement de la Régente, il cherchoit à agiter les protestans. Ses émissaires parcouroient les provinces, et faisoient préparer, pour l'assemblée générale qui devoit bientôt se tenir, des cahiers dans lesquels on élevoit les prétentions les plus exagérées. Mais Bouillon ne tarda pas à s'apercevoir que le duc de Rohan, plus jeune et non moins ambitieux que lui, avoit la confiance des protestans, et qu'il alloit les employer pour soutenir le duc de Sully contre les attaques de la Cour. N'ayant pas l'espoir d'être le chef du parti, il offrit secrètement à la Reine-mère ses services à l'assemblée de Saumur; il ne négligea rien pour y diviser les protestans; le duc de Rohan rompit en partie ses mesures en dévoilant l'intrigue. La Régente lui avoit promis pour récompense 400,000 livres et le gouvernement de Poitou, dont Sully devoit être dépouillé : la dernière de ces conditions n'ayant pu être remplie, il se retira à Sedan, et y resta jusqu'en 1612; mais il revint à la Cour quand il apprit qu'on y traitoit du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et de celui du prince d'Espagne avec Elisabeth de France. Cette double alliance effrayoit les protestans; cependant Bouillon l'approuva; il fit plus, il consentit à aller comme ambassadeur en Angleterre pour la faire agréer par Jacques I. Il s'étoit chargé en même temps de faire déclarer ce prince contre les protestans de France. Bouillon échoua dans cette seconde partie de sa négociation.

Pendant son séjour en Angleterre, il ne s'occupa pas seulement des affaires dont il étoit chargé, il y arrêta le mariage de son neveu Frédéric, électeur Palatin, avec la fille du roi d'Angleterre. Ce mariage, qui fut conclu l'année suivante, déplut aux ministres de la

Régente ; ils accusèrent le duc d'avoir sacrifié les intérêts de l'Etat à ceux de sa maison. Bouillon se ligua contre eux avec le prince de Condé, le comte de Soissons, Lesdiguières et Concini. Cette ligue fut rompue par la mort du comte de Soissons. Le duc de Rohan s'étant révolté, Bouillon accepta le commandement de l'armée qui devoit marcher contre lui et contre les protestans. Un traité désavantageux pour la Cour fut signé avant le commencement des hostilités.

Bouillon, qui venoit de consentir à faire la guerre aux protestans, se réunit bientôt à eux, et sa haine contre le duc de Rohan ne l'empêcha pas de prendre des engagemens avec lui et avec tous les chefs du parti. Mais il n'en conserva pas moins des relations secrètes avec la Cour; et au moment où les protestans croyoient pouvoir compter le plus sur lui, il donna à Marie de Médicis les moyens de faire échouer leurs projets. N'ayant pas reçu les récompenses qu'il espéroit, il chercha un moment favorable pour arracher de nouvelles concessions à la Régente. Au commencement de 1614 il forma une nouvelle ligue avec le prince de Condé, les ducs de Nevers, de Mayenne, de Vendôme, de Longueville et plusieurs autres seigneurs; il fut décidé qu'ils quitteroient tous la Cour en même temps, et que Bouillon y resteroit après leur départ pour faire connoître leurs griefs et leurs prétentions. On lit dans quelques mémoires du temps que Bouillon trompoit les princes, qu'il ne les avoit fait déclarer qu'afin de rendre ses services nécessaires, et qu'il n'alla les rejoindre qu'après avoir fait son traité particulier avec Marie de Médicis (1). Quoi qu'il en soit, les princes publièrent

(1) Le président Hénault pense au contraire que Bouillon trompoit

un manifeste; la Régente leur répondit, et leur fit presque en même temps des propositions d'accommodement. Bouillon, qui dirigeoit les affaires du parti, avoit de son côté fait des propositions aux protestans; il se servit d'eux pour intimider la Cour, et les sacrifia dans le traité qui fut signé à Sainte-Menehould le 15 mai 1614. Le prince de Condé, et les autres chefs de la faction, obtinrent des gouvernemens ou des gratifications; Bouillon, prévoyant que la paix ne seroit pas de longue durée, et que Marie de Médicis pourroit plus tard lui retirer un gouvernement qu'elle lui auroit accordé malgré elle, se fit donner une somme d'argent considérable.

La convocation des états-généraux avoit été promise, le prince de Condé, les grands, Bouillon surtout, avoient fondé leurs espérances sur cette assemblée; ils ne purent y exercer aucune influence. Le duc de Bouillon, déconcerté dans ses projets, et brouillé avec Concini, devenu marquis et maréchal d'Ancre, poussa de nouveau le prince de Condé à la révolte. Il agita les protestans, et même le parlement de Paris, qui, par ses remontrances, augmenta les embarras de la Cour. Le prétexte des factieux étoit de s'opposer au mariage du Roi et au traité avec l'Espagne. Le duc de Bouillon, qui, dans l'origine, avoit hautement approuvé cette alliance, prenoit les armes pour empêcher Louis XIII d'aller à Bayonne, où il devoit épouser Anne d'Autriche. Le mariage du Roi ayant eu lieu malgré ses efforts, il écouta les propositions de Marie de Médicis, et disposa le prince de Condé à signer le traité de Loudun

Marie de Médicis. Peut-être cherchoit-il à tromper en même temps la Reine-mère et les princes.

[mai 1616]. Les intérêts des protestans y furent encore sacrifiés.

En signant la paix, le duc de Bouillon n'avoit pas renoncé au projet de perdre le maréchal d'Ancre, dont le crédit sans bornes l'offusquoit. Il forma contre lui une ligue puissante, à la tête de laquelle étoient le prince de Condé et une partie des grands du royaume. Pendant qu'on discutoit les moyens à employer pour se défaire du maréchal, Marie de Médicis fit arrêter le prince. Bouillon pensa qu'on devoit tout risquer dans ce moment décisif; il proposa d'exciter un soulèvement dans Paris, et de renouveler la journée des barricades. Son avis n'ayant pas prévalu, les mécontens se retirèrent dans les provinces où ils avoient le plus de partisans, et se préparèrent à la guerre, certains que la Cour ne tarderoit pas à entrer en négociation avec eux.

Mais l'évêque de Luçon, que Marie de Médicis avoit appelé au ministère, n'étoit pas disposé à suivre le système de ses prédécesseurs. Le gouvernement prit tout-à-coup une attitude ferme et imposante. Les mécontens, sommés de rentrer dans le devoir, ne s'étant pas soumis, sont déclarés criminels de lèse-majesté; trois armées les attaquent en même temps dans le Berri, dans la Champagne et dans l'Ile-de-France, et les réduisent bientôt aux dernières extrémités. Le duc de Bouillon avoit fait ce qu'il avoit pu pour ne paroître pas se mettre ouvertement en révolte contre le Roi; il avoit essayé de justifier ses levées de troupes en répandant le bruit que sa principauté de Sedan étoit menacée par les Espagnols. Il avoit même écrit à ce sujet à la Cour, et, après s'être plaint de ce que les ministres favorisoient les entreprises des Espagnols, il prétendoit

qu'on ne pouvoit le blâmer de se mettre en état de défense. Il se servoit en outre des prétendus projets des Espagnols sur Sedan pour rallier à sa cause les protestans qui jusqu'alors étoient restés neutres.

Malgré toutes ces intrigues, les revers qu'éprouvoient les mécontens le mettoient dans la position la plus embarrassante. Il ne pouvoit différer plus longtemps de se déclarer; il étoit obligé d'aller à leur secours et de combattre l'armée royale. Cependant, comme il avoit conservé des relations à la Cour avec les ennemis secrets du maréchal d'Ancre, et qu'il n'ignoroit pas que Louis XIII, excité par le jeune de Luynes, croyoit sa couronne et même sa personne en danger tant que le favori existeroit, il les pressa vivement de prendre une détermination définitive. Le duc de Bouillon reçut la nouvelle de la mort du maréchal d'Ancre au moment où il arrivoit près de la ville de Soissons, qui étoit assiégée par les troupes royales sous les ordres du duc d'Angoulême. Soudain les partis se réunirent, et les chefs des mécontens partirent pour la Cour sans demander aucune sûreté, malgré l'arrêt qui avoit été porté contre eux. Le duc de Bouillon ne crut pas prudent de suivre leur exemple; il recula son départ sous divers prétextes, et n'alla trouver le Roi que lorsqu'il fut certain qu'il n'y avoit pas de danger à courir.

Il n'est pas inutile de remarquer que les grands, qui avoient prétendu ne prendre les armes que pour tirer de prison le prince de Condé, ne pensoient plus à demander qu'il fût mis en liberté après la mort du maréchal d'Ancre. Ils n'étoient occupés que de leurs intérêts particuliers; et comme de Luynes cherchoit

à se faire des créatures, ils profitoient du moment pour obtenir des grâces de la Cour. Le duc de Bouillon les décida cependant à solliciter l'élargissement du prince; mais ils n'insistèrent pas, dans la crainte de déplaire au favori. Le duc de Bouillon, ayant examiné l'état des choses, reconnut qu'il falloit quitter la Cour, ou se soumettre à de Luynes, qui dominoit entièrement le Roi, et qui déjà se montroit jaloux de son autorité. Il résolut de retourner à Sedan et d'y fixer sa résidence; mais, avant de partir, il pourvut à la sûreté des places et des terres qu'il possédoit en France. Le Roi consentit à les considérer comme neutres, si les circonstances le mettoient dans le cas de faire la guerre aux protestans.

Le duc de Bouillon étoit à Sedan depuis plusieurs mois, lorsque Ruccellai vint lui proposer de délivrer la Reine-mère, qui étoit prisonnière à Blois, de la conduire à Sedan, et de forcer le Roi à rendre à cette princesse le maniement des affaires. Il lui représenta que le succès étoit assuré s'il vouloit se mettre à la tête de l'entreprise; que l'on pouvoit compter sur le duc de Rohan, sur Lesdiguières, et sur tous les protestans, auxquels les projets de la Cour donnoient de l'ombrage; que tous les anciens partisans de Marie de Médicis n'attendoient qu'un signal pour se déclarer, et qu'à eux se réuniroient avec empressement les nombreux ennemis de de Luynes. Il ajouta que non-seulement Bouillon se couvriroit de gloire, mais qu'il auroit la certitude de partager l'autorité avec la Reine-mère, qui ne mettroit pas de bornes à sa reconnoissance.

Une entreprise de cette nature étoit faite pour séduire Bouillon, mais il en calcula les conséquences : il

prévit que la Reine-mère traiteroit avec son fils aussitôt qu'elle seroit rendue à la liberté; et comme il connoissoit le caractère de cette princesse, il ne douta point qu'elle ne le sacrifiât si ses intérêts l'exigeoient. Il répondit à Ruccellai qu'étant vieux et accablé d'infirmités, il n'étoit plus en état de diriger une aussi grande entreprise. Il lui conseilla de s'adresser au duc d'Epernon, homme de tête et de courage, qui possédoit plusieurs places considérables dans le cœur du royaume et sur les frontières, qui avoit à se plaindre de la Cour, et qui ne laisseroit pas échapper l'occasion de se venger en servant la Reine-mère. Cette réponse étonna d'autant plus Ruccellai, que le duc d'Epernon étoit mal avec la reine Marie de Médicis et avec le duc de Bouillon. Celui-ci indiqua les moyens de lever toutes les difficultés, il s'engagea même à secourir le duc d'Epernon si les circonstances l'exigeoient.

En agissant ainsi, le duc de Bouillon restoit le maître de se déclarer au moment où il le jugeroit convenable. Si l'entreprise réussissoit, il pouvoit en revendiquer l'honneur sans avoir couru aucun risque, et se faire accorder de grands avantages. Quelle qu'en fût l'issue, elle sembloit devoir entraîner la perte du duc d'Epernon ou de de Luynes, qu'il haïssoit également.

On apprit presque en même temps à la Cour que Marie de Médicis étoit sortie de Blois, et que les ducs de Bouillon et d'Epernon, depuis long-temps ennemis déclarés, s'étoient réconciliés. On craignit que Bouillon n'eût pris des engagemens avec la Reine-mère, et qu'il ne fît quelques mouvemens en Champagne pendant qu'on marcheroit sur Angoulême, où la princesse avoit trouvé le duc d'Epernon à la tête d'un grand

nombre de mécontens. Le Roi, dans l'espoir de faire expliquer le duc de Bouillon, le consulta sur l'état des affaires du royaume. Bouillon vit le piége; il répondit en termes généraux qu'il pensoit que le Roi devoit se réconcilier avec sa mère, écouter les avis qu'elle lui donneroit, et ne rien négliger pour éviter la guerre civile.

Les troupes du Roi arrivèrent près d'Angoulême; un traité fut signé et rompu presque aussitôt; la Reine-mère se retira à Angers, et y appela tous les mécontens du royaume : ses troupes ayant été défaites au Pont-de-Cé, elle fit un nouveau traité, dans lequel elle sacrifia tous ses partisans, et justifia ainsi la prévoyance du duc de Bouillon. Ce seigneur avoit observé les événemens sans paroître y prendre aucune part; cependant il agissoit en secret, et cherchoit à prolonger la guerre. Bassompierre rapporte dans ses Mémoires qu'étant chargé de faire des levées en Champagne, un gentilhomme attaché au duc de Bouillon lui vint offrir 100,000 écus pour retarder la marche des troupes qu'il devoit conduire au Roi.

Les affaires intérieures de la France n'avoient qu'un foible intérêt pour le duc de Bouillon. A l'époque où on étoit venu lui proposer de délivrer la Reine-mère, il avoit l'espoir de placer son neveu Frédéric, électeur Palatin, sur le trône de Bohême, et ce grand projet réclamoit tous ses soins. L'empereur Mathias, n'ayant point d'enfans, avoit fait couronner roi de Bohême son cousin Ferdinand, qui fut depuis promu à l'empire. Les mécontens s'agitoient dans ce royaume; les principaux seigneurs vouloient un roi protestant, et le duc de Bouillon travailloit à faire tomber leur choix sur l'électeur Palatin. Il falloit, pour réussir, l'emporter

sur la maison d'Autriche et sur des compétiteurs puissans; mais aucun obstacle ne pouvoit effrayer le duc de Bouillon. Après la mort de Mathias, Ferdinand fut déposé par les états de Bohême, et Frédéric proclamé roi [août 1619]. On ignore quels sont les moyens que le duc employa; personne n'étoit dans la confidence de ses projets. L'historien de sa vie, auquel sa famille avoit communiqué tous les documens qu'elle possédoit, remarque à ce sujet *qu'il arrivoit souvent que le duc étoit l'ame d'une entreprise, et le premier mobile d'un grand dessein, sans qu'il parût y prendre la moindre part, ou du moins sans qu'on pût l'en convaincre.* Quant à l'élection du roi de Bohême, on sait seulement qu'il parvint à gagner le comte de Thurn (de La Tour), qui étoit un des plus puissans seigneurs du royaume, et à mettre les calvinistes dans ses intérêts.

Lorsque le résultat de l'élection fut connu, le roi d'Angleterre, beau-père de l'électeur Palatin, lui conseilla de refuser la couronne de Bohême, qu'il ne pourroit défendre contre la maison d'Autriche, contre la ligue catholique d'Allemagne, et contre presque toutes les puissances catholiques de l'Europe; le même conseil lui fut donné par sa mère, Louise-Julienne de Nassau, par le roi de Pologne, par les électeurs de Bavière, de Saxe et de Brandebourg. Bouillon, ayant été consulté, fit dire à Frédéric *que demander si on accepteroit une couronne qui étoit offerte, c'étoit se déclarer indigne de la porter, et incapable de la défendre* (1). Personne ne savoit mieux que lui apprécier

(1) Suivant les Mémoires de Brienne, le duc de Bouillon auroit été d'avis que Frédéric ne prît pas d'abord le titre de roi, et qu'il se contentât de celui de capitaine général.

les hommes; cependant il s'étoit abusé sur les talens et le caractère de l'électeur Palatin, et il avoit préparé sa ruine en l'élevant au trône. A peu près à l'époque où Frédéric partit pour la Bohême, les amis que le duc de Bouillon avoit à la cour de France lui écrivirent qu'il y avoit de grandes cabales pour une promotion de chevaliers du Saint-Esprit. « Pendant que « vous pensez à faire des chevaliers, leur répondit le « duc, nous travaillons à faire des rois. »

Frédéric fut reçu en Bohême avec le plus vif enthousiasme [octobre 1619]; le duc de Bouillon l'avoit présenté comme un génie supérieur. Il ne montra ni habileté ni prudence, et ses fautes contribuèrent à sa perte autant que les efforts de ses ennemis. Il fut chassé de Bohême, mis au ban de l'empire, dépouillé du Palatinat, et réduit à venir chercher un asile à Sedan. Bouillon avoit réclamé inutilement l'intervention de la France et de l'Angleterre en faveur de Frédéric; il vit consommer la ruine de ce malheureux prince sans pouvoir lui procurer aucun secours. Occupé de ces grands événemens pendant les années 1619 et 1620, il lui eût été impossible, même quand il en auroit eu l'intention, de s'engager dans les affaires de Marie de Médicis.

En 1621, les protestans, craignant ou feignant de craindre que le Roi, après avoir soumis le Béarn, ne voulût les dépouiller de leurs priviléges, tinrent une assemblée à La Rochelle, malgré les défenses expresses de la Cour. Le duc de Bouillon, qui étoit toujours à Sedan, écrivit au Roi qu'il étoit obligé, dans l'intérêt de la religion qu'il professoit, d'envoyer un député à cette assemblée, mais seulement pour faire d'humbles

remontrances à Sa Majesté. « On ne crut pas, dit le car-« dinal de Richelieu dans ses Mémoires, que, comme « il excitoit par cette lettre le Roi à prendre les voies « de la douceur, il conseillât aux huguenots de prendre « celles de l'obéissance et de la fidélité. » Il paroît qu'en effet l'envoyé n'étoit pas porteur d'instructions aussi pacifiques que la lettre l'annonçoit; car l'assemblée de La Rochelle, ayant bientôt après levé l'étendard de la révolte, nomma le duc de Bouillon chef général des protestans, avec pouvoir de commander seul les armées, dans quelque province qu'il se trouvât. On lui donnoit enfin le titre qu'il avoit si long-temps ambitionné; il n'osa pas l'accepter, craignant sans doute d'éprouver le sort de l'électeur Palatin.

Les campagnes de 1621 et 1622 furent funestes aux protestans; Bouillon leur fit représenter que la continuation de la guerre entraîneroit la ruine entière du parti; que la paix seule pouvoit les sauver; qu'il falloit seulement insister pour qu'elle fût générale, et que plus ils différeroient, moins les conditions seroient avantageuses. Il offrit, dans le cas où le Roi refuseroit la paix, ou ne voudroit que des traités particuliers, de faire une diversion en Champagne et d'y entrer avec le comte de Mansfeld. Ses propositions furent acceptées : ce Mansfeld, après avoir rendu de grands services à l'électeur Palatin, avoit conservé sous ses drapeaux quelques milliers d'aventuriers, faisoit la guerre pour son propre compte, et vivoit de pillage. Il se trouvoit alors dans la Lorraine qu'il dévastoit; le duc de Bouillon l'engagea à passer la Meuse, eut une entrevue avec lui, mais ne put le décider à entrer en Champagne : il vouloit obtenir de l'argent du Roi, et porter ailleurs

ses armes; cependant son apparition subite sur la frontière avoit jeté l'épouvante jusque dans Paris. Le duc de Nevers, gouverneur de la province, leva des troupes en toute hâte, entama des négociations avec Mansfeld, lui fit diverses propositions au nom du Roi, lui inspira des soupçons sur les projets du duc de Bouillon, lui débaucha une partie de ses soldats, et aussitôt qu'il eut réuni des forces suffisantes, lui enjoignit de se retirer. Le Roi désiroit que cet aventurier allât au secours des Provinces-Unies; Bouillon se chargea de l'y décider, et fit ainsi sa paix, sans s'inquiéter des protestans, auxquels il avoit fait prendre l'engagement formel de ne pas traiter sans lui (1).

Depuis long-temps il lui avoit fallu renoncer au projet de rétablir Frédéric sur le trône de Bohême; il ne pouvoit même parvenir à lui faire rendre le Palatinat. Le roi d'Angleterre, sur l'appui duquel il comptoit, ne prenant aucune détermination, il engagea l'électeur Palatin à aller en Angleterre, afin de balancer l'influence que la maison d'Autriche exerçoit sur Jacques I. Le duc de Bouillon mourut le 25 mars 1623, à l'âge de soixante huit ans, peu de temps après le départ de ce prince, qu'il laissoit dépouillé de ses Etats, et presque sans espoir de les recouvrer.

Le duc de Bouillon a été jugé sévèrement par la plupart des auteurs contemporains. Les catholiques qu'il avoit abandonnés, les protestans qu'il avoit trahis tant de fois, l'ont peint, surtout dans les dernières années de sa vie, comme un factieux sans foi, sans parole, af-

(1) Mansfeld se mit en route pour les Provinces-Unies vers la fin d'août 1622, et la paix ne fut signée avec les protestans que le 19 octobre suivant.

fectant un grand zèle pour la religion nouvelle qu'il avoit embrassée, et n'hésitant jamais à en sacrifier les intérêts à son ambition. Quelques-uns même lui ont refusé les talens supérieurs qu'il semble difficile de lui contester. L'intrigue fut, on ne peut le nier, un besoin pour lui dès sa première jeunesse; il n'y renonça pendant quelques années que parce qu'il craignit de se perdre en provoquant une seconde fois la vengeance de Henri IV; et malgré les dispositions qu'il annonçoit dans ses Mémoires, rédigés en 1609, il s'y livra avec une nouvelle ardeur aussitôt après la mort de ce prince. Il fut peu scrupuleux sur le choix des moyens qu'il employa; tous lui paroissoient bons lorsqu'ils pouvoient le conduire à ses fins; son propre intérêt l'emporta toujours sur celui de l'Etat, sur ses affections, et la reconnoissance n'eut aucun pouvoir sur lui. Il étoit d'autant plus dangereux qu'il avoit de grands talens militaires, un courage à toute épreuve, un esprit actif et entreprenant, beaucoup d'habileté dans les négociations, qu'il étoit fertile en expédiens, impénétrable dans ses desseins, qu'il possédoit à un haut degré l'art de manier les hommes, et de les faire agir suivant ses intérêts, et que, dominé exclusivement par l'ambition, rien ne pouvoit le distraire de ses entreprises.

On ne lui avoit donné dans sa jeunesse aucune teinture des lettres; il se forma plus tard par la lecture des bons ouvrages, et par la conversation des hommes instruits. Il attiroit chez lui les savans, et, lorsqu'il le pouvoit, il les emmenoit avec lui dans ses voyages; il paroissoit surtout se plaire à entretenir les ministres protestans et à traiter avec eux des questions de théo-

logie, sans doute afin de se faire considérer comme partisan zélé de la religion nouvelle (1).

Avec les dons qu'il avoit reçus de la nature, il pouvoit être un des plus grands hommes de son siècle, et laisser après lui la réputation la plus honorable et la plus brillante. L'ambition le réduisit pendant presque toute sa vie au rôle de factieux. Un historien a remarqué qu'en général il n'avoit jamais si mal réussi que lorsqu'il s'étoit écarté des règles du devoir. En effet, il dut ses grands établissemens aux services signalés qu'il rendit à Henri IV, soit dans la guerre, soit dans les négociations. Loin de s'être élevé davantage par ses intrigues, il s'exposa plus d'une fois à être dépouillé de ses immenses possessions, en suscitant ou en cherchant à susciter des troubles dans le royaume.

Parmi les jugemens que les contemporains ont portés sur le duc de Bouillon, nous citerons celui du cardinal de Richelieu. Son opinion doit être d'un grand poids, parce que personne mieux que lui ne savoit apprécier les hommes, qu'il avoit connu personnellement le duc, qu'il n'avoit eu à peu près ni à s'en plaindre ni à s'en louer, et qu'il s'étoit fait remettre des mémoires sur les événemens du temps par tous les personnages qui avoient eu une certaine influence dans les affaires.

(1) C'étoit sans doute dans cette vue qu'il avoit favorisé l'établissement à Sedan d'une école protestante qui rivalisoit avec celle de Saumur, et dont il est sorti beaucoup de sujets distingués dans leur secte, tels que le ministre Drelincourt. On recherche encore quelques éditions des auteurs classiques imprimés pour lors à Sedan avec des notes en un petit caractère appelé, du nom de cette ville, *sédanoise*. D'ailleurs, on ne voit pas que Bouillon ait fait pour cette ville autre chose que de la fortifier et d'y établir un arsenal, où il y avoit surtout une collection d'antiques armures. Il avoit projeté d'y placer la bibliothèque palatine, qui fut portée au Vatican.

Après avoir fait un brillant éloge du président Jeannin, qui venoit de mourir, il ajoute : « A même temps le « duc de Bouillon, d'esprit bien dissemblable au pré- « sident Jeannin, finit ses jours; la naissance duquel fut « aussi prejudiciable à la France que celle de l'autre « lui a apporté d'utilité. Ce fut un homme sans reli- « gion, et de plus d'extérieur et d'apparence que de « réalité de foi; d'une ambition démesurée, factieux et « inquiet, qui ne pouvoit vivre ni laisser vivre aucun « en repos. Il étoit né et fut nourri catholique; mais « dès qu'il eut atteint l'âge auquel l'amour de la gran- « deur commence à poindre le courage, il changea de « religion pour avoir plus de matière de brouiller et « de moyens de s'agrandir. Il n'y eut depuis aucun « mouvement dont il ne fût la principale partie ou la « cause par ses pernicieux conseils. Il étoit coura- « geux, mais malheureux en ses combats, et si envieux « de la gloire d'autrui, que, par pure jalousie, il laissa « tailler en pièces l'amiral de Villars avec huit cents « chevaux, ne le voulant point secourir, le devant et « lui ayant promis de le faire. S'étant retiré à Sedan « lorsque M. le prince fut mis à la Bastille, et n'ayant « osé hasarder de plus venir à la Cour, ne pouvant « plus en personne assister à nos brouilleries, il en « étoit le consultant; et enfin n'ayant pu perdre l'Etat « dans lequel il étoit né, qui, par le poids de sa gran- « deur et la bénédiction de Dieu, sortit heureusement « de toutes les rebellions qu'il y avoit tramées, il perdit « ses plus proches alliés, conseillant imprudemment « au prince Palatin d'entreprendre l'usurpation du « royaume de Bohême, et se vantant vainement entre « les siens que, tandis que le Roi faisoit en France des

« rois de la fève, il faisoit des rois effectifs en Bohême. « Mais cette entreprise étant toute réussie au contraire « de son espérance, il mourut avec le déplaisir d'avoir « fait perdre son Etat à celui à qui il avoit conseillé de « prendre celui d'autrui, et d'être connu de tout le « monde pour un aussi infortuné conseiller que capi- « taine, dont la prudence étoit plus grande en paroles « qu'en effets, et avoit plus de montre que de soli- « dité. »

Le duc de Bouillon n'avoit pas conservé d'enfans de sa première femme Charlotte de La Mark. Il eut deux fils et six filles d'Elisabeth de Nassau, qu'il avoit épousée en secondes noces. Il a rédigé, en 1609 et en 1610, ses Mémoires pour servir à l'instruction de son fils aîné, Frédéric-Maurice, qui devint après lui duc de Bouillon : non-seulement l'ouvrage lui est adressé, mais l'auteur ne laisse jamais échapper l'occasion de lui donner les plus sages conseils; nous avons déjà fait remarquer qu'il lui peignoit avec force les malheurs auxquels les grands s'exposent lorsqu'ils se livrent aux factions, qu'il l'exhortoit à ne jamais entrer dans aucune cabale contre la Cour. A l'époque où il écrivoit, Henri IV avoit affermi son autorité, et le duc de Bouillon avoit appris, par sa propre expérience, qu'il étoit impossible de s'écarter du devoir sous un prince également fort, actif et vigilant. Mais on a vu qu'aussitôt après la mort du Roi, l'esprit de faction s'étoit de nouveau emparé du duc, et qu'il n'étoit resté étranger à aucune cabale jusqu'aux derniers instans de sa vie. Le fils oublia les instructions du père, et suivit son exemple; il sera souvent question de lui dans les mémoires de la Fronde. Le deuxième fils du duc de Bouillon fut le célèbre Turenne, qui, dans

sa jeunesse, suivit aussi l'exemple de son père, mais qui, bientôt revenu d'un moment d'erreur, fut l'un des hommes le plus accomplis du siècle de Louis XIV.

On ignore si le duc de Bouillon avoit continué ses Mémoires jusqu'à l'année 1610, époque à laquelle il dit lui-même en avoir terminé la rédaction; mais il paroît certain qu'ils ne s'arrêtoient pas au milieu de l'année 1586. Paul Lefranc, avocat au parlement, qui a publié en 1666 la partie connue de ces Mémoires, dit, dans sa préface, que cette partie est la seule qu'on ait pu encore recouvrer; il ajoute qu'il a l'espérance de pouvoir bientôt mettre en lumière ce qui en reste. Rien n'a été publié depuis.

Au commencement du siècle dernier, le cardinal de Bouillon fit composer par Marsollier l'histoire du maréchal duc de Bouillon, et lui remit tous les mémoires et tous les documens que la famille avoit pu réunir. Non-seulement Marsollier ne fait aucune mention de la suite des Mémoires, mais, en indiquant par des notes marginales les différentes sources où il a puisé, il ne cite plus, à partir du milieu de l'année 1686, aucun mémoire écrit par le duc de Bouillon.

Nous avons examiné les six manuscrits des Mémoires du duc de Bouillon que possède la bibliothèque du Roi. Deux (1) sont moins complets que l'édition de 1666; les quatre autres (2) se terminent, comme cette édition, au siége de Monségur.

Cependant, dans l'édition de la *Bibliothèque historique de France* du père Le Long, par M. de Fontette,

(1) Fonds Saint-Germain, n° 997. Fonds Mauger, n° 36. —(2) Fonds Saint-Germain, n° 998. *Id.*, n° 316. Fonds des Minimes, n° 46. Fonds Saint-Victor, n° 1098.

on y indique, tome 3, nº 31, 882, des Mémoires manuscrits du duc de Bouillon, adressés à son fils, sur les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Il s'agiroit alors d'une autre continuation que celle dont il est fait mention dans la préface de Lefranc puisque le duc de Bouillon a rédigé ses Mémoires avant la mort de Henri IV. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pu découvrir aucune trace de ce manuscrit, dont il paroît qu'on a pris le titre dans le Catalogue de Le Blanc. Peut-être ce titre est-il inexact. Nous serions d'autant plus disposés à le croire, que nous avons trouvé à la bibliothèque du Roi un manuscrit qui porte à peu près ce titre, et qui n'est autre chose qu'une copie de l'Histoire du duc de Bouillon, par Marsollier.

Ce que nous possédons des Mémoires du duc de Bouillon fait regretter de ne pas en avoir la suite. Nous sommes loin de penser avec l'abbé de Gendre qu'on n'y trouve rien qui ne soit ailleurs. Bouillon rapporte des particularités très-curieuses sur la Cour de Charles IX, où il fut admis dans sa première jeunesse, sur Catherine de Médicis, sur les ducs d'Anjou et d'Alençon, sur Henri IV et sur Marguerite de Valois, sur le siége de La Rochelle, sur les guerres, les négociations et les intrigues d'une époque fertile en événemens. Ses réflexions sont pleines de justesse, et on ne lit pas sans intérêt les leçons qu'il donne à son fils. Il expose en général les motifs de ses actions; mais nous ne reconnoîtrons pas, comme Anquetil, que ces motifs, bons ou mauvais, sont toujours présentés avec une égale fidélité. Il ne fait aucun aveu qui puisse lui nuire, et si on le jugeoit seulement d'après ses Mémoires, on devroit le croire l'homme le plus franc, le plus loyal

et le plus religieux de son siècle. Tous les documens historiques du temps s'accordent pour en donner une autre opinion.

Ses Mémoires, imprimés pour la première fois en 1666, n'ont été réimprimés que dans la première édition de la Collection des Mémoires. Nous avons adopté la première édition, que nous avons fait collationner sur un des manuscrits de la bibliothèque du Roi, dans lequel se trouvent des corrections assez nombreuses.

Les premiers éditeurs de la Collection avoient ajouté aux Mémoires du duc de Bouillon des notes plus longues que le texte (1); ils y avoient inséré des relations d'ambassade et d'autres pièces qui souvent ne se rattachoient qu'à peine aux événemens rapportés par l'auteur. Nous avons puisé dans ces notes ce qui étoit utile à l'intelligence des faits, et nous avons donné quelques nouveaux éclaircissemens que nous avons jugés nécessaires.

(1) Ils avoient pris ces notes dans l'édition des Mémoires de Castelnau par Le Laboureur.

---

# MÉMOIRES

DE

# HENRY DUC DE BOUILLON,

ADRESSEZ A SON FILS LE PRINCE DE SEDAN.

Mon fils, j'ay cru n'avoir pas assez fait pour vous en vous mettant au monde par la benediction de Dieu, mais que mon amour vers vous, et l'honneste desir de perpétuer l'honneur et la vertu en nostre race, et, plus que tout cela, la reconnoissance que je dois rendre à Dieu de nous avoir fait de rien, et m'avoir conservé et gardé comme la prunelle de son œil; ces choses, dis-je, me convient d'adjoûter trois bienfaits à celui de la naissance : En premier lieu, de vous faire soigneusement instruire en la vraye religion, et rendre capable de connoistre les fausses et erronées opinions, et cela par la science des Saintes Lettres, dans lesquelles seulement Dieu nous a donné la regle et le formulaire comment il veut estre servy et honoré de nous, vous exhortant à vous rendre desireux et diligent aux leçons qui vous en seront faites, comme celles qui peuvent vous faire jouïr des biens et honneurs que reçoivent ceux qui craignent Dieu; ensuitte de mettre l'estat de vos biens au meilleur et plus assuré terme que la viscissi-

tude des choses humaines le peut desirer; pour le dernier, c'est de vous rendre capable, si Dieu vous continuë en ce monde un bon âge, que vous puissiez estre instruit aux vertus morales et politiques.

De cecy il y a quantité de livres faits par toutes sortes de personnes, où les instructions sont en très-grand nombre, desquelles vous serez aydé en apprenant la langue latine, aux heures que ceux qui auront charge de vostre instruction vous donneront pour la lecture de ces mesmes livres. Mais d'autant que souvent les preceptes ne peuvent pas tant sur nous que les exemples, mesmement de ceux qui nous sont proches et familiers, j'ay voulu vous tracer icy le cours de ma vie, qui a esté accompagnée de plusieurs contrarietez, de bonheur et de malheur, d'actions loüables et d'autres blasmables.

[1555] Elle commença sous le regne de Henry II, et est maintenant avancée à cinquante-quatre ans et dix mois, sous le regne de Henry IV (1).

Nostre maison vient de celle des anciens comtes d'Auvergne; mon pere mourut en la bataille dite de Saint-Quentin, m'ayant laissé en l'âge de près de trois ans avec fort peu de support et faveur [1557]. Une sœur que j'avois et moy fusmes menés, à l'âge d'un peu plus de trois ans, à Chantilly, où estoit Anne de Montmorency, connestable de France, et Magdelaine de Savoye sa femme, nos grands pere et mere : là, ceux qui

(1) *Sous le regne de Henri IV.* Le duc de Bouillon étoit né le 28 septembre 1555; il avoit par conséquent cinquante-quatre ans et dix mois le 28 juillet 1610. Henri IV ayant été assassiné le 13 mai précédent, il faut supposer que l'auteur avoit composé ses Mémoires avant la mort de ce prince, et qu'en les revoyant plus tard il y a fait un changement qui ne s'accorde pas avec la première rédaction.

faisoient mes affaires convinrent d'une legere pension annuelle pour nostre entretenement. Sur les six ans de mon âge on me donna un gouverneur nommé *Ville-montée*, un precepteur, un valet de chambre et un page ; ledit *Ville-montée* se trouva d'humeur colere et bizarre, qui fut occasion qu'il demeura peu de temps près de moy : mon precepteur commença à m'enseigner la langue latine et les premiers rudiments de la sphere et des cartes, à quoy je profitois beaucoup en l'un et en l'autre, et avec plaisir.

Madame la Connestable, une des superstitieuses de son temps, prit fantaisie (1) que les sciences me feroient estre de la religion en laquelle Dieu m'a appellé en son temps, qui fut cause, à mon grand mal, de me faire oster mon precepteur, et par là le moyen d'apprendre les langues et la philosophie; qui m'a esté un grand deffaut pour les charges que j'ay euës, ainsi que le pourrés apprendre par la continuation de mon discours.

Lors la maison de Montmorency n'avoit plus de faveur, et estoit suspecte à la Reyne mere du Roy, pour la proximité qu'il y avoit entre ceux de Châtillon et elle : ma nourriture prise et receuë là dedans, et leur estant si proche, m'enveloppa, quoy que jeune, dans les occurrences (2) familieres de cette maison; je demeuray

(1) *Prit fantaisie.* Le duc de Bouillon, élevé dans la religion catholique, avoit embrassé la religion prétendue réformée; il n'est donc pas étonnant qu'il traite de superstitieuse son aïeule, qui étoit zélée catholique. « On doit bien rendre grâces à Dieu, disoit le nonce Prosper « de Sainte-Croix (page 33 du recueil de ses lettres), de ce qu'il con« serve la vie à M. le Connétable et à madame son épouse, puisque « l'un et l'autre ne cessent de travailler d'une manière très-efficace « pour la gloire de Dieu et le bien de la religion. »

(2) *Dans les occurrences familieres :* me fit participer au sort de cette maison.

audit Chantilly jusqu'à dix ans, où, pour bonheur, j'eus la bonne grace de mon grand-pere. Mon esprit assez prompt, mais soigneux d'oüir et retenir les choses bien dites, me fit, dès mon jeune âge, admirer la vertu et sagesse de mondit sieur le Connestable, et avoir reservé tout le temps de ma vie des propos et façons que je remarquois en luy, qui m'ont esté d'une incroyable utilité.

[1565] A dix ans, je fus mené à la Cour du regne du roy Charles IX, où je receus du Roy, de la Reyne sa mere, et de messieurs d'Anjou et d'Alençon, fort bon visage, la Cour ayant le Roy en minorité, la Reyne sa mere qui se vouloit maintenir au gouvernement de l'Estat de son fils, les factions de M. de Guise qui se formoient; ceux de la religion, se defians et reconnoissans la faute qu'ils avoient faite d'avoir quitté la Cour dès les premiers troubles, essayoient de s'y restablir. Le roy Charles, d'un beau et excellent esprit, fut par sa nourriture conduit à divers vices, comme à la cruauté et aux jurements. D'autant que mon âge approchoit plus de celuy de M. d'Alençon, je me mis à le suivre plus que le Roy et M. d'Anjou; j'allois et venois avec M. le Connestable à la Cour, où on m'avoit donné un gouverneur nommé *Rosignac* (1), qui avoit esté nourry page de mon pere, un très-honneste et sage gentilhomme, qui avoit un grand soin de moy et de mes mœurs, et lequel j'aymois, honorois et craignois bien fort; j'eus un escuyer, nommé La Boissiere,

(1) *Nommé Rosignac :* L'abbé Marsollier, auteur d'une vie du duc de Bouillon, l'appelle *Rafignac.* Il étoit d'une ancienne famille du Bas-Limousin, chevalier de l'ordre du Roi, et gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou.

qui, en l'absence de M. de Rofignac, me servoit de gouverneur, deux pages, un fourrier, un cuisinier, un sommelier, deux laquais et un argentier; mon tuteur (1), qui estoit M. de Chavigny, me donnoit 12,000 liv. par an pour toute ma despense. Je demeuray ainsi depuis la dixiesme année jusques à la douziesme ou environ, prenant ma nourriture à la maniere de la Cour, conduit et observé par mon gouverneur pour me faire voir les plus grands de la Cour et y observer les choses honnestes, me cachant les vicieuses; et où elles estoient remarquées de moy, il ne manquoit pas de m'en dire les dangers pour les éviter.

Avec cette induction et mon esprit qui estoit assez relevé, j'observois non-seulement ce qui convenoit à mon âge et aux occupations convenables, mais aux plus sérieuses affaires, ce que je pouvois facilement faire, n'y ayant aucune porte fermée ny conseil où je n'entrasse, comme un enfant qui avoit bien de la bienvueillance du Roy, de la Reyne et de Messieurs.

[1566] Lors se disposerent les seconds troubles par la levée de six mille Suisses que fit le Roy, sur le soupçon qu'on disoit avoir que le duc d'Alve (2) venant aux Pays-Bas pour assujetir les dix-sept provinces en leur ostant leurs privileges, ayant des forces, n'entreprist contre la France, ainsi qu'on tient pour maxime d'Estat que les roys et republiques souveraines se doivent armer toutefois et quantes que leurs voisins s'ar-

(1) *Mon tuteur.* Henri II, par un arrêt du mois de janvier 1558, avoit fait nommer Marcellin de Champetières curateur du jeune Bouillon. On a vu, dans les Mémoires qui ont précédé, que Chavigny, son tuteur, avoit dû sa fortune à ses alliances avec la maison de Montmorency. Il rompit plus tard avec cette maison, et s'attacha aux Guise.

(2) *D'Alve* : d'Albe.

ment plus que de coustume. Ceux de la religion ne crurent pas cela, mais que c'estoit un conseil pris à Bayonne lors que la reyne d'Espagne, accompagnée du duc d'Alve, y vint voir le Roy et la Reyne sa mere, de ruiner ceux de la religion en France et aux Pays-Bas; ce qui leur donna sujet de faire l'entreprise de Meaux, laquelle estoit d'oster messieurs de Guise d'auprès du Roy, et de changer quelques-uns du conseil.

[1567] Les soupçons de part et d'autre croissans, le Roy envoya vers M. l'admiral de Chastillon diverses personnes pour entendre la cause des mescontentemens de ceux de la religion; ledict Admiral n'en advoüoit rien, et donnoit l'estat où il estoit pour preuve, estant à sa maison de Chastillon avec son train, soignant à son mesnage et faisant travailler à ses vignes (1). La Cour vint à Monceaux environ le 22 ou 23 de septembre, où il me souvient qu'il fut tenu un conseil où la Reyne mere proposa les occasions que ceux de la religion donnoient de prendre garde à eux et de pourvoir à la seureté du Roy et du royaume, que les recherches d'hommes et d'armes qu'on sçavoit qu'ils faisoient secretement partout le royaume, monstroient assez que ce n'estoit pas à ceux de la maison de Guise à qui ils en vouloient, mais au Roy et à l'Estat; que si ce n'estoit qu'à ceux de Guise à qui ils en vouloient, que le Roy adviseroit de les contenter. Il est à remarquer que tous ceux de ladite maison s'estoient retirés de la Cour, afin d'oster l'occasion à ceux de la religion de se servir d'eux pour pretexte de leurs entreprises. M. le chancelier de L'Hospital prit la parole, et dit qu'il y

(1) *Faisant travailler à ses vignes.* « On le trouve, dit Pasquier, habillé en mesnagier, et faisant ses vendanges. »

avoit trop long-temps qu'on voyoit naistre ces mescontentemens sans y avoir cherché les remedes; qu'il falloit pourvoir à la seureté du Roy, mais, s'il se pouvoit, que ce fust sans les armes, d'autant qu'elles donneroient sujet à ceux de la religion d'en faire autant, et que les uns et les autres proches et armez, il seroit malaisé qu'on n'en vint aux mains; que l'acheminement des Suisses estoit la cause de ces mefiances; qu'il jugeoit à propos qu'on envoyast vers M. l'Admiral luy offrir de ne faire avancer les Suisses, et que le Roy vouloit pourvoir à son conseil et administration de ses affaires, et y donner à luy et aux autres de la religion le lieu qu'ils y pourroient tenir, et de mesme vers M. le prince de Condé, se promettant que si de bonne foy on tenoit ce procedé, que les malheurs qui menaçoient cet Estat s'appaiseroient, estimant et croyant que ceux de la religion ne desiroient autre chose que de servir le Roy. La Reine mere reprit la parole, et dit: « Monsieur le chancelier, voulez-vous répondre qu'ils n'ont autre but que de servir le Roy? — Ouy, madame, repliqua-t-il, si on m'assure qu'on ne les veuille pas tromper. » Sur cela, le conseil se leva, et fut resolu qu'on iroit à Meaux, et qu'on y feroit avancer les Suisses.

La Cour y arriva le 26 septembre: le lendemain y arriverent les Suisses; le Roy et toute la Cour monta à cheval, où j'estois pour les aller voir: c'estoient les premiers que j'avois veus. Les advis croissoient des armes de ceux de la religion, et qu'ils estoient à cheval. Le soir du 28 on fit entrer trois compagnies de Suisses en garde, et on fit loger au Neuf-Marché tout le reste. On sceut que M. le prince, l'Admiral, Dandelot

et de Moüy, estoient avec quelque nombre d'hommes à cinq ou six lieuës de Meaux. Soudain on y envoya M. le mareschal de Montmorency vers eux pour entendre la cause de leurs armes; mais il y alloit principalement pour faire le service qu'il fit, et que nul autre que luy ne pouvoit faire, estant ce seigneur très-sage et aimant l'Estat, qui luy avoit fait tousjours avoir des mal-veillans, estant lors soupçonné de s'entendre avec M. l'Admiral, parce qu'il avoit tousjours ses conseils portés à ne donner tant d'autorité à la maison de Guise, qu'il croyoit avoir le but de son accroissement en la ruine de l'Estat.

Il trouva ces messieurs prests de monter à cheval pour se trouver le 29 (1), qui estoit le lendemain, avant le jour, à l'ouverture des portes de Meaux, et là, avec leurs armes, representer au Roy les moyens d'asseurer son Estat en reformant son conseil, et n'y admettant point ceux de la maison de Lorraine. Ledit sieur de Montmorency les arreste, et leur demande temps de conferer, estimant qu'il leur feroit des ouvertures pour leur donner satisfaction. Aussi-tost il dépesche au Roy et à M. le Connestable son pere, l'advertissant de l'estat où estoient les affaires, qu'il se promettoit de les retenir là jusques sur les huict heures pour donner loisir au Roy de s'en aller à Paris.

Cet advis receu, soudain on se resout de partir, et commença-t-on dès le soir à charger le bagage: j'eus ce jour-là douze ans; j'avisois ces choses comme bien nouvelles, et ne laissois pas de remarquer qu'elles se faisoient avec grande precipitation, et ay trouvé de-

(1) *Le* 29. Cette date s'accorde avec le récit de Castelnau. Suivant de Thou, le Roi seroit arrivé à Paris le 28 septembre avant la nuit.

puis, selon les experiences que j'ay euës, cela étrange d'avoir de la crainte, consideré que tout ce qui parut le lendemain de forces avec M. le prince ne fut pas de deux cents chevaux [1] harassés et assez mal armez, et le Roy avec six mille Suisses, les quatre compagnies du corps, les cent Suisses de sa garde, et plus de trois cents gentilshommes : neantmoins il est à croire que si lesdits de la religion n'eussent esté arrestez, et qu'avant de sortir de Meaux ils se fussent trouvez sur la porte, qu'on eust eu difficulté de la fermer. Ce qui cause telles perplexités, sont les meffiances qu'on a ordinairement des factions intestines, qui empeschent de suivre les meilleurs advis, pour la croyance qu'on a qu'ils seront traversés par ceux mesme avec qui on les doit executer.

Les portes de Meaux sont fermées, sauf celle qui va vers Paris, par où tous les bagages sortoient dès minuit, avec l'ordre qu'on voit ordinairement à la Cour, et la peur faisoit bien voir divers embarras. A quatre heures, dix enseignes suisses commencerent à marcher et se mettre en bataille sur le haut, et après elles le Roy, la Reine, Messieurs et la Cour, et après, les autres dix enseignes. M. le Connestable estoit devant les dix premieres enseignes, qui commença à les faire marcher, et fismes environ une lieuë au plus en cet ordre. M. de Montmorency arrive sur les huict heures, et dit qu'ils estoient à cheval, mais non avec tout ce qu'ils avoient, ayans quelques troupes qui ne s'estoient encore trouvées au rendez-vous qui leur avoit esté donné. M. le

(1) *Deux cents chevaux.* Castelnau porte ce nombre à cinq ou six cents chevaux, de Thou à quatre cents, La Noue à un peu moins de cinq cents.

Connestable fit venir tous les Suisses, et mit le Roy et toute sa suitte sur la main droite, et luy, avec ce qu'il y avoit de gens de fait, se tenoit derriere et sur la main gauche, d'où ceux de la religion pouvoient venir. Sur les onze heures ils commencerent à paroistre, et feu M. de Brissac, *le tant valeureux gentilhomme*, avec ce qui estoit de plus gaillard, les reconnut, et y fut donné quelques coups, nous marchans tousjours, et eux sur notre aisle gauche, et derriere firent oster ce qu'il avoit de cavalerie devant les Suisses, et firent mine de vouloir donner dans les bataillons.

Les Suisses, quoyque nouveau levez et de peu d'experience, firent fort bonne mine, jettans leurs fardeaux, baisans la terre (1), et tournans la teste du bataillon les picques baissées : cela arresta les autres, et commença-t-on à marcher droit à Claye : ayant fait une demie-lieuë, ceux de la religion se preparent de venir aux mains, assaillans les Suisses en queuë, s'estans separez en quatre escadrons pour pouvoir donner par le flanc. Le Roy lors, avec ce qui estoit auprès de luy, mit l'espée à la main, et se jette à la teste du bataillon qu'il avoit retourné, où il avoit la queuë, pour se mesler avec le plus prochain escadron des ennemis.

Je fis comme les autres sans estonnement, me tenant le plus près du Roy que je pouvois, mon espée à la main, pouvant asseurer que mon courage m'estoit aussi certain pour me porter dans le péril que d'aucun autre, estimant qu'outre qu'aux personnes bien nées et de bonne race, les courages sont avec eux dès leur enfance pour leur faire mépriser la vie lorsqu'ils sont appellez par l'honneur de la mettre en péril, la per-

(1) *Baisans la terre :* c'étoit leur usage avant de combattre.

sonne de mon Roy, son danger, attiroit de moy le desir de le servir, ainsi que la nature oblige le sujet à aimer et vouloir servir son prince, et mesme lorsqu'il est en péril, ce que j'eusse fait dès lors en donnant ma vie pour garantir la sienne. M. le Connestable courut et s'avança près du Roy, qui faisoit cette escapade de son propre mouvement et sans conseil; il luy prit la bride, et l'arrestant luy dit ces mots que ouïs : « Sire, ce n'est pas ainsi que Vostre Majesté hazarde sa personne; elle nous est trop chere pour la commettre à moindre troupe pour vous accompagner que dix mille chevaux françois. » Tout ainsi que la premiere fois ceux de la religion s'arrestans, trouvans la teste et non la queuë du bataillon, et les Suisses avec une bonne resolution, on continua à marcher jusqu'à Mitry; là M. le Connestable fit ferme avec les Suisses, et fit avancer le Roy et toute la Cour pour se retirer à Paris, et demeurerent avec M. le Connestable tous ceux qui vouloient voir l'évenement de ce jour.

J'y demeuray, d'autant que mon gouverneur estoit allé à Mitry faire accommoder le passage, et mettre quelques pieces de vin sur le chemin pour rafraischir les Suisses. Comme il fut revenu, M. le Connestable me vit et me renvoya avec d'aigres et douces menaces, me montrant que d'un costé je n'estois pas capable d'un tel travail et danger, mais aussi qu'il estimoit de me voir en cet âge desireux d'apprendre et ne craindre le danger. Le sieur de Rofignac, mon gouverneur, demeura, et le sieur de La Boissiere, mon escuyer, s'en vint avec moy, qui rattrapa le Roy avant qu'il fust à Paris, d'où M. d'Aumale avec toute la noblesse, le chevalier du Guet et autres qui purent monter à cheval, estoient

sortis pour venir à la rencontre du Roy, qui y arriva sur les sept heures du soir avec une grande acclamation de tout le peuple, qui estoit accouru de tous les endroits de la ville pour voir leur roy rechappé du grand danger où l'on l'estimoit.

M. le Connestable coucha à Claye avec les Suisses, et le lendemain arriva au Bourget. Ceux de la religion se logerent à Saint-Denis, où depuis, jusques à l'onziesme de novembre que se donna la bataille de Saint-Denis, se passerent diverses occurrences de guerre où je n'avois aucune part, sinon que mon gouverneur m'invitoit d'écouter et retenir ce qui s'en disoit, remarquer les louanges qu'on donnoit à ceux qui faisoient quelque acte de courage, et au contraire le blasme de ceux qui faisoient peu vaillamment, « afin, ce me disoit-il, qu'estant en âge vous puissiez faire vostre profit de ce qu'aurez à cette heure appris. » J'estois assez prompt à cela, et recevois un grand profit des devoirs que me rendoit ce sage gentilhomme; mon esprit neantmoins ne manquoit en un defaut naturel qu'il a eu, c'est de ne l'avoir pu arrester qu'avec peine, pour se rendre du tout attentif à une seule chose où il auroit à s'occuper; le délaissement de l'étude avoit bien aidé, d'autant que les leçons m'eussent servy, ou de gré ou de crainte, à l'arrester pour les retenir, et cela m'eust habitué à le pouvoir arrester; mais n'ayant nulles heures destinées à cela, me trouvant tout le long du jour parmy le monde, voyant et oyant tousjours choses nouvelles, cela convenant à mon naturel, je dévorois la pluspart des choses sans les digérer.

Cela m'a, et en ce temps-là et depuis, fait paroistre le profit que je pouvois faire des choses que j'ay veues

et ouyes, si j'eusse pu arrester mon esprit pour les comprendre.

La bataille de Saint-Denis se donna sur l'occasion que voulut prendre M. le Connestable, qu'ayant sçeu que M. Dandelot estoit allé vers Estampes, ayant passé la riviere de Seine, et qu'il avoit mené avec luy plus du tiers de la cavalerie, dequoy M. le prince se trouvant affoibly, on pourroit le contraindre de venir au combat avec ce désavantage, ce qui arriva. L'évenement de la bataille fut tel, que ceux de la religion perdirent le camp le premier soir, M. le Connestable blessé, dont il mourut le neufiesme jour. M. Dandelot, ayant ouy nouvelles du combat, marcha toute la nuit, et vint joindre M. le prince, et se vinrent représenter sur le lieu du combat, bruslerent quelques moulins à la veuë de Paris.

M. le Connestable mort, sa compagnie de cent hommes d'armes fut séparée en trois, dequoy le Roy, à la priere de mes oncles, messieurs de Montmorency, m'en donna un tiers et quarante-cinq archers, et fis ma premiere monstre dans le cloistre Saint-Honoré, armé, et fis mon premier serment au Roy. Ceux de la religion deslogerent, et s'en vinrent vers la Lorraine pour joindre les forces qui leur venoient d'Allemagne; Monsieur eut lors le commandement de l'armée par la mort de M. le Connestable : il partit de Paris avec l'armée du Roy, pour suivre l'armée de ceux de la religion.

[1568] Je demeuray à Paris près de madame la Connestable, allant quelquesfois au Louvre; mais cette année se passa en plusieurs ceremonies superstitieuses (1) qui se firent pour mondit sieur le Connestable,

(1) *En plusieurs ceremonies superstitieuses.* Ces cérémonies, que le

où il me falloit assister. Je n'avois, ainsi que j'ay dit, nulles estudes que la lecture de quelques histoires que mon gouverneur me faisoit lire : mais ses honnestes admonitions m'estoient de très-bonnes leçons. J'estois des plus grands de mon âge, d'une belle stature, le visage blanc et un peu pasle, d'une disposition mediocre, et faisant les exercioes du corps assez agréablement. Je passay deux années commençant de monter à cheval, tirer des armes et danser. Lors qu'il se faisoit quelque partie à la Cour de combattre à la barriere, j'en estois, opposé aux princes qui n'estoient plus avancés que moy, le Roy me faisant cet honneur de me choisir pour cela beaucoup plustost que plusieurs autres.

L'on avoit de ce temps-là une coustume : qu'il estoit messéant aux jeunes gens de bonne maison s'ils n'avoient une maistresse, laquelle ne se choisissoit par eux et moins par leur affection, mais, ou elles estoient données par quelques parens ou superieurs, ou elles-mesmes choisissoient ceux de qui elles vouloient estre servies.

Peu après je fus à la Cour; M. le mareschal d'Anville, qui est à présent connestable de France, me donna mademoiselle de Chasteau-Neuf pour maistresse (1), laquelle je servois fort soigneusement, autant que ma liberté et mon âge me le pouvoient permettre.

duc de Bouillon, devenu protestant, traite de superstitieuses, furent probablement les obsèques et l'annuel du Connétable.

(1) *Me donna mademoiselle de Chasteau-Neuf pour maistresse :* Renée de Châteauneuf de la maison de Rieux. Elle étoit belle, bien faite, avoit beaucoup d'esprit, et il paroît que Turenne en devint sérieusement amoureux lorsqu'il fut un peu plus âgé. Elle fut plus tard la maîtresse déclarée du duc d'Anjou. Elle épousa en premières noces l'Italien Anti-

J'estois soigneux de luy complaire et de la faire servir, autant que mon gouverneur me le permettoit, de mes pages et laquais. Elle se rendit très-soigneuse de moy, me reprenant de tout ce qui luy sembloit que je faisois de mal-seant, d'indiscret ou d'incivil, et cela avec une gravité naturelle qui estoit née avec elle, que nulle autre personne ne m'a tant aidé à m'introduire dans le monde et à me faire prendre l'air de la Cour que cette demoiselle, l'ayant servie jusques à la Saint-Barthelemy, et tousjours fort honorée. Je ne sçaurois désapprouver cette coustume, d'autant qu'il ne s'y voyoit, oyoit ny faisoit que choses honnestes, la jeunesse plus desireuse lors qu'en cette saison de ne faire rien de messeant. Cette coustume avoit telle force, que ceux qui ne la suivoient estoient regardés comme mal appris, et n'ayans l'esprit capable d'honneste conversation; depuis on n'a eu que l'effronterie, les médisances et saletés pour ornement, qui fait que la vertu est mesestimée et la modestie blasmée, et rend la jeunesse moins capable de parvenir qu'elle ne l'a esté de longtemps.

La paix se fit (1). Incontinent après, les troisiémes troubles recommencerent; feu M. d'Alençon demeura à Paris, où je m'arrestay; il me prit en une singuliere amitié et moy luy, l'aymant et affectionnant, non comme frere de mon roy, mais autant ou plus que

notti; et, l'ayant surpris avec une autre femme, elle le poignarda. Elle se remaria avec Philippi Altoviti, florentin, et devint dame d'honneur de Catherine de Médicis. Papon, dans son Histoire de Provence, dit qu'elle conserva à la Cour, par sa beauté, encore plus que par sa naissance, le crédit qu'elle y avoit acquis par ses criminelles complaisances.

(1) *La paix se fit : la petite paix* qui ne dura que six mois.

personne qui fust, d'autant que j'ay passé plusieurs années près de luy, et en divers âges et en diverses saisons. Je vous veux depeindre ce qui estoit de son naturel lors, et par la suitte de ce discours vous verrez comme il avoit changé, et je vous induiray à remarquer combien les mauvais exemples et l'approchement des personnes vicieuses ont de pouvoir à corrompre un bon naturel tel qu'il avoit.

Ce prince estoit de six mois plus vieux que moy, d'une stature moyenne, noir, le teint vif, les traits du visage beaux et fort agréables ; son esprit doux, haïssant le mal et les mauvais, aymant la cause de la religion (1); la conception fort bonne, d'une conversation familiere, ne luy paroissant aucune colere. L'amitié qu'il me portoit commença à me faire ressentir les traverses communes dans la Cour, par l'envie que M. de Saint-Sulpice (2) conçeut contre moy, d'autant que l'amitié que Monsieur (3) me portoit, empeschoit qu'il n'aymast tant deux fils qu'il avoit près de luy, et commença à faire entendre à la Reine sa mere qu'il voyoit que je servois à former de petites intelligences de Monsieur avec M. de Montmorency (4); qui fit que la Reine

(1) *La cause de la religion :* de la religion prétendue réformée. C'étoit ainsi que la désignoient ceux qui avoient embrassé les nouvelles opinions.

(2) *M. de Saint-Sulpice :* Jean d'Hebrard, baron de Saint-Sulpice, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'Etat et gouverneur du duc d'Alençon.

(3) *Monsieur.* L'auteur désigne sous le nom de *Monsieur*, tantôt le duc d'Alençon, tantôt le duc d'Anjou. Tous deux étoient fréres du Roi; mais le duc d'Anjou qui étoit l'aîné avoit seul le titre de *Monsieur*. Cependant il s'agit ici de François, duc d'Alençon.

(4) *Avec M. de Montmorency :* le maréchal de Montmorency, fils aîné du Connétable, tué à la bataille de Saint-Denis.

écrivit à son fils, luy défendant de souffrir cela, et qu'on m'éloigneroit de luy si on entendoit plus telles choses.

Monsieur soudain me montra la lettre, ainsi qu'il me communiquoit toutes choses : nous résolusmes la réponse, et qu'il en parleroit à M. de Saint-Sulpice, se plaignant de ceux qui faisoient tels rapports à la Reine pour le mettre en sa mauvaise grace, et pour m'éloigner de luy; que je ne parlois jamais de telles choses, priant ledit sieur de Saint-Sulpice d'asseurer la Reine du contraire, et du desir qu'il avoit de luy estre fort obéissant. Cela servit jusques à ce que Monsieur eut la petite verolle, en telle malignité qu'elle le changea du tout, l'ayant rendu mesconnoissable, le visage luy estant demeuré tout creusé, le nez grossi (1) avec difformité, les yeux appetissés et rouges, de sorte que d'agréable et beau qu'il estoit, il devint un des plus laids hommes qui se voyoit; et son esprit n'estoit plus si relevé qu'il estoit auparavant.

L'envie du sieur de Saint-Sulpice se servit de cette occasion, disant que Monsieur avoit pris cela allant en quelques compagnies de la ville où il y avoit de la petite verolle dans la maison. Durant tout son mal, contagieux à moy qui ne l'avois point euë lors, cela nonobstant ne m'éloigna de luy, faisant mes exercices souvent avec luy, qui commençoit d'estre en considé-

(1) *Le nez grossi.* Son nez devint tellement difforme, qu'il sembloit en avoir deux greffés l'un sur l'autre, ce qui donna lieu à l'épigramme suivante lorsqu'il alla dans les Pays-Bas :

Flammands ne soyez estonnez
Si à François voyez deux nez,
Car, par droit, raison et usage,
Faut deux nez à double visage.

ration à la Reine sa mere, qui ne s'estudioit qu'à posséder ses enfans, et luy sembloit ne le pouvoir si bien faire qu'en les tenant en jalousie avec leurs freres, et en méfiance avec leurs serviteurs. Elle luy écrivoit souvent, et en une lettre l'avertissoit de ne se fier du tout à son gouverneur, ny autres qui avoient charge de luy, mais qu'à elle seule il mandast ses conceptions (1): mauvaise procédure, en ce qu'elle devoit estimer qu'il pratiqueroit aussi bien cette leçon vers elle que contre les autres, et puis qu'au lieu de donner à son gouverneur le moyen de connoistre ses humeurs et actions, pour aider et fortifier les bonnes et corriger les mauvaises, elle faisoit qu'il les payoit d'hypocrisie et dissimulation, vices dangereux et bien éloignez de la prudence qui est propre pour converser parmy le monde.

[1569] Durant ce temps-là se donnerent les batailles de Jarnac et Montcontour, et plusieurs grandes occasions. Il y avoit près de Monsieur (2) huict ou dix jeunes hommes de bonne maison, entre lesquels estoit le puisné de Crevecœur (3), deux de Bressieux (4) et le cadet de Saint-Sulpice, qui depuis fut tué au siege de La Rochelle, lesquels m'aimoient. Un jour devisant ensemble, nous parlions des actions de M. de Brissac et de la grande reputation qu'il avoit, et combien estoient heureux ceux qui estoient près de luy; nous vinsmes à plaindre nostre malheur de ne faire rien, que nous estions assez d'âge (qui n'attaignoit quinze ans au

(1) *Il mandast ses conceptions.* Ce trait peint bien le caractère de Catherine de Médicis.—(2) *Monsieur :* le duc d'Alençon. —(3) *De Crevecœur :* de la maison de Gouffier, seigneurs de Bonivet et de Crevecœur. — (4) *De Bressieux.* Ils étoient probablement de la maison de Meuillon de Grolée. Le marquisat de Bressieu appartenoit à cette famille.

plus vieux), et prismes la resolution d'aller le trouver: la proposition nous sembloit tellement aisée, que nous croyons qu'elle estoit desjà executée. Quand nous vinsmes au combat, ce fut alors que les difficultés se presenterent, les peres et gouverneurs qu'il falloit tromper et pour diverses heures; vint au soin d'un chacun d'avoir des chevaux que nos gens n'alloient faire seller, ny les laquais les amener que par le commandement des gouverneurs; d'argent point, s'enquerans du chemin comme gens qui n'avoient éloigné Paris de cinquante lieuës, le danger du chastiment venant à estre decouvert, le mecontentement de Monsieur (1), que j'estimois plus que tout le reste; nonobstant il fut resolu de suivre notre dessein, promesse solemnelle entre nous de n'en rien dire; chacun avisa dequoy nous nous pourrions servir.

Nous trouvasmes dequoy pouvoir estre servis de quatre chevaux, de deux des miens, par le moyen d'un grand laquais que je gagnay, qui se nommoit Philippe, et le cadet de Saint-Sulpice, de deux de son frere aisné; pour de l'argent, nous trouvasmes jusques à soixante escus.

Le jour pris à quatre ou cinq jours de là, le jeune Bonnivet ne pust s'empescher qu'il ne le dit à son gouverneur, le sieur de La Charlottiere, qui aussi-tost en avertit M. de Saint-Sulpice, et luy le sieur de Rofignac; les interrogations vinrent à un chacun de nous de celuy auquel il avoit à repondre; je hesitay à avouer jusqu'à ce que mon gouverneur me dit tant de particularitez, que je ne pouvois ignorer qu'il ne parlast avec une certitude entiere; mon laquais fut appellé,

(1) *Monsieur* : le duc d'Alençon.

son danger me fit moins craindre le mien d'estre fouetté, qui me fit tout avouer audit sieur de Rofignac, adjoustant qu'il n'y avoit qu'un desir d'acquerir de l'honneur qui nous poussoit à cela, que mon laquais m'avoit refusé plusieurs fois, mais que ma grande solicitation l'avoit enfin engagé à me promettre, que je supplois mondit gouverneur de luy pardonner; ce qu'il fit après une rude reprimande sur la faute que je faisois de luy cacher mon desir, devant estimer qu'il ne deconseilleroit toutes les choses qui tourneroient à mon honneur; que je faisois paroistre une grande présomption et confiance de mon esprit en l'âge où j'estois, de faire telles entreprises; qu'il m'avoit estimé d'une plus obeissante nature, et croyoit que je l'aimois pour ne luy vouloir pas celer de moindres affaires; qu'il se trouvoit empesché de ce qu'il devoit faire, d'avertir mes parens, et par leur avis procéder à mon chastiment, ou bien, dès l'heure mesme, faire ce qui estoit de sa charge, ou de demander son congé, estimant qu'il jugeoit n'estre capable de corriger mes defauts ainsi qu'il se l'estoit promis; que neantmoins il vouloit se donner quelque loisir pour mieux discerner ce qu'il avoit à faire. Sur cela, les larmes aux yeux, je le suppliay de me pardonner, voulant suivre telle voie qu'il luy plairoit, fors celle de me laisser, qu'à l'avenir telles fautes, ny beaucoup moindres, ne seroient commises de moy. Il me laissa, et creu qu'il estoit allé trouver M. de Saint-Sulpice pour aviser comment il avoit à se gouverner. Il vid que ledit sieur de Saint-Sulpice mettoit toute la faute sur moy, son fils et tous les autres disans que c'estoit moy qui leur avois mis cela dans la fantaisie, et vouloit se servir de cela pour me rendre odieux à

Monsieur, et luy conta l'histoire, luy faisant connoistre le deplaisir que j'avois, et ce qui me faschoit le plus, estoit la crainte qu'il m'en voulust mal; et furent tous ses mauvais offices rendus inutiles par la sagesse de mon gouverneur, qui se contenta des temoignages que je luy rendis de mon deplaisir et du sentiment de ma faute pour n'y vouloir plus retourner. Je ne fus fouetté ny bafoüé par mes parens, ausquels neantmoins il ne le cela.

Icy est à remarquer combien la jeunesse est pleine d'imprudence, et combien elle commet d'erreurs et de fautes lors (comme la pluspart font) qu'ils se veulent croire seuls, et ne suivre les conseils de ceux qui leur sont ordonnez pour avoir le soin de leurs personnes.

[1570] La paix se fit (1): quelque temps après le roy Charles se maria avec la fille de l'Empereur (2), et furent les nopces celebrées à Maizieres, et de là on alla à Villiers-Cotterets passer l'hyver, qui fut fort long, où l'on combatit beaucoup avec les neiges, y en ayant eu quantité, où je vis le Roy prendre deux cerfs dans la forest, dans la neige, sans chiens, ayant mis des relais de veneurs et de chevaux pour luy et pour nous qui courions après luy. Avec cela, en deux jours nous prismes deux cerfs; il s'y fit deux ou trois bastions de neige où l'on se frottoit avec courage; on y fit aussi un fort beau combat à la barriere, où dans la grande salle, sur le haut dais, le Roy avoit fait retrancher cela; luy

(1) *La paix se fit :* la troisième paix, qu'on appela *la paix boiteuse et mal assise*, parce qu'elle avoit été conclue par Biron, qui étoit boiteux, et par de Mesmes, seigneur de Malassise.

(2) *Se maria avec la fille de l'Empereur.* Les détails relatifs à ce mariage se trouveront dans les Mémoires du chancelier de Cheverny, qui font partie de cette collection.

avec huict estoit dedans, et comme les parties avoient fait le tour de la salle, elles ressortoient ainsi qu'elles entroient; deux, trois, jusques à cinq dans la salle en mesme temps; ceux qui estoient dans le camp sortoient, et en forme d'escarmouches se venoient rencontrer dans le milieu de la salle, et là il se rompoit des picques et s'y donnoit des coups d'epée; cela dura quelque espace de temps, jusqu'à ce qu'ainsi qu'en une sortie de ville les assiegeans plus forts rembarrent ceux de la ville; le Roy se renferma dans son fort, où l'on combattit main à main, et ainsi le combat se finit ayant esté fait par une nouvelle façon qui fut fort belle.

[1571] On commença peu après le propos du mariage du roy de Navarre, qui est le Roy d'aujourd'huy, avec Madame Marguerite, sœur du Roy. J'avois lors quelque quinze ans, j'apprenois à faire ma cour au Roy, à Monsieur (1) et à M. le duc (2), au dernier plus souvent qu'aux deux autres. Mon gouverneur mourut, M. de La Boissiere demeura près de moy; je commençay à ne craindre plus le fouet, et à respecter moins ledit sieur de La Boissiere, de façon que je me licentiois souvent aux plaisirs plus qu'à mon devoir, laissant mon naturel commun à tous jeunes gens, mais le mien y ayant quelque inclination de suivre, approuver et imiter plutost les vices que les vertus. Le Roy juroit, et luy ouys dire quelquefois que jurer estoit une marque de courage à un jeune homme.

Cela donc me rendit fort grand jureur en quittant la modestie, qui est à estimer et cherir aux personnes jeunes et de qualité, et me rendit effronté, reconnoissant bien que cela plaisoit au Roy, faisant gloire de

(1) *Monsieur* : le duc d'Anjou. — (2) *M. le duc* : le duc d'Alençon.

me croire, et n'avoir plus à rendre compte d'aucunes de mes actions à personne. Cela me faisoit mesestimer aux sages, à mes parens craindre la continuation, et prevoyans beaucoup d'inconveniens qui me talonnoient, entr'autres M. de Montmorency (1), que j'aimois, craignois et honorois, m'en faisoit souvent des remonstrances : parmy ces mauvais comportemens paroissoit en moy du courage, et une curiosité d'ouyr et retenir ce qui se disoit et faisoit de bon hors la compagnie commune des courtisans, où tous les vices estoient passez pour une bienseance.

Je faisois connoistre qu'il me restoit du remors de mes vices, et que je jugeois bien qu'ils n'estoient approuvez de tous. Cela faisoit esperer à ceux qui m'aymoient que l'âge changeroit cela, et que l'experience me feroit connoistre les malheurs qui arrivent à ceux qui suivent cette maniere de vie.

La Cour alla à Blois (2), où la reine de Navarre vint et M. l'admiral de Chastillon, où fut resolu le mariage du roy de Navarre (3). J'eus là une petite prise avec un gentilhomme de Touraine, puisné de la maison des Arpentis (4), et fut dans la chambre du Roy; nous eusmes des propos aigres et non injurieux; je sortis dehors et luy fut retenu; depuis, Monsieur (5) nous accorda, lequel avoit commandé à tous les siens de s'offrir à moy, et luy me dit que s'il luy eust été permis, que luy mesme me fut venu trouver pour m'offrir de me servir de second si la querelle l'eust merité; encore

(1) *M. de Montmorency* : le maréchal de Montmorency.—(2) *La Cour alla à Blois.* Elle s'y rendit vers la fin de l'été de 1571. — (3) *Roy de Navarre* : depuis Henri IV. — (4) *Des Arpentis* : Dubois des Arpentis. —(5) *Monsieur* : le duc d'Anjou.

que je sçavois bien que telles offres n'estoient pratiquables, neantmoins tel langage, partant de la bouche du frere de mon roy, ne laissoit à m'obliger fort, de façon que je me rendis plus soigneux de faire la cour à Monsieur qu'auparavant, et en fut M. le duc un peu marry.

Nous partismes de Blois, laissans la Cour qui s'en alloit vers l'Anjou, pour venir à Paris avec M. de Montmorency, qui, comme gouverneur de l'Isle de France, avoit eu commandement de faire abbattre des croix qu'on avoit mises en deux maisons de ceux de la religion qui avoit esté rasées (1) durant les troubles. Plusieurs de Paris s'y vouloient opposer : ce seigneur valeureux, sage et aimé, appella nombre de noblesse, et se fortifia du parlement; de sorte qu'il fit sans contradiction ce qui luy avoit esté ordonné. [1572] Le Roy vint à Paris, où le roy de Navarre arriva avec tous les principaux de la religion.

Après ses nopces, M. de Montmorency fut ordonné pour aller en Angleterre jurer l'alliance avec la Reine (2); je m'y en allay, où je receus toutes sortes d'honneurs et bonne chere de cette grande et sage prin-

(1) *Qui avoient esté rasées.* Gastines et ses frères, marchands, rue Saint-Denis à Paris, qui avoient fait célébrer la cène dans leur maison, avoient été pendus en 1569. On avoit démoli leur maison, et on y avoit élevé une pyramide sur laquelle étoit gravé l'arrêt de leur condamnation. Lorsqu'on voulut détruire cette pyramide, conformément aux conditions du traité de 1570, qui ordonnoit la suppression de tous les monumens de cette espèce, le peuple s'y opposa, et le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, fut obligé de marcher avec des troupes pour soutenir les ouvriers.

(2) *Jurer l'alliance avec la Reine.* Voyez sur les détails de cette ambassade les Mémoires de La Mothe Fénélon, et la notice qui les précède (tome XXXII de cette collection, première série).

cesse, qui avoit une grande Cour dans cette belle et florissante ville de Londres. Cette grande princesse commençoit à me donner des arres des grandes obligations que vous, mon fils, et moy avons de porter honneur à sa mémoire, ainsi que vous l'entendrez par la suitte du discours de ma vie.

Retourné en France, j'accompagnay mondit sieur de Montmorency à l'Isle-Adam, maison où il faisoit sa demeure, madame la connestable sa mere vivant encore. M. de Thoré, son frere, me vint trouver de la part de M. le duc (1), m'apportant une lettre de creance qui estoit pour m'asseurer entierement de son amitié, qui n'estoit en rien amoindrie pour les refroidissemens qu'il avoit reconnus en moy depuis quelque temps, qu'il sçavoit bien que Monsieur (2), son frere, me temoignoit beaucoup d'affection pour me destourner d'estre près de luy comme j'avois tousjours esté, mais qu'il me convioit à l'aimer plus que personne. A cela se joignent les persuasions de mon oncle de Thoré, entre lesquelles il mettoit que Monsieur (3) haïssoit la maison de Montmorency, et favorisoit celle de Guise, qu'il me traverseroit tousjours près de Monsieur, ou il faudroit que je consentisse au mal qu'on vouloit à leur maison; que je me souvinsse combien j'avois tousjours aimé M. le duc (4), et la nourriture que j'avois prise près de luy. Cela fut fort consideré de moy, qui neantmoins avois, ainsi que je devois, le souvenir fort frais de cet office que Monsieur (5) m'avoit rendu à Blois, lors que j'eus cet broüillerie avec le jeune Arpentis,

(1) *M. le duc* : le duc d'Alençon. — (2) *Monsieur* : le duc d'Anjou. — (3) *Monsieur* : le duc d'Anjou. — (4) *M. le duc* : le duc d'Alençon. — (5) *Monsieur* : le duc d'Anjou.

estant une chose des plus detestables que l'oubliance des bienfaits, et le vice d'ingratitude celuy qui peut plus que nul autre rompre la commune societé.

Venu à Paris, j'estois caressé et aimé de ces deux princes à qui m'auroit, et recevois d'eux toutes sortes de faveurs, de bienfaits point, parce que je n'en recherchois pas; et de cela ne faisois-je pas mieux, n'estant jamais mal-seant de recevoir des bienfaits de son maistre, pourveu qu'il vous les donne volontiers, et que vous luy fassiez connoistre que les services que vous luy rendez ne sont pour l'espérance du profit, mais seulement pour le devoir et l'honneur, qui doit estre tousjours la principale fin de toutes vos actions.

Feu M. le prince d'Orange avoit repris les armes au Pays-Bas; M. le comte Louys, son jeune frere, qui avoit esté toute la derniere guerre avec le roy de Navarre, estoit parti de France pour executer les entreprises de Mons, Valenciennes et autres places au Pays-Bas, dequoy le Roy estoit d'intelligence, ayant permis à ceux de la religion de l'assister (1), et, cas advenant que leurs entreprises succédassent, qu'il les favoriseroit ouvertement. La ville de Mons fut prise par ledit comte Louys : il y eut rumeur à la Cour que le Roy y envoyeroit des forces, et mesmes le roy Charles me dit qu'il vouloit que j'y menasse une compagnie de chevaux legers, ce que j'aimois bien mieux allant à la guerre, que ma compagnie de gens-d'armes et demeurant en paix. Le sieur d'Ivoy, de l'ancienne maison de

(1) *Ayant permis à ceux de la religion de l'assister.* Tavannes, dans ses Mémoires, pense, comme le duc de Bouillon, que Charles IX agissoit alors de bonne foi avec les protestans. De Thou et d'autres écrivains du temps prétendent au contraire qu'il ne paroissoit les favoriser que pour les attirer dans le piége.

Genlis, menant un secours dans Mons, fut defait par le duc d'Alve (1), qui avoit comme investi la ville. La journée de Saint Barthelemy se resolut; on fit diverses resolutions pour l'execution de cet acte tant horrible (2), ayant esté une fois deliberé que M. de Guise tueroit M. l'Admiral en une course de bague que faisoit le Roy dans le jardin du Louvre, où tous Messieurs menoient des parties. J'estois de celle de M. le duc, lequel on croyoit avoir intelligence avec M. l'Admiral : à cette occasion on fit que nos habillemens ne furent prests, et feu M. le duc et sa partie ne courut point. La resolution contre M. l'Admiral (3) fut changée avec prudence, d'autant qu'il estoit fort périlleux pour la personne du Roy et de Messieurs de le vouloir tuer en ce lieu où l'on couroit la bague, y estans presens plus de quatre à cinq cens gentilshommes de la religion, qui eussent pu beaucoup entreprendre sur l'attentat de ce seigneur qui estoit tant aymé d'eux. M. de Guise aposta un nommé Maurevel, qui avoit tué M. de Moüy Saint Phale, pour tirer d'une arquebuze M. l'Admiral, ainsi qu'il passeroit devant un logis du cloistre de Saint Germain de l'Auxerrois, par où ledit Admiral avoit à

(1) *Fut défait par le duc d'Alve*. Genlis ne fut pas défait par le duc d'Albe, mais par don Frédéric de Tolède son fils, qui commandoit les Espagnols. Quelques écrivains contemporains prétendent que les Espagnols avoient reçu de la cour de France des avis sur la marche de Genlis, sur la force de ses troupes, et sur les moyens de l'attaquer avec avantage.

(2) *Cet acte tant horrible*. Voyez, sur la Saint-Barthélemy et sur les événemens qui la précédèrent, l'Introduction aux Mémoires, depuis 1547 jusqu'à 1594, tome xx de cette collection, première série.

(3) *Contre M. l'Admiral.* Le duc de Bouillon n'est pas le seul qui fasse mention de ce complot. On en trouve les détails dans les Mémoires de l'estat de France sous Charles IX.

passer en retournant du Louvre en son logis. Il advint qu'on luy bailla une lettre, qu'il ouvrit et vouloit la lire à l'endroit du lieu où estoit cet assassin qui luy tire le coup, ne luy ayant porté que dans le bras, et n'en fut mort. J'estois en mon logis où je m'habillois de nos habillemens pour courre la bague. M. le duc (1) m'envoya querir, et me dit ce coup, usant de ces mots : « Quelle trahison.....! »

Le dimanche, 24 aoust, s'executa à Paris cette tant detestable et horrible journée du massacre fait sur ceux de la religion, où Dieu me conduisit par la main, en telle sorte que je ne fus massacré ny massacreur, pour le premier ayant couru fortune sur la deliberation qu'on prit de tuer tous ceux de la maison de Montmorency, ce qui se seroit executé (2) sans que M. de Montmorency n'estoit à Paris, mais en sa maison de l'Isle-Adam. Ceux qui vouloient profiter des biens de cette maison concluoient à ma mort, pour estre sorti de sa fille aisnée, ainsi que Monsieur (1) me dit quelques jours après, y ayant, ce me disoit-il, porté tout empeschement. Cet acte inhumain, qui fut suivy par toutes les villes du royaume, me navra le cœur, et me fit aimer et les personnes et la cause de ceux de la religion, encore que je n'eusse nulle connoissance de leur creance.

(1) *M. le duc :* le duc d'Alençon. — (2) *Ce qui se seroit exécuté.* Plusieurs écrivains, et entre autres Marsollier, dans son Histoire du duc de Bouillon, ont dit que ce qui sauva la maison de Montmorency fut l'absence de Damville qui alors étoit en Languedoc : tous les contemporains attestent que Damville, à cette époque, résidoit à la Cour, mais que son frère le maréchal de Montmorency s'étoit sagement retiré à l'Ile-Adam, et que comme il s'y tenoit sur ses gardes on n'osa rien attenter contre les siens.

Le siege de La Rochelle se prepare, où s'estoit retiré quelque nombre de gentilshommes qui ne vouloient aller à la messe; lesquels, avec les habitans, se resolurent de ne fleschir point, et respandre leur vie terrienne pour conserver la celeste.

[1573] L'armée du Roy se prepare, Monsieur et M. le duc partent en poste de Paris pour aller assembler l'armée vers Poitiers. Je pars de Paris pour aller dire adieu à M. de Montmorency qui estoit à Chantilly, où, ne voulant demeurer que deux jours, je tombay malade d'une fievre lente, comme si j'eusse demeuré etique; elle me dura bien trois semaines; mon oncle me vouloit destourner de ce voyage, tenant les armes du Roy très-injustes, et la defense de ceux de La Rochelle juste. Je ne luy pus obeïr, estant âgé de seize à dix-sept ans, et n'ayant jamais veu la guerre, n'ayant que la regle du monde pour la conduite de mes actions. Quoyque je connusse bien la meschanceté de la Saint Barthelemy, neantmoins ne me trouvant audit siege, où toute la France alloit, on eut imputé cela à faute de cœur.

Cette premiere mauvaise impression qu'on eust prise de moy eust esté très-difficile à lever, estant grandement à considerer à la jeunesse de faire tout ce que vous pourrez, mon fils, pour donner de vous une bonne impression à tous les commencemens de chacune action que vous ferez, et aux abords de chaque nouvelle compagnie.

Aussi-tost que je fus guery, je partis avec un bon equipage de grands chevaux et de dix ou douze gentilshommes, mes armes belles et bien faites, avec toutes les pieces necessaires pour un siege. Je m'en allay

prendre congé du Roy et de la Reine sa mere, qui me firent cet honneur de m'asseurer de leurs bonnes graces. Je pars et vins à Champigny, où j'y trouvay une de mes tantes. Je fus contraint d'y sejourner huict ou dix jours pour achever de me remettre, temps que je perdois avec tristesse, oyant les canonnades qui se tiroient à La Rochelle, qui me faisoient craindre qu'elle se prist, et que je n'aurois rien veu de ce siege, craignant de laisser une mauvaise impression de moy, et de n'avoir commencé à apprendre le mestier des armes ny éprouvé mon courage, pour estre assuré que la crainte de la perte de l'honneur precedoit tousjours celle de la vie.

Je me rendis audit siege à la fin de fevrier. Lorsque j'arrivay, il vint au-devant de moy environ deux cens gentilshommes. Je pris l'heure d'entrer dans les logis de l'armée, et d'approcher du quartier de Monsieur, que l'on jugeoit estre à cheval pour aller aux tranchées; de sorte qu'ainsi accompagné je fis la reverence à Monsieur, à M. le duc, au roy de Navarre et autres princes; je saluay les personnes de qualité qui estoient là, et accompagnay Monsieur à la tranchée, où j'ouis pour la premiere fois les canonnades et coups d'arquebuze, desquels il y eut des hommes blessez et tuez; je n'en eus aucun estonnement. De là j'allay à mon quartier, qui estoit loin de celuy de Monsieur d'une petite lieue; tous les jours j'allois à la Cour et aux tranchées, où je prenois ma part des occasions et des perils qui s'y presentoient, et avec louange chacun faisoit sa cour aux uns plus qu'aux autres; je me rangeois ordinairement près de M. le duc, qui avoit du mescontentement de se trouver dans cette armée sans aucune charge; aussi

n'y en avoit il point pour lui; son esprit ambitieux ne se contentoit de cette raison, outre qu'il avoit en horreur la Saint Barthelemy, et regrettoit la mort de M. l'Admiral (1), qui l'avoit pris en affection pour le servir. Cela fit qu'il prit intelligence avec M. de La Noue, qui estoit ressorty de La Rochelle, ainsi qu'il l'avoit promis au Roy, qui l'avoit envoyé querir sortant de la ville de Mons, que le duc d'Alve avoit prise, pour le convier de le servir et persuader ceux de La Rochelle de se mettre en leur devoir, et se rendre (2). Cette persuasion luy estoit faite avec menaces de le faire mourir s'il ne contentoit le Roy; il promet de s'y employer, et, en cas qu'ils ne le voulussent croire, qu'il ressortiroit de la ville.

Ce vertueux et vaillant gentilhomme entre tous ceux de son siecle se rendit à La Rochelle; là il fit pour eux tout ce qu'il pouvoit, se trouvant à toutes les occasions, et souvent les induisoit à s'accommoder avec le Roy, en prenant leurs suretez convenables pour se garder d'estre trompez. Quand ils avisoient aux moyens de ces seuretez ils les jugeoient impossibles, veu les manquemens de foy, aux cruautez exercées contre ceux de la religion. J'ay voulu vous conter cette ac-

(1) *Regrettoit la mort de M. l'Admiral.* Catherine de Médicis avoit inutilement essayé d'exciter le duc d'Alençon contre Coligny. Parmi les papiers trouvés chez l'Amiral après sa mort, étoit une espèce de journal redigé par lui, et qui prouvoit qu'il avoit conseillé au Roi de ne pas donner trop d'autorité aux princes ses frères en leur assignant des apanages. Catherine de Médicis fit lire ce journal au duc d'Alençon, et lui dit: « Voilà votre bon ami, voyez le conseil qu'il donnoit au « Roi. — Je ne sais s'il m'aimoit beaucoup, répondit le prince, mais je « sais qu'un pareil conseil n'a pu provenir que d'un homme fidèle à son « souverain, et zélé pour ses intérêts. »

(2) *Et se rendre.* Voyez la notice sur La Noue, tome XXXIV de cette collection, première série.

tion, de laquelle il y a eu plusieurs opinions pour et contre : les uns disoient que M. de La Noue estoit blasmable, en ce qu'il avoit porté les armes dans La Rochelle, leur ayant fort servy à les acquerir au commencement du siege qu'il demeura avec eux ; d'autres, entre lesquels il y en avoit de la religion, qui disoient que ses persuasions à s'accommoder avec le Roy, pouvoient faire un esbranlement au courage de ceux de la ville ; et des uns et des autres il y en avoit qui l'accusoient d'avoir mal servy et le Roy et ceux de La Rochelle.

Voilà comme les actions des hommes sont sujetes à de grands blasmes, d'autant qu'on a souvent ou ses ennemis ou l'ignorance pour juges, ainsi que paroissoient ceux qui ne consideroient que la promesse de M. de La Noue avoit esté faite lui ayant le cousteau à la gorge, qu'il satisfit à la condition de sortir, et qu'il ne s'estoit pas obligé de ne porter les armes avec eux, non plus que de porter seulement ses persuasions de s'accommoder, ce qu'il fit. Et qui jugera sainement, connoistra en cette action beaucoup de prudence, veu les extremitez où se rencontroit ce grand homme du danger de sa vie, ou de faillir et à sa religion et à l'endroit de ceux qui avoient les armes à la main pour la maintenir. C'est une chose fascheuse à un homme de bien de promettre quelque chose qu'on ne tienne, sans donner sujet d'interpreter si la foy aura esté fidellement observée ou non.

A ce siege se presenterent deux occasions principales : de l'assaut au bastion de l'Évangile (1), où je

(1) *Au bastion de l'Evangile.* Le boulevard de l'Evangile soutint neuf assauts. « On se jouoit des hommes en ce siege, et j'ai oui dire à

fus, et courusmes un très-grand peril en nous en retournans, ayant à passer dans un trou qu'on avoit fait pour entrer dedans le fossé sous la contrescarpe. A l'entrée de ce trou ceux de La Rochelle y tiroient, et blesserent ou tuerent force hommes, de sorte qu'il y avoit une telle presse, que nous pensasmes estouffer dans les armes; l'autre fut l'assaut general, où je ne fus point, Monsieur n'ayant voulu que la noblesse y allast. Chacun, en cette armée mal disciplinée, portoit son courage aux occasions qu'on pouvoit faire naistre, sans aviser si elles pourroient servir pour la prise de la ville, la jalousie entre les freres fort grande et entre les princes et capitaines; cela fut cause qu'estant Monsieur et M. le duc allez promener vers la mer, et voir si deux forts qu'on y avoit ordonnez s'avançoient, en l'un desquels (chose que vous devez remarquer) Maurevel, le meurtrier de M. de Mouy, et qui avoit tiré M. l'Admiral, n'ayant, ny le colonel de l'infanterie, ny aucun mestre de camp, voulu le recevoir dans le corps de l'armée, ni souffrir qu'il entrast en garde avec eux (1), le tenant pour un homme diffamé d'avoir commis ces actes, quoyque pour le service du Roy, indigne et traitre. Allant là, M. le duc m'appelle: « Monsieur de Turenne, allons voir les pescheurs (2), » qui estoient ceux

« ceux qui étoient proches du duc d'Anjou que pour passe-temps, et « quand on ne sçavoit que faire, on envoyoit des soldats à la breche.» (Mathieu, *Histoire de Charles IX*.)

(1) *Ni souffrir qu'il entrast en garde avec eux.* Cette particularité ne se trouve dans aucun autre historien.

(2) *Allons voir les pescheurs.* Nous croyons devoir citer, relativement à ces pêcheurs, une anecdote que La Popelinière nous a conservée. « D'autant (raconte-t-il) que les catholiques se ruoient ordinairement « sur les femmes qui alloient pêcher des sourdons et autres coquillages,

de la ville, qui, à toutes les basses marées, jettoient une bonne escorte pour favoriser grand nombre de femmes et d'enfans qui alloient dans la vaze chercher des coquilles, dequoy ils se nourrissoient : nous estans avancez, on commence à nous tirer quelques mousquetades; M. le duc me dit : « Allez à ce fort querir quelques « hommes, et attaquons une escarmouche; » ce que je fis. Celuy qui y commandoit me donna son lieutenant avec trente hommes ; je m'avançay avec eux, et, M. le duc me suivant, Monsieur, qui s'en retournoit, vit cette escoupeterie, et voit que M. son frère, qu'il trouva pied à terre tout bourbeux, n'estoit avec luy, quelqu'un luy disant qu'on l'avoit veu separé, et moy avec luy.

Il s'en vint vers nous avec deux ou trois cens chevaux, qui fit que ceux de la ville commencerent à tirer à la troupe de l'artillerie et des mousquetades, qui la fit arrester; et fut commandé à quelqu'un qui estoit près de luy de venir chercher M. son frere, qu'il trouva, comme j'ay dit, pied à terre, tout bourbeux. J'avois ce jour-là un habillement de satin gris que le rejaillissement de la vaze des balles qui tomboient dedans m'avoit tout gasté. M. le duc, arrivé près de son frere, fut repris, et moy peu loué de l'avoir conduit en ce peril, et d'avoir pensé estre cause que deux freres fussent tués. Je

« aucunes desquelles ils prindrent comme les plus belles, nombre d'ar-« quebusiers s'habillerent en femmes avec espées et pistoles sous leurs « cottes, leurs compagnons prests à les secourir s'ils en avoient besoin. « Ainsi peschant et conduits par les femmes, virent aussi-tôt les catho-« liques se débander de leurs corps de garde pour s'en saisir : mais ces « hommasses les chargerent de telle sorte, que, plusieurs tués morts, le « reste n'eust qu'à fuir en diligence, aussi-tôt réfroidis en amour qu'ils « s'y estoient montrés eschauffés dès la découverte de ces femmes.... »

meritois bien cette censure, sans que, comme j'ay dit, on n'estimoit en cette armée que ceux qui plus souvent se mettoient en des perils, quoy que sans commandement et sans fruit. Aussi la ville ne fut prise, et cette armée vaincue par le grand nombre de personnes signalées qui y mouroient tous les jours.

Je vous ay dit, au commencement de ce siege, les mescontentemens de M. le duc (1), et ses intelligences avec M. de La Noue qui estoit dans l'armée du Roy, lequel ne pensoit qu'à assister cette place, de façon qu'il aidoit audit duc à se resoudre de prendre les armes. Il y avoit dans l'armée quatre cens gentilshommes de la religion; le roi de Navarre et M. le prince de Condé y estoient, qui, offensez de la Saint-Barthelemy, ne desiroient rien tant que de se voir les armes à la main pour se vanger; de façon que M. le duc se dispose à la prise des armes et à s'en aller, la fondant sur l'injustice de la Saint-Barthelemy, pour se faire donner un partage, et satisfaction à ceux de la religion des rigueurs qu'on leur tenoit. M. le duc doncques, le roy de Navarre, M. le prince et M. de La Noue et moy, se trouverent ensemble, et se promirent les princes grande amitié. Le roy de Navarre, ambitieux et soupçonneux, craignoit que M. le duc ne declarast tout cecy au sieur de La Mole qu'il aimoit, et que le roy de Navarre n'estimoit, de façon que j'estois l'instrument de leur confiance (2). On regardoit ce que l'on pouvoit faire : on avise de dresser des entreprises sur

(1) *M. le duc* : le duc d'Alençon. — (2) *L'instrument de leur confiance.* De Thou présente comme principal agent de complot Henri de La Tour, vicomte de Turenne, qui, n'ayant que dix-sept ans, montroit déjà une valeur et une capacité étonnante pour les affaires.

des places, ce qu'on fit sur Angoulesme et Saint Jean d'Angely, où M. le duc se jetteroit. A cecy se presentoient force empeschemens. L'incertitude qu'ont toutes entreprises (1) representoit une ignominieuse perte, la difficulté d'assembler les hommes pour l'execution, l'heure et le temps du partement de M. le duc sans qu'on s'en apperceut; toutes ces difficultez tiroient l'execution de ce dessein en longueur. L'armée navale que le comte de Montgommery faisoit en Angleterre, fit voile pour le secours de La Rochelle; le Roy y avoit aussi une armée à l'ancre, composée de navires et galeres; on avoit fait une pallissade au travers de l'emboucheure du Havre, à la portée du canon de la ville, où l'on avoit enfoncé des vaisseaux, et entr'autres une caraque qui se trouva là par hazard: ceux de la religion l'ayant prise sur les Espagnols durant les precedentes guerres, l'avoient laissé deperir sur les vazes, n'ayant pu la mettre en mer. Le comte de Montgommery arriva avec la grande marée de l'equinoxe en mars (2), ayant tout vent derriere luy, dans un bon et grand vaisseau que la reine d'Angleterre lui avoit baillé, et environ vingt-cinq autres navires de combat, sans celles des charges qui portoient les vivres. Il y

(1) *L'incertitude qu'ont toutes entreprises.* L'auteur de la vie de Duplessis-Mornay prête à ces jeunes seigneurs un projet bien plus extraordinaire. « Leur résolution, dit-il, estoit d'attaquer avec leurs amis et « serviteurs, à jour nommé, le quartier du duc d'Anjou, tellement « qu'une partie de l'armée devoit mettre l'autre en pièces; et ils avoient « donné un signal aux assiégés, afin qu'en même temps ils fissent une « sortie générale sur les tranchées. Estoient de ce conseil les ducs de « Longueville et d'Usez, quelques-uns de messieurs de Montmorency, « le vicomte de Turenne, jeune alors, mais plein de courage, etc.... »

(2) *L'équinoxe en mars.* Selon de Thou, la flotte commandée par Montgommery parut à la vue de La Rochelle le 20 avril 1573.

eut une fort grande irresolution en l'armée de mer du Roy, qui ne se voyoit capable ny de vaisseaux ny d'hommes pour resister, l'ordre y ayant esté si mauvais qu'il n'y avoit pas le tiers des hommes dans les vaisseaux qu'il y falloit pour venir aux mains (1), et avoit-on esté si mal averty, qu'on ne sceut rien de l'arrivée du comte que lors qu'on le vit.

L'infanterie estoit fort diminuée, et par la mort et par les blessures et maladies; les soldats ne se pouvoient garder; et quoy qu'on fit des recruës tous les mois par tout le royaume, on ne pouvoit les tenir au camp. L'avarice des capitaines aidoit fort à cela, qui vouloient avoir moins de soldats pour à la monstre avoir davantage de passevolans pour gagner les payes; en quoy ils faisoient une faute qui cousta la perte de la vie et de l'honneur à plusieurs, d'autant qu'on leur ordonnoit de la garde à raison des hommes qu'ils mettoient en bataille à la monstre, et, leur arrivant quelque attaque à faire ou à soustenir, se trouvans moins d'hommes ils s'y perdoient, et le service du Roy demeuroit sans estre fait : cela apportoit de grandes difficultez à pourvoir les vaisseaux, ne pouvant tirer des hommes d'où ils estoient en garde, sans peril de laisser au pouvoir de ceux de dedans d'emporter le quartier qu'ils attaqueroient.

Sur cette difficulté je parlay à quelques jeunes hommes de qualité de nous aller jetter dans les vaisseaux, ce qu'ils approuverent; soudain je l'allay dire

(1) *Pour venir aux mains.* De Thou (liv. LVI) et Davila (*Hist. des guerres civiles*, liv. V) ne conviennent point de cette supériorité de la flotte de Montgommery. Ils prétendent que celle du Roi étoit mieux quipée, et garnie de meilleures troupes.

à Monsieur, qui en fut fort aise; nous partismes environ cinquante ou soixante, outre les gardes du roy de Navarre, qui me fit cest honneur de me les donner, et nous nous embarquasmes dans le vaisseau du vicomte d'Usaz (1), qui commandoit aux vaisseaux ronds qui estoient dans l'armée du Roy. Le comte de Montgommery, au lieu de se servir du vent, de la marée et de l'occasion qu'il avoit pour la defourniture des vaisseaux, laisse passer la marée en deliberant ce qu'il avoit à faire; de sorte qu'au lieu de venir à nous il va se mettre à l'ancre entre Chef-de-Bois (2) et l'isle de Ré, où il demeura quelques jours sans avoir porté assistance aux assiegez que de seize ou dix-huict milliers de poudre, qui leur furent portez par le moyen d'une petite patache, qui, à la marée de la nuit, passa au travers de nos vaisseaux et la pallissade, et se rendit à La Rochelle. Ces princes s'assemblerent avec M. de La Noue, et aviserent de se jetter dans les vaisseaux du comte, nos entreprises s'estans perdues et le moyen de les executer reconnu impossible, comme de pouvoir faire une armée dans la France, que le Roy ne l'empeschât; mais que, se jettans avec le comte, et nous en allans en Angleterre, sans doute nous ferions lever le siege, releverions le courage avec l'esperance à ceux de la religion, qui en divers lieux du royaume estoient prests à prendre les armes, qu'on pourroit revenir à La Rochelle, et avec les armes obtenir ce qu'un chacun pretendoit, ou

(1) *Du vicomte d'Usaz.* Dans la chronique de Jean de Lurbe on lit que le seigneur vicomte d'Uza, bordelais, commandoit l'armée navale au siége de La Rochelle, en qualité de vice-amiral.

(2) *Chef-de-Bois.* Le vrai nom est Chef-de-Baye. Par corruption le peuple l'appelle Ché-de-Boi.

bien que d'Angleterre mesme nous traiterions. Ces raisons furent fort contredites par M. de La Noue, qui ne jugeoit La Rochelle en danger de quelque temps, durant lequel il se presenteroit des occasions meilleures et plus honorables; que tous ces princes s'en allant comme cela vers la reine d'Angleterre, on ne sçavoit comment elle voudroit user de leurs personnes, veu qu'on n'auroit eu auparavant aucune seureté d'elle, qui ne vouloit pas entrer en guerre avec la France, mesmement voyant si peu d'apparence qu'il y eut un party formé, n'estant pas à estimer que s'il y en eut eu, que nous n'eussions pas pris cette retraite; qu'au premier jour nous luy serions à charge pour nostre dépense, à laquelle il faudroit qu'elle subvint, autrement que le comte de Montgommery n'avoit une absolue puissance sur ses vaisseaux, desquels possible les capitaines anglois ne voudroient nous porter en Angleterre; qu'au lieu de relever le courage à ceux de la religion, nous le leur ferions perdre, estimant qu'il n'y avoit point de seureté ny pouvoir à ces princes, puis qu'ils avoient pris et executé un tel dessein. Outre cela, M. de La Noue et le comte n'estoient pas bien ensemble, d'autant que lors que le sieur de La Noue entra dans La Rochelle, ledit comte y écrivit des lettres pour les convier à le soupçonner, et mesme de s'en défaire, ce que ledit de La Noue avoit sceu : nous tinsmes ce conseil à cheval, prests à l'executer s'il y eust esté resolu.

Sur ces sages considerations la partie fut rompuë : durant toutes ces menées je courus un grandissime peril, et pour moy et pour tous, par la legereté, indiscretion et imprudence qui m'accompagnoit. M. le duc avoit écrit de sa main une forme de protestation,

par laquelle il declaroit les raisons de sa prise des armes, et me commanda de la porter et faire voir à M. de La Noue; c'estoit la nuit. Je la pris et m'en allay à mon quartier; nous n'avions pu menager tant de broüilleries que Monsieur ne fust en soupçon, et qu'il ne fist prendre garde à toutes nos actions, ce que nous reconnoissions bien; pour cela voulois-je prendre quelque commodité pour communiquer cecy à M. de La Noue. Arrivé à mon logis, je mets mon papier dans une layette; le matin venu, je le prens et le mets dans ma manche entre la chair et la chemise, et m'en allay au quartier de Monsieur, où, après disné, y ayant assez peu de gens dans sa chambre, il commença à se jouer avec nous, et prend mon bras où j'avois ce papier; soudain il le sentit, et me dit que c'estoit un poulet qui estoit venu de la Cour, et, s'efforçant, me deboutonne ma manche et tire ledit papier: mon danger me fit perdre tout respect; je luy sautay aux mains et luy ostay, en luy faisant croire que c'estoit une lettre de femme que pour rien du monde je ne voudrois qu'il en eut veu l'écriture.

Voilà comme la jeunesse est indiscrette, reduisant ses actions aux cas fortuits, sans les faire dependre de la raison; ce qui cause qu'il y en a tant qui se perdent avant que d'avoir atteint l'âge d'homme, et qui laissent ecouler le meilleur de leur âge sans avoir fait aucun avancement en leur condition, ny s'estre poussez à aucun degré d'honneur. Cette faute mettoit plusieurs personnes en peine, et avec si peu de sagesse que je fus près d'y tomber. Tous nos desseins allerent en fumée sans aucune execution. Le siege se continua; l'élection de Monsieur se fit pour être roy de Pologne;

les ambassadeurs polonois vinrent au camp pour luy faire sçavoir son élection et le convier d'y aller. Le roy Charles, jaloux de l'authorité de son frere, desiroit avec passion de le voir hors du royaume, ce qui fut cause principalement qu'on se résolut de traiter avec La Rochelle. La capitulation fut faite que la ville se rendroit, mais que le roy de Pologne n'entreroit dedans. Cela s'execute, et le camp se licentie.

Le roy de Pologne et Monsieur (1) s'en retournerent à Paris. Ce desir de remuer demeura dans l'esprit de M. le duc; l'intelligence avec M. de La Noue continua. Icy ay-je à vous noter, d'autant que vous viendrez en une saison où il y aura quantité d'enfans de France, Dieu continuant la vie au Roy (2) et à la Reine, qui en feront encore, et gardant ceux qui sont desjà nez, que vous vous serviez de mes preceptes, qui sont que vous ayez à dependre du Roy, de vous entretenir bien avec tous, mais faisant partis à part; tenez-vous tousjours avec vostre roy, et que rien ne vous en puisse jamais separer, que le maintien de la liberté de vostre conscience, pour laquelle je vous convie et conjure de presenter à Dieu vos biens, vostre vie et vostre personne, et qu'il vous souvienne que les rois nous sont donnez de Dieu, et quoyque mauvais quelquefois,

(1) *Le roy de Pologne et Monsieur.* Lorsque le duc d'Anjou eut été élu roi de Pologne, le duc d'Alençon prit le titre de *Monsieur*, que le duc de Bouillon lui donne quelquefois mal à propos avant cette époque. On a eu soin de mettre des notes pour prévenir toute confusion, elles ne seront plus nécessaires; dans la suite de ses Mémoires l'auteur ne désigne plus sous le titre de *Monsieur* que le duc d'Alençon, qui devint duc d'Anjou après la mort de son frère aîné.

(2) *Dieu continuant la vie au Roy.* Ces mots prouvent que Henri IV vivoit encore lorsque le duc de Bouillon rédigeoit ses Mémoires.

neantmoins nous les devons servir. Encore que M. le duc eust parmy ses autres raisons de prendre les armes pour la vengeance de la Saint Barthelemy, si n'estoit-il pas permis par la loy de Dieu, ny politique, qu'il le fit, n'ayant en cela nulle vocation; et quand Dieu eust beny ses desseins, c'eust esté pour punir ce qui avoit esté entrepris à la Saint-Barthelemy, mais gardant à Monsieur ce qu'il meritoit en se rendant autheur de tant de maux qu'une guerre illégitime apporte; c'estoit sans justice que nous entreprenions toutes ces nouveautez. Je vous conjure de ne tomber en pareille faute. Ces commencemens me tirerent de la Cour, et me mirent en la mauvaise grace du Roy, et m'osterent le moyen de parvenir aux charges, ainsi que vous l'entendrez.

La jeunesse qui a du courage croit souvent qu'elle ne le fait paroistre en ne faisant que les choses ordinaires, et se restraignant tousjours dans le corps de l'Estat, où la puissance, l'ordre et le conseil demeure; mais que, se jettant dans les partis, ils y sont plus recherchez, leur courage y paroist mieux, d'autant qu'ils sont souvent moindres en nombre, que les charges leur sont plutost données, et qu'y estans plus necessaires et sans obligation, ils y peuvent plustost et plus facilement s'y agrandir; ne considerans pas que Dieu ne veut pas tels desseins, que l'Estat se maintient, et les partis s'en vont tousjours en deperissant; qu'il n'y a que confusion parmy eux, des egalitez ordinaires parmy ceux de diverses extractions, d'autant que chacun y est volontairement, et s'en peut retirer quand il veut, disans reconnoistre faire mal en suivant ce à quoy ils n'estoient obligez. Il ne se trouve rien de seur en tels

partis; et s'il arrive par hazard que quelqu'un fasse fortune, ce sont gens de peu qui n'ont rien à perdre, et ceux de maison qui ont du bien et de la qualité naturelle n'y peuvent rien gagner, et toutes les actions courageuses et braves sont blasmées par la posterité d'autant qu'elles sont faites contre le bien general de leur patrie.

Vous entendrez combien de peines et fascheries nous avons soustenu durant les guerres civiles qui se faisoient legitimement pour la maintenuë de la liberté de nos consciences, et jouïssance des edits et loix sur ce faites, qui estoient à toutes occasions enfreintes, et la persecution preste à recommencer.

Estans à Paris, chacun se prepare pour aller en Pologne. Les commandemens de Monsieur me firent refuser le roy de Pologne d'y aller, lequel s'ennuyoit fort de partir de France pour aller commander à une nation si esloignée et si differente en mœurs et en police. Le roy Charles se trouvant desjà mal, estant jugé pulmonique par les medecins, M. de Guise et les principaux serviteurs du roy de Pologne le convioyent à ne partir, et plustost se retirer de la Cour; que sçachant l'estat de la vie du Roy, qui ne pouvoit estre longue, que c'estoit se mettre au hazard de perdre la France, où Monsieur ne manqueroit de faire ses menées; qu'il avoit ceux de la religion pour ennemis, qui sçavoient qu'il avoit aidé à faire resoudre l'execution de la Saint Barthelemy, la maison de Montmorency malcontente: cela retenoit son esprit en suspens, et le fit sejourner près d'un mois à Paris après que le Roy en estoit party, s'estant acheminé jusques à Vitry pour accompagner son frere jusques en Lorraine. Là, il tomba

malade (1); la Reine mere pressoit, quoy qu'à regret, le partement de son fils, se promettant, comme elle fit, la mort du Roy survenant, qu'elle conserveroit le royaume au roy de Pologne. Monsieur, le roy de Navarre et M. le prince estoient à Vitry, où ils se lierent d'amitié plus estroitement que par le passé; et avec mauvais conseil on projettoit de remuer. Le roy de Navarre et Monsieur (2) avoient occasion de le desirer pour l'irreparable offense receuë à la Saint Barthelemy, et la contrainte en leur conscience d'aller à la messe, ayans tousjours un vif ressentiment de la religion en leur cœur, et jugeans qu'ils demeuroient tousjours suspects au Roy et à l'Estat, pour n'avoir jamais part à aucune charge; mais les raisons de Monsieur estoient autres qui le devoient rendre agreable au Roy, pour, par sa volonté, s'instaler dans les affaires; il inclinoit neanmoins à la prise des armes, estimant qu'elles luy feroient donner, en les posant, la lieutenance generale.

Nous avions souvent des lettres de M. de La Noue,

(1) *Là il tomba malade.* Dans quelques écrits du temps on attribua la maladie du Roi au poison. « Peu de gens se persuaderont, dit de « Thou, qu'il n'y eût rien de surnaturel dans cette maladie. » Brantôme et Jean de Serres s'expriment d'une manière encore plus positive. Ce dernier laisse même entrevoir qu'on imputoit le crime à Catherine de Médicis. D'après un passage de Papire-Masson, il paroîtroit que le duc d'Anjou en fut également soupçonné. Dans quelques libelles, Catherine de Médicis fut publiquement accusée d'avoir empoisonné son fils. Charles IX mourut; peu de temps après son corps fut ouvert en présence des magistrats : on n'y découvrit aucune trace de poison. D'ailleurs, tous ceux qui ont prétendu que ce prince avoit été empoisonné ne s'accordent point dans leurs récits, et se réfutent ainsi les uns les autres.

(2) *Le roy de Navarre et Monsieur.* Il faut lire M. le prince de Condé; le sens du texte suffit pour l'indiquer : c'étoit le roi de Navarre et le prince de Condé que Charles IX avoit contraints d'aller à la messe.

qui redressoit autant qu'il pouvoit sa creance parmy ceux de la religion, et sondoit les volontez pour reconnoistre ceux qui par la peur de la Saint Barthelemy s'estoient du tout revoltez. Les deux rois se separerent audit Vitry ; la Reine mere, Monsieur, le roy de Navarre, M. le prince et toute la Cour, partent pour conduire le roy de Pologne hors de la Lorraine. A Nancy me fut parlé du mariage de mademoiselle de Vaudemont, qui depuis a esté reine de France (1), et ce par le roy de Pologne. Je n'y voulus entendre, n'ayant lors nulle envie de me marier; et aussi mon oncle de Thoré m'avoit dit la vouloir rechercher, je ne voulus courre sur son marché, ayant tousjours eu cela d'avoir esté fort exact observateur de mes promesses et des amitiez que j'ay contractées, à quoy souvent plusieurs m'ont trompé. J'estimay que l'ouverture de ce mariage se faisoit pour raison d'Estat, pour me separer et d'avec mes oncles et d'avec Monsieur, en m'alliant avec la maison de Lorraine, à ce que je n'aidasse à ce qui se pourroit brasser contre le roy de Pologne, estant hors du royaume.

Il nous pensa arriver un grand inconvenient, qui fut prevenu par une assez spirituelle prevoyance. Monsieur avoit un premier valet de chambre nommé Ferrand, qui l'avoit servy de violon estant jeune : ce valet de chambre s'estoit laissé gagner par la Reine mere pour l'avertir de tout ce que Monsieur feroit. M. de La Noue avoit escrit à Monsieur, luy rendant compte de ce qu'il negocioit, et l'asseurant qu'un bon nombre de noblesse et de villes luy tendroient les bras pour le servir. Monsieur oublia cette lettre sous le chevet de

(1) *Reine de France.* Elle épousa Henri III.

son lict; Ferrand, le voyant faire le matin, prend cette lettre, et tout soudain la porte à la Reine; par hazard j'estois allé en sa chambre; une sienne femme de chambre qui affectionnoit Monsieur me dit en passant: « On a une lettre que vostre maistre a perdue. » A l'instant je m'en vins retrouver Monsieur, et luy demanday sa lettre; il vit qu'il ne l'avoit plus; ce fut à deliberer ce qui estoit de faire. Monsieur avoit quelque envie de s'en aller; je m'avisay de luy donner conseil de faire réponse à M. de La Noue, par laquelle il luy temoignast trouver estrange qu'il le convioit à s'obliger des personnes pour son particulier, luy qui n'avoit autre but qu'à servir le Roy et meriter ses bonnes graces; que luy ny ceux de la religion ne devoient entrer en nouvelles defiances, qu'on leur vouloit tenir ce qu'on leur avoit promis, et que pour cela il s'offroit de faire entendre au Roy ce que c'estoit de leurs affaires. La lettre faite, il fut trouver la Reine sa mere, et, feignant ne sçavoir que la lettre fut perdue, luy dit avoir receu une lettre de M. de La Noue, qu'il luy portoit avec la réponse; cherchant dans sa poche, il ne trouve la lettre, comme il n'avoit garde, mais bien la réponse, asseure fort la Reine ladite lettre ne contenir que ce qu'elle faisoit, et à quoy il avoit répondu.

La Reine se contenta de cela, et fit demonstration d'y ajouster foy, d'autant que le remede fut si promptement porté, qu'elle ne pouvoit s'imaginer que c'eust esté un fait aposté.

Nous partismes de Nancy et allasmes à Blamont, où le duc Christophle Palatin, accompagné du comte Ludovic de Nassau (1), vinrent trouver le roy de Po-

(1) *Ludovic de Nassau.* Catherine, qui n'avoit pu empêcher le dé-

logne, l'asseurer de son affection, et qu'il esperoit bientost avoir une armée sur pied pour le servir. Cela fut accepté, et prit-on intelligence avec luy, qui se devoit entretenir par l'entremise de M. de Thoré, auquel il avoit eu communication avant la Saint Barthelemy, lors qu'il alla à l'entreprise de Mons, ayant fait ses adieux à la Reine, qui s'en revint par Bar-le-Duc, où elle voulut chasser La Mole (1) d'auprès de Monsieur, disant que c'estoit luy qui avoit tousjours maintenu son maistre à n'estre pas si bien avec le roy de Pologne qu'il devoit estre. Monsieur empescha cela, et n'en estoit pas aussi la vraye cause; mais la jalousie que le roy de Pologne avoit prise de luy, qu'il n'aimât madame la princesse de Condé (2), femme de M. le prince, de la maison de Nevers, laquelle il avoit laissé avec une excessive passion, qui eut bien apporté du mal si la mort ne l'eust prevenuë.

Nous trouvasmes le Roy à Reims, joyeux du partement de son frere, qu'il n'avoit bien creu jusques à

part du roi de Pologne, cherchoit les moyens de le rapprocher d'elle Gaspard de Schomberg avoit négocié par son ordre avec le prince d'Orange, pour faire donner à Henri le commandement des forces des confédérés dans les Pays-Bas; et c'étoit par suite de ces négociations que le comte Louis de Nassau, et le prince Christophe, fils de l'électeur Palatin, vinrent s'aboucher à Blamont avec Catherine et le roi de Pologne.

(1) *Chasser La Mole.* « Le Roi avoit mandé deux fois au duc d'Anjou « de faire étrangler La Mole. » (*Mémoires de l'Etoile.*)

(2) *Madame la princesse de Condé.* « Monsieur, qu'on nomme aujour- « d'hui roi de Pologne, portoit le portrait de cette princesse pendu à « son col. » (*Mém. de l'Etoile.*) Marsollier, dans son histoire du duc de Bouillon, prétend que le duc de Guise, beau-frère de la princesse de Condé, favorisoit cette intrigue afin de retenir le roi de Pologne en France.

nostre retour de Reims. Nous allasmes à Soissons, où nous vint trouver M. de Thoré; là arriva un ministre nommé Saint Martin, envoyé de la part de M. le comte (1) à Monsieur : mon oncle et moy parlasmes à luy; sa creance estoit que ledit comte estoit à cheval, avec trois à quatre mil chevaux et six ou sept mil hommes de pied; qu'il venoit pour executer une entreprise sur Mastrich, et qu'il attendroit des avis de Monsieur pour tourner la teste vers luy où il seroit mandé. Nous ne peusmes luy donner jour ny lieu, mais que dans un mois nous luy ferions sçavoir de nos nouvelles. Nous donnons avis de cela à M. de La Noue, afin qu'il avisast quel temps nous pourrions prendre; M. le comte Ludovic (2) fut defait, le duc Christophle et luy tuez. de façon que cette armée ne nous put servir; M. de La Noue aussi manda qu'il n'avoit aucune chose preste. Nous allasmes à Chantilly; là, Monsieur conféra avec M. de Montmorency, qui luy donna de très-bons conseils si nous les eussions sceu suivre, à sçavoir de se tenir à la Cour, s'insinuer dans les bonnes graces du Roy autant qu'il pourroit, lequel on voyoit bien ne pouvoir longuement vivre; qu'il établiroit sa creance en s'authorisant dans les affaires; mais que sortant de la Cour il feroit un party et se rendroit l'Estat contre

(1) *M. le comte.* Catherine de Médicis vouloit, comme on l'a dit plus haut, mettre le roi de Pologne à la tête des confédérés; mais le comte Louis de Nassau lui préféroit le duc d'Alençon. Quoique le comte eût pris des arrangemens avec la Reine-mère, il s'embarrassoit peu de remplir ses promesses : la seule chose essentielle pour lui étoit d'avoir l'argent et les troupes de la France.

(2). *M. le comte Ludovic.* Le comte Louis de Nassau et le prince Palatin périrent l'année suivante dans une bataille qu'ils livrèrent aux Espagnols le 14 avril.

luy, qui tendroit les bras au roy de Pologne plus volontiers; qu'il falloit de la patience; que pour luy il estoit son serviteur, mais qu'il ne luy pouvoit promettre de monter à cheval, estant officier de la couronne ainsi qu'il estoit. Là se commença une brouillerie, qui eut suitte, de M. de Guise et d'un gentilhomme qui l'avoit autrefois servi; mais, estant parent de M. de La Mole, que Monsieur aymoit, il l'avoit retiré du service de M. de Guise pour le mettre auprès de Monsieur.

[1574] Nous partismes de Chantilly et vinsmes à Saint-Germain en Laye, où l'on fit séjour de trois mois. Là, Monsieur et le roy de Navarre communiquoient souvent ensemble, et avions souvent des nouvelles de M. de La Noüe. Les choses s'acheminans à une prise d'armes, ainsi que vous l'entendrez, M. de Montmorency vint à Saint-Germain. Un jour, sur les six heures du soir, c'estoit vers le mois de février, M. de Guise descendant d'un degré, qui venoit de la chambre de la Reine mere, accompagné d'un gentilhomme et d'un page, trouve le jeune Vantabran : ayant eu peu de propos, M. de Guise met l'espée à la main; l'autre veut enfiler le degré; il le ratrape en bas, luy donne divers coups, l'ayant porté par terre; croyant l'avoir tué, s'en court à la chambre du Roy, qui gardoit le lict, d'où il s'approche avec une voix emeuë. Il supplia le Roy en s'abaissant, de luy pardonner sa faute d'avoir tué Vantabran dans le chasteau, qui luy avoit dit que sa femme, madame de Guise, et M. de Montmorency le vouloient faire tuer; soudain M. de Montmorency repartit en suppliant le Roy d'ordonner que Vantabran pust estre oüy, s'il luy restoit encore un peu de vie, se presentant, sous le bon plaisir du Roy, à maintenir que luy

ny madame de Guise n'avoient jamais eu de semblables propos, ny près ny loin approchant de cela. Sur ces entrefaites La Mole entra, qui demanda justice au Roy, et tint des propos mal rangez et assez audacieux, ajoustant que Dieu avoit gardé la vie à son cousin pour par sa bouche sçavoir la verité. Vantabran est mené dans la garde-robbe, quelques-uns du conseil ordonnez pour l'oüir; cela s'assoupit sans plus avant en avoir tiré la verité (1). L'opinion commune fut qu'on vouloit jetter le chat aux jambes à M. de Montmorency, et si Vantabran eust esté tué, que cela eust servy de pretexte à ce qu'on eust pu entreprendre contre luy, s'estant remarqué que cet assassin de Montrevel s'estoit veu à Saint-Germain, ce qu'il n'avoit accoustumé; le Roy mesme n'estant bien aise de le voir près de luy, recompense ordinaire des traistres, d'estre en soupçon mesmes à ceux qui les employent. Parmy toutes ces choses il y avoit des amours meslées, qui font ordinairement à la Cour la pluspart des brouilleries; et s'y passent peu ou point d'affaires que les femmes n'y ayent part, et le plus souvent sont cause d'infinis malheurs à ceux qui les ayment et qu'elles ayment. C'est pourquoy, si vous me croyez et voulez estre sage, vous vous retirerez de la passion, et tascherez de vivre en sorte qu'elles ne croyent que vous les meprisiez ou fassiez mauvais offices, mais qu'elles vous pourront conjurer à les aymer plus que vous ne ferez, vous mettant toujours de tout vostre pouvoir au devant de tou-

(1) *En avoir tiré la vérité.* Les autres mémoires du temps ne s'accordent pas avec le récit du duc de Bouillon; mais on ne trouve dans aucun d'eux des documens assez positifs pour qu'il soit possible de se former une opinion sur cet étrange événement.

tes vos actions la gloire de Dieu, de n'enfraindre ses commandemens de tout vostre possible.

M. de La Noue resout la prise des armes au 10 mars (1), avertit par tout, mesmement le sieur de Guitry (2) Berticheres, pour avertir ceux de delà la riviere de Loire. Monsieur en est averty et les autres princes, mais assez tard, n'y ayant pas plus de trois semaines jusques au jour. Ces princes s'assemblerent et aviserent le moyen de se retirer et où; il fut avisé de sçavoir de M. de Bouillon s'il vouloit les recevoir à Sedan, et à cet effet le sieur de La Boissiere est dépesché vers luy, qui fit son voyage en huict jours, asseura la volonté de M. de Bouillon, non-seulement d'ouvrir les portes, mais qu'il viendroit recevoir ces Messieurs sur la riviere de Vesle, qui passe à Reims, avec un bon nombre de noblesse, en luy faisant sçavoir le jour. Nous voilà donc resolus de nostre partement, et du lieu de nostre retraitte. Le roy de Navarre va prendre son logis au village pour y coucher; M. de Thoré estoit avec nous, et M. de Montmorency s'en estoit retourné à Chantilly. Il arriva par une très-grande faute, de laquelle la verification n'en a esté bien faite pour sçavoir d'où elle venoit, mais elle nous pensa couster la vie à tous, qui fut que M. de Guitry, au lieu de prendre le 10 de mars, s'avança de dix jours, m'ayant dit plusieurs fois

(1) *Au 10 mars*. La Noue n'étoit parvenu qu'avec beaucoup de peine à décider les protestans à la guerre. Les Rochellois surtout avoient de fortes préventions contre lui depuis qu'il les avoit abandonnés pendant le dernier siége. Il alla dans leur ville; son éloquence triompha de tous les obstacles, et la noblesse de la province lui déféra le commandement.

(2) *Le sieur de Guitry*. Les traducteurs de de Thou l'appellent Jean de Chaumont, sieur de Guitry.

que celuy que M. de La Noue luy avoit envoyé luy avoit donné l'autre jour qu'il avoit pris. Mon opinion a esté que l'ambition luy avoit fait commettre cette faute, estimant que s'avançant devant M. de La Noue, qu'il attireroit les hommes à luy, et qu'il pourroit plus facilement executer quelque entreprise, et qu'aussi il ne témoigneroit ne dépendre du commandement de M. de La Noue, raisons très-foibles pour luy avoir fait commettre tant de gens en un très-grand danger (1).

(1) *En un très-grand danger.* C'est aux protestans en général que Davila et de Thou attribuent la précipitation avec laquelle Guitry se conduisit. Ils vouloient, suivant ces deux historiens, forcer les princes à se déclarer. Nous croyons devoir citer ici un fragment curieux et peu connu qui a été rédigé par un contemporain sur les Mémoires de la femme de Duplessis-Mornay. « Conviennent donc les associés de « prendre les armes le 10 mars 1574; et de fait en ce temps plusieurs « places furent surprinses, tant par ceux de la religion que par les « partisans du duc. M. du Plessis estoit à Saint-Germain-en-Laye, « pour exhorter messieurs de Thoré et de Turenne qu'il ne falloit plus « tarder, mais exécuter promptement les intelligences qu'ils avoient, « M. de Thoré sur-tout de tenter Rouen, dans laquelle il avoit assez « d'accès à l'aide de ceux de la religion par le vieil palais duquel il « estoit gouverneur. Cependant qu'ils en déliberent et donnent jour « à M. du Plessis, voici arriver à M. d'Alençon, de la part de N. Chaumont, seigneur de Guitry, un capitaine nommé Callitrope avec une « lettre de créance qui portoit que cette mesme nuit, qui estoit le « 20 février, il avoit donné rendez-vous à trois cens gentilshommes et « quelque infanterie en la plaine d'Espernon, parce qu'il avoit reçu « avis de M. de La Noue que les nostres estoient en armes en Poitou, « qu'il fist de mesme s'il vouloit conserver sa réputation; partant, que « M. d'Alençon regardast ce qu'il avoit à faire; que s'il ne prenoit « promptement les armes il seroit estonné qu'on le mettroit en prison, « parce que ses desseins estoient descouverts... La cause de cette précipitation de M. de Guitry estoit particuliere. Il avoit entendu qu'un « prévost avoit charge de le prendre, dont, impatient d'attendre, il « avoit donné le signal de prendre les armes à M. de La Noue, au lieu

Nous ne fusmes avertis que sur les deux heures après midy qu'il avoit donné son rendez-vous pour le lende-

« qu'il le devoit attendre de plus haut (et ainsi se précipitent les « meilleurs conseils). En cette perplexité on résout que le lendemain, « de grand matin, M. d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de « Condé, avec messieurs de Thoré, de Turenne, et autres qui estoient « de leur conseil, sous ombre d'aller à la chasse, le cor au col, mons- « teroient sur leurs meilleurs chevaux, et, sortans de Saint-Germain, « iroient droit à Mantes; que là ils seroient reçus par M. de Buhi, frere « de M. du Plessis, qui y estoit en garnison avec la compagnie de M. le « maresehal de Montmorency, duquel il portoit la cornette. Là se de- « voient rendre tous ceux qui suivoient le parti de ceux de la religion, ou « de M. d'Alençon. L'affaire déliberée, on commande à M. du Plessis d'es- « tre prest pour les y conduire; mais il fut incontinent averty par messieurs « de Thoré et de Turenne que cet avis estoit changé, qu'on avoit dit à « M. d'Alençon que jamais homme sage ne donneroit un si téméraire « conseil, que M. de Guitry luy donnoit le mot, qui devoit le recevoir « de luy, et autres telles considérations qui arresterent M. d'Alençon; « qu'il valoit mieux que messieurs de Buhi et du Plessis se saisissent de « Mantes, que M. de Guitry y entrast avec ses forces pour les assister; « cela fait, que M. d'Alençon y accourroit aussi-tôt avec les siens. Ce « conseil vint de M. de La Mole, qui pouvoit lors beaucoup auprès de « mondit seigneur, de tant plus au goust de M. de Thoré qu'il cherchoit « temps de retirer dix mille escus qu'il avoit chez luy. Comme les pe- « tites choses nuisent aux grandes! M. du Plessis, entendant cette ré- « solution, remonstre que ce commandement de M. d'Alençon ruine- « roit son frere; la prise de Mantes, ville fort peuplée, et du tout en- « nemie, par ce moyen seroit incertaine et dangereuse, au lieu que la « présence du duc la rendroit très-aisée : au reste, qu'au premier jour « M. d'Alençon et eux tous seroient mis en la Bastille. Comme il vit « qu'il ne gagnoit rien, il monte à cheval, et en trois heures arrive à « Buhi, leur maison paternelle, à dix lieues de Saint-Germain. Là il « déclare à son frere ce dessein; et bien qu'il eust tous les sujets du « monde de refuser cette commission, néanmoins il le persuade d'aller « au même instant à Mantes, et d'occuper avec ses amis la porte de « Beausse, que luy, avec quelques autres, à la mesme heure, se rendroit « maistre de celle du Pont. Mais M. de Guitry, qui devoit arriver à la « pointe du jour, ne vint qu'à huit heures, et sans infanterie, parce

main de se venir saisir de Mantes, où estoit la compagnie de M. de Montmorency en garnison, commandée par le guidon du sieur de Buy, qui estoit de nostre intelligence. Nous, fort esbahis, nous n'avions donné jour à M. de Bouillon, et apprenions l'incertitude du sieur de Guitry des forces qu'il pouvoit faire, l'entreprise de Mantes fort incertaine, comme il a paru; de partir incontinent nous n'avions ny lieu ny forces certaines pour nous retirer. Nous renvoyons vers Guitry, luy mandant qu'aussitost qu'il seroit à Mantes qu'il nous avertist, que nous cependant aurions le pied à l'estrier dans le village, n'y ayant plus que Monsieur engagé dans le chasteau.

Sur l'entrée de la nuit, voilà l'alarme à la Cour, si chaude, que, n'en connoissans bien la cause, les perturbations estoient grandes, les bagages chargez, les cardinaux de Lorraine et de Guise à cheval pour s'enfuir à Paris, et, à leurs exemples, plusieurs autres. Les

« qu'il avoit plu toute la nuit. Il trouva toutesfois la porte et le pont « saisis, comme on avoit convenu; mais n'ayant que quarante-cinq « chevaux, il se retira, et vit bien qu'il n'y pouvoit subsistèr. La cause « pour laquelle si peu de gens le suivirent, fut quand cette noblesse fut « arrivée au rendez-vous assigné, voyant que M. d'Alençon ne venoit « point, la pluspart ne voulurent passer plus avant. En ce fait parut « l'habileté de M. de Buhi, qui joua si bien son rôle qu'il reçut lettres de « gratification du Roy et de la Reine pour avoir, par une si grande résolu- « tion, conservé la ville. Car, voyant que l'affaire n'alloit pas bien, il pour- « suivit M. de Guitry comme pour le choquer. Cependant, connoissant « que la chose se sçauroit incontinent, il assembla la Maison-de-Ville, « sous ombre d'aviser à rendre compte au Roy de ce fait, et, comme al- « lant trouver Sa Majesté, sort de la ville. M. du Plessis, ayant aussi re- « tiré les siens de la tour du pont, vint à Chantilly, où, trouvant son « frere, il fut d'avis qu'ils se retirassent ensemble à Sedan. » (*Vie de Duplessis-Mornay*, rédigée par de Liques, sur les Mémoires de Charlotte Arbaleste, femme de Duplessis-Mornay.)

tambours des Suisses, du corps et des compagnies françoises des gardes battoient aux champs. Les avis du rendez-vous du sieur de Guitry pour l'assemblée de ses forces se rapportoient de Normandie, de Beausse et du Vexin, où il estoit, le partement du Roy resolu à l'instant, les gardes redoublées au chasteau; mon oncle de Thoré et moy, qui estions au village, au logis de M. le Connestable, prest à partir si je l'eusse voulu croire, ce que je ne voulus, mais d'aller au chasteau aviser si nous pourrions faire sortir Monsieur. Estans dans le chasteau, où le roy de Navarre avoit aussi esté mandé, je cherchay Monsieur, et entray en la chambre de la Reine, où le roy de Navarre s'approcha de moy, et me dit : « Nostre homme dit tout. » Alors je m'approchay de mon oncle de Thoré, et luy dis qu'il s'en allast, et qu'il vengeast le mauvais traitement qu'on me pourroit faire, et me crut, dont bien luy prit; s'il fut demeuré il estoit mort, d'autant que Monsieur l'avoit fort chargé par sa confession qu'il fit à la Reine mere par la foiblesse de sa constance, et par l'induction de La Mole (1), qui, marry de n'avoir esté de tous nos conseils, pour se venger de nous, et de moy principalement, estimant que ce mauvais office qu'il faisoit à son maistre, en luy conseillant de perdre sa creance et reputation, et ses meilleurs serviteurs, qu'il s'atti-

(1) *Par l'induction de La Mole.* La Mole, présumant que la démarche de Guitry alloit donner l'éveil à la Cour, crut se sauver par l'aveu qu'il se hâta de faire à Catherine de Médicis. Sa déclaration se réduisoit au projet d'évasion du duc d'Alençon et des autres princes. Selon La Mole on n'avoit pas d'autre dessein. Par malheur pour lui, le duc d'Alençon en dit beaucoup plus. D'ailleurs, Catherine de Médicis vouloit que cette affaire fît de l'éclat : La Mole fut une des victimes qu'elle sacrifia.

roit un grand gré du Roy et de la Reine, ce qui avint autrement, ainsi que vous l'entendrez.

La Reine, ayant sceu ce qu'elle vouloit de son fils, sort de son cabinet et va à la chambre du Roy, où je m'en allay par le grand degré, curieux, ainsi qu'il se peut juger, de sçavoir ce que Monsieur avoit dit. Ainsi que j'entray, je le void parlant à madame de Sauve, riant comme s'il n'y eut eu rien; il la quitte, et me dit: « Je n'ay rien dit de vous, sinon qu'en general vous m'aviez promis de faire tout ce que je vous dirois, mais que votre oncle s'en aille. » Il commençoit à estre jour, on vouloit envoyer vers Guitry, mais je rompis cecoup; soudain je luy dis qu'il le devoit avoir fait, d'autant que ces gens-là croiroient qu'il les auroit tous trompez, et que je les rendrois capables d'excuser ce qu'il avoit dit, et que leur precipitation nous avoit tous perdus. J'avois aussi une autre raison, qui estoit que le Roy s'attendant de tirer quelque service de moy durant cette entremise, qu'on ne me feroit deplaisir, n'estant fort asseuré si Monsieur n'avoit dit de moy que cela. Je le conviay de remettre cela en avant de m'envoyer vers Guitry, ayant songé que j'y pourrois servir. Le Roy se delibere que j'irois de la part de Monsieur, M. de Torsi (1) de la sienne, et un nommé Arbonville de la part du roy de Navarre, qui n'avoit brouillé personne. M. de Guitry donne à Mantes sur les huict heures; le sieur de Buy avoit si mal preparé son fait (2), qu'il n'y eut un seul gendarme de la compagnie qui fit

(1) *M. de Torsi :* Jean de Blosset, seigneur de Torcy. — (2) *Avoit si mal preparé son fait.* Si l'on en croit l'auteur de la Vie de Duplessis-Mornay, le sieur de Buhi se tira fort habilement de ce pas dangereux.

mine de se joindre audit Guitry, non pas mesme le sieur de Buy; de façon qu'il fallut ressortir de la ville, n'ayant plus aucune entreprise ny nouvelles de nous, ny mesmes des autres rendez-vous qu'il avoit donnez, pour sçavoir quelle quantité d'hommes s'y estoient trouvez. Il s'achemine vers Dreux, et prend un logis à l'entrée de la ville sur la riviere d'Eure; audit Dreux s'estoit rendu le sieur de Saint Leger avec quelque nombre de noblesse, qui, dans le lendemain, eussent esté plus forts que ledit Guitry, et l'eussent combattu ou contraint à se separer, n'ayant avec luy qu'environ soixante gentilshommes et six vingts hommes de pied. Nous partons de Saint Germain : arrivez à Dreux, nous ordonnasmes au sieur de Saint Leger de ne rien entreprendre; nous sceumes où estoient logez ceux de la religion, et allasmes prendre nostre logis à demie lieue d'eux, d'où nous leur envoyasmes un trompette du Roy, que nous avions mené pour faire sçavoir audit de Guitry nostre arrivée, le convier de nous venir trouver, ou bien nous asseurer de pouvoir aller là où ils estoient, ou en chemin, en tel lieu que le trompette nous rapporteroit. Qui fut et bien aise et bien en suspens, ce fut ledit de Guitry de me sçavoir là, estimant que je l'eclaircirois de l'estat des affaires; et, en peine de conjecturer comment je venois en cette legation, il nous renvoye le trompette, en nous asseurant un lieu où il se rendit avec environ vingt gentilshommes, et nous y acheminasmes. Le sieur de Torsi prit la parole, et leur dit le desplaisir qu'avoit le Roy de les sçavoir les armes à la main, estant desireux d'oster toute la mefiance à ses sujets à raison des choses passées, par les bons et favorables traitemens qu'il leur vouloit

rendre; qu'ils eussent à se retirer chacun chez soy et venir vers Sa Majesté, ainsi que d'obeissants sujets doivent faire, qu'ils en recevroient tout contentement. A cela le sieur de Guitry dit n'estre seul dans la France qui avoit les armes en la main, mais qu'elles y estoient prises par toutes les provinces, que l'inobservation du traité de La Rochelle estoit commune, qu'ils ne voyoient ny n'oyoient que le renouvellement des persecutions, qu'ils aimoient mieux mourir les armes en la main que par les supplices rigoureux exercez contre ceux de la religion. Je pris la parole, et dis qu'avec la volonté du Roy Monsieur m'avoit voulu envoyer vers eux, pour leur dire le desplaisir qu'il avoit d'estre en doute de la bonne grace du Roy, et d'avoir sceu la prise de leurs armes, qu'il ne vouloit favoriser ny assister, mais bien les asseurer qu'ils se pouvoient entierement fier à la parole du Roy; Arbonville dit à peu près les mesmes choses de la part du roy de Navarre. Alors le sieur de Guitry prie M. de Torsi et moy de trouver bon de parler avec luy à part, ce qui fut accordé. Alors je luy dis l'inconvenient arrivé à cause de sa precipitation, qui nous avoit osté le moyen de partir, et de faire jouer tous les ressorts de nos entreprises si à propos que nous eussions fait, que les princes n'estoient pas du tout prisonniers, mais tellement observez, qu'ils n'avoient aucune action libre. Je trouvay ce gentilhomme sans conseil, ny ouverture de moyens pour se garantir d'une prochaine et honteuse ruine; et ne voyant rien pour luy et tout contre luy, ne se pouvant fier pour venir trouver le Roy, ny aussi comment se maintenir en le refusant, il me fallut luy ouvrir un moyen, qui fut de nous dire qu'il estoit

prest d'aller trouver le Roy, en luy donnant les seuretez necessaires d'aller et retourner, m'ayant esté ordonné par le Roy, sur tout en prenant congé de luy, de luy faire venir Guitry; que cependant que nous retournerions il s'avanceroit vers la Normandie, d'où il attendoit des executions sur des places par le sieur de Colombieres et autres. Il approuve cela, de façon qu'après nostre communication le sieur de Torsi se trouva plus remis; et faisant cette ouverture de venir, qui contenteroit le Roy, nous nous separons avec cette response, et vinsmes trouver le Roy, qui estoit venu loger au fauxbourg Saint Honoré, au logis du mareschal de Rets, auquel nous fismes entendre ce que nous avions fait; dequoy Sa Majesté fut contente, et nous commanda de nous tenir prests pour retourner vers ledit Guitry, et luy porter les sauf-conduits necessaires pour venir trouver le Roy et pour s'en retourner.

Cependant il marcha, et le trouvasmes auprès de l'Aigle en Normandie, d'où nous luy fismes sçavoir nostre retour, à ce qu'il vint vers nous, ou que nous allassions vers luy, ou en lieu entre deux pour nous aboucher; ce qui fut accepté, et là nous nous trouvasmes, où nous luy fismes voir les sauf-conduits du Roy, qu'il nous demanda pour les communiquer à ceux qui estoient avec luy. Il s'estoit renforcé de quelque cent chevaux et deux cens hommes de pied. Il revint vers nous dès le jour mesme, disant que ses compagnons ne le vouloient laisser partir, et avec beaucoup de raisons. La mefiance estoit très-grande de l'invalidité de toutes les promesses, qui les faisoit douter de la seureté de sa personne; ils se voyoient sans chef, n'ayant point encore d'avis certains de ce qu'avoit exe-

cuté le sieur de Colombieres, et moins que le comte de Montgommery eut mis pied à terre : ils sçavoient que M. de Matignon, qui depuis fut mareschal de France, estoit à Caen, où il assembloit des forces, estant un des lieutenans du Roy en Normandie, qui les pouvoit combattre; que se voyans sans le sieur de Guitry, plusieurs se desbanderoient, concluans à y laisser aller tout autre d'entr'eux, mais point le sieur de Guitry.

A cela nous leur opposons la promesse qu'il avoit faite, que les sauf-conduits estans donnez sous son nom, le Roy se tiendroit trompé d'eux; enfin ils me prierent d'aller jusques en leur quartier, pour faire sçavoir à toute la troupe nos raisons et asseurances. Il faut remarquer que Monsieur et les princes m'avoient enchargé d'empescher leur séparation, rebatissans de nouveau les moyens de sortir de la Cour; M. de Torsi trouva bon que je satisfisse à leur desir en m'en allant au quartier. Je voyois bien la continuation des soupçons que je donnois d'avoir intelligence avec eux, que je ne pouvois parler à plusieurs en public que ce que je dirois ne fut sceu, que les principales raisons que j'avois pour les faire consentir au voyage du sieur de Guitry, estoit l'attente de la sortie de Monsieur, la communication qu'il pourroit avoir avec luy, la seureté qu'ils auroient cependant de ne pouvoir estre combattus, et de pouvoir se joindre avec le sieur de Colombieres; raisons lesquelles sceues du Roy estre venues de moy, me portoient en un fort grand danger: neantmoins mon affection au service de Monsieur, la croyance que j'avois de ne faire fortune à la Cour, me firent préferer les commandemens de Monsieur à ce qui

estoit de mon devoir, en parlant à trente ou quarante gentilshommes ordonnez de tous les autres à cet effet, ausquels je fis concevoir mon but, qui estoit que, sur le voyage de M. de Guitry, on pust gagner le temps necessaire pour leur faire voir des choses qui porteroient de grands avantages à leur party; que, nous separans d'eux, beaucoup de forces leur tomberoient sur les bras, qu'ils sçauroient ceux qui auroient pris les armes, et que je ne voyois nul hazard pour la personne dudit Guitry; que nous nous obligerions, en nostre propre nom, de faire trouver bon au Roy de le reconduire et le ramener parmy eux. Cela les fait resoudre à le consentir, principalement sur la croyance qu'ils prirent en moy que je ne voudrois estre autheur d'une perfidie. Ils envoyerent vers M. de Torsi un des leurs avec moy, pour l'asseurer que le sieur de Guitry viendroit le lendemain nous trouver pour en nostre compagnie aller trouver le Roy au bois de Vincennes, où il avoit pris son logis pour asseurer sa personne et celles des autres.

Comme il fut arrivé, le Roy nous commanda de faire trouver le lendemain le sieur de Guitry en sa chambre, où il n'y auroit que la Reine sa mere, ce que nous fismes. Là le Roy tascha à le pratiquer, et sçavoir de luy la vraye cause de leurs armes, et ceux de son intrigue, le louant ainsi qu'il le meritoit, et luy donnant dequoy attendre de la recompense, s'il vouloit servir le Roy en ce qu'il desiroit. A cela il se servit des raisons generales qu'ils avoient par les actes passés entre ceux de la religion, les nouvelles rigueurs qu'on exerçoit, qu'ils auroient estimé devoir cesser par l'absence du roy de Pologne qu'ils avoient cru y pousser le Roy, auquel ils desiroient toute prosperité, ne cherchans que

le moyen et seureté de la liberté de leur conscience, que le Roy leur donnant cela il ne falloit douter qu'ils ne posassent les armes.

Durant six ou sept jours que nous demeurasmes au bois de Vincennes, le Roy sceut l'arrivée du comte de Montgommery à Carentan (1), la prise de Saint Lô, de Valoigne et autres petites places dans le bailliage de Costentin, de façon qu'il jugea bien qu'il falloit traiter ces affaires avec le general de ceux de la religion, qui avoient aussi pris les armes dans la pluspart des provinces de la Loire; qui fit qu'on se resolut de renvoyer ledit Guitry et nous avec luy. Monsieur et le roy de Navarre bastissoient les moyens de leur partement, jugeans assez le peril où ils estoient; et à cecy La Mole estoit des premiers instrumens. La faute qu'il avoit fait commettre à Monsieur à Saint Germain, et l'estimant plus propre à la Cour que dans les armes, me faisoit mefier de luy, de façon que Monsieur me voulant communiquer son dessein et m'en faire parler à La Mole, je le suppliay que je n'en sceusse rien, mais qu'il pouvoit s'asseurer que je ne luy manquerois point.

Nous repartons après avoir veu arriver M. de Montmorency, que j'allay trouver entre Escouan et Paris pour le detourner de son dessein, estant le jugement d'un chacun qu'il seroit arresté (1), comme il fut. Mes

(1) *L'arrivée du comte de Montgommery à Carentan.* Le 11 de mars 1574, le comte de Montgommery, accompagné du comte de Lorges son fils, et du seigneur de Galardon, dit de Refuge, son gendre, partit de Jersey pour se rendre en Normandie, où il avoit des intelligences.

(1) *Qu'il seroit arresté.* Les Mémoires de l'estat de France, sous Charles IX, renferment quelques particularités curieuses sur l'emprisonnement du maréchal de Montmorency. On y lit que les premiers jours de mars le duc de Lorraine avec son épouse, et le cardinal de

persuasions ne furent rien à cette ame asseurée contre ces dangers qu'il avoit preveus, et jugé moindres que les blasmes ou les difficultez à les excuser.

Nous arrivons à Caen, où estoit le sieur de Matignon, qui avoit fait tuer deux jours auparavant le sieur de Saint-Jenets (1), frere du comte de Montgommery, dans son chasteau, dont il portoit le nom, par un nommé de Mans. Nous arrivasmes à Saint Lô, où nous trouvasmes le sieur de Colombieres avec assez bon nombre d'hommes, qui commençoit à travailler et à ruiner les fauxbourgs. Il estoit neveu de M. de Torsi; il nous logea au fauxbourg, et nous posa un bon corps de garde devant nostre logis, nous disant que toute sorte de mefiance estoit permise à ceux qu'on avoit si souvent et si meschamment trompez, qu'ils avoient les armes à la main, esperans que Dieu les beniroit en sorte qu'ils auroient la vengeance de tous les massacreurs. M. de Torsi plus que moy trouva estrange ceste façon de garde, et ces propos libres, lesquels il voulut moderer; mais il arriva tout le contraire, les derniers estans plus injurieux que les premiers, et conclud son propos di-

Lorraine, en se rendant à la Cour, s'arrêtèrent chez le maréchal, que là ils lui donnèrent des témoignages d'affection, que le maréchal les accompagna à Nanteuil, où étoit le duc de Guise, et que la même cordialité parut régner entre eux tous. Après cette visite, Montmorency, n'ayant plus aucun soupçon, n'hésita point à répondre aux invitations du Roi et de sa mère. Malgré les représentations de ses amis, il vint à Vincennes. On l'avertit inutilement de prendre garde à lui. Comme sa conscience, dit de Thou, ne lui reprochoit rien, il brava le danger, et il fut conduit à la Bastille, avec le maréchal de Cossé, par Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy. De Thou place le lieu de la scène au Louvre, et non pas à Vincennes.

(1) *Auparavant le sieur de Saint-Jenets.* Nous croyons qu'au lieu de Saint-Jenets il faut lire Saint-Jean. Le frère de Montgommery étoit

sant *voilà ma sepulture* (1), nous monstrant une tour par où il jugeoit que la ville seroit battue ainsi qu'elle fut, et y mourut, ayant ses deux enfans près de luy lors de l'assaut, qui n'estoient âgez de plus de quatorze ans.

Nous passasmes à Carentan, où nous trouvasmes le comte de Montgommery arrivé, avec lequel nous ne traitasmes rien, et n'eusmes qu'à nous en retourner: passans à Caën, nous trouvasmes commencement de forces, et le sieur de Matignon, soudain après nostre passage, logea quelques forces près de Saint Lô, pour empescher les courses. Arrivez au bois de Vincennes, après avoir rendu compte au Roy de l'estat auquel nous avions laissé le comte de Montgommery, qui n'estoit gueres bon, tant pour la foiblesse des places que pour le peu de forces et un commencement de division que nous y reconneusmes entre lui et le sieur de Guitry, qui estoit un brave capitaine, on commença à dresser les armées de Normandie et de Poitou, celle-cy sous M. de Montpensier, et celle-là sous le sieur de Matignon. Lors furent créez trois regimens d'infanterie, dont le commandement fut donné à trois jeunes gentilshommes de bonne maison, qui furent Bussi d'Am-

l'abbé de Saint-Jean de Falaise. Il avoit été pourvu de son abbaye en 1555, et il la conservoit quoique calviniste. Il fut assassiné dans son église par un nommé Thomas des Planches. Il fut, selon Brantôme, inhumainement et proditoirement massacré par la menée du maréchal de Matignon. L'historien de ce dernier n'en a pas parlé. Davila, de Thou et La Popelinière ont également gardé le silence. L'auteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX se contente de dire qu'il fut tué par des assassins apostés.

(1) *Voilà ma sepulture.* Ce brave officier pressentit la destinée qui l'attendoit. Il périt sur la brèche de Saint-Lô.

boise, Lavardin, qui est maintenant mareschal de France, et l'autre à Lucé : M. le comte de Soissons a espousé sa niece et son heritiere. Je sechois sur les pieds de voir ces messieurs, qui n'estoient gueres plus vieux que moy, lesquels avoient des charges et en moyen d'acquerir de la reputation ; mais, estant lié à la fortune de Monsieur, je ne pouvois sans faillir m'en separer. Il differoit tousjours pour partir ; et, comme je vous ay dit, je n'avois voulu me mesler avec La Mole, n'y rien sçavoir de ce qu'ils faisoient. Le Roy, au departement qu'il fit des compagnies qui le serviroient en Poitou, y destina ma compagnie, qui fut occasion que je preparay mon equipage, et pris congé du Roy et de la Reine le lundy de la semaine avant Pasques, et vins à Paris, où Monsieur arriva le mardy ; et là il me conjura tant qu'il me fit parler à La Mole, et me communiqua le dessein qu'il avoit de partir le mercredy ou jeudy ensuivant. Il repart et s'en retourne au bois de Vincennes, et moy au bailliage du palais, où j'estois logé. Le mercredy, de bon matin, on me manda du bois de Vincennes que le Roy prenoit quelque mefiance de ce que j'achetois des chevaux, des armes, de la poudre, et autres commoditez pour la guerre, ce qui me fit envoyer le sieur de La Boissiere vers le Roy, pour m'excuser sur le commandement que j'avois d'aller trouver M. de Montpensier, qui me faisoit faire provision des choses necessaires pour la guerre. Il revint assez tard, et me porta un nouveau commandement d'aller trouver M. le mareschal d'Anville, mon oncle, en Languedoc, qui faisoit aussi des troupes pour faire la guerre à ceux de la religion, et que j'eusse à partir le lendemain. Je renvoye La

Boissiere dire au Roy que j'obéirois en tout et partout à ses commandemens, et avertis Monsieur que je ne coucherois qu'à Juvisy, et que s'il pouvoit sortir je me trouverois où il me manderoit pour tout le jeudy audit Juvisy; où estant avec mon train, qui estoit de huict ou dix gentilshommes, nombre de bons chevaux, le matin du vendredy j'eus avis que Monsieur, le roy de Navarre, les mareschaux de Montmorency et de Cossé estoient arrestez.

Je pars et m'en allay coucher à Milly, où je sceus par un que je ne sçay avoir jamais veu ny devant ny après, lequel se rompit la jambe en me venant trouver, et m'envoya son homme pour me dire qu'il avoit esté donné des commandemens aux villes et aux gouverneurs par où je passerois de me prendre (1). Je ne fus pas sans peine, me voyant entre les rivieres de Seine et de Loire, peu connoissant le pays, neantmoins resolu d'eviter tous mes dangers avec courage. Je pars et suis le grand chemin à moyennes journées jusques à Cone sur Loire, où je ne logeay dans la ville, mais au fauxbourg, où je laissay le plus pesant de mon train et ce qui estoit inutile; et, feignant d'aller voir Sancerre, je pars sur les quatre heures avec dix-huict chevaux, et passe la riviere de Loire, ordonnant à mon argentier d'aller le grand chemin, en disant me devoir rencontrer. Je fis une grande traite, et allay jusques sur les dix heures du lendemain repaistre à cinq lieues par delà Bourges, où je ne sejournay que peu, et al-

(1) *De me prendre.* L'avis étoit véritable. On avoit, dit de Thou, donné l'ordre de l'arrêter, aussi bien que Guillaume de Montmorency, sieur de Thoré, Jean de Lafin, seigneur de Beauvais, et Guillaume de Grand-Champ : une prompte fuite les sauva.

lasmes coucher bien avant dans le Bourbonnois, en un village qui estoit en la maison de Bellenave, où je trouvay un hoste qui avoit esté à feu M. de Bellenave, qui estoit d'ordinaire avec feu mon pere, qui me reconnut, et demanda aux miens si je n'estois pas M. le vicomte de Turenne. Il arriva une chose digne de remarque : le jour de la bataille de Saint-Quentin, où mon pere fut blessé et pris, dequoy il mourut, estant mon pere mené prisonnier, le sieur de Bellenave, pris aussi, luy fut presenté; soudain il le nomme Sagouin, nom qui luy avoit esté donné pour ce qu'il avoit la bouche petite; il arriva si à propos qu'il s'estoit nommé de ce nom et non Bellenave, disant qu'il n'estoit qu'un valet, de façon que ceux qui le tenoient crurent cela, et le laisserent aller sans payer aucune rançon, qu'il eust bien payée de deux mil escus. De là je m'en allay à Joze, lieu de ma naissance, où je n'avois esté depuis que je fus mené à Chantilly, là où je fus fort visité de la noblesse.

Le Roy depescha le sieur de Maignanne, enseigne d'une des compagnies des gardes du corps, avec commission au sieur de Saint-Heran (1), gouverneur d'Auvergne, de lui tenir main forte pour me prendre. Ledit sieur de Saint-Heran, qui avoit esté lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de M. le Connestable, et fort affectionné à feu mon pere et à toute nostre maison, repondit audit de Maignanne qu'il estoit prest à faire ce que le Roy luy avoit commandé, mais

(1) *Au sieur de Saint-Heran.* N. de Montmorin, seigneur de Saint-Herem, étoit cornette de la compagnie du connétable de Montmorency à la bataille de Saint-Quentin. Il partagea le sort de son général, et il fut pris comme lui les armes à la main.

qu'il ne sçavoit de qui se servir dans la province, où ma maison estoit aymée et honorée et des villes et de la noblesse; qu'il falloit avoir des forces d'ailleurs, que j'estois accompagné de cinquante ou soixante gentilshommes, qu'il prioit ledit Maignanne de ne se monstrer, de crainte que dans Clermont, où ils estoient, on ne lui fist desplaisir. Il me donna avis de l'arrivée dudit Maignanne et du commandement qu'il avoit, me conseillant et priant de prendre garde à moy et de m'oster de là; je me resolus de m'en aller à Turenne.

Je pars de Joze fort bien accompagné, et vins à Chasteaugué, où estoit M. de Fleurat; je sejournay là trois jours, courant la bague, et passant le temps avec plus de cent gentilshommes. Sçachant que Maignanne observoit mes actions, et sollicitoit M. de Saint-Heran à l'execution de sa commission, j'avisay d'envoyer Le Jeune, qui avoit le guidon de ma compagnie, à Clermont, accompagné de huict gentilshommes; descendit au logis où estoit Maignanne, lequel, les voyant entrer, monta en une chambre, où il fut suivy par ledit Le Jeune, lequel le prenant par le bras luy dit que M. le vicomte de Turenne vouloit sçavoir qui il estoit: soudain l'autre descend le degré, et va à l'escurie faire apprester ses chevaux, et alla trouver le sieur de Saint-Heran pour prendre congé de luy, reconnoissant qu'il falloit d'autres forces pour faire obéïr le Roy. Il ne fut empesché de ce dessein, et n'eust asseurance qu'il ne sortist de l'Auvergne, ce qu'il fist en un jour.

Je m'acheminay vers Turenne, et estois dans la montagne du Cantal en un lieu nommé Vic, pretendant de m'en aller le lendemain coucher à Roquebée, maison qui estoit lors au sieur de Montal, qui m'appartenoit

de quelque chose. Je fus averty qu'il avoit retiré quelques hommes dans sa maison pour assassiner la pluspart de ce qui estoit avec moy, et me prendre prisonnier, trahison fort grande, d'autant que je l'avois obligé diverses fois estant à la Cour, et luy m'ayant convié d'aller chez lui, et tousjours asseuré d'une très-entiere amitié. Cela vous doit faire connoistre combien d'infidelités se trouvent entre les hommes qui, par ambition ou avarice, se departent des choses honnestes pour suivre celles qui satisfont à ces deux passions. J'avois avec moy son jeune frere qui estoit chevalier de Malte, lequel, sans sçavoir l'infidelité de son frere, m'y servoit de guide pour la souffrir; cela, avec ce que je sceus que M. de Vantadour (1), qui avoit espousé une des sœurs de ma mere, gouverneur du Limosin, s'en estoit allé à Turenne pour s'en saisir, me fit rebrousser chemin et m'en aller à Bouzols. Voilà les traverses et dangers où j'estois, qui, pareils ou plus grands, suivent ceux qui ont leur Roy pour contraire : à Bouzols je sejournay quelques jours, estant accompagné de cinquante ou soixante gentilshommes; de là je m'en vins à Turenne, ayant sceu en chemin la mort du roy Charles, Monsieur, le roy de Navarre et les deux mareschaux tousjours prisonniers; je m'en vins, dis-je, à Turenne, où toute la noblesse catholique me vint voir, et quelques-uns de la religion qui ne se trouvoient dans les troupes qu'aux occasions, lesquelles estans passées ils se retiroient chez eux. Ceux de la religion me tenoient Beaulieu, Argental et la ville de Saint-Ceré, et le sieur de Montal le chasteau; ils ne me faisoient la guerre ny

(1) *M. de Vantadour*. Gilbert de Lévis, duc de Ventadour, avoit épousé Catherine de Montmorency, fille du Connétable.

moi à eux. Il arriva que ceux de Cazillac, où il y avoit quelques soldats qui estoient de Turenne, firent quelque outrage à un de mes voisins, dequoy ils ne voulurent faire reparation, ce qui m'occasionna d'assembler mes amis, et les allay attaquer, et les pris. Ceux de Beaulieu commencerent à courre ma terre; je leur fis la guerre et les contraignis à s'accommoder avec moy, par l'authorité de M. le vicomte de Gourdon, qui estoit leur general en Limosin, haute Auvergne et haut Quercy. Cela dura jusques au siege de Miremont. En ce temps-là le Roy revenoit de Pologne, et estoit à Turin, où, sous la parole de feu M. de Savoye, M. le mareschal d'Anville, qui estoit dans ladite ville, ayant fait la reverence au Roy, et eu plusieurs discours qui ne l'avoient contenté, M. de Savoye, averty qu'on le vouloit tromper, et sur son retour le faire perdre, luy fit apprester sa galere (1) et prendre le chemin de Metz, et le rendit sain et sauve dans son gouvernement; il avoit traité avec ceux de la religion, et fort avancé l'union entr'eux et les catholiques romains avant qu'aller à Turin, dequoy il m'avoit donné avis, m'exhortant de m'y joindre et à prendre les armes pour cet effet: j'avois appellé bon nombre de noblesse, attendant de sçavoir dudit sieur mareschal le jour que nous nous declarerions. Je sceus qu'il estoit allé trouver le Roy; cela me mit en une fort grande peine, estimant qu'il s'accommoderoit, et que j'aurois fait une levée de bouclier à ma honte, et à la ruine de ceux qui prendroient les armes avec moy.

(1) *Luy fit apprester sa galere.* De Thou dit positivement que Damville, ne doutant plus de la mauvaise volonté du Roi, prit la poste, et s'en retourna en Languedoc.

Il se presente une occasion pour couvrir la vraye cause de l'assemblée de mes hommes, qui fut que le sieur de Saint-Heran s'estoit obligé d'assieger le chasteau de Miremont en Auvergne, à la sollicitation de ceux du haut païs, mais poussé principalement par Montal, qui vouloit un grand mal à la dame à qui appartenoit la maison, estimant qu'il la feroit mourir, et ruineroit sa maison. Je fis que le sieur de Saint-Heran me convia de l'assister en ce siege, ce que j'offris de faire, et y menay trois cens gentilshommes et quelque infanterie. Ces entreprises estoient faites avec les promesses de ceux du païs pour les frais qu'il falloit faire pour les levées et paye des hommes, des vivres, munitions de guerre, esquipage d'artillerie : toutes ces choses estoient fournies mal à propos et moindres qu'il ne les falloit; de façon que nous ne prismes la place, et s'y perdit nombre de gentilshommes en voulant faire un logis sur une espece de contrescarpe, de façon que j'y eus plus de vingt gentilshommes tuez, entre lesquels fut le sieur Oudart, que j'ay dit cy-devant avoir esté envoyé à Clermont faire deloger Maignanne. Nous levasmes le siege; ceux de la religion avec lesquels j'estois entrerent, ainsi qu'ils devoient, en une grande mefiance de moy. Je m'en revins à Turenne, où tost après j'eus des lettres de Monsieur, qui me prioit de prendre les armes avec M. le mareschal d'Anville, qui aussi m'avertit de son retour en Languedoc, et m'envoya les articles de l'union afin que je les signasse. Cela me fit resoudre à prendre les armes; dequoy je donnay avis à M. de La Noüe, qui m'envoya tout ce qui estoit sorty des villes de Fontenay le Comte et Lusignan, avec les sieurs de Montguyon et de Chouppes, qui pouvoient

estre environ mil arquebuziers à cheval, et cent ou six-vingts hommes de cheval; j'avois près de trois cens gentilshommes catholiques, qui prirent les armes avec moy.

Il est à remarquer qu'estant revenu du siege de Miremont, le Roy arriva à Lyon en mesme temps : j'envoyai vers luy pour luy rendre les devoirs que comme son sujet je luy devois, luy tesmoignant estre marry des mauvaises impressions que le feu Roy son frere avoit prises de moy, ne desirant que d'estre maintenu en ses bonnes graces, et luy rendre les services que je luy devois. On fit fort peu de cas de ma recherche, et me fit-on connoistre que je n'avois à esperer aucun avancement : ainsi en fit-on au general de ceux de la religion, qui tous firent sentir qu'ils ne desiroient autre chose que la seureté et liberté de leur conscience, biens et personnes.

Le Roy, qui avoit esté conseillé de l'Empereur, passant à Vienne, du senat de Venise et de M. de Savoye, de donner la paix à ses sujets, s'en venoit avec cette intention ; mais la Reine sa mere, le mareschal de Bellegarde (1) et quelques autres, la luy firent changer à son grand malheur et de tout son royaume, sur lequel il pouvoit regner heureux, où il a eu tousjours, jusques à la mort, des partis qui rendoient son authorité contestée, son peuple ruiné, la justice et les loix sans obeissance. Il s'en vint à Avignon, où il commença à preparer des forces, et attaqua Livron (2) : pour moy

(1) *Le mareschal de Bellegarde.* Le maréchal de Bellegarde ne s'opposoit point à la paix; au contraire, il fut sacrifié pour l'avoir conseillée. Catherine de Médicis seule vouloit la guerre.

(2) *Attaqua Livron.* Le siége de Livron commença le 21 décembre

je fus appellé par ceux de Montauban, qui estoient fort pressez. Le sieur de Joyeuse, commandant en Languedoc, et le sieur de Cornusson à Tholose (1), le sieur de Clermont de Lodeve en Quercy, et le sieur de La Valette, père de M. d'Espernon, en Gascogne, luy avoient pris tous les forts aux environs, où ils avoient mis des garnisons pour les empescher de ne cueillir ny bleds ny vins ; les villes du Mas de Verdun, Buset et Lauserte, tenuës par ceux de la religion dans les trois provinces où commandoient ces trois messieurs dessus nommez, estoient en telle extremité qu'elles n'avoient des vivres que du jour à la journée ; les garnisons si petites qu'elles ne pouvoient suffire aux gardes ordinaires, moins pouvoient-elles lever leurs contributions, sur lesquelles elles prenoient leur entretenement ; ils me prient d'y aller, m'ayant, en une assemblée qu'ils avoient tenuë, destiné pour commander en Guyenne sous M. le mareschal d'Anville.

[1575] Le premier rendez vous fut près de Turenne, en un lieu appellé les Bruyeres de Nazaret ; de là nous allasmes à Bergerac où commandoit le sieur Langoiran, puisné de la maison de Montferrant, laquelle est maintenant esteinte, lequel me receut bien ; mais neantmoins, trouvant ennuyeux pour luy de me reconnoistre, je passay la riviere de Dordongne, celle du Drot, et à Clerat celle du Lot. Tous les lieutenans du Roy faisoient ce qu'ils pouvoient pour se faire forts et me combattre, qui estoit mon plus grand desir, ayant près de six cens chevaux et deux

1574. Henri fut obligé de le lever vers le milieu de janvier 1575 ; ce fut là son début en arrivant au trône.

(1) *A Tolose* : à Toulouse.

mil hommes de pied, bons et bien commandez. Ils me laissent faire mon chemin sans empeschement; je prends mon logis à deux lieuës de Montauban, au village de Piqueros, où il y a un bon chasteau qui appartient à ceux de Montpezart, d'où ceux de Montauban recevoient beaucoup de dommage : j'estimois qu'ils me donneroient dequoy l'assieger, mais ils estoient despourveus de tout; leur artillerie consistoit en deux canons, l'un pesant près de sept milliers, le calibre si grand qu'il falloit des moules exprès pour y fondre des balles, l'autre estoit un sautereau qui ne pesoit gueres plus de quatre milliers, qui n'avoit que sept pieds de longueur, de façon que le premier ne se pouvoit mener qu'avec un grand nombre de bœufs, l'autre ne pouvoit demeurer sur son affust, mesmement en le tirant, à cause de sa legereté, ny demeurer, ainsi qu'il le faut, dans les ambrazures, à cause qu'il estoit fort court, et pour l'un et pour l'autre, on ne pouvoit faire de platteforme suffisante à son recul. Il y avoit une ou deux bastardes; mais le chasteau fut jugé n'estre forçable avec cela. Je delogeay, et avec ces pieces je pris quatre ou cinq forts, et après je m'en allay à Montauban (1), où je fus receu avec un grand applaudissement du peuple, ainsi que c'est la coustume d'aymer ceux qui les delivrent d'oppressions; neantmoins la confiance n'y estoit pas entiere, à cause que j'avois plusieurs catholiques, et moy-mesme qui l'estois, faisant dire la messe dans ma chambre, dequoy plusieurs s'offensoient: ceux de la religion, de voir cela introduit à Montauban, estimans que l'ayant chassée qu'elle n'y rentre-

(1) *A Montauban*. Selon Cathala-Coture (*Hist. du Quercy*) le vicomte de Turenne entra dans Montauban le premier mai 1575.

roit point; les catholiques, de ce qu'ils avoient si peu d'exercice et en cachette, quoy que par les articles de l'union il estoit accordé aux troupes, à la campagne et dans les garnisons. Il y avoit M. de Terride (1), qui m'obeissoit un peu à regret; de façon qu'il me falloit mesnager entre toutes ces difficultez, et essayer qu'elles ne m'empeschassent à bien faire la guerre et acquerir la reputation et creance : par curiosité quelquesfois j'allay au presche, où divers catholiques me suivoient.

Je ne sejournay pas à Montauban trois jours que je ne misse dehors l'artillerie, la moisson pressant, pour les eslargir de toutes les petites garnisons ; où je fus accompagné d'heur, d'autant que nous n'avions pas pour tirer cent cinquante coups de canon; neantmoins je pris à cette sortie huict ou dix forts assez bons, et où il se trouvoit bon nombre d'hommes dedans, mais ils estoient assaillis vertement, de sorte qu'aussitost que quelque trou estoit fait, ou quelques guerites abatuës, on y donnoit, de sorte que nous prismes reputation, qui sert grandement à la guerre; et au contraire les capitaines la perdirent en nous laissant executer ce que nous entreprenions : nous nous servions de la diligence, qui est une partie fort requise à l'homme de guerre pour exploiter beaucoup de grandes choses et pour se garder de plusieurs dangers. Je prenois le temps de mes sorties avec consideration de sçavoir si les lieutenans du Roy qui ne s'accordoient gueres bien estoient ensemble, de choisir les lieux que je voulois attaquer, qu'ils fussent en assiette favorable pour prendre un bon logis, les ennemis les voulans se-

(1) *M. de Terride.* De Lomaigne, baron de Terrides, un des chefs des protestans dans cette province.

courir, de les investir, ayans quelques avis que leurs garnisons fussent foibles : il arrivoit que la garnison avoit esté battuë, et, me servant de l'occasion, je les investissois. Je faisois ce que je pouvois, avec l'avis des capitaines qui estoient avec moy, de vaincre nos necessitez par art et par la diligence. J'avois grand'peine à maintenir mes hommes, qui, volontaires et sans payement, ne se pouvoient garder avec rigueur.

Je pris nombre de ces petites garnisons en six semaines de temps; mais le plus pesant de la besogne estoit de conserver les trois places susdites, qui avoient faute de tout, et moy nuls magazins pour les envitailler. Il me falloit lever, tantost cent sacs de bled de maison en maison, sur les plus volontaires de Montauban; tantost je jettois partie de cela dans la ville, qui estoit au dernier morceau, par quelques soldats qui se deroboient la nuit des gardes et des forts des ennemis, et entroient dans la place; tantost, mais rarement, je les faisois conduire par une legere escorte, estant cela fort hazardeux que vos hommes ne soient battus, d'autant qu'ils y alloient sçachans que s'ils estoient rencontrés ils le seroient par plus fort qu'eux, ce qui les rendoit (comme en semblables occasions il avient) peureux et capables d'estre battus par beaucoup moindre nombre d'hommes qu'ils n'estoient. Bien souvent j'y allois. Le sieur de Cornusson et de Joyeuse s'assemblerent sur l'advis qu'ils eurent que j'avois assemblé toutes mes troupes, et m'en estois allé à Villemur pour mener un envitaillement à Buset, et prendre deux tours qui estoient à cinq cents pas dudit Villemur.

Lesdits sieurs se logerent en un village qui s'appelle Bessins, et quelques autres lieux au delà de la riviere

du Tarc (1). Le lendemain, je pars avec deux cens arquebusiers à cheval, et six vingt chevaux, ayant ordonné le sieur de Moulins, cadet de la maison de Komes, avec autres quarante chevaux et soixante arquebusiers à cheval, de se mettre à ma teste et à son dos les chevaux et charrettes qui portoient les munitions pour Buset. Comme je fus à une lieuë de Villemur, laissant les quartiers de l'armée presque derriere, croyant que rien ne pouvoit aller à cette escorte qu'il ne vint plustost à moy, je fis alte, et ledit de Moulins suivit son chemin. Après que j'eus fait ferme environ une heure, je fis retourner mon infanterie; et tost après je commençay à m'en retourner. L'esperance perdue de voir les ennemis, on commence à laisser les brassars, quelques-uns à s'avancer pour éviter le chaud, et de marcher en mauvais ordre; tout soudain j'entends crier à ma queuë : « Armes! » Je tourne avec ce qui se trouva près de moy, qui estoit environ soixante chevaux; La Grange et le sieur de But furent les premiers que je vis pleins de sang, ayans chacun trois coups d'épée, me dire : « Monsieur de Moulins et les munitions sont perdues si vous ne les secourez. »

Je n'avois qu'un courtaut les pieds assez pesans; je n'eus pas fait cent pas au trot, que les ennemis meslez avec les nostres, qui nous les menoient sans leur sçeu et sans la volonté des nostres; eux nous voyans ils font ferme; je fis sonner la charge, eux tournans, au mesme temps les deux resnes de mon cheval se rompent. M. de Choupes (2), qui depuis fut lieutenant de ma

(1) *Du Tarc* : Tarn.—(2) *M. de Choupes*. Pierre de Chouppes, gentilhomme poitevin, se distingua par sa bravoure dans le parti des protestans. Ce fut lui qui en 1594, à l'assemblée de Sainte-Foi, proposa de récuser tous les parlemens de France.

compagnie, commence à donner sur la machoire de mon cheval, que je laissois aller pour l'envie que j'avois de me mesler avec cette troupe, qui estoit de cinquante chevaux choisis, commandez par le sieur Saint-Martin-Colombieres, lieutenant du sieur de Joyeuse, qui luy avoit baillé son fils (1), estant la premiere fois qu'il s'estoit trouvé les armes à la main; c'estoit celuy-là qui depuis fut tant favorisé du feu Roy : ma troupe, voyant mon cheval tourner et s'arrester par les coups du sieur de Choupes, s'arreste, et n'y eut que le sieur de Koiré, monté sur un cheval d'Espagne, ne prenant garde que nous nous arrestions ayant les ennemis à trente pas de nous, sort du chemin, et saute le fossé qui fermoit le chemin à nostre main droite, et s'avance pour gagner la teste des ennemis, estimant que c'estoit moy; estant plus avancé qu'eux il ressaute le fossé, et commence à leur demander où estoit M. de Turenne: eux, à ce mot, commençans à luy donner sans s'arrester, il vint tomber sur la croupe du dernier cheval des ennemis que nous pressions, ayans racommodé ma bride, avec sept ou huict coups d'espée à son cheval et deux ou trois sur luy, mais un entr'autres qui luy coupoit autant du corps en sa rondeur, au deffaut de sa cuirasse, comme il y en avoit à couper; les boyaux tous dehors luy furent remis, et il fut mené à Villemur, et guery depuis du plus grand coup qui se soit veu.

Les ennemis, trouvans la riviere guayable, et un logis de leur infanterie sur le bord, qui nous fit faire ferme, ayans pour nos peines eu cinq ou six des leurs tuez ou pris, retournent au logis. Je preparay mon fait

(1) *Luy avoit baillé son fils*. Anne, duc de Joyeuse et maréchal de France; il fut tué à la bataille de Coutras.

toute la nuit pour battre le lendemain ces tours, pouvans loger nostre artillerie sur le bord de l'eau de nostre costé, et battre lesdites tours, qui estoient sur l'autre bord, du costé où estoient les ennemis logez à une lieuë et demie. Je fis mes approches la nuit, et logeay mon artillerie, qui estoit trois canons et deux bastardes : la riviere du Tarc estoit guayable entre la ville et les tours; j'avois trois pontons pour passer mon infanterie, qui estoit d'environ quinze cens hommes; j'en passay environ mille sous la conduite d'un gentilhomme nommé La Garenne, de Poitou, qui fut fort negligent à travailler pour rehausser quelques fossez qu'il pouvoit rendre inaccessibles à la cavalerie, et faciles à garder contre l'infanterie, estimant de pouvoir maintenir mon siege, encore que les ennemis me vinssent sur les bras avant que d'avoir forcé ces tours. Dès la pointe du jour j'envoye deux troupes de cavalerie pour me tenir averty du mouvement que feroient les ennemis; je disposay mon ordre à mon artillerie, et logeay ce qui estoit du mesme costé le long du bord de l'eau, et fis faire une bonne barricade sur le quay. De bon matin je passay de delà, où je vis la negligence du sieur de La Garenne, qui n'avoit pas donné un coup de pesle : en mesme temps le sieur de Verlac revint, qui avoit mené une des troupes pour prendre langue, et me monstre la poussiere des ennemis, qui marchoient à nous : soudain, avec l'avis de M. de Frontrailles (1) et autres, je fais retirer La Garenne d'une teste avancée, qu'il eut peu garder s'il eut fait ce qu'il devoit ( remarquez les inconveniens de la paresse), et le fis loger à la teste des premiers fossez qui limitoient le bord de

(1) *M. de Fontrailles.* Michel d'Astarac, baron de Fontrailles.

la riviere, et retiray tous les hommes du costé de la tour qui regardoit la ville.

Dès le matin le canon tira; les bleds estoient hauts, qui donnerent moyen aux ennemis d'avancer leur infanterie, de façon que je ne fus repassé l'eau qu'ils commencent à attaquer nostre infanterie: s'ils avoient esté mal soigneux à travailler, ils furent aussi peu courageux à se deffendre. Après une petite salve d'arquebusades, ils se mettent à fuir droit à la riviere, et les ennemis à les presser, de façon que plusieurs ne se servirent des ponts ny du guay, mais se noyoient. Cet effroy prit de nostre costé, y ayant beaucoup de peril sur nostre bord, la riviere estant petite et un chemin ras qui la bordoit; de façon que je vis l'heure que les ennemis, poussans leur bonne fortune, eussent passé en hazard d'entrer dans la ville. A ce peril il fallut oublier le mien: avec vingt ou vingt-cinq gentilshommes je me tins sur le quay, ralliant et asseurant ce que je pouvois. M. de Choupes, des plus braves gentilshommes que j'aye veu, relayé de nostre arquebuserie, fait recommencer tirer nostre canon, qui cessa le temps de deux volées: les ennemis s'arrestent, estimant avoir assez fait bruslans les tours, et se retirent, et moy aussi après avoir mis des vivres dans Buset, où tost après les ennemis brasserent une entreprise par le moyen d'un sergent qui fut pris et mené à Thoulouse, où ils le vouloient faire pendre s'il ne leur promettoit de leur donner moyen d'entreprendre sur Buset. A quoy ce sergent consentit, et promit au sieur Duranti (1), lors advocat du Roy, de luy faire sçavoir le

(1) *Au sieur Duranti.* Jean Étienne Duranti devint plus tard premier président du parlement de Toulouse. Son zèle pour la religion ca-

moyen qu'il y verroit. Sur cette esperance ils le laisserent aller : revenu au Buset, il avertit le capitaine Pasquet, qui commandoit dans la ville, de la promesse qu'il avoit faite pour sauver sa vie. Pasquet m'en avertit; je luy mande de faire que ce sergent entretint les ennemis, et qu'il luy adjoignit quelque soldat bien asseuré et fidele, qu'il diroit avoir desjà pratiqué, mais, s'il luy estoit possible, qu'il luy en falloit gagner jusques à trois pour se rendre maistre d'un corps de garde; les ennemis entrent en esperance de cette execution, et demeurans en mefiance de celuy qui la bastissoit, après plusieurs pourparlers, ce sergent les asseure avoir gagné trois soldats et luy; qu'eux quatre pouvoient se saisir d'un corps de garde qui estoit dans une tour, et leur donner moyen de planter deux eschelles.

Cela plut aux ennemis; mais, doutans, ils requirent du sergent de faire voir cela de jour à deux hommes qu'ils lui envoyeroient; le sergent le trouve bon, et convinrent que les deux soldats des ennemis viendroient habillez en paysans, feignans de porter du lieu d'où estoit le sergent quelques vivres pour luy : ainsi arresté, ainsi executé. Le gouverneur estoit averty de tout cecy : le jour de l'execution fut pris, et devoit ledit sergent, le soir dont la nuit l'exécution se devoit faire, faire voir à deux soldats des ennemis l'estat de la ville, et un des deux demeurer dedans, et l'autre sortir quand on fermeroit la porte avec le sergent, qui feindroit d'aller faire quelque partie, et sur une heure

tholique lui avoit valu l'affection du peuple. En 1589 on souleva contre lui les agens de la Ligue, et les Toulousains le massacrèrent. Ils placèrent son cadavre en face d'un portrait de Henri III, avec cette inscription : « Tu as tant aimé ton Roi, jouis de sa vue à ton aise, et meurs « avec lui. » (De Thou, liv. XCV.)

ledit sergent avec le soldat devoient aller trouver le sieur de Cornusson, qui devoit estre dans une église rompuë, n'y ayant que les quatre murailles avec trois cens hommes, pour de là venir planter les eschelles au lieu où les trois hommes des nostres et celuy des ennemis qui estoit demeuré avec eux estoient en garde, et où le sergent et celuy qui estoit avec luy les avoient veus ordonnez. Les ennemis recherchoient ces seuretez d'avoir un homme dedans la ville et un dehors qui leur fussent asseurez; davantage ils vouloient avoir celuy qui faisoit l'entreprise en leur puissance : neantmoins sans ce qu'il avint ils estoient tous perdus. Nous avions fait faire sous cette église une mine et une traisnée avec des petits canaux de bois bien joints, qui, mis sous terre, venoient repondre sur le chemin par où le sergent devoit passer en se venant rendre à eux, et y devoit mettre le feu. Le jour pris, il arrive que le capitaine Pasquet, allant à la guerre, fut pris et mené à Thoulouse, où il fut condamné: pensant sauver sa vie, il leur declare nostre dessein, qui ne le sauva; mais il nous fit perdre cette occasion : qui vous doit avertir d'estre tousjours douteux aux entreprises où il y aura des intelligences, estant fort difficile d'y trouver de quoy s'asseurer entierement qu'en ne se commettant à ceux de qui vous vous pensez servir pour tromper les autres.

Je continuay à faire la guerre dans le pays de Quercy jusques à ce que je tombay malade, sur la fin de l'esté, d'une fievre continue qui me dura bien seize jours; je fus en grand danger, que je reconnoissois bien, et estois attiré à penser serieusement à mon ame et à l'autre vie, en quoy je ne trouvois que douter,

n'ayant le merite de la mort de Jesus-Christ pour fondement de mon salut : mes peschez et mes transgressions paroissoient devant moy, mes œuvres sans merite, quoy qu'on m'eust dit qu'il y en avoit qui aidoient à sauver; de sorte que ma condition estoit fort miserable, et la perturbation de mon ame qui augmentoit celle du corps : Dieu eut pitié de moy, en faisant servir cette maladie pour me le faire connoistre.

La fievre commença à me laisser, et tost après je fus bien guery, ainsi que mon naturel y a tousjours esté porté, d'avoir esté bien-tost abbatu et bien-tost remis. Durant ma maladie, mes gens de guerre se trouvans sans estre employez, et les villes eslargies, se laisserent desfournir de leur entretenement, de façon que les troupes de Poitou s'en allerent, partie des gentilshommes catholiques se retirerent aussi en Auvergne, d'où ils estoient pour la pluspart, qui est à remarquer qu'audit Auvergne, au bas pays, ceux de la religion n'y tenoient rien. Les ordonnances du Roy portoient confiscation de tous les biens de ceux de la religion, et de ceux qui avoient les armes en la main pour eux; et neantmoins ce pays-là m'estoit si affectionné, et a tousjours tant aymé nostre maison, qu'ils ne touchoient aux biens d'aucun, et laissoient la liberté d'y aller et demeurer sans empeschement : aussi n'ay-je jamais voulu qu'on y fist courses ny autres prises. Me trouvant foible pour tenir la campagne, et se trouvant beaucoup de desobeïssance aux commandemens et ordonnances que je faisois dans l'etendue du gouvernement, quoy que je ne les fisse que par l'avis d'un conseil qui m'avoit esté donné par toutes les provinces de personnes choisies, lesquelles signoient les

resultats avec moy et le greffier de ce conseil, les ordonnances et mandemens en matiere de finances; neantmoins il s'en executoit fort peu : les gouverneurs, les capitaines et les consuls des villes tiroient à eux tout ce qu'ils pouvoient; de sorte que tous les deniers qui provenoient de trois natures principales de contributions, des biens ecclesiastiques et des catholiques, et du dixiesme des rançons, tout cela se depensoit en chaque lieu, sans qu'on en portast que fort peu au tresorier general; je fus donc conseillé de faire un tour par le gouvernement pour m'y faire reconnoistre, avec ce, que ceux de Clerac se trouvans pressez, me prierent d'aller à eux pour les eslargir. Je fis un tour jusques à Turenne, voir ma sœur (1), qui y sejourna jusques à la paix; je m'en revins à Montauban, d'où je partis avec près de deux cens chevaux et deux cens hommes de pied; je m'en vins à Lauserte, où je conduisois deux moyennes pieces que j'avois fait fondre des mitrailles qu'on avoit trouvées dans les forts que j'avois pris, lesquels j'estois fort soigneux de faire serrer.

Le sieur de Vosins (2), senechal de Quercy, ayant avis de mon partement, assembla près de quatre cens chevaux et plus de douze cens arquebusiers, deliberé de me combattre faisant mon chemin. J'eus avertissement par mes espions que ledit de Vosins venoit à moy; mes coureurs, ausquels j'avois commandé

(1) *Voir ma sœur.* Madelaine de La Tour d'Auvergne, sa sœur, avoit épousé, en 1572, Honorat de Savoie, leur cousin germain.

(2) *Le sieur de Vosins.* Le véritable nom de ce sénéchal du Quercy étoit Jean de Vesins, seigneur Del Rodier Charr. Il fut tué, en 1580, à la prise de Cahors par le roi de Navarre.

de jetter devant eux cinq ou six chevaux, me donnoient avis qu'il paroissoit à l'aisle d'un bois esloigné de mon chemin d'un bon quart de lieue : je commençay à prendre mon ordre, qui fut de faire cinq petits bataillons de mon infanterie, de cent cinquante hommes chacun, faisant le front large afin de faire moins de rangs, d'autant que c'estoit tout arquebuserie, et fis quatre escadrons, trois de quarante chevaux chacun, et le mien de plus de soixante; je mis les deux pieces à la teste. Pendant que je faisois cela, un prestre qui me servoit d'aumosnier met un mouchoir au bout d'une grande perche, et rallie tous les valets, et leur fait faire une haye estant en bon ordre; nous nous prismes tous à rire, n'estimans pas que cela eust deu servir comme il fit. Nous commençasmes à marcher en bon ordre; M. de Reniés (1), qui menoit mes coureurs, dit que ce qu'ils avoient veu estoit des ennemis qui paroissoient estre bien forts, mais qu'ils avoient changé de place et s'estoient reculez. Nous continuons nostre chemin sans allarme, s'estans lesdits ennemis separez, nous jugeans trop forts, et cela par cette derniere troupe, dont M. l'aumosnier estoit le capitaine. Après avoir pourveu Lauserte, j'y commis M. de Beaupré avec une bonne garnison; je m'en allay à Clerac, trouvant estrange comment cette place s'estoit conservée au siege que deux ans auparavant elle avoit soustenu de toutes les forces de la Guyenne, où commandoient messieurs de Montluc, de La Valette et de Losse; n'y ayant de fossé qu'à cloche-pied, on pouvoit descendre et monter, point de rampart ny moyen d'y

(1) *M. de Reniés*. Vesins, qui étoit son ennemi, lui avoit sauvé la vie à la Saint Barthélemy.

en faire, des murailles de briques, si mauvaises qu'avec moins de quatre cens coups de canon on en rasa plus de six-vingt pas, un grand fauxbourg où les assiegeans s'estoient logez d'abord, et leur artillerie, sans avoir besoin de faire aucunes approches ny tranchées; ils avoient quelques forts qui les empeschoient, je les pris : de là je partis pour aller à Casteljaloux (Nerac ne faisant la guerre); le jeune Duras (1), nommé Rosan, commandoit audit Casteljaloux : sçachant que j'y allois il en part; mes mareschaux de logis y estant allez, on leur refuse la porte, disans ne la pouvoir ouvrir à personne sans commandement du gouverneur. Cette response faite, je vais prendre mon logis à la maison du sieur de Malverade, et manday à ceux de Casteljaloux d'avertir ledit Rosan de mon sejour audit Malverade, pour sçavoir s'il ne vouloit pas me reconnoistre et recevoir dans ledit Casteljaloux, l'asseurant que je n'y changerois rien, comme aussi n'en avois-je aucune intention. Après deux jours de sejour j'eus un refus; je vins à Caumont et de là à Bergerac, puis à Turenne, où tost après j'eus des nouvelles de Monsieur, qui continuoit à chercher l'occasion de sortir de la Cour. M. de La Noue et moy nous tenions en bonne intelligence, ayans le mesme avis de l'intention de Monsieur; nous avisasmes de nous mettre ensemble, et nous donnasmes rendez-vous près de Riberac, afin d'estre un bon corps pour aller joindre Monsieur.

Le rendez-vous donné, nous ny manquasmes, et fismes plus de six cents bons chevaux et trois mille arquebusiers; nous nous tinsmes ensemble quelques jours pour avoir nouvelles de la sortie de Monsieur. Nous

(1) *Le jeune Duras.* Jean de Durfort, seigneur de Rosan.

sceusmes qu'il avoit esté decouvert, le sieur de Bussy d'Amboise (1) fugitif; afin de donner quelque couleur à nostre conjonction, nous vinsmes attaquer une petite place où il y avoit quatre ou cinq maisons de gentilshommes et la ville fermée, où il y avoit assez bon nombre d'hommes; nonobstant nous emportasmes la ville d'emblée et deux chasteaux, et deux autres se rendirent. Le sieur Langoiran se mescontenta, desirant piller ces maisons et rançonner les gentilshommes, à quoy je ne voulus consentir : il tint quelques propos qui sembloient m'offenser; je les luy fis expliquer, de façon qu'il a tousjours demeuré jusques à sa mort qu'il ne m'aymoit guères; aussi ne cherchois-je pas son amitié pour un des plus cruels et irreligieux hommes de son temps. Ayans pris ces places nous nous separasmes, M. de La Noue et moy, et m'en retournay à Turenne, d'où je repartis bientost pour m'en aller à Montauban.

La nourriture que j'avois prise en la religion romaine, ces exercices et ceremonies publiques, la haine qu'on portoit à ceux de la religion, l'eloignement à tous honneurs et dignitez de la Cour, se presenterent devant moy, qui taschois à satisfaire mon ame en luy faisant trouver du repos, en se promettant de pouvoir faire son salut sans quitter la messe, et sans faire ouverte profession de la religion. Ainsi que j'estois sur ces con-

(1) *Bussy d'Amboise.* Brantôme et la reine Marguerite, dans leurs Mémoires, varient sur quelques-unes des circonstances qui précédèrent la retraite de Bussy d'Amboise, mais ils s'accordent sur le point essentiel. Bussy, favori du duc d'Alençon, déplaisoit à Duguast, qui pouvoit tout sur l'esprit de Henri III. Il fallut que Bussy cédât la place; et cet incident détermina l'évasion du duc d'Alençon.

testations, Monsieur sort de la Cour (1), et soudain depesche le sieur de Chastelus pour m'en avertir, me priant et conjurant de l'aller trouver, me promettant une continuation et augmentation de son amitié, en m'exhortant de ne me point faire de la religion, en me declarant qu'il ne me pourroit aymer ny se servir de moy ainsi qu'il le desiroit. Sa sortie me fut une grande joye et esperance de croistre ma condition; mais ces protestations sur le fait de la religion m'estoient un grand combat; je redepeschay le sieur de Chastelus avec les temoignages de ma joye de le sçavoir hors de peril et les armes en la main, que je serois bien-tost à luy avec un bon nombre de serviteurs; que, pour ma religion, cela ne dependoit de moy, mais de Dieu, que je n'avois dessein de contenter personne au monde tant que luy (2). J'eus en moins de quinze jours trois ou quatre depesches de luy, me conjurant de ne faire protestation que je ne l'eusse veu, ce que je taschois de faire.

Je sejournay à Montauban fort peu de temps, ayant desjà fait diverses depesches par-tout pour convier un chacun à faire le voyage pour aller trouver Monsieur, qui attendoit l'armée que M. le prince de Condé et mes oncles de Meru et de Thoré avoient negocié près M. l'electeur Frederic, grand pere de celuy qui est maintenant, aussi appellé Frederic, laquelle estoit de

(1) *Sort de la Cour.* Le duc d'Alençon quitta la Cour le 16 septembre 1575. « Comme il vit, dit Mathieu, que toutes choses estoient hors « de soupçon, il se dérobe pour un soir, passe la muraille vers Sainte-« Genevieve, et s'en va à Dreux. » A quelque distance de Paris il trouva des chevaux et une troupe de gentilshommes qui l'attendoient.

(2) *Tant que luy.* Voir la notice sur les causes auxquelles on attribua le changement de religion du duc de Bouillon.

sept à huict mille chevaux allemans, quatre mille Suisses et cinq cens lansquenets : le duc Jean Casimir son fils, envoyé pour la commander, ne pouvant estre si tost prest, mon oncle de Thoré voulut s'avancer d'un mois avec douze cens chevaux reistres, quelques arquebusiers à cheval, et près de trois cens chevaux françois; il fut combattu et defait près de Dormans sur la riviere de Marne (1) par feu M. de Guise, où il eut le grand coup d'escoupette au visage (2); M. de Thoré se sauva, et alla trouver Monsieur avec peu de gens et moins de reputation, auprès duquel il trouva le sieur de Bussy d'Amboise, qui l'empescha de prendre le credit et authorité qu'il s'estoit promis.

Je donne mon rendez-vous à Bergerac, partant de Turenne pour m'y en venir plustost de quelques jours que je n'eusse fait, ayant esté appelé par ceux de la ville, qui avoient chassé le sieur de Langoiran (3) pour les rigueurs et cruautez qu'il y exerçoit, lequel avoit pris Perigueux quelques mois auparavant : offensé desdits de Bergerac, il les tourmentoit; je m'y en allay, où je fis cesser la voye de fait, et remettre les faits des uns et des autres devant Monsieur. De tous costez nos troupes s'amassoient de catholiques romains et de la religion : il vint des pluyes si grandes, qu'elles me retarderent près de trois semaines à partir plus tard que

(1) *Sur la riviere de Marne.* Thoré avoit beaucoup plus de troupes que ne le dit le duc de Bouillon. On attribue sa défaite à la mutinerie des reîtres, qui retardèrent sa marche.

(2) *Le grand coup d'escoupette au visage.* Ce fut cette blessure qui lui fit donner le surnom de *Balafré.*

(3) *Le sieur de Langoiran.* Montferrand, baron de Langoiran, quitta, en 1577, le parti des protestans parce qu'on lui avoit ôté le gouvernement de Périgueux.

je n'eusse fait, durant lesquelles je pourveus aux places et à l'ordre des finances, afin que durant mon absence rien ne se changeast, soit par les ennemis, soit par les brouilleries qui sont ordinaires entre personnes volontaires. Je pars de Bergerac avec deux cens gentilshommes, n'y ayant cornette que la mienne, sous laquelle tout cela marchoit, ayant chacun fait faire une casaque de velours noir, et une petite manche en broderie d'incarnat blanc et noir. Le retardement que je fis fut cause que je ne pus joindre Monsieur qu'à Moulins; ceux de Limosin, la Marche, Auvergne et Bourbonnois m'attendoient, lesquels je joignis près de Croc, où je mis mes troupes, qui estoient de quatre cens gentilshommes et trois mille hommes de pied, desquels je donnay le commandement au vicomte de Lavédan (1), et fis arborer une enseigne blanche. J'avois en ce nombre de gentilshommes trois de la maison de Saint-Geniez, le vicomte de Gourdon, de Cabraires, baron de Beinac, de Salignac, le cadet de la maison de Limeuil, le sieur de Bonneval, de Beaupré, de Montguyon, qui tous marchoient, ainsi que j'ay dit, sous ma cornette; et est à remarquer que tout cela se fit par la bien-veillance qu'on me portoit, la bonne opinion qu'ils avoient de mon merite, et que je ferois fortune près de Monsieur; ce que je jugeois bien au contraire, à cause que je m'estois fait de la religion. Ayant sceu que j'avois créé un colonel, et arboré une enseigne blanche, il envoya me prier de ne le faire point, d'autant qu'il avoit

(1) *Vicomte de Lavédan.* Brantôme, à l'article de Bussy d'Amboise, l'appelle le vicomte de Lavedan. Il descendoit, dit-on, d'un bâtard de la maison de Bourbon. Il avoit été élevé par Jeanne d'Albret, mère de Henri IV; il mourut en 1611.

donné la charge de toute son infanterie françoise au sieur de Bussy, qui ne pourroit souffrir de voir un autre colonel et deux drapeaux blancs ; que ce seroit apporter une grande division. Je luy remonstray qu'il y avoit un ordre parmy le party où nous estions; que les charges generales ne s'y donnoient que par les avis des assemblées politiques des églises ; que les troupes que je menois partoient d'un des premiers gouvernemens de France, qui auroit du mescontentement de Monsieur et de moy s'il rompoit nos reglemens sans leur consentement; que je perdrois la meilleure part de cette infanterie par la honte qu'on feroit au sieur de Lavédan, qui y avoit du credit, en luy ostant le commandement; que j'avois tousjours aymé et honoré M. de Bussy comme mon frere, l'ayant assisté en diverses querelles qu'il avoit eues; que je croyois que, par ces raisons generales, il se departiroit de demander choses qui fussent au préjudice de Monsieur, qui avoit besoin de prendre creance parmy ceux de la religion, en leur faisant connoistre qu'il ne vouloit pas preferer les catholiques à eux, ce qu'ils croiroient d'autant plus que ce seroit aux troupes que je luy meine auxquelles on auroit fait cela; un chacun estimant et croyant qu'il me faisoit cet honneur de m'aymer, concluroient que ce seroit à cause de la religion.

[1576] Je marche droit à Moulins, je trouve le duc Casimir logé à Bonegon, où je le saluay; il fut bien aise de me voir, et se conjouit de la grace que Dieu m'avoit faite de m'appeller à sa connoissance: il avoit de la mefiance de Monsieur, qui commençoit desjà de traitter avec le Roy et la Reine pour se reconcilier, et voyoit-on que la Cour estoit bien plus plaisante à ce prince

que les armes, et dans un party où son authorité n'estoit absolue, de façon que ledit duc Casimir s'asseura en moy, qui avois ce bon corps de forces qui en dependoit. Monsieur s'estoit logé à Moulins avec le gré du Roy. Ainsi que j'en fus à six lieues près, je laisse le corps des troupes, et prends ce que j'avois de plus leste, et m'en vins faire la reverence à Monsieur avec trois cens gentilshommes; j'en fus receu avec grand honneur, estant venu jusques au milieu de la salle au devant de moy : après avoir esté quelque peu avec luy, je m'en allay voir M. de Montmorency, que le Roy avoit fait sortir avec un arrest d'innocence; il fut fort aise de me voir, se souvenant des dangers qu'il avoit courus depuis que je l'avois voulu detourner d'aller au bois de Vincennes, et me dit que Monsieur prenoit un mauvais conseil en nourrissant de grandes mefiances à ceux de la religion, et qu'il luy tardoit fort qu'il ne fut reconcilié avec le Roy.

Je demeuray près de dix jours, durant lesquels ma maison et table fournit à tout ce qui estoit avec moy, sans ceux de la suite de Monsieur, qui venoient manger avec moy. L'armée cependant passe la riviere de Loire et s'achemine en la Beausse, en partie contre le gré de Monsieur, qui ne vouloit s'approcher si près de Paris de crainte d'offenser le Roy, et aussi que l'on ne reconnust sa foiblesse, à ce que ceux de la religion ne se rendissent plus difficiles lors qu'on viendroit à traiter : nonobstant, M. le prince, avec les François qui s'estoient joints à eux, et le duc Casimir, ne laissent de s'avancer, et supplient Monsieur de les aller joindre, ce qu'il retardoit de jour à autre, de sorte qu'on avoit avis que son traité s'en alloit fait. Ils luy font une

depesche par laquelle ils luy mandent les avis qu'ils avoient, et qu'ils estoient resolus que s'il ne se rendoit dans l'armée dans certains jours qu'ils luy limitoient, qu'ils aviseroient ce qu'ils auroient à faire sans plus s'attendre à luy.

Cette nouvelle le fascha, n'ayant encore rien de resolu avec le Roy, qui sçavoit bien que s'il le voyoit seul et separé de ceux de la religion, qu'il ne feroit sa condition gueres avantageuse, ny mesme gueres seure, y ayant entre ces freres une grande haine et mefiance. Monsieur attendoit des nouvelles de la Reine sa mere, à laquelle il s'estoit obligé qu'on n'attenteroit rien, et qu'il ne partiroit de certains jours de Moulins : il ne sçavoit comment satisfaire à cela et retenir les autres. M'exposant un jour partie de ses peines, en me taisant sa promesse à la Reine, se plaignant de ce qu'on le gehennoit, qu'il ne voyoit rien à entreprendre quand il seroit dans l'armée, estant bien asseuré que le Roy n'ayant point de forces capables de les opposer aux siennes, qu'on ne faisoit que ruiner la France par les degats que faisoit l'armée, dont il s'attiroit une grande haine sur luy, qui pourroit quelque jour luy estre fort dommageable; que la maison de Guise se prevaudroit de tout cela, qui taschoit à le supplanter; qu'il desiroit fort gagner encore quelques jours, dans lesquels il verroit plus clair aux affaires du Roy, ne devans ceux de la religion entrer en doute qu'il les voulut abandonner, je luy dis qu'il me sembloit estre de sa sagesse à dissimuler les choses qu'il m'avoit dit le gehenner, que puis qu'il avoit pris les armes ensuite des mauvais traitemens qu'il avoit receus, que fort difficilement le Roy volontairement le voudroit-il mieux traiter; qu'il fal-

loit asseurer sa condition en asseurant celle de ceux de la religion; que de penser de le faire separement, qu'il estoit aisé à juger que ceux de la religion le feroient mieux sans luy que luy sans eux, qui avoient un party formé, une armée estrangere à leur faveur; que luy n'avoit rien de tout cela, que quand on luy auroit promis quelque chose, qu'entre la promesse et l'execution qu'il y falloit assez de temps pour ne rien executer de ce qu'ils luy auroient promis, leur ayant donné cet avantage de le voir separé; que je croyois que si on l'entretenoit dans des esperances que je ne connoissois pas, que ce deust estre l'avantage du Roy de traiter separement, d'autant qu'il pouvoit de beaucoup servir à moderer les conditions ausquelles ceux de la religion estoient entrez vers les Allemans, et qu'il luy estoit plus expedient de se jetter dans l'armée. Il me monstra ne desapprouver mes raisons, mais qu'il ne pouvoit partir de quinze jours, lesquels il vouloit par tous moyens gagner. Là dessus, je m'offre à luy faire ce service, que d'aller trouver M. le prince et M. le duc Casimir, afin de les contenter et leur faire trouver bon ce delay. Je considerois que si Monsieur venoit à traiter, qu'il n'estoit plus expedient d'estre avec luy, mais dans le corps de ceux de la religion, où j'ay tousjours voulu faire ma condition; qu'il m'estoit plus honorable de me trouver dans l'armée avec ces belles troupes, à moy qui commençois à monstrer de la barbe, desirant d'acquerir reputation et creance, jugeant bien que je n'avois pas à attendre beaucoup de Monsieur. Je pars avec quinze ou vingt gentilshommes avec lettres et instructions, et charge d'asseurer ce delay, et renvoye tout ce qui estoit avec moy joindre

mes troupes pour les faire avancer vers Pithiviers, où se devoit rendre l'armée.

Je trouve le duc Casimir à Saint Vrin, petite ville qu'il avoit forcée : après l'avoir salué de la part de Monsieur, et presenté la lettre qu'il luy escrivoit, qui n'estoit que creance, je luy dis succintement quelque chose de ce dont j'estois chargé, le suppliant trouver bon que j'allâsse rendre mes lettres à M. le prince, et le reconcilier, je dis convier de se rendre où le duc aviseroit pour luy faire entendre ma creance. Il trouva cela bon, et convia M. le prince de venir disner le lendemain avec luy. J'allay donc rendre mes lettres et ma creance à M. le prince, que j'estendis plus que je n'avois fait au duc, d'autant que j'estimois que les considerations dudit prince seroient autres que celles du duc pour le bien de la France et celuy particulierement des eglises, quoy que ledit duc et par soy, mais aussi principalement par les commandemens et instructions que M. son pere luy avoit données de ne regarder à nulle chose tant qu'à la gloire de Dieu et à l'establissement de son service, neantmoins s'agissant des affaires entre les François, j'estimois plus à propos d'en instruire mondit sieur le prince, auquel je dis ce que Monsieur m'avoit commandé : j'y ajoustai les avis de ceux qui estoient près de luy de la religion, qui estoient qu'ils devoient empescher que le duc Casimir ne traittast pour luy, sur la mefiance qu'il avoit de Monsieur, lequel ils devoient tascher d'attirer en l'armée, où ils devoient essayer d'entreprendre quelque chose sur les troupes du Roy, afin de faire connoistre que tout ce qu'ils traitteroient avec Monsieur sans le general ne seroit que peine perdue, ne pouvant rien

effectuer à leur prejudice. Et là fut resolu que le lendemain on iroit trouver le duc Casimir, et conduiroit-on la resolution qui s'y prendroit à ces avis.

Le lendemain, la chose passa ainsi qu'elle avoit esté projettée près M. le prince, et fut depesché le sieur du Verger, de la maison du Saillant, de Limousin, qui estoit avec moy, pour luy porter les prieres qu'on luy feroit de s'en venir, et l'asseurance qu'on luy donnoit de recevoir toute obeissance en l'armée. On eut avis que le sieur de Schomberg, avec quatre cornettes de reistres, et quelques arquebusiers à cheval, s'estoient avancez dans la Beausse. M. le prince, par l'avis de M. de La Noue, dessigna de les surprendre en leur logis. A cet effet, M. le prince prit deux mille chevaux reistres, et trois à quatre cents chevaux françois; je n'avois nul equipage ny armes. Voyant cette occasion, je suppliay Monsieur par ledit du Verger de n'avoir desagreable que je m'y trouvasse : nous empruntasmes armes et chevaux. Au rendez-vous qui avoit esté donné à onze heures du soir, il y eut des troupes qui se firent attendre plus de quatre heures, lequel retardement fut une des principales causes de faillir nostre dessein.

Les troupes arrivées, on ordonne de l'ordre de marcher. M. le prince me commanda de me mettre à la teste, et me donna six-vingt chevaux et cent arquebusiers à cheval; il mit M. de La Noue avec deux cornettes de reistres qui faisoient six cens chevaux et quelques François, et luy se mit après le reste. Nous marchasmes droit à Briarre en Beausse (1), où il y a une petite riviere, qui fait un gué assez long qu'il nous falloit passer à la file, qui causa encore de la longueur.

(1) *Briarre en Beausse*. Briare n'est point en Beauce, mais en Gâtinais.

Ainsi que j'eus passé le guay, je ne fis que faire peu de chemin que j'entendis les trompettes des ennemis à l'estendart; j'en donne avis à M. le prince, et luy mande que je m'avançois pour le tenir mieux averty, que s'il luy plaisoit de me fournir davantage, afin que si c'estoit le gros du sieur de Schomberg, je peusse l'amuser et l'empescher de se retirer. M. de La Noue s'en vint me trouver seul et me dire qu'il falloit attendre que M. le prince eut passé : en faisant ce qu'il me disoit, je ne laissois pas de contester que l'occasion se perdroit, en donnant aux ennemis le loisir de faire leur retraitte, qu'ils ne deslogeoient que sur l'avis qu'ils avoient de nous, que l'heure qu'il estoit nous en devoit rendre certains, n'estant que la pointe du jour; je persiste qu'au moins devoit-on ordonner quelques troupes pour voir ce que c'estoit, et nous tenir avertis des mouvemens et chemins desdits ennemis. Rien de cela ne pleut audit sieur de La Noue, ayant cru qu'il y avoit un peu de jalousie de ce que c'estoit à moy, qui avois la teste, à executer ses desseins. Ce gentilhomme, plein de courage, a esté remarqué souvent d'avoir eu des jalousies.

M. le prince passé, le jour estant grand, on se met en ordre et en deliberation de marcher en gros, sans qu'on s'avançast que fort peu devant M. le prince. Comme nous eusmes fait près de demie lieue, nous arrivasmes d'où ils estoient deslogés; il n'y eut moyen de les rejoindre. Je suppliay M. le prince de trouver bon que je m'avançasse pour voir s'il n'y auroit point quelques autres troupes, ce qu'il fit. Je me separe, et se mirent avec moy environ deux cents chevaux; M. le prince alla loger : comme j'eus fait deux lieues, j'eus avis par des païsans qu'il y avoit une compagnie du

jeune Johame, de chevaux legers et quelques arquebusiers à cheval, qui ne faisoient que de desloger et s'en alloient vers Estampes, où le Roy avoit jetté le capitaine Sainte Colombe avec deux mille hommes de pied. Je me mets sur leur piste, enfin nous les abordasmes sans aucun combat; il fut desfait, nous repeusmes en quelques metairies, et sur le soir allasmes trouver M. le prince et luy dire nostre course; et sur l'avis que nous luy donnasmes que des forces estoient entrées dans Estampes, il resolut de les aller voir; le lendemain nous marchasmes en mesme ordre que le jour precedent. Le sieur de La Vergne, qui venoit joindre l'armée avec quinze ou dix-huit chevaux, sans commandement s'avance et donne dans le fauxbourg d'Estampes, sans sçavoir ce qui estoit dedans, et trouva de l'infanterie logée qui le rechassa bien viste, ayans des harquebusades. Je m'avance et ne voulus loger ni descendre dans le fauxbourg, pour l'avantage qu'avoit l'infanterie dans le fauxbourg, plein de maisons et d'arbres et dans un valon; je m'avance sur le haut, et void ledit de La Vergne s'en venir à toutes brides accompagné d'arquebusiers, je le recueille et fismes arrester ce qui le suivoit. M. le prince, voyant ne pouvoir rien faire, alla loger, et le lendemain eut des nouvelles de Monsieur, qui s'en venoit joindre l'armée, et moy, du lieu où estoient mes troupes, que je m'en allay joindre afin d'entrer avec elles dans le corps de l'armée.

Monsieur vint prendre son logis à l'abbaye de Ferrieres, et moy au chasteau de Boulé; je vins trouver Monsieur, et sceus qu'il auroit agreable de voir mes troupes le lendemain, où j'avois mon colonel et mon drapeau blanc. Le sieur de Bussy supportoit cela avec

grande peine, de faire partie qui fust assez forte pour moy; il ne pouvoit endurer cela; son courage et son ambition ne le pouvoient supporter. Le lendemain venu, je vais me mettre en bataille à mille pas de Ferrieres, où j'allay avec une bonne troupe trouver Monsieur qui monta à cheval, et Bussy non : mes troupes furent trouvées très-belles, comme elles estoient; ayant receu le bon soir de Monsieur, nous acheminans vers nos quartiers, qui estoient à Saint-Mathurin et à La Chapelle la Reine, j'eus avis que Bussy vouloit monter à cheval, et tascher de faire quelque surprise à nostre infanterie en logeant. Je fis alte, et rebroussai chemin quelque espace; n'ayant trouvé ni veu personne, je m'en allay loger. Alors on commença le pourparler de la paix ouvertement; la Reine demandant un lieu pour voir Monsieur, l'armée commença à s'approcher de la vallée d'Aillan. Après quelques allées et venues on convint du lieu de Chastenay pour se trouver, la Reine et Monsieur, qui est une maison seule dans une belle campagne, pour estre hors de moyen de faire une surprise.

La Reine mere, le jour pris, se rendit la premiere à Chastenay, ainsi qu'on a accoustumé, que, deux grands venans à se voir, celuy auquel on defere l'honneur est le premier au lieu designé. Ce jour se passa en complimens et à entretenir les dames; le lendemain on commença à traitter; le traitté en trois ou quatre jours fut fort avancé, le Roy et la Reine ne voulans que retirer Monsieur, congedier les reistres, et tost après rompre le traitté qui donnoit generale liberté pour l'exercice de la religion, et autres conditions fort avantageuses; à Monsieur un grand appanage, auquel je

me presentay pour avoir en gouvernement l'Anjou et le Berry. Il me fit une fort froide reponse, qui me fit bien juger que je n'avois rien à attendre à cause de ma religion (1), ayant fait quatre ou cinq logis sans aller en son quartier, tenant tousjours quelqu'un près de luy pour connoistre si la resolution seroit du tout arrestée à ne me donner contentement, luy faisant sçavoir que quand il me commettroit quelque chose entre mains, qu'il n'en seroit jamais desservy, et que le voulant retirer qu'il le pourroit, ayant eu tousjours ceste maxime, que de ce qu'un autre s'est fié de vous, que pour raisons publiques ny particulieres on ne les en doit frustrer, mais les remettre où elles estoient devant que vous estre commises.

Tout cela ne fit rien, me faisant sonder si je voulois changer de religion. Moins eclairci de la vraye cause de ma défaveur, laquelle les obligeoit et asseuroit de moy, je fus conseillé de prendre *un adieu* par un manifeste mescontentement. En ce temps là, les divisions des freres, du roy de Navarre, de ceux de Guise, de ceux de la religion, faisoient suivre une liberté de se mescontenter facilement, ayant facilité un chacun de recouvrer un maistre lors qu'on en perdoit un, et aussitost qu'on voyoit quelqu'un mal content, il ne manquoit d'estre recherché d'autre part. Cela, mais principalement de donner à ceux de la religion preuve de ma constance, par le refus de tous honneurs au prejudice

(1) *A cause de ma religion.* Cette réponse du duc d'Alençon ne doit pas surprendre, si le mot que lui attribue d'Aubigné (*Hist. univers.* liv. III, chap. IV.) est vrai. Ce prince disoit « qu'il ne falloit que connoître les huguenots pour les haïr, et qu'il n'avoit jamais trouvé « parmi eux qu'un seul homme de bien, qui étoit La Noue. »

de ma religion, me fit aller trouver Monsieur en son quartier avec trois ou quatre cens gentilshommes ou capitaines. Après qu'il fut levé de table je luy fis une grande reverence, le suppliant d'avoir agreable que je luy fisse souvenir du temps qu'il y avoit que je l'avois servy, comme, durant ce temps, je n'avois respecté ce que je devois à mon roy, à ma vie, ny à mon bien, que je ne m'en fusse departy pour le servir, ce qui m'avoit éloigné des bonnes graces du Roy, mis plusieurs fois ma vie en peril, mon bien en diminution, pour n'avoir jamais receu aucun bienfait de luy; qu'à ceste heure que je l'avois servy, et que tant de seigneurs et gentilshommes qu'il voyoit là, m'ayant accompagné, que nous fussions les seuls qui auroient eu plus de part en sa mauvaise fortune, et point du tout en sa bonne, que malaisement cela se considereroit sans y remarquer plus d'ingratitude que de manquement de merite en nous, qui servirions d'exemple à plusieurs, et de preuve à ceux de la religion qu'ils n'avoient rien à esperer de luy, estant aisé à juger que la profession que j'en avois faite estoit le seul obstacle de la distribution de ses honneurs en ma personne, que je sçavois estre reconnuë de tout autre merite et qualité envers luy que quelqu'un de ceux que je voyois près de luy, à qui il destinoit des recompenses plus qu'ils n'en meritoient (voulant dessigner M. de Saint-Sulpice); que j'aymois mieux me plaindre de mon malheur en sa meconnoissance, que si je luy avois fait la moindre faute; que je venois prendre congé de luy pour me retirer en Guyenne avec tout ce qu'il voyoit là, qui temoignoient combien ils jugeoient mon mescontentement juste, et leurs esperances mal fondées au service qu'ils luy

avoient voué. A cela tout ce qui estoit avec moy monstra un consentement, et plusieurs qui estoient avec Monsieur, qui me dit estre fort marry de mon depart; que je prenois ce mescontentement volontairement, qu'il m'avoit tousjours aymé et m'aymeroit; que ceux qu'il vouloit gratifier s'estimoient dignes de ses bonnes graces. Sur quoy je repars, luy disant que si hors de sa presence ils me faisoient connoistre qu'ils eussent pensé en rien s'egaler à moy, que je le ferois mourir. Je m'avance et luy fais une reverence, et commence à sortir. M. de Bonneval fut des premiers à me suivre, et luy dit : « Voicy que vous perdez en perdant M. de Turenne. »

Tout ce qui estoit venu avec moy me suit; Saint-Sulpice descend le degré, et me demande si j'avois entendu parler de luy; je luy dis qu'ouy, et, sans le respect de Monsieur, que je l'outragerois de sorte qu'il se souviendroit toute sa vie de m'avoir demandé l'explication de quelque chose, et qu'il remontast le degré; ce qu'il fit oyant quelques-uns qui me disoient : « Monsieur, il le faut tuer. » Il remonta fort viste. Je montay à cheval, et me separay dès ce jour là de l'armée. Le lendemain, le duc Casimir et M. le prince envoyerent vers moy me prier de vouloir patienter quelques jours, dans lesquels on verroit la condition du traité. Je leur manday que je le ferois, n'ayant autre dessein que servir au public de la religion, estimant que le mescontentement que j'avois de Monsieur serviroit à faire connoistre combien il pouvoit peu sur ceux de la religion, et que les avantages qu'on luy feroit ne serviroient à contenter le corps de ceux de la religion. J'avois dès mon enfance servy Monsieur avec fidelité et amour;

et, sans se souvenir de cela, ses affaires ne luy permettant de se servir de ceux de la religion, luy firent oublier à me bien faire (1). Exemple qui vous doit convier à ne prendre autre chemin pour vostre grandeur que le plus juste, et en celuy-là y faire tant de bonnes et vertueuses actions, que vous y trouviez vostre place dans les honneurs; et où la profession de la religion s'y opposeroit, ainsi que lors elle le fit à moy, prenez cela avec plaisir, d'autant que chacun vous louera, et vostre esprit vous donnera repos, sçachant que vos merites surpasseront vostre reconnoissance.

Il y avoit environ deux mois que le roy de Navarre estoit sorty de la Cour et estoit à Saumur, qui aussi fit profession de la religion en abjurant la romaine, qu'il avoit prise par force à la Saint-Barthelemy : la paix se conclud; je m'en revins droit à Turenne, d'où je me separe d'avec la plus grande part de mes forces, tous ceux qui avoient fait le voyage m'ayans voulu accompagner jusques chez moy; ma sœur s'en alla bien-tost en Auvergne à Joze. Le roy de Navarre, la paix faite, s'en vint en Xaintonge et Perigueux, où je l'allay trouver avec un bon nombre de noblesse, plus grand qu'il n'en avoit, où j'en receus tout l'honneur et carresse que je pouvois desirer, et de madame sa sœur (2), qui lui avoit esté renvoyée du Roy après le despart dudit Roy son frere. M. le prince arriva à Perigueux, ayant

(1) *A me bien faire.* Marsollier prétend que dès lors le duc de Bouillon aspiroit à devenir le chef du parti protestant. Il prévoyoit aisément qu'on se fieroit plutôt à lui qu'aux princes du sang. Sully, dans ses Mémoires, l'accuse d'avoir formé ce plan à l'époque dont nous parlons.

(2) *Madame sa sœur.* La princesse Catherine, qui depuis épousa Henri de Lorraine, duc de Bar. Son frère, le roi de Navarre, l'ayant demandée quelque temps après son évasion, on la lui renvoya.

deslogé d'auprès de Monsieur le jour qu'il vouloit faire son entrée à Bourges, sur l'opinion qu'il eut qu'on luy vouloit faire un mauvais tour, et estime qu'il ne prit cette allarme sans sujet. Le roy de Navarre part de Perigueux, s'en va à Agen, qui lui avoit esté donné pour sa demeure par le traité, et moy à Turenne, avec promesse de le retourner trouver dans fort peu de jours. Ainsi que j'ay dit, le Roy avoit donné tout ce qu'on avoit demandé pour retirer son frere avec de l'argent d'avec les estrangers, et rompre l'union des catholiques romains avec ceux de la religion : il commence de traiter avec Monsieur, qui s'en alla en Anjou, de son retour à la Cour, et des moyens de le separer d'avec ceux de la religion, qui, aux infractions et execution des choses promises par l'edit, s'adressoient à luy comme garant du traité. Le roy de Navarre, de la religion, prenoit créance dans le party, et diminuoit celle de Monsieur autant qu'il pouvoit. Le mareschal d'Anville entre en quelque mauvais menage avec lesdits de la religion, pour l'observation et interpretation de certains articles de l'union que chacun tiroit à son avantage, et aussi qu'il commença à ouyr les propositions du Roy, et à se rendre suspect à ceux de la religion, qui avoient M. de Chastillon (1), fils de l'Admiral, jeune, bouillant et ambitieux, qui taschoit à lui diminuer sa croyance.

M. de Thoré, la paix faite, se retira près de son

(1) *M. de Chastillon.* François de Coligny, fils de l'Amiral, désigné dans les écrits du temps sous le nom de Chastillon, étoit à la tête des protestans du Languedoc malgré sa jeunesse, puisqu'il n'avoit pas encore dix-neuf ans. En 1575, l'assemblée générale de Nîmes avoit autorisé le maréchal de Damville à lui payer six mille livres tournois par an, tant qu'il seroit destitué de ses biens.

frere, sans avoir eu aucune gratification de Monsieur. Je me joints avec le roy de Navarre, qui commence à traitter dans le party des moyens que nous avions de parer l'orage qui s'apprestoit en nous affoiblissant des catholiques romains, et reconnoissant que le Roy vouloit renouveller la guerre pour rompre cet edit, afin de faire ces choses avec plus de lustre, et garantir Monsieur, autant qu'il se pouvoit, d'estre blasmé. Le Roy fait une espece de convocation d'estats à Blois (1); le mareschal d'Anville tenoit tousjours correspondance avec le roy de Navarre, qui le convia de s'aboucher afin de mieux resoudre ce que l'on devoit faire, et aussi pour vuider la pretention qu'avoit ledit mareschal que la comté de Foix estoit de son gouvernement; ce que le roy de Navarre nia, mais dit que comme son patrimoine est païs presque souverain, qu'il ne devoit avoir autre gouverneur que luy : il fut donc arresté qu'on se trouveroit à Aunila, petite ville d'Armagnac (2). En cette assemblée, où il y eut peu de personnes appellez au conseil, fut resolu qu'on envoyeroit aux estats à Saumur (3) des deputés du corps de ceux de la religion, du roy de Navarre et du mareschal; que les catholiques unis parleroient par la bouche

(1) *Une espece de convocation d'estats à Blois.* C'étoit une véritable convocation des états-généraux. Les protestans n'avoient point voulu d'abord reconnoître cette assemblée, parce qu'ils en appréhendoient les résultats.

(2) *Qu'on se trouveroit à Aunila.* Auvilar, petite ville de la Gascogne, dans la Lomagne. Comme ce dernier pays avoit appartenu aux comtes d'Armagnac, il n'est point surprenant que le duc de Bouillon ait confondu la Lomagne et l'Armagnac.

(3) *Aux estats à Saumur.* Les protestans assemblés à Saumur décidèrent qu'ils enverroient des députés aux états-généraux.

dudit mareschal, desirant le roy de Navarre et ceux de la religion qu'ils parlassent en commun : ce que ledit mareschal ne voulut, disant que par la paix il estoit porté de se despartir de l'union, et que faisant un corps, que ce seroit monstrer que nous contreviendrions au traité, et donner l'avantage au Roy qu'il cherchoit de nous rendre auteurs de l'interruption du traité. Après plusieurs allegations, enfin il en fallut passer par là, ce qui nous donna une grande lumiere en l'intention du mareschal, le fait de Foix demeuré indecis, de façon que nous nous séparasmes. Le roy de Navarre s'en alla à Agen ; M. de La Noue estoit lors son domestique [1], qui, sage et vertueux, n'estoit honoré ny cru ainsi qu'il l'estimoit, y ayant près du Roy les sieurs de Lavardin et Roquelaure, catholiques, qui faisoient bande à part d'avec ceux de la religion, qui consentoient et aidoient de tout leur pouvoir aux plaisirs de ce prince, qui ont eu et ont encore grand pouvoir sur luy.

A quoy ledit sieur de La Noue s'opposoit, qui le rendoit moins agreable, ainsi qu'il avient ordinairement à la jeunesse de preferer ceux qui les flattent et aident à leurs passions, qu'ils ne font ceux qui aymans leur bien leur disent ce qui est bon de faire, et s'opposent à ce qu'ils ne doivent pas faire, chérissans les flatteurs et éloignans ceux qui les ayment, coustume qui ne se perd guère dans la Cour, et parmy les Enfans de France. Avisez de n'en faire de mesme, et d'honorer ceux qui vous conseilleront de conduire vos actions par la raison, et sousmettre vos passions sous l'honnesteté, pour vous garder de commettre des fautes infinies, qui font que nous passons le meilleur de

(1) *Son domestique :* attaché à la maison.

nostre âge, et depuis dix-huict ans jusques à vingt-cinq, sans jugement, jettans toute nostre conduite à l'aventure, et sans avoir de but.

Je n'avois nulle obligation particulière au roy de Navarre; je ne laissois neantmoins d'y estre envié; je me rendois fort assidu aux affaires, prenois soin d'avoir des avis de par tout, de recueillir dans ma maison des gens de bien et d'esprit qui fussent en quelque croyance parmy les eglises: où je trouvois des serviteurs de feu M. l'Admiral je les retirois; j'avois un ministre ordinaire, et une eglise formée entre mes domestiques; je prenois plaisir, quand j'estois hors d'auprès du roy de Navarre, soit en allant par le pays ou dans ma maison, de mettre tousjours quelque question en avant de theologie, de philosophie, de politique, de la guerre, de la façon de bien parler ou bien escrire, de la civilité, ayant souvent eu quelques personnes qui avoient du sçavoir: cela me gardoit des mauvaises occupations que prennent les esprits oiseux, et me donnoit une superficie de connoissance de la pluspart des discours qu'on tient en la frequentation du vulgaire, pour en dire bien à propos quelque chose. Je prenois grand plaisir à monter à cheval, à courre la bague, ce que je faisois des mieux, tirer des armes, danser peu, bien suivy, n'ayant jamais moins de quinze, vingt et vingt-cinq gentilshommes defrayez de tout, et ne s'habillans gueres que des habits que je leur donnois; quantité de pages, en ayant eu jusques à vingt-quatre; je n'avois estat de personne, et neantmoins je ne faisois guere de debtes, de quoy je me suis esmerveillé, d'autant qu'à cette heure je jouis au double de biens, de beaux estats du Roy, et ne sçaurois faire une telle dépense.

Madame, sœur du roy de Navarre, commença à me faire bon visage; c'estoit une chrestienne princesse, qui avoit lors madame de Tignonville pour gouvernante, qui estoit une femme austère, méfiante, qui avoit un continuel égard sur sa maistresse, et ne souffroit ni enduroit rien de mal; le roy de Navarre aymoit sa jeune fille, qui s'appelloit Navarre, et maintenant a espousé le sieur de Panjas : elle souffroit ces amours avec impatience; mais elle ne pouvoit les empescher absolument; bien y portoit-elle toutes sortes d'empeschemens. Madame et moy parlions souvent ensemble, de façon qu'elle commença de prendre de la confiance en moy, qui l'honorois fort, ayant cette princesse de fort belles qualités, estant jeune et agréable, chantant des mieux, jouant fort joliment du luth, faisant quelques rimes, de sorte que luy rendant l'honneur que je lui devois, elle me disoit familierement ses conceptions, et moy les miennes. Je ne luy parlois jamais que dans sa chambre et devant tout le monde; de sorte que n'y ayant là personne qui me précédast, il sembloit qu'elle suivist plustost la coustume d'entretenir les plus grands que par un choix elle m'entretint. Cela a duré long-temps, bien l'espace de quatre ou cinq ans, et finit ainsi que vous l'entendrez. Le Roy son frere ne désagréoit pas cela, n'y voyant rien de mal séant, et jugeant que ce m'estoit un moyen de me retenir davantage à luy que la conversation honneste et vertueuse de sa sœur avec moy.

Les premiers estats de Blois se tinrent, où fut deliberé la rupture de l'edit, et de faire deux armées, dont Monsieur en auroit une, et M. du Maine (1) l'au-

(1) *M. du Maine:* Mayenne.

tre; que Monsieur assailliroit les villes de La Charité et d'Issoire. [1577] Les armes se prennent, le roy de Navarre et ceux de la religion se mettent sur la deffensive, qui fut assez foible; les villes de La Charité et d'Issoire se prennent. Je sceus que le sieur de Vesins alloit joindre l'admiral de Villars à Bordeaux, qui commandoit en Guyenne pour le Roy, avec quatre compagnies d'harquebusiers à cheval : il partit de Cahors; j'assemblay les garnisons, et manday les regimens de Saint-Maigrin, de Millac, cadet de la maison de Salagnac, et me mis après ledit de Vesins; il passa à Bordeaux avec ce qu'il avoit de gentilshommes, et laissa dans le lieu de Jergon, qui est dans le comté de Benauge, les susdites compagnies, qui se barricaderent dans l'eglise, qui estoit bonne. Je les investis là-dedans, et commence à sapper la muraille, qui se trouva fort bonne. Voyant que cela tiroit à quelques jours de temps, je campay à l'environ, n'estant qu'à quatre lieues de Bordeaux, contre nostre coustume, qui ne logions ailleurs que dans les villages, à l'occasion que, n'estant les hommes obligez par la solde, et n'ayans ny vivres ny equipages pour les porter qui suivit nos troupes, il falloit loger dans des villages pour y trouver commoditez : neantmoins nous nous campasmes, choisissant une place de bataille en cas d'allarme, et continuasmes nostre siege sans artillerie : nous eusmes quelques petites allarmes; dans quatre jours ceux de dedans se rendirent, pressez par nostre sappe, qui nous avoit fait ouverture dans le bas du temple; et les assiegez se trouvans aussi pressez de vivres et d'eau, nous les dévalisasmes, et mismes quelques-uns à rançon, et laissasmes aller le reste. Ainsi qu'ils sortoient, et que

nos regimens battoient aux champs pour deloger, le sieur de Vesins parut avec trois cens chevaux à l'aisle d'un bois; les deux regimens de Saint-Maigrin et de Millac commencent à disputer la main droite, les capitaines se picquent, de façon qu'il y eut quelques coups d'epées donnez, dont un capitaine de Saint-Maigrin du lieu de Jonnins, nommé Carriere, fut blessé; les drapeaux sont pris par les enseignes, et les testes, tournées l'une contre l'autre, s'en alloient aux mains, n'estans à cent cinquante pas loin les uns des autres.

J'estois avec ma cavalerie, qui considerois le sieur de Vesins qui faisoit mine de venir à nous, qu'on me vint dire le desordre en nostre infanterie. Je laisse la cavalerie en ordonnance au sieur de Fairas, ce qu'il avoit à faire les ennemis venans à luy, et m'en cours à mon infanterie, que je trouve allans les uns aux autres avec plus d'animosité qu'ils n'en eussent eu contre les ennemis; je me mets entre deux, et arreste ceux qui aidoient davantage à cette mutinerie, entre lesquels je remarque ce capitaine Carriere, dont j'ay parlé cy-devant, qui avoit esté blessé; je luy porte mon epée dans l'estomac, l'asseurant que je le tuerois s'il faisoit un pas, et je dis au sieur de Lestelle qui commandoit au regiment de Saint-Maigrin d'arrester, ce qu'il fit; soudain je cours à la teste du regiment de Millac, où il y avoit divers capitaines que j'y avois mis: à ma parole il s'arreste; ce mouvement arresté, j'oüis les uns et les autres, ausquels j'ordonne de se trouver à Rosan, où j'allay prendre mon logement, et que là on vuideroit la question. Ainsi j'appaisay cette mutinerie par ma diligence, et pour m'estre addressé à ceux qui aidoient à ce mal, qui est une maxime ordinaire en

tel cas qu'il y a tousjours peu d'auteurs, lesquels, arrestans tout le commun qui les suit, demeurent sans conseil ny resolution, et en fait-on aisement ce que l'on veut; mais il n'y faut aller à demy, en ne faisant qu'irriter lesdits auteurs, et ne les arrestans pas. Cela fait, je m'en retourne à Perigueux, qu'on menaçoit du siege, lequel avoit faute de vivres, estant entouré de forts qui luy empeschoient la recolte; je la fis assez abondamment: le roy de Navarre estoit à Montauban, qui eut avis par moy du siege de Broüage. M. le prince estoit à La Rochelle, qui avisoit à la pourvoir, et de faire un armement de quelques vaisseaux, estant ledit Broüage sur la mer, où il y a un bon havre, et sollicitoit ledit roy de Navarre d'appeller les forces du Languedoc et celles de Guyenne pour la secourir: outre l'interest public, ledit prince y avoit son particulier, ayant retiré cette place des mains du sieur de Mirembeau avec assez peu de justice. Le roy de Navarre s'en vint à Bergerac, et là assemble jusques à quatre cents chevaux et deux mille hommes de pied pour s'en aller à Ponts, où M. le prince, avec les forces du Poitou et Xaintonge, se devoit rendre.

Estans à Montguyon nous sceumes que Broüage estoit rendu, et cela plustost qu'on ne l'attendoit, par la mort du sieur de Soré qui commandoit dedans, un des plus valeureux de son temps; ayant fait une sortie et renversé ce qui estoit dans la tranchée, s'estant rendu maistre de quelques pieces, ne se contentant de ce succez, poussant sa victoire au courant de l'armée du Roy, chacun à l'allarme, ledit de Soré fut tué (1),

(1) *Ledit de Soré fut tué.* Valzergues, sieur de Soré, s'étoit jeté dans la ville pour la défendre. Sur ses instances le gouverneur (Manducage)

et sa mort avança la reddition de Broüage entre les mains de M. du Mayne, qui commandoit l'armée. Ces nouvelles ouyes, le roy de Navarre reprend son chemin, en donnant avis à M. le prince, qui estoit à Ponts, par M. de La Noue; le duc du Mayne se vint loger près de Ponts, où il fut attaqué, et fit-on une escarmouche où le sieur de Genissac (1) fut tué; de Montguyon prit le logis de Coutras, sur le fauxbourg qui est vers Libourne, pour mes troupes, où je fis faire de bonnes et bien flanquées barricades : c'estoit aux grands jours, le roy de Navarre estoit au logis de M. de Lavardin et moy aussi; nous entendions battre l'allarme, et des voix qui disoient que l'ennemi donnoit dans le quartier de M. de Turenne. Il y a un petit chasteau nommé Laubées d'Aumont, qui n'est qu'à mille pas du fauxbourg, que les ennemis tenoient; ledit chasteau est du costé de la riviere vers Quitre; mais ils avoient de bons batteaux et la riviere estroite, pouvant passer nombre d'hommes; et tost je m'en cours à mes gardes, que je trouvay en tout devoir et point d'ennemis; je passay, monté sur un petit bidet, et pris huict ou dix arquebusiers avec moy, voulant voir si à cedit Laubées d'Aumont il y avoit quelque chose de nouveau; de nostre costé de l'eau il y avoit des saules, où il y avoit vingt-cinq arquebusiers sur le ventre, qui ne se pouvoient voir, ny le batteau

lui permit de faire une sortie. Après des prodiges de valeur Soré fut tué; les assiégés, découragés, capitulèrent vers le milieu du mois d'août 1577.

(1) *Le sieur de Genissac.* Les Mémoires de la reine Marguerite font mention de Genissac, qui, à ce qu'il paroît, avoit la confiance du roi de Navarre.

qui les avoit passé : regardant le chasteau, m'estant arresté environ à vingt pas de ces arquebusiers sur le ventre, qui ne vouloient tirer, estimans que je m'approcherois et me prendroient : me voyant arresté, ils paroissent trois ou quatre, et me disent que je m'approchasse pour voir quelque chose qu'ils me vouloient monstrer. Les tenans pour estre des nostres, estant content de ce que je voulois voir, je tournay mon cheval pour m'en retourner. A l'instant ils nous font leur salve sans blesser personne, quoy que ce fut de moins de trente pas ; je cours un grand peril et sans occasion, à quoy la jeunesse est souvent sujette d'encourir de grands dangers par sa précipitation et inconsideration, tels perils se trouvans plustost en ces guerres civiles qu'aux guerres où il y a de bons corps d'armée de part et d'autre. Chacun se prepare. Incontinent commencerent les pourparlers de la paix; M. de Montpensier, l'evesque de Vienne, le mareschal de Biron et M. de Villeroy vinrent à Bergerac. Après les premieres ouvertures il fallut renvoyer vers le Roy, qui estoit à Poitiers; je pris cette occasion pour faire un petit tour à Turenne, laissant le roy de Navarre à Bergerac, duquel je fus incontinent redemandé, me faisant cet honneur de n'avancer ny ne resoudre rien aux affaires publiques sans mon avis.

Je pars de Turenne, et m'en vins coucher chez M. de Beynac, Bousolles, Alagnac, La Vilatte et Annal, que j'avois nourris pages, Bouschant d'Auvergne, tous sans armes que nos espées, tous ayans de fort mauvais chevaux ; Bouschant avoit un petit cheval d'Auvergne assez bon ; le mien estoit un cheval qui alloit un grand pas, ne sçachant tourner, et encore moins courir; nous al-

lions ainsi, par les fautes que font ceux qui se fient plus que de raison en leur courage, et se servans moins de la prudence qu'ils ne doivent, estimans aussi que nous ne rencontrerions rien. Ayans passé par un bourg appellé La Salvetat, douze hommes armés de cuirasses et quinze arquebusiers à cheval, estans partis de Luneville pour chercher quelques contributions, passent par cedit bourg et prennent langue de moy et de mon equipage; ils se mettent sur ma piste, les premiers qu'ils rencontrent furent quelques valets ausquels ils donnerent quelques coups d'espées. Cela me donne l'allarme: regardant derriere je vis venir cela, estans cinq hommes de front; un de mes pages, nommé Solongnac, portoit mon espée qu'il me donna; soudain je retourne sans aviser qui me suivoit, et vais choisissant celuy des ennemis qui estoit le plus à leur main droite, afin de n'en rencontrer qu'un, qui fut nommé La Force, auquel je portay une estocade dans le visage; soudain ces cinq me mettent au milieu d'eux; sans m'estonner, pressant et poussant mon cheval, je me fis faire place. Alors les sieurs de La Villatte et d'Annal vinrent à moy; partie des ennemis se mirent après ceux qui ne m'avoient suivy. M. de Beynac ne le put, la gourmette de son cheval s'estant rompuë. Un page allemand, nommé Mile, que M. le duc Casimir m'avoit donné, venant à moy, fut fort blessé, dequoy depuis il mourut; nous trois demeurasmes meslez avec ces gens, avec lesquels nous prenions avantage pour en blesser quelqu'un et le tirer du combat. Le defaut de nos chevaux faisoit que n'ayans de verdeur nous donnions force coups moindres que n'eussions fait; La Villatte vint à estre blessé le premier, et puis Annal, qui non-

obstant demeurions opiniastres à ne nous en aller; enfin un qui se nommoit Le Perrier, et moy, allasmes l'un à l'autre; il me porte un coup d'espée dans la gorge, et moy un à la teste. Mon espée s'estant rompuë, et le bout demeuré dans l'os, estans ainsi blessez tous trois, et les meilleurs hommes des ennemis l'estans aussi, nous fusmes aises les uns et les autres de nous separer; ce que nous fismes. J'apperceus Bouschant, qui avoit veu l'esbat sans fuïr, ny aussi sans se mesler, que j'appellay. Ainsi nous allasmes à Mucheres, petit lieu dans la Boissile, où arrivé, mon coup me pressant fort, outre que c'estoit la premiere blessure que j'avois euë, je m'enquis plutost d'un ministre que d'un chirurgien: ne trouvant ny l'un ny l'autre, je me fis apprester un restrinctif, et voyant ceux qui estoient près de moy affligez, me tenant mort, je leur fis voir combien l'escole de la vraye religion m'avoit appris à connoistre ce que c'estoit que de mourir; quoy qu'en l'age de vingt-trois ans, je jouissois du benefice de la mort de Jesus-Christ, voyant le monde comme un mauvais passage que j'achevois de passer; mon esprit tranquille, je consolois ceux qui estoient près de moy, bien diversement à celuy qu'il ressentoit lors que je fus si malade à Montauban.

Mon ame lors flottant par la presence de mes pechez, et mal asseurée en la remission par la croix, puissance et souffrance de Jesus-Christ, je puis attester avec verité n'avoir qu'un seul regret, qui estoit de laisser mes biens où force eglises sont recueillies, à ma sœur qui estoit de la religion romaine; Dieu en disposa autrement. Soudain le roy de Navarre, qui avoit esté averty, m'envoye ses medecins et chirurgiens, qui,

après m'avoir pansé, furent d'avis de me mener à Badefort, suivant la priere qu'en faisoit M. de Saint-Helmes à qui estoit la maison; là ils me jugerent en grand danger, estimans que quantité de sang m'estoit tombé sur le diafragme, qui me causoit une extreme douleur au costé, et que se faisant un sac qui ne pouvoit s'évacuer, me continueroit la fievre qui m'emporteroit.

Cela leur pensa me faire une ouverture au costé. Voyans cette operation très-douteuse, ils userent de saignées aux bras et aux pieds, de ligatures et ventouses, si bien qu'après quelques jours ma playe se consolida, ayant tousjours une fievre lente, amaigrissant et ma douleur de costé me continuant.

La paix se fit (1), le roy de Navarre me meine ainsi mal à Agen; là on commença à establir et executer l'edit, le Roy disant vouloir maintenir cette paix qu'il avoit faite, et non la precedente, où il avoit esté forcé. Continuant à estre mal, je m'en vins à Turenne: après avoir eu l'avis des medecins et chirurgiens, M. Joubert me dit à part que si je le voulois croire, que je prendrois de l'eau qu'on appelle d'arquebusabe, où il entre des escrevisses, ce que je fis par quinze jours, avec tant de profit, que je crachay tout le sang pourry qui m'estoit demeuré dans le corps, et depuis je ne m'en suis pas senty. Cette paix fut souvent

(1) *La paix se fit.* Les états-généraux, en demandant l'abrogation du dernier édit de pacification, n'avoient point voulu donner l'argent nécessaire pour faire la guerre; un sixième édit de pacification, par lequel on établissoit une plus grande égalité entre les sujets des deux communions, fut publié à Poitiers dans le courant de septembre 1577. Le parlement l'enregistra le 8 octobre. La Ligue n'osa pas s'y opposer; elle sentit qu'elle n'étoit pas assez forte pour le faire impunément.

interrompuë par des surprises de places qui se faisoient d'une part et d'autre, et plus encore de ceux de la religion, pressez, non tant par le roy de Navarre que par quelques autres particuliers, principalement de ceux de Languedoc, qui estoient entrez en une grande mefiance du mareschal d'Anville leur gouverneur (1), estimans que si par ces moyens ils ne maintenoient quelques armes, qu'ils ne se pourroient conserver: quoyque cela se fist sans commandement dudit Roy, si ne vouloit-il les desavoüer, pour n'obliger ceux qui leur tenoient la main, ou de separer le party, ou de se reconcilier avec le Roy. Le roy de Navarre n'avoit voulu consentir que la reine Marguerite le vint trouver, à cause du mauvais mesnage qu'ils avoient eu estans à la Cour, les divers soupçons qu'elle luy avoit donné de ses comportemens : quoy que le Roy son frere ne l'aymast, si luy sembloit-il estre honteux pour luy de voir sa sœur comme repudiée par le roy de Navarre, lequel estoit blasmé des uns de ne se porter assez vertement à la reparation des contraventions à l'edit, des autres d'attirer sur le party une grande haine, à cause des mescontentemens du Roy contre sa personne, à l'occasion de la Reine sa sœur.

[1578] Ledit roy de Navarre m'envoya prier, estant à Turenne, de l'aller trouver, ce que je fis soudain. Il m'exposa ses peines, les blasmes susdits de son procedé,

(1) *Leur gouverneur*. Le maréchal de Damville, dit Davila, dont les brouilleries avec les huguenots s'aigrissoient de jour en jour, ne cessoit de poursuivre en Languedoc ceux d'entre eux qui l'avoient outragé. Il couvroit ces vexations du prétexte de soumettre à son obéissance les places de son gouvernement. (*Hist. des guerres civiles*, tome II, liv. VI.)

me demandant avis de ce qu'il avoit à faire. Mon opinion fut qu'on devoit convoquer une assemblée generale de ceux de la religion, pour, avec un avis commun, se resoudre sur ces difficultez, et se decharger par après des blasmes qu'on luy donnoit sur le general. Le Roy, la Reine mere et Monsieur, par diverses voyes, negocioient pour la venuë de la reine Marguerite. Ainsi que l'assemblée fut resoluë, et les deputez venus à Montauban, le Roy y envoya le sieur de Bellievre, qui depuis a esté chancelier de France, pour declarer sa bonne volonté à maintenir son edit, sa patience à supporter tant d'entreprises contre ledit edit par ceux de la religion, le desir qu'il avoit de revoir la Reine sa sœur près du roy de Navarre. Il fut resolu que, de part et d'autre, on envoyeroit des deputez par les provinces, pour reparer les contraventions faites à l'edit de costé et d'autre, et remporta ledit sieur de Bellievre de plus douces paroles du roy de Navarre pour le regard de la reine Marguerite qu'il n'avoit auparavant, son esprit estant fort offensé, jusques là qu'il doutoit de la seureté de sa personne elle se rapprochant; la pluspart de ceux qui estoient près de luy n'adheroient à sa venuë, et aussi peu le corps des eglises, estimans qu'elle porteroit beaucoup de corruption, et que le roy de Navarre mesme se laisseroit aller aux plaisirs, en donnant moins de temps et d'affection aux affaires.

Les deputations allentirent un peu les aigreurs qui estoient prestes à eclater en une guerre ouverte, et cependant firent peu ou rien du tout, ce à quoy les uns et les autres avoient contrevenu. La Reine mere se laisse entendre de vouloir venir et amener sa fille; elle

part (1), quoy qu'elle n'eust pas la parole du roy de Navarre de la recevoir, s'acheminant, priant et menaçant que, menant sa fille, si elle estoit refusée, que la honte qu'on feroit au Roy et à elle seroit telle, que, prenant le seul roy de Navarre à partie, et donnant la jouïssance de l'edit à ceux de la religion, qu'ils ne voudroient favoriser ledit roy de Navarre à une si mauvaise cause, ny qu'aucun prince estranger se voulust formaliser pour ledit Roy, qui, averty de cecy, entendant force murmures des provinces qu'ils n'avoient eu les armes en la main que pour la religion, que, cette occasion cessant, ils estoient sujets du Roy, qu'il leur seroit fort dur d'abandonner le roy de Navarre, mais qu'ils y seroient contraints si la cause generale se rendoit particuliere.

Cela fit changer d'avis, à sçavoir de dire à la Reine mere qu'elle vint, et que sa fille se comportant selon son devoir, que tout le passé seroit mis en oubly. Le lieu de sa reception est arresté à La Reole, ville de seureté; le sieur de Favas (2) y commandoit. La Reine avoit le mareschal de Biron près d'elle, qui avoit fort

(1) *Elle part.* Ce voyage de Catherine de Médicis et de la reine Marguerite sa fille auroit eu lieu, suivant Davila, dans les premiers mois de 1578, et selon l'historien moderne du Quercy (tome II) vers la fin de 1578. L'opinion la plus générale fixe la date de ce voyage au mois de juillet; la reine Marguerite dit, dans ses Mémoires, qu'à cette époque son frère (d'Anjou) étoit sur son partement de Flandres. Or ce fut au mois de juillet que ce prince alla pour la première fois se mettre à la tête des Flamands.

(2) *Le sieur de Favas.* Ce capitaine Favas s'étoit rendu coupable d'un meurtre et d'un enlèvement. Pour se mettre à l'abri des poursuites il surprit, en 1577, à main armée, Bazas et La Réole, et il déclara enir ces places au nom du roi de Navarre.

mal reconnu l'obligation qu'il avoit au roy de Navarre d'avoir fait chasser le marquis de Villars (1) de la lieutenance de Guyenne pour l'y mettre. Ledit Biron cherchoit tous les moyens qu'il pouvoit pour brouiller. A cette premiere reception les choses se passerent assez doucement, et neantmoins la reine Marguerite demeura avec la Reine sa mere, qui s'en devoit venir au port de Sainte-Marie; et le roy de Navarre, accompagné de cinq ou six cens gentilshommes, s'en retourna à Nerac. Aussitost que la Reine fut arrivée audit port, elle le fit sçavoir audit roy de Navarre, le conviant d'appeller les deputez des provinces pour conferer et restablir les choses esbranlées aux edits. Le roy de Navarre l'alla trouver audit port, qui n'est distant que de deux lieues de Nerac; et là il refusa d'accepter ce lieu là pour s'assembler, si ce n'estoit que la Reine le dispensast d'y estre.

Je vous ay dit qu'après que j'eus pris les armes qu'on m'avoit fermé les portes à Casteljaloux, où commandoit le sieur de Rosan, puisné de la maison de Duras; je m'estois resolu de me faire reparer ce mépris. Duras l'aisné, passant un jour par Leytoure, parlant à M. de Lavardin, lui avoit tenu quelques propos de moy sur ce sujet, plus libres qu'il ne me sembloit pour les endurer; ledit Duras estant avec la Reine mere, je me resolus de le faire appeller. Je pars de Nerac, et envoye le sieur de Frontenac au port, le-

(1) *Le marquis de Villars.* Le zèle du marquis de Villars pour le catholicisme avoit déplu au roi de Navarre; mais le dévouement que Biron montra pour les intérêts du Roi ne lui causa pas moins d'embarras. Voilà la cause des reproches qu'ici le duc de Bouillon fait à Biron.

quel n'y trouva plus ledit Duras. Cela failly, j'attendis l'occasion que vous sçaurez. Enfin, après plusieurs allées et venues, le lieu du port est refusé, mais celuy de Nerac choisi; et d'autant qu'il falloit du temps pour faire venir les deputez, la Reine mere donna jusqu'à Thoulouse pour voir ces villes là, où je fus envoyé vers elle sur les avis qu'avoit le roy de Navarre qu'on faisoit des entreprises sur des places tenues par ceux de la religion, qui s'excusoient d'envoyer leurs députez des provinces pour se trouver à Nerac au temps assigné. Arrivant à Thoulouse, je trouvai beaucoup de peuple amassé le long des rues par où je devois passer pour aller au logis qu'on m'avoit préparé. Ce peuple mutin, ennemy de ceux de la religion, me monstroit avoir desagreable ma venue, et qu'il ne voyoit pas volontiers que j'allasse trouver la Reine mere.

Après estre arrivé je fis avertir ladite Reine pour prendre l'heure qu'il lui plairoit me donner; elle me remit au lendemain à deux heures, là où je l'allay trouver; et, luy ayant rendu mes lettres qui portoient créance, je luy fis entendre qu'en Dauphiné et Languedoc on avoit descouvert diverses entreprises qui se faisoient sur les places de ceux de la religion; que le mareschal de Biron en menoit une sur Périgueux; que le pouvoir qui luy avoit esté donné estoit restreint dans les conditions ausquelles le roy de Navarre ny ceux de la religion ne se soumettroient point; que s'il ne luy plaisoit faire cesser les entreprises, et se faire authoriser suffisamment, que ce seroit en vain de s'assembler, prevoyant le roy de Navarre qu'on estoit plus près d'une rupture que d'un accord; de quoy il ne vouloit ni ceux de son party estre blasmez, estant ce

qui luy en faisoit donner avis pour lui donner sujet de prévenir cela, qui donneroit occasion aux *mignons* (ainsi appelloit-on les ducs de Joyeuse et d'Espernon), qui taschoient à luy rendre de mauvais offices près du Roy, de le faire, de ce qu'au lieu d'avoir accommodé le roy de Navarre et la Reine sa fille, et empesché la guerre, qu'en sa présence les affaires se fussent aigries et portées à une rupture entiere.

Elle me dit qu'elle ne pouvoit empescher les catholiques, qu'on pilloit et travailloit en diverses façons, d'en faire de mesme, qu'elle estoit mere du Roy, qu'elle sçavoit estre de si bon naturel qu'on ne luy pourroit rendre de mauvais offices près de luy; que, pour couper chemin à tout cela, il falloit que le roy de Navarre reprist sa fille, et que le jour de l'assemblée fust pris sans aucun delay; que cela osteroit l'occasion à tous ces remueurs de menage, d'une religion et d'autre, de ne rien entreprendre, estimant qu'aussi bien s'ils n'estoient chastiez il faudroit reparer ce qu'ils auroient fait, me conviant d'y tenir la main, estant obligé, outre ce que je devois au Roy, d'affectionner ce qui la regardoit, ayant cet honneur d'estre descendu de la maison de Boulogne et d'Auvergne comme elle, que c'estoit une grandeur et bonne fortune de m'approcher du Roy, lequel elle sçavoit qu'il m'aymoit et estimoit. Je ne luy donnay loisir de parachever ces propos, que je connoissois vouloir venir à me donner des espérances d'accroissement d'honneur, en me departant de la fidelité que je devois et voulois rendre à ma religion, et au roy de Navarre qui m'avoit employé : je la remerciay très-humblement, luy témoignant que j'estois de ceux qui

ne donnoient jamais de l'accroissement à leur particulier en diminuant ce qui estoit de leur devoir, et faisant actions contraires à ce qu'ils témoignoient extérieurement se sentir obligez; que les remueurs s'accommodassent, que le roy de Navarre fust content, et lors je chercherois toutes occasions pour témoigner au Roy et à elle que j'estois capable et fort disposé pour le bien servir.

Alors elle me dit qu'elle vouloit venir à Ausche (1), que si le roy de Navarre s'en vouloit approcher qu'ils prendroient un lieu pour se voir, que cependant elle escriroit pour arrester le cours de ces remuemens, ainsi qu'elle prioit le roy de Navarre d'en faire de mesme, et desira que de Thoulouse mesme j'en escrivisse aux eglises de Languedoc; ce que je fis avec grande discretion, ne voulant que mes lettres servissent à asseurer ceux de la religion, et donner plus de moyen par là d'entreprendre sur eux, et d'estre asseuré ou de malice ou d'ignorance, estant aisé à voir que la volonté de la Reine n'estoit entierement sincere, ni aussy si bien obeie, qu'il ne parust qu'on avoit besoin de se garder. Elle me renvoya avec cette asseurance de se vouloir assembler, et qu'à Ausche on resoudroit le lieu et le jour, qu'elle prioit qu'on hastast les deputez afin qu'elle pust s'en retourner retrouver le Roy.

Je donnois avis d'heure à autre au roy de Navarre de tout ce qui se passoit; sur mes avis il s'avance à Leytoure, où je le fus trouver, et lui rendis compte de toute ma négociation; après quoy il se resolut de s'approcher d'Ausche lors qu'il sçauroit que la Reine mere

(1) *Ausche*: Auch.

y seroit. Sçachant son arrivée, il s'en alla en la maison de M. de Roquelaure, qui n'est pas loin d'Ausche, d'où, ayant sceu l'arrivée de la Reine, il prit resolution de s'y en aller, et assez legerement, veu les défiances qu'il avoit.

Ausche est une petite ville presque peuplée de prestres. Le mareschal de Biron estoit venu là trouver la Reine; nous arrivasmes à Ausche sur le midy, où nous ne trouvasmes la Reine, estant allée à une tente de palombes (1), le mareschal de Biron et autres personnes de qualité estans avec elle. Nous trouvasmes la reine Marguerite et les filles. Le roy de Navarre et ladite Reine se saluerent, et se temoignerent plus de preparation à un accommodement qu'ils n'avoient fait les autres fois qu'ils s'estoient veus : les violons vinrent; nous commençames tous à danser.

La danse continuant, le jeune Armagnac (2) arrive, estant party de Nerac, depesché vers le roy de Navarre pour l'avertir que, la nuit precedente, La Reole, qui estoit une des villes de seureté, avoit esté surprise par le chasteau. Il fit son message à l'oreille du Roy, qui soudain m'appella; le premier mouvement fut si nous estions assez forts pour nous saisir de la ville; il fut jugé que non. Soudain je dis qu'il nous falloit sortir, et qu'avec justice nous pouvions nous saisir du mareschal de Biron et autres principaux qui estoient avec la Reine, pour r'avoir La Reole. Nous prenons congé de la compagnie, qui trouva nostre depart plus prompt qu'elle ne se l'estoit promis, n'en sçachant l'occasion:

(1) *Une tente de palombes.* On présume qu'il s'agit ici d'une chasse avec des filets. — (2) *Le jeune Armagnac :* valet de chambre de Henri IV.

ils monstroient de l'estonnement; tout cela hastoit nostre depart, interpretans tous les propos et gestes de ceux d'Ausche à une suitte deliberée de dessein contre nous, ainsi qu'il avient ordinairement que, quand on a quelque chose à entreprendre où il y a du hazard, tout ce qui se meut semble se mouvoir à l'opposition de ce que nous projettons.

Estans hors de la ville, mon ouverture fut proposée et non suivie, s'y trouvant du peril, pour estre ledit mareschal bien monté, et ayant assez d'hommes de main pour rendre le combat douteux, que c'estoit faire affront à la Reine, y ayant apparence qu'elle n'en sçavoit rien; que cela estant, elle feroit restituer La Reole, que nous pouvions nous saisir de Fleurance, qui estoit sur nostre chemin, et de Leytoure; et qu'à cet effet il falloit faire avancer les mareschaux des logis, et les accompagner d'une partie des gardes, afin qu'ils nous peussent garder une porte, et que le Roy iroit au devant de la Reine, pour luy temoigner son offense et son respect, chose qui ordinairement engendre plustost du mespris, en ce qu'on croit que c'est plustost par faute de moyen de faire autrement que par volonté, et ne se void gueres qu'en pareil cas on se souvienne de telles courtoisies.

Au rencontre de la Reine (1), le roy de Navarre l'a-

(1) *Au rencontre de la Reine.* Mathieu, dans son Histoire du régne de Henry III, confirme le récit du duc de Bouillon, et peint fort bien cette entrevue. « Armagnac, premier valet de chambre du Roy, dit-il, « luy vint dire à l'oreille que le chasteau de La Réole estoit pris, les « catholiques en armes et tout en frayeur. Rien ne parut en son visage « qui tesmoignast le ressentiment d'un coup si sensible : sa bonne mine « osta tout le jugement que l'on pouvoit faire d'une si fascheuse nou- « velle. Il continua son discours sur les peines et avantures qu'il avoit

bordant, elle fit fort l'estonnée et avec raison, ne sçachant ce que nous ferions; elle donne quantité de paroles pour asseurer une reparation. Le mareschal de Biron, autheur de cette execution, qui n'estoit aymé du roy de Navarre, et qui ne s'asseuroit de moy, qu'il croyoit sçavoir qu'il avoit poussé la Reine mere à m'imputer toutes les procedures du roy de Navarre qui ne luy agréoient, se jette hors du chemin separé des carrosses, accosta quelques-uns des nostres, se justifiant et promettant de faire tout devoir pour luy faire rendre cette place. Nous nous separasmes ainsi, et ne peusmes arriver à Fleurance qu'il ne fust trois heures de nuit.

Sur l'arrivée des mareschaux des logis, quelques-uns de la ville se jetterent dans une porte où il y a deux tours, et commencerent à faire quelques barricades. Comme nous eusmes mis pied à terre, le capitaine des gardes du roy de Navarre, nommé Saint-Martin, alla pour faire une ronde, venant au droit de cette porte saisie; on luy demanda qui vive, et à mesme

« couru, et, tout-à-coup, se tournant vers les seigneurs, leur dit : « Allons au-devant de la Reyne mere, qui estoit au promenoir. Sitost « qu'il fust dehors de la chambre, il donna l'ordre nécessaire sur « l'advis qu'on luy avoit donné, et rencontrant la Reyne mere en « campagne, s'approcha de son carrosse, et lui dit : Madame, nous « espérions que vostre venue assoupiroit les troubles, et, au contraire, « vous les allumez; mais je suis serviteur du Roy, et espere qu'il se « trouvera autant de gens de bien pour maintenir son service qu'il y « en a de meschants pour l'empescher. A cela la Reyne mere avec un « peu d'estonnement et d'esmotion : Que dites-vous, mon fils? Qui « vous fait parler ainsi? — Madame, reprend le roy de Navarre, le « chasteau de La Réole est pris. La Reyne mere appella le mareschal de « Biron, qui estoit là, et luy demanda s'il en sçavoit rien : il dit « que non. »

instant bonnes arquebusades; il demeure là et avertit le Roy, qui me commanda d'aller voir ce que c'estoit.

Je fus parler à ces habitans pour sçavoir l'occasion de leur retraitte à cette porte, veu que tout estoit en repos, que nous venions de laisser la Reine, laquelle nous devions retourner trouver dans peu de jours; ils nous firent paroistre de sçavoir autres nouvelles, nous disans ne vouloir partir d'où ils estoient sans commandement. Je mandai au Roy leur reponse, et commençay à les attaquer, leur faisant quitter leurs barricades: retirez dans les tours, ils se voyent en danger du feu et de la sappe; ils se rendirent, et sceusmes qu'aussi-tost que nous eusmes laissé la Reine il leur avoit esté mandé de nous fermer la porte; mais, les mareschaux des logis estans dedans, ils n'avoient osé entreprendre de les faire sortir. Nous mismes garnison (1), et nous en allasmes à Nerac, où toute la negociation fut en allées et venuës pour avoir reparation de La Reole; à la fin, il fut resolu qu'elle seroit remise à ceux de la religion, mais que le sieur d'Ussac en auroit le gouvernement, et le sieur de Favas n'y rentreroit. Cela convenu, on resolut d'appeller les deputez, et envoye-t-on par tout. Les provinces s'y disposent, et s'assemblent pour deputer et envoyer à Nerac. La Reole est remise entre les mains de d'Ussac (2), qui gagné quitta

(1) *Nous mismes garnison.* Quand Catherine de Médicis sut la prise de Fleurance elle n'en fit que rire; et, branlant la tête, elle dit: « Je « voy bien que c'est la revanche de La Réole, et que le roy de Navarre « a voulu faire chou pour chou; mais le mien est mieux pommé. » (*Mémoires de Sully.*)

(2) *D'Ussac, qui gagné.* D'Ussac, gouverneur de La Réole, étoit eperdument amoureux d'une des filles d'honneur de Catherine de Mé-

au bout de quelques mois la religion, et tint cette place la guerre suivante contre ceux de la religion, au prejudice de son ame et de son honneur, contrevenant à ce qu'il avoit promis.

[1579] La conference se tint, où furent accordez les articles nommez *la conference de Nerac:* la Reine part et s'en va à Agen, où le sieur de Duras la vint trouver; ce que sçachant, je pars de Nerac avant la pointe du jour, et me rendis vis-à-vis d'Agen, du mesme costé de Nerac, d'où j'envoyay un gentilhomme au sieur de Duras, luy dire le lieu où je l'attendois avec une epée et un poignart pour tirer raison de luy des paroles qu'il avoit dites de moy. Le message fut bien fait, mais, peu après, ledit Duras fut arresté; je ne le sceus point qu'il ne fut plus de dix heures, n'ayant cessé de pleuvoir toute la matinée. Averty que je fus, je montay à cheval et m'en allay à Nerac (1), où le roy de Navarre estoit prest de monter à cheval pour apprendre de mes nouvelles. Il estoit question de faire executer, de sa part, des catholiques romains et de ceux de la religion, les articles accordez. Le roy de Navarre

dicis. Le roi de Navarre et Bouillon firent beaucoup de plaisanteries sur cet amour, qui prêtoit au ridicule parce que d'Ussac étoit fort âgé et couvert de blessures. D'Ussac se vengea en livrant La Réole, et en abandonnant la cause des protestans.

(1) *A Nerac.* Après des altercations fort vives de part et d'autre, on convint à Nérac de vingt-sept articles, tous interprétatifs du dernier édit de pacification. Henri III ratifia à Paris, le 19 mars 1579, les articles qui avoient été souscrits en son nom par Catherine de Médicis, Armand de Gontaud de Biron, Guillaume de Joyeuse, le sieur de Lansac, Bertrand Salignac de La Mothe Fénélon, et Guy du Faur, sieur de Pibrac. On tint cette convention secréte, et on ne la rendit publique qu'après la conférence de Fleix, c'est-à-dire en 1581. (De Thou, liv. LXXVIII.)

voulut que je prisse cette commission en toute la Guyenne. Ayant receu ses commandemens, j'allay à Agen trouver la Reine; je prenois cette charge mal volontiers, connoissant que ce ne seroit que des contestations odieuses, estant presque impossible, en tel cas, de satisfaire les uns et les autres, et le plus souvent les laissant tous mal-contents; d'ailleurs il ne se presentoit nulle occasion où estre employé, ce qu'un jeune homme qui veut parvenir doit rechercher de ne demeurer oisif.

Estant à Agen, la Reine nous accorda, le sieur de Duras et moy, qui m'estois satisfait par cet appel, n'y ayant nuls propos injurieux. Ainsi qu'on travailloit pour l'ordre de l'execution des articles, s'y estans passez quelques jours, estant retiré en mon logis, le sieur de Duras y vint : je le receus avec honneur; nous approchasmes d'une fenestre, nous reculans de la troupe de force gentilshommes qui estoient dans ma chambre. Il me dit que son frere de Rosan (1) estoit venu, et que si je voulois parler à luy, qu'il le feroit trouver où je voudrois. Je luy dis qu'encore que j'eusse des defences, et que j'estois là pour les affaires publiques, que son avertissement m'obligeoit à jouïr de son offre, et que le lendemain, de grand matin, je me trouverois au bout du gravier (ainsi appelle-t-on la place qui est entre la ville et la riviere de Garonne, du costé qui va à La Foz), monté sur un courtaut, avec une epée et un poignard, et que là son frere et moy nous nous contenterions. Il me dit qu'il vouloit estre de la partie; je refusay cela, il me le contesta; je m'accorde d'y mener un amy, adjoustant que personne n'avoit ouy nos pro-

(1) *Son frere de Rosan*. Jean de Duras de Durfort, sieur de Rosan.

pos, et que de ma part rien ne m'empescheroit. Nous nous donnons le bon soir, je le conduisis jusques dans la ruë. Soudain, après estre retourné en ma chambre, je donnay le bon soir à tout le monde, et envoyay querir le baron de Salagniac (1), auquel je dis ce qui s'estoit passé entre Duras et moy, et que je le priois de m'assister en cela; ce qu'il accepta volontiers. Nous avisasmes nos epées et poignards, et en prismes chacun une, longue de trois pieds, epées que nous portions ainsi ordinairement, et aussi deux poignards, n'estant lors cette vilaine et honteuse coustume introduite depuis, de porter aux duels des epées de cinq ou six pieds, des poignards avec des coquilles, comme des demy rondaches. Cela fait, nous nous separons.

Le matin avant jour il me vint trouver; ayant accommodé la pointe de nos epées, nous resolusmes d'user de toutes les courtoisies que les occasions nous offriroient envers ceux à qui nous devions avoir affaire. Je pris un pourpoint decoupé, enquoy je faillois pour se pouvoir aisement embarrasser dans les decoupures les gardes du poignard ou de l'epée. Le jour venu, nous prenons chacun un courtaut, des esperons sur nos bas de soie, nous faisant suivre par un petit laquais; nous sortons par la porte du Pin, et nous nous rendons au lieu designé, où nous demeurasmes près de deux heures; à la fin nous voyons venir les deux freres, montez sur deux chevaux d'Espagne contre ce qu'ils avoient arresté. Ils s'approchent de nous et veulent mettre pied à terre; je leur dis : « Allons plus loin, voilà des gens qui courrent après nous qui nous sepa-

(1) *Le baron de Salagniac.* Jean de Gontaud-Biron, baron de Salignac et de Saint-Blancard.

reroient. » Nous galoppons environ deux cents pas, boüillans de venir aux mains, et craignans que de la ville on ne courust et fussions empeschez. Je m'arreste et mis pied à terre, et, le baron près de moy, faisons oster nos esperons et priasmes Dieu (1) : eux mirent aussi pied à terre. Duras s'avance pour nous visiter; nous estions tous detachez, la chair nous paroissant par les ouvertures de nos chemises; eux ne l'estoient, mais seulement deboutonnez de quelques boutons. Ainsi que Duras me visitoit, je luy mis la main sur le pourpoint, luy disant qu'il n'estoit maillé, le tenant trop galant homme; je dis de mesme à son frere, qui estoit à dix ou douze pas de moy; je vis qu'il avoit des esperons; je luy dis qu'il les ostât, le pouvans faire tomber, ce qu'il fit : Duras me dit ce que j'avois à demander à son frere; je repons que nous n'estions là pour nous en éclaircir que par les armes, lesquelles nous mismes au poing, et allasmes les uns aux autres. Je luy donnois des estocades que je croyois le percer; il me blesse un peu à la main gauche, il tombe; je le fais relever; je veux aller aux prises en me jettant sur luy; je rencontre le bout de son épée du bras gauche et m'en blesse, l'ayant mené plus de soixante pas; j'oüis le baron de Salagniac qui disoit à l'aisné : « Pre« nez une autre epée. » Il survint neuf ou dix hommes de Duras, qui commencent à me charger par devant et par derriere (2), de sorte qu'ils me donnerent vingt-

(1) *Priasmes Dieu.* C'étoit l'usage des anciens chevaliers avant d'entrer en lice.

(2) *Par devant et par derriere.* Les écrits du temps, tels que les Mémoires de l'Etoile, en racontant ce combat, se contentent de dire que le vicomte de Turenne fut blessé de dix-sept coups d'épée. De Thou (liv. LXXVIII) observe que le vicomte fit grand bruit de ce combat, qu'il

huict coups, dequoy il y en avoit vingt-deux qui me tiroient du sang, et les autres dans mon habillement; je ne tombe ny mes armes; pensans m'avoir donné assez de coups ils me laissent.

Il arrive quelques gens de la ville, mesme le gouverneur, le sieur de Lusignan (1), qui me rameine; estant pansé, mes coups se reconnoissent sans danger. Le roy de Navarre vint le lendemain sur le gravier pour me querir, où la Reine l'alla trouver. Il témoigna un très-vif ressentiment de la supercherie qu'on m'avoit faite; je m'en allay à Nerac, où je fus tost guery. Il ne se peut rien faire aux actions de nostre vie de plus injuste envers Dieu, ny qui doive tant offenser les souverains, que tels combats, ausquels nous nous faisons meurtriers de nos ennemis ou de nous, et bien souvent de tous deux; nous disposons de nos vies, qui ne nous sont libres, dependantes des commandemens de nos souverains, pour les employer à la defense de

prétendit qu'il y avoit eu de la surprise, que de Rosan portoit une cotte de mailles sous son habit, et que des gens apostés l'avoient attaqué en traître. C'est, ajoute-t-il, ce qu'il publia dans un écrit qu'il fit paroître. Ayant consulté Damville sur cet événement, celui-ci, de l'avis de la noblesse, décida que le vicomte de Turenne, pour se venger d'une pareille supercherie, étoit autorisé à employer toute autre voie que celle du duel. On trouve à peu près les mêmes détails dans le discours de Brantôme sur les duels. Il ne dit point, comme de Thou, que le vicomte de Turenne se soit opposé à ce qu'on poursuivît cette affaire. Brantôme, au contraire, nous apprend que le vicomte voulut faire tuer M. de Duras dans sa maison. Au surplus, Brantôme (tome VI, page 85) observe que les deux Duras nioient d'avoir participé à aucune trahison, et qu'ils en étoient incapables. D'après cet exposé, on ne conçoit pas pourquoi Marsollier, dans son Histoire du duc de Bouillon, a voulu rejeter cet assassinat sur Catherine de Médicis.

(1) *Le sieur de Lusignan.* Saint-Gelais, dit Lezignem, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis.

nostre patrie et en ses querelles; la seule fantaisie fait l'offense, et soumettant nostre honneur à pouvoir estre blessé par la seule imagination de moy ou d'autruy, et, pour le reparer, nous allons offenser Dieu griefvement, nostre prince, mettre nostre honneur au hazard; n'estans les armes decisives pour celuy qui a la meilleure cause, les evenemens arrivans souvent au contraire, nous hazardons nostre vie et nostre bien.

C'est pourquoy, mon fils, si l'edit qui est maintenant observé sur ce sujet, vient à n'estre observé lors que vous serez en âge de porter les armes, je vous commande, prie et conseille que vous évitiez toutes occasions de querelles, avisiez de n'offenser personne; rendez-vous discret entre les gens de vostre âge et avec tous autres de ne leur dire rien qui les puisse fascher; gardez-vous de vous mocquer, la mocquerie suscitant souvent des querelles; empeschez-vous des jeux de mains, qui sont ordinairement occasion de faire des offenses entre les meilleurs amis : si on vous offense, avisez de ne la recevoir legerement, mais l'estant, prodiguez tout pour conserver vostre honneur et vostre reputation, à laquelle ayant laissé faire bresche toutes les autres vertus sont inutiles aux hommes de vostre qualité; et est celui-là incapable de s'agrandir jamais en sa condition, mesmement entre les François, où la vaillance est si commune, que celuy qui ne l'est paroist comme un homme indigne d'aucune louange ny merite; mais si vous estes sage et discret, vous vivrez avec une honneste et bienseante societé qui vous empeschera de querelles, et n'aurez à porter vostre vie au peril, et vous donnerez de la reputation au service de Dieu et de vostre Roy; en mesprisant les dangers,

vous temoignerez vostre courage; et si en telles actions vous y trouvez ou des blessures, ou la perte de la vie, vous aurez trouvé cela où il le faut chercher, et aurez, soit en vos douleurs, soit en mourant, cette satisfaction, que vostre honneur en sera accreu, et la mémoire en sera bonne à ceux qui vous survivront.

J'ay fait cette digression, d'autant que ce sont les plus importantes actions qui se pourront présenter au cours de la vie.

La Reine mere s'ennuyoit; elle avoit fait son traitté, qui luy sembloit estre suffisant pour contenter tout le monde de l'issuë de son voyage, et qu'elle avoit remis sa fille avec le roy de Navarre; neantmoins elle jugeoit que ces choses ne seroient de durée : elle part et s'en va à Toulouse, et de là prit son chemin par Castelnaudary vers le bas Languedoc, où le roy de Navarre l'alla trouver, et se dirent adieu avec témoignage d'affection. Nous nous en retournons à Nérac ; on poursuit l'execution des edits et conference de Nérac, enquoy plusieurs choses furent omises de part et d'autre, mesmement en Languedoc, où quelques petites places que tenoient ceux de la religion devoient estre delaissées ne le furent point; aussi du costé des catholiques il y eut diverses omissions à l'execution de la conference, estant certain que les uns et les autres, qui avoient leurs esprits portez à la faction, estoient bien aises par les desobeïssances se garder tousjours quelques armes en la main; cela nourrit et continua les mefiances de part et d'autre. M. le mareschal d'Anville monstroit se vouloir separer du roy de Navarre; ceux de la religion en Languedoc se preparoient; M. de Chastillon, fils de M. l'Admiral, mort à la Saint-Barthelemy, pour leur

commander sous le roy de Navarre. Les soupçons croissans, on tint une assemblée generale de ceux de la religion à Montauban (1), où l'on fit union plus estroite de tout le corps; et, pour estre plus certain des commandemens et resolutions lors qu'il faudroit que tout le general suivist une mesme déliberation, on rompit quelques escus, desquels toutes les moitiez demeurerent entre les mains du roy de Navarre, et les autres furent données à M. le prince, et à chacun de nous les principaux du party, et à chaque province, pour les garder entre les mains de peu de gens eslus, et ensuite ordonner ce qu'ils auroient à faire lors qu'on les advertiroit de quelque resolution generale. Nous sejournasmes à Montauban quelque temps; chacun s'employoit à se preparer à un nouveau remuement, et à reconnoistre des places. M. le prince avise à se restablir dans le gouvernement de Picardie, estimant qu'il le luy falloit faire par surprise de place, mais que l'ayant fait il falloit qu'un remuëment grand divertist le Roy de l'attaquer, ou pour le moins si fortement que, s'il n'estoit point diverty d'ailleurs, il bastit une entreprise sur La Fere.

Nous aussi aucunement pressez par divers attentats au prejudice des edits, mais ayans aussi envie d'avoir les armes à la main, M. le prince resout son partement de Saint-Jean; avec cinq ou six hommes, leurs barbes et cheveux teints et des emplastres sur le visage, pour se faire meconnoistre, alla en poste, passe près de Paris et se rend à La Fere, de laquelle il se saisit (2); nous

(1) *A Montauban.* Selon Jean Philippi et de Thou, cette assemblée se tint à Mazères, dans le comté de Foix. Damville s'y rendit le 9 novembre 1579.

(2) *De laquelle il se saisit.* Selon de Thou (liv. LXVIII), le prince de

prismes aussi jour pour la prise des armes, qui tomboit quelques vingt jours ou un mois après celuy de la saisie de La Fere. M. le prince, estant à La Fere, envoye vers le Roy l'avertir de son arrivée, s'excusant de ce qu'il avoit entrepris cela sans son commandement, sur la crainte qu'il avoit que Sa Majesté eust plustost deferé aux persuasions de M. de Guise qu'à ses prieres, mais qu'il n'estoit là pour remuer, mais pour faire tout ce qui luy seroit commandé; conseil pris avec nous de ce procedé amuser le Roy, qui, au lieu de s'aigrir, commence à traiter avec ledit prince pour regler l'authorité qu'il pourroit avoir, et exercer en son gouvernement; ce que croyant ledit prince, estima que la prise des armes ne feroit qu'empescher son establissement, envoye vers le roy de Navarre pour le divertir de la prise des armes. Le jour donné, un chacun pouvant avoir fait un mouvement qui seroit mal aisé de reparer, M. le prince, n'ayant qu'une partie des raisons de la prise des armes dependante de luy, nous luy redepeschons, l'avertissant que les choses estoient si avancées qu'elles ne s'estoient pu retarder. Nous nous en revenons à Montauban, d'où le roy de Navarre part pour aller à Agen, et me donna le commandement du haut Languedoc.

[1580] Je pris congé du roy de Navarre, y ayant eu plusieurs qui trouverent estrange comment je prenois le haut Languedoc, et laissois la lieutenance de Guyenne,

Condé s'empara de La Fère dans les derniers jours de novembre 1579. Michel de Gouy, sieur d'Arcy, gouverneur de la ville, étoit absent. Le prince de Condé en profita; et, par l'adresse du sieur de Gennes, qu'il avoit chargé de cette expédition, la ville fut prise sans violence et sans tumulte.

où j'avois si long-temps commandé, et où j'avois pris une grande creance. Je desiray de prendre une charge où je fus seul, afin que le bien ou le mal que j'y ferois me fust imputé, estant l'ordinaire que la loüange des grandes actions est souvent emportée par le chef, et ceux qui sont dessous en recouvrent souvent fort peu. J'avois, outre cela, un sujet (1) qui me convioit à m'eloigner dudit Roy, pour m'eloigner des passions qui tirent nos ames et nos corps après ce qui ne leur porte que honte et dommage; à quoy Dieu nous assiste lors que nous nous gardons assez puissans pour nous servir, et prendre les occasions qui nous eloignent du mal. Avant que je partisse, les catholiques avoient pris la ville de Soreze (2) par surprise, qui avoit mis un chacun en allarme; de sorte que je courois beaucoup de danger avant que d'estre à Puylaurens, où je me rendis; et là me vinrent trouver tous les deputez des villes de Lauraguais, avec les principaux gentilshommes, me temoignans une grande joye de mon arrivée, et de ce qu'ils auroient à m'obeïr. De là j'allay à Castres (3) : les

(1) *J'avois, outre cela, un sujet.* On voit, dans les Mémoires de Sully et dans ceux de Marguerite de Valois, que depuis la dernière paix on ne s'occupoit que de plaisirs et de fêtes à la Cour du roi de Navarre, où se trouvoient réunies un grand nombre de femmes remarquables par leur esprit et par leur beauté. Bouillon voulut se soustraire à leurs séductions. D'ailleurs on avoit répandu le bruit qu'il étoit amant favorisé de Marguerite de Valois, et il crut prudent de s'éloigner.

(2) *La ville de Soreze.* Il y a transposition de faits; la ville de Sorèze ne fut prise que trois mois environ après le départ du duc de Bouillon.

(3) *De là j'allay à Castres.* « Le 11 janvier 1580, le vicomte de Turenne arriva à Castres par ordre du roi de Navarre, et y fut reconnu « général du pays. » (Journal de Faurin, dans le recueil du marquis d'Aubais, tome III.)

armes se prenoient. Avant que rien entreprendre j'estimay qu'il falloit establir un ordre aux finances, aux armes et à la police, qui me fit faire une convocation de toutes les villes dependantes de mon gouvernement, de la noblesse et des ministres à Castres (1), où estans assemblez je leur fis entendre la cause de la prise des armes, qui leur pouvoit estre mieux connuë qu'à nuls autres, d'autant que cette province avoit pressé mon envoy pour leur commander, suivant ce qu'ils avoient desiré, que je desirois en leur commandant y avancer les affaires publiques, les garder des dommages de leurs ennemis, et y acquerir de l'honneur. Que pour le faire il falloit establir un ordre par lequel les gens de guerre peussent, estans entretenus, vivre avec discipline et obeïssance qu'il falloit pour la garde des places, et pour ceux qui serviroient à la campagne, tant pour pouvoir entreprendre que pour s'opposer aux ennemis, qu'ils sçavoient pouvoir estre beaucoup plus forts que nous, ayans et plus de moyens et plus d'hommes. Je me retire de l'assemblée afin de les laisser libres, et recueillir leurs voix : peu de temps après, ils envoyent vers moy en mon logis deux de chaque corps, pour me remercier de ce que j'avois quitté de plus grandes charges pour leur venir commander, qu'ils vouloient suivre mes conseils et departir les moyens qu'ils avoient selon ce que je jugerois le plus necessaire, et me prioient me trouver le lendemain au lieu de l'assemblée pour y presider, et y resoudre toutes les affaires.

Le lendemain, ils me font voir ce dequoy ils pou-

(1) *A Castres.* Suivant le journal de Faurin, cette assemblée s'ouvrit le 22 avril. Les pouvoirs du vicomte de Turenne y furent confirmés.

voient faire estat pour l'entretenement de toutes les depenses, leurs deniers dependans de trois natures, sçavoir : des impositions en forme de taille, qui se jetteroient sur chaque consulat, desquelles il y en avoit une partie de certains, qui estoient celles des consulats de la religion; les autres douteuses, pour estre toutes ou partie du consulat de Rome (1); l'autre nature de deniers estoit les biens ecclesiastiques; et la troisieme des biens des catholiques romains qui faisoient la guerre. Le revenu estimé, on avisa combien chaque diocese avoit de places qui tinssent pour nous, et les garnisons qu'il leur falloit, tant pour les garder de surprise que pour empescher que les garnisons des ennemis n'empeschassent leurs vivres, commerces et autres libertez. Cette depense tirée à part, on avisa ce qui restoit pour entretenir près de moy quelques forces, qui furent seulement de huict cens hommes de pied, cent chevaux et cinquante arquebusiers de ma garde, avec cela quelques forts pour se servir de trois canons qui estoient dans la province. Pour les autres parties inopinées, elles resterent à prendre sur des moyens inopinez et incertains. Cela resolu, chacun se separe.

J'avois autour de la ville de Castres huict ou dix garnisons des ennemis, comme La Bruyere, où commandoit le sieur de La Croisette (2), lieutenant de M. d'Anville, l'autre Villemur, Soucelle Saint-Malins et quelques autres, la plus eloignée à deux lieuës. Je pris grand soin de bien commencer, afin de donner une bonne opinion de moy aux nostres, et de la crainte aux ennemis, estant une chose de grand profit à la guerre de donner

(1) *Consulat de Rome.* C'est-à-dire de la communion romaine. — (2) *Le sieur de La Croisette.* Jean de Nadal, sieur de La Crouzette.

une bonne impression de son courage et de sa conduite. La garnison de toutes celles qui nous estoient contraires, là où il y avoit et le plus d'hommes meilleurs et mieux commandez, c'estoit La Bruyere. Après avoir bien fait reconnoistre les avenuës, et observé leur ordre pour sortir aux allarmes, j'appris qu'il y avoit un chemin creux assez proche de la ville, dans lequel on se pouvoit embusquer sans que la sentinelle du clocher de la ville peust voir l'avenuë de ce chemin creux, et qu'aux allarmes ils estoient prompts à sortir et en desordre, ce à quoy ils avoient esté connus par plusieurs petites courses de peu de gens que j'avois fait faire le jour precedent à leurs portes. Je pars de Castres (1) avec deux cens hommes de pied, quatre-vingt chevaux et mes gardes, pour m'aller embusquer dans ce chemin, et donnay au sieur Boisselin, mon lieutenant, vingt chevaux pour aller à la porte de la ville, et ainsi qu'ils verroient qu'ils sortiroient qu'il se retirast, de sorte qu'il ne fist pas paroistre aux ennemis qu'il eut autre attente de salut qu'à Castres, et qu'il prist le chemin de sa retraite par un endroit que je luy dis, lequel je pouvois voir du lieu où j'estois embusqué.

Nous nous acheminons; tout se conduit selon l'ordre donné; nous sommes en nostre embuscade; Boisselin donne près la porte; les ennemis sortent, la cavalerie pousse les nostres, qui estoient bien soixante chevaux; environ deux cens hommes de pied les sui-

(1) *Je pars de Castres.* Le détail de ces opérations militaires, dont le duc de Bouillon va rendre compte, ne se trouvent point ailleurs. De Thou n'en parle pas. Le seul ouvrage que l'on puisse rapprocher à cet égard des Mémoires du duc de Bouillon est le journal de Faurin sur les guerres de Castres.

voient; ils outrepassent nostre embuscade; l'infanterie les suivant par un autre chemin, la reconnut, ce que voyant, je desembusque et coupe la cavalerie entre la ville, et en tuasmes ou prismes la pluspart; nous pressasmes l'infanterie, desquels il ne nous en demeura que peu, le païs estant plein de fossez, qui nous empescha de nous pouvoir bien mesler, ainsi que l'eussions fait autrement.

Ce premier coup me prevalut tout le long de cette guerre vers les nostres et vers les ennemis; il se passa quelques mois sans qu'il se fist rien de notable. Le mareschal de Joyeuse, qui commandoit en Languedoc, et le sieur de Cornusson (1) seneschal de Thoulouse, assemblerent toutes leurs forces vers Carcassone, pour venir renvitailler Soreze, que nous tenions comme investie par les forts que nous avions autour; ils traisnerent trois canons pour forcer lesdits forts. Soreze est une petite ville assise au pied de la montagne qu'ils appellent au païs *Negre*. Ayant avis de leur assemblée et de leur dessein, je mande toutes les garnisons, et donne leur rendez-vous à Ravel, ville que nous tenions à une lieuë de Soreze, où je me trouvay le jour que les ennemis descendirent la montagne pour venir à Soreze, ayans demie lieuë de plaine à passer avant que d'estre à Soreze. Je montay à cheval avec environ deux cens chevaux, tant pour reconnoistre l'armée ennemie que pour asseurer ceux qui estoient dans nos forts que, s'ils estoient attaquez, je les secourerois. Après avoir veu entrer et loger l'armée contraire le long des fossez de leur ville, et veu ceux qui estoient dans les forts en

(1) *Le sieur de Cornusson* : De La Valette, sieur de Cornusson, sénéchal et gouverneur de Toulouse, mort en 1586.

bonne occasion, je me retire à Ravel. Le capitaine Franc, qui venoit de Puylaurens au rendez-vous, entendant dire que j'estois à cheval, et que les ennemis arrivoient à Soreze, estima que je pourrois avoir affaire de luy; au lieu de venir à Ravel, il alla droit à Balbausse, un des forts que je tenois, qui estoit un moyen corps de logis de pierre de taille, avec des guerites aux quatre coins, et deux petits ravelins au milieu de chaque face du corps de logis; il joint à la susdite maison un bois renfermé de fossez, ainsi que le sont presque tous les champs en ce païs-là. Les ennemis, voyans et entendans par les tambours cette infanterie, remontent à cheval, prennent leur infanterie, et viennent attaquer la nostre, qui, au lieu de se renfermer, se resolurent de garder le bois. Les ennemis avec six ou sept cens chevaux et trois mille hommes de pied attaquent les nostres; la cavalerie ne le pouvant à cause du fossé, tout le combat se demesla par l'infanterie. Cela dura depuis les quatre heures jusques à la nuit.

J'estois à Ravel, sans le moyen de secourir les nostres, n'ayant pas plus de deux cens chevaux et sept ou huict cens hommes de pied, le païs fort contraire pour la quantité de fossez, ceux qui sont les premiers placez ayans grand avantage sur ceux qui attaqueroient. J'assiste les nostres de poudres portées par quelques gens de cheval, qui avec hazard, et sçachant bien les avenuës de ce lieu, passoient; la nuict les separa; les nostres se retirerent proche de la maison, laissans quelques hommes dans le bois pour tenir les ennemis en croyance qu'ils le gardoient; lesdits ennemis font leurs feux, posent leurs gardes, demonstrans de les vouloir attaquer le lendemain, reconnoissans la faute qu'ils avoient

faite de n'y avoir mené leur artillerie. La nuict venuë, je mis en deliberation ce que nous devions faire pour le salut des nostres, leur perte nous estant de consequence, telle qu'il s'ensuivroit celle de la pluspart du païs. Nous prismes resolution de partir dudit Ravel tous à pied, avec les armes de main que nous peusmes trouver, n'ayant en cette heure là nostre infanterie que peu ou point de picques. Nous fismes trois petits corps de nos hommes armez; le mien estoit de cent hommes, et chacun des autres de cinquante ou soixante : ayans logez à nos flancs quelques arquebusiers, le gros de nostre infanterie marchoit entre nos petits gros d'hommes armez, qui avions pris deux chemins peu eloignez l'un de l'autre, qui se venoient rencontrer assez proche du lieu où nous pensions trouver les ennemis. Nous n'avions peu avertir les nostres de nostre acheminement pour leur secours.

En cet ordre nous arrivons, et trouvasmes les ennemis retirez sans que les nostres en eussent eu avis; aussi nous les prismes avec nous; et, laissans dans la maison quelques cinquante hommes, je me retiray à Ravel, las du chemin qu'avions fait tous armez, bien aises d'avoir retiré les nostres. Les ennemis le lendemain matin se mettent en bataille, font marcher moins de mille pas de la contrescarpe de Soreze leurs trois canons, et commencent à battre la pallissade et le logis de La Borieblanque. Ceux que j'avois laissé dedans relevent un peu de terre entre le fossé et la maison, où ils se tenoient pour empescher l'assaut, à quoy ils voyoient l'ennemy preparé aussi-tost que la pallissade seroit rompuë, et que les ruines pourroient avoir un peu remply le fossé. Entendant la batterie de Ravel,

je sors avec mes troupes, et commence à marcher droit aux ennemis, lesquels, me voyans venir, retirent quelques compagnies de cavalerie qu'ils avoient avancé sur mon chemin : ils donnent l'assaut, duquel ils furent repoussez; je continuë à marcher, ayant fait ma teste de deux troupes d'infanterie d'environ six cens hommes de pied; les ennemis retirent leur artillerie, et viennent prendre leur place sur leur contrescarpe; j'essaye, par quelques escarmouches, de les convier de s'avancer, mais ils ne le voulurent faire : ce que voyant, et la nuict s'approchant, ayant visité si nostre Borie se pouvoit reparer et mettre en estat, qu'estans retournez à Ravel, les ennemis la retourneroient assaillir avant que nous peussions la secourir, ce qu'ayant esté jugé impossible, avec l'avis des capitaines je la fis brusler; les ennemis, delogeans le jour d'après, reprennent la montagne, se retirent, se separans chacun en leur garnison (1).

Ceux de Thoulouse, qui ont esté fort cruels à ceux de la religion, estimans que leur armée nous osteroit de la campagne, font brusler diverses maisons appartenantes à ceux de la religion; qui me fit envoyer vers

(1) *Chacun en leur garnison.* « Le dimanche 19 juin, les trois com« pagnies protestantes du vicomte de Turenne attaquerent cinq com« pagnies de catholiques près de Sorese, les battirent et tuerent ou « blesserent cent hommes. Les catholiques voulurent empêcher qu'on « ne fit le dégât autour de Sorese, assiegerent le fort de La Borieblanque, « et tirerent trente-six coups de coulevrine contre. Le vicomte alla en « plein jour, et tira sept soldats de ce fort, auquel les catholiques mi« rent le feu, aussi bien qu'à La Valbangie et autres forts. Cornusson, « sénéchal de Toulouse, et La Crouzette, qui commandoit les catholiques, « se retirerent la nuit, mettant le feu à plusieurs métairies. Le vicomte « envoya faire la même chose du côté de Toulouse... » (Journal de Faurin.)

eux leur signifier que s'ils ne faisoient cesser telles rigueurs, et se maintenir dans l'usage de ce que la guerre permet, que j'en ferois de mesme. M'ayant fait reponse qui ne me contenta, je resolus de faire cesser la cruauté par la cruauté, quoique plusieurs qui avoient leurs biens au pouvoir des ennemis n'approuvassent ma resolution. Je ne laissay de partir le lendemain avec trois canons, m'estant venu joindre le sieur Bandou, de la maison de Leran, qui commandoit à Foix, et marche vers Thoulouse, envoye quelques troupes, qui bruslerent quelques metairies appartenantes à quelques principaux de Thoulouse, et pris huict ou dix forts assez importans avec mon canon, entre lesquels fut la maison de Beauville (1), appartenante à ceux de Maleres, où il arriva une chose estrange, neantmoins très-vraye : Ayant tiré quelques canons au machicolis, nos soldats, les plus hardis que j'aye jamais veu, vinrent au pied de trois tours qui faisoieut un triangle eu égard à elles, ayans une galerie à chacune pour leur estre communicables les unes aux autres; les nostres en prennent les deux, à la plus grosse ils mettent le feu à la porte; la porte bruslée, ils remplissent le bas estage de matiere bruslante en telle quantité, que quoique les estages fussent bien hauts et voûtez, les voûtes s'échauffent tellement, qu'estant les soldats et le peuple qui s'estoit mis là dedans retiré au plus haut, la chaleur les contraignoit de telle sorte, que ny eux ny nous n'ayans moyen de les delivrer de ce piteux estat, ils se precipitoient du haut en bas avec grande pitié. Un enfant de douze ans, à ce qu'il m'a dit depuis, s'estant

(1) *La maison de Beauville.* Le 30 juin suivant. (Journal de Faurin.)

reservé (1) au second estage, la fumée et le feu le pressant, se montre à la fenestre, où il luy fut tiré beaucoup d'arquebusades, desquelles deux luy donnerent dans la barrette bleue; des gentilshommes qui estoient à moy firent cesser de luy tirer; cet enfant monte sur la fenestre, tourne son visage vers la tour qui estoit ronde, et, sans aucun soin, commence à s'appuyer des mains et des pieds contre la tour (foible appuy sans l'admirable assistance de Dieu), descend de là jusques au bas (2), où il y avoit plus de trente pieds, sans tomber; il est receu par les miens, qui me l'ameinent: enquis comme il avoit fait, ne le sçavoit bien, sinon qu'il avoit tousjours prié Dieu. Je le voulus retenir pour le nourrir, il ne voulut; au contraire, il desira d'aller chez sa mere, qui estoit en un village proche appartenant au comte de Cramail; je l'y fis conduire, et lui donnay quelque argent; il estoit borgne, et croy qu'il est encore en vie.

Cela pris, je me retiray à Castres, et remis mes troupes en garnison; bientost après on commença à parler de la paix. Le roy de Navarre m'envoye (3) querir, me faisant cet honneur de ne resoudre aucunes affaires d'importance sans m'en communiquer. Monsieur, frere du Roy, vient lui-mesme en Guyenne avec

(1) *Reservé*: s'étant retiré.—(2) *Descend de là jusques au bas.* Faurin raconte « que les soldats se jetterent du haut de la tour, qu'il y en eut « un qui essuya cinquante arquebusades sans être blessé, et auquel « Turenne donna congé..... » Faurin ajoute un fait sur lequel les Mémoires se taisent : « c'est que le vicomte fit pendre le capitaine du « château pour avoir voulu se défendre dans un lieu qui n'étoit pas « tenable. »

(3) *Le roy de Navarre m'envoye.* Le vicomte de Turenne quitta Castres vers le 27 septembre 1580. (Journal de Faurin.)

le pouvoir du Roy pour la traitter, assisté de quelques conseillers d'Estat. J'avisay à laisser la province asseurée et en bon odeur du service que j'y avois rendu. Ils esleurent quelques deputez, ainsi qu'il fut fait par toutes les autres provinces qui reconnoissoient le roy de Navarre pour leur protecteur, pour assister audit traitté, qui fut fait à Coutras[1], où, par M. le prince d'Orange, de la part de toutes les provinces du Païs-Bas, furent envoyez des deputez pour offrir leurs provinces à Monsieur. La paix concluë, M. le prince de Condé, pere de celuy qui vit, se trouva mal-content du traitté, estimant qu'on ne s'estoit assez souvenu de luy, qui ne faisoit que d'arriver d'Allemagne, ayant trouvé en la province des esprits qui flattoient son mescontentement, en sorte qu'ils ne vouloient y laisser publier la paix, mais seulement une suspension d'armes accordée à M. le mareschal de Montmorency, gouverneur pour le Roy en ladite province; Monsieur et ledit roy de Navarre me convierent d'y aller pour persuader ledit prince de s'accommoder, luy faisant entendre les raisons sur lesquelles le traitté s'estoit fait, et qu'où il voudroit se roidir je fisse recevoir le traitté à la province. J'accepte cette commission, quoy que j'y reconnusse beaucoup de difficultez, l'humeur du prince arrestée et ferme aux choses où il s'estoit déclaré. Le traitté avoit donné plus d'avantage à d'autres qu'à luy, et à quelque autre province plus qu'à celle du Languedoc, et sçavois, comme j'ay toujours esté sujet à

(1) *Qui fut fait à Coutras.* Les conférences se tinrent au château de Fleix en Périgord. Cette paix est généralement désignée sous le nom de conférences de Fleix.

estre envié, qu'on m'avoit preparé cette commission, qu'ils estimoient ruineuse.

Le mal que je voyois si cette division eust pris trait, l'affection singuliere que j'ay toujours eue à voir les eglises unies et un bon repos à l'Estat, me firent entreprendre cette negociation. [1581] Je pars d'auprès du roy de Navarre deux ou trois jours après que Monsieur et luy se furent separez; je m'acheminay en Languedoc vers M. le prince, que je trouvay à Nismes, duquel je fus fort bien receu, encore qu'on luy avoit dit que, s'il ne consentoit à la publication des articles de la paix, que je m'efforcerois de les faire publier. Cette jalousie faisoit rechercher les volontez de ceux qui s'y voudroient opposer, et tenoit la province en grande division. Je fis voir audit prince que j'avois toute mon adresse vers luy, que je n'avois en aucune ville où j'eusse passé rien exposé de ma commission, qui avoit pour fin à luy faire connoistre les raisons qui avoient pressé le traitté sans l'y pouvoir attendre; qu'il avoit esté malicieusement informé que le roy de Navarre ny autres eussent eu des avantages secrets à son prejudice, que les siens egaloient ceux dudit Roy, Saint-Jean (1) estant d'aussi grande conséquence qu'Agen, combien il estoit impossible de rompre le traitté, et de quelle consequence et ruine seroit la division. Ledit prince avoit deux secretaires, nommez La Huguerie et Sarrazin, le premier très-meschant, qui avoit des pensées à la ruine de l'Estat, ainsi qu'il l'a temoigné au reste de sa vie. Ceux-cy donnoient des esperances à ce prince que, n'acceptant la paix, il se rendroit chef du party, et le pousserent à de très-mauvais conseils : son esprit, bon et porté à

(1) *Saint-Jean :* Saint-Jean-d'Angely.

aymer l'Estat, fit qu'il prit resolution de s'en aller à Montauban, où estoit le roy de Navarre, que je demeurerois en Languedoc pour y faire publier la paix, lorsque j'aurois avis de Montauban après qu'il y seroit arrivé. Il part; soudain ceux de la province des trois dioceses de Nismes, Montpellier et Usez s'assemblent, et envoyent à Montauban declarer qu'ils desiroient qu'on publiast la paix; ces deux secretaires estoient demeurez nonobstant leurs pratiques. Soudain que j'eus une lettre du roy de Navarre, je fis publier la paix (1), allay trouver M. de Montmorency, avec lequel je convins de ce qu'il falloit faire pour l'execution dudit traitté.

J'appris soudain que M. le prince avoit temoigné un grand mescontentement contre moy; il avoit estimé que cela se fit sans un particulier consentement de luy, La Huguerie luy ayant tousjours asseuré qu'il l'empescheroit. Le roy de Navarre me donne avis de cela, et remettoit en moy d'aller à Montauban ou non. Soudain je me resous d'y aller; de Montpellier j'y fus en trois jours, bien asseuré de n'avoir donné nul mescontentement raisonnable audit prince, et que ce que j'avois fait estoit aussi avantageux pour son service comme luy estoient dommageables les conseils de ses secretaires. Après quelques difficultez qu'il fit de me voir, en la presence du roy de Navarre je luy deduisis mon procedé, auquel n'ayant rien trouvé à redire, il me reconnut pour son serviteur.

Le voyage de Monsieur se preparoit; je pris congé du roy de Navarre, et m'en allay en mes terres d'Au-

(1) *Je fis publier la paix.* La paix fut publiée à Castres le 31 janvier 1581. (Journal de Faurin.)

vergne, et me preparay d'aller trouver Monsieur (1), lors que je le sçaurois sur la frontiere de Picardie, où l'assemblée de ses forces se faisoit pour le secours de Cambray, que le duc de Parme tenoit assiegé.

En ce temps, chacun pensoit estre bien payé en depensant son argent pour faire des troupes, avec lesquelles on peut acquerir de l'honneur; j'y allay volontaire, et menay avec moy cinquante gentilshommes de très-bonne qualité, qui ne se dedaignoient pas de porter mes casaques orangées de velours, avec force passemens d'argent, et les armes dorées par bandes. Je fis acheminer nos equipages, et partis de Joze avec partie de ceux qui venoient avec moy; je me mis sur la riviere d'Alier, et, ayant atteint les postes, j'allay trouver Monsieur, n'ayant voulu le Roy que je passasse à Paris, ne voulant voir ceux qui alloient voir son frere, afin d'oster sujet de plainte au roy d'Espagne. Sa Majesté avoit donné commandement au sieur de Puygaillard, avec huict cens chevaux et quatre mille hommes de pied, de costoyer l'armée de Monsieur, afin, disoit-on, d'empescher qu'il n'entreprist rien contre son service; mais ce nonobstant il avoit charge que si ces deux armées s'affrontoient, de paroistre et faire le holà en nostre faveur, conseil prudent de la Reine mere, qui ne se laissoit emporter par la jalousie du Roy, pour le flatter sur les moyens de s'en delivrer, mais satisfaisoit à cette raison d'Estat, que la perte de Monsieur, accompagné

(1) *D'aller trouver Monsieur.* Le vicomte de Turenne s'étoit réconcilié avec le duc d'Anjou pendant les conférences de Fleix; et il avoit promis à ce prince de l'accompagner dans son expédition des Pays-Bas. Bussy d'Amboise ne vivoit plus alors; et le vicomte espéroit reprendre son ancien crédit auprés du prince.

de plus de trois mille gentilshommes françois, par un lieutenant du roy d'Espagne, importoit trop au Roy et à son Estat.

L'armée jointe (1), nous prismes le logement du Catelet. Je suppliay Monsieur me permettre de convier quelques volontaires, jusques à cinquante, et ce que j'avois, pour m'en aller jetter dans Cambray (2) afin de luy donner avis des mouvemens des ennemis, et, qu'au cas qu'ils levassent le siege, estans fortifiez de ce qu'il me pourroit envoyer, et ce que nous serions dedans, que nous peussions embarrasser leur retraite, en sorte qu'il eut loisir d'y venir avec toute l'armée. Il y fit de la difficulté, luy semblant cette expedition perilleuse, qu'avec si peu de gens j'allasse me jetter dans une ville qui estoit bloquée il y avoit quatre mois, durant lesquels ils avoient fait tout ce qu'ils jugeoient convenir pour empescher qu'il n'y entrast vivres ny hommes (3). Il me faisoit cet honneur de m'aymer, et jugeoit que ma perte exciteroit de la mefiance entre ceux de la religion, et qu'il n'y eust quelque intelligence à la ruine de ceux qui en estoient: la premiere raison estoit

(1) *L'armée jointe.* L'armée du duc d'Anjou se rassembla à Château-Thierry; elle étoit composée d'environ dix mille hommes d'infanterie, et de quatre mille de cavalerie. L'élite de la noblesse française s'y trouvoit. Guillaume de Hautemer, sieur de Fervaques, commandoit sous le duc d'Anjou. Le 15 août 1581 on arriva dans le Cambresis (de Thou, liv. LXXIV).

(2) *Dans Cambray.* La ville de Cambray étoit réduite aux plus grandes extrémités. On n'y vivoit plus que de chair de cheval, de rats et de loirs.

(3) *Ny hommes.* De Thou (liv. LXXIV) attribue cette entreprise du vicomte de Turenne à l'ardeur de jeunesse et au désir d'acquérir de la gloire.

celle qui me convioit d'y aller, afin que le peril me servist de degré à la reputation; j'obtins mon congé; j'eus peine à restraindre le nombre, plusieurs, outre ceux que j'avois demandé, y voulans venir. Je pars demi-heure devant la nuict avec des guides, et m'achеminay ayant fait trois troupes.

Comme nous fusmes à une lieue de Cambray, le sieur de Chouppes, à qui j'avois ordonné ma troupe de retraitte, me mande qu'il avoit les ennemis sur les bras; je fais alte, et fis commander le semblable à mes coureurs; soudain ledit de Chouppes avec ce qu'il avoit vint à moy, me disant que ceux qu'il avoit avec luy estoient venus me joindre : c'estoit au mois d'aoust, la nuict très-claire, la lune estant en son plein; je tasche de remettre en l'ordre que nous estions. Les ennemis, qui n'estoient que deux compagnies d'ordonnance (1), viennent à nous. Cette noblesse courageuse et volontaire, peu pour une bonne partie qui se fussent trouvez en telles occasions, commence de se separer et tirer vers la ville; je vais aux ennemis avec environ vingt chevaux, où je fus porté par terre d'un coup de lance au bras gauche au-dessus du coude, ce qui estoit à l'espreuve du pistolet; neantmoins le brassart fut bien offensé, de sorte que le surfais de ma selle rompit; elle se tourna, et je tombay, où le sieur de La Vilatte, qui m'avoit si bien assisté lors que je fus blessé auprès de Bergerac, mit pied à terre, pensant que je fusse mort. Ainsi que nous parlions ensemble, luy ayant osté son casque, trois ennemis vinrent à la lueur de mes armes qui es-

(1) *Deux compagnies d'ordonnance.* Les forces de l'ennemi, suivant les Mémoires de Sully, consistoient en quatre-vingts ou cent hommes tels quels de la compagnie du marquis de Roubais.

toient dorées, saluent ledit sieur de La Vilatte de trois coups d'espée sur la teste; il se laisse tomber sur moy, qui n'estois relevé, et se recommande à Dieu; ils luy disent de se rendre, je le convie à se lever et parler à eux; il se rend et les convie de me sauver la vie sans me nommer; je me leve, ils commencent à nous faire trotter dans les herbes fort hautes, et à vouloir oster mon casque, que je conteste si bien que je le garday. Ils commencent à disputer entr'eux qui auroit plus de part à nos rançons, dont l'un, estimant le droit de son compagnon meilleur que le sien, concluoit à nous tuer, et l'autre à nous sauver, auprès duquel je m'approche, le convie d'avouer tout; je luy donne mon gantelet droit pour l'asseurer que lorsque je serois enquis je m'avouerois son prisonnier; cela nous preserva. Les armes, les herbes grandes, le chemin de plus de demie lieue, et ce que l'apprehension pouvoit occasionner, me donna une telle soif que je n'en pouvois plus: eux, estimans que je faisois cela pour voir si nous serions secourus, me faisoient marcher du bout d'en bas de la lance sur le haussecou; je tasche plusieurs fois à vouloir pisser, mais ils ne me laissoient arrester, avec ce que mes tassettes m'en ostoient le moyen; à la fin je trouve de l'eau très-fangeuse, avec un peu je rafraischis ma gorge. Je fus mené à un fort à une petite lieue de Cambray, où ils menerent tous ceux qui avoient esté pris, entre lesquels estoient M. de La Route (1), mon cousin germain, blessé de trois coups d'espée sur la teste, les sieurs de Chouppes, mon

(1) *M. de La Route.* Gilbert de Levi, comte de La Voute, fils du duc de Ventadour.

lieutenant, La Feuillade, de Neufvie (1), Peunian, et jusques au nombre de seize ou dix-sept.

Là nous contasmes les diverses actions en nostre prise jusques au poinct du jour, que ceux qui nous avoient pris eurent convenu de quitter la tour, et mesme de mener l'infanterie avec leurs prisonniers au duc de Parme, qui estoit general pour le roy d'Espagne au Pays-Bas. Il fut question d'en faire aller une partie à pied, et à tous de nous faire porter nos armes: plusieurs des nostres y consentoient, je m'y opposay, en sorte que nous eusmes des chevaux, et les preneurs s'accommoderent de nos armes, sauf les miennes que le duc de Parme voulut voir, et les retint, estant belles et fort bien faites, pour la folle et mal-seante coustume dont on s'habilloit, si long, qu'il m'est difficile maintenant de croire que l'on ait eu cela en usage, et moins aux armes qu'aux habits. Nous trouvasmes le duc de Parme prest à monter à cheval, ayant retiré son armée qui estoit separée, pour tout ensemble se retirer vers Arlon, mettant la riviere entre Monsieur et luy, ne voulant combattre à nostre bord. Après m'avoir salué et receu courtoisement, il me dit ces propres mots : « Monsieur le vicomte, la fortune qu'avez courue n'arrive qu'aux personnes de courage, et ceux de vostre âge cherchent l'honneur par les perils; » que nous ne recevrions tous qu'un bon traitement. Je le remerciay, et luy dis que nous ne pouvions attendre autre chose d'un prince si genereux. On nous meine disner en une grange, où tous

(1) *De Neufvie.* Il y avoit deux frères du nom de Neufvy, l'un catholique et l'autre protestant. Ils étoient tous les deux à la bataille de Coutras.

les principaux seigneurs de l'armée nous menerent, et disnasmes ensemble. Durant le disner, ce ne fut qu'entretiens, offres de courtoisies; on ordonne deux compagnies de lances pour nostre garde, qui nous menerent à Bouchin, où commandoit un gentilhomme que j'avois vu en France, nommé Nocelles (1), près de M. de Montmorency, où il s'estoit retiré fugitif pour avoir servi M. le prince d'Orange au commencement des troubles du Pays-Bas. Cela me faisoit esperer que nous pourrions avoir quelque faveur; mais il ne se souvint plus du passé.

L'armée de Monsieur, ayant eu avis de ma prise, qui marchoit, s'arresta ce jour-là, et, ne s'estant avancée à Cambray, le duc de Parme ne vid personne jusques à Arlon, où les deux armées, ainsi que je l'ouis dire, se virent, le ruisseau entre deux; il y eut quelques escarmouches de peu ou point d'effet (2). Le duc de Parme envoye M. de Rans, pere du comte de Bucquoi qui est aujourd'huy, pour s'informer de ma maison, de ma fortune, de ma religion, et sentir si je desirois estre son prisonnier. Je satisfis à ses questions en sorte que je luy laissois à croire que mon âge me portoit à la recherche de la guerre, plus que nulle autre passion; mais je fis contre moy de luy avoir fait connoistre que si j'estois son prisonnier je craindrois l'estre du roy d'Espagne, et ma detention seroit plus longue que si j'estois au marquis de Robech, general de la cavalerie, qui

(1) *Nommé Nocelles*, ou Noyelles. Un gentilhomme de ce nom avoit figuré dans les premiers troubles des Pays-Bas.

(2) *De peu ou point d'effet.* Selon de Thou (liv. LXXIV), le 17 août les deux armées furent en présence; pendant la nuit le duc de Parme se retira à Valenciennes.

avoit affaire d'argent, estant grand depensier; qu'il soliciteroit ma delivrance pour l'emolument qu'il en tireroit, qu'on ne le voudroit fascher, estant homme de caprice, qui à la revolte generale avoit esté des premiers à prendre les armes pour chasser les Espagnols. Ces raisons se trouverent fausses, d'autant qu'on craignit que si une fois ledit marquis avoit receu ma rançon, qu'elle luy donneroit du moyen pour relever ses affaires, et se passer plus aisement des bien-faits du roy d'Espagne, et se soucier moins de servir, avec ce que la Ligue commença; Monsieur fut chassé du Pays-Bas, malade, dont il mourut, non sans soupçon de poison (1).

[1582 et 1583] Cela donc fit durer ma prison deux ans dix mois, et payer au bout de là 53,000 escus, dont j'en dois encore, ayant cet argent esté pris à Paris à rente sous les asseurances de M. de Montmorency.

De Bouchin nous fusmes menez à Valenciennes; ces villes n'avoient encore receu garnison. Le duc de Parme estoit bien aise qu'ils vissent quelque fruit de ses armes. Nous arrivasmes à Valenciennes un jour de feste, conduits par trois compagnies de cavalerie; nostre escorte estant descouverte du beffroy, la cloche d'alarme commença à battre; le peuple s'amasse, et vint au devant de nous au fauxbourg, tenans les portes de la ville fermées, pour la jalousie qu'on ne leur donnast garnison. Cette crainte tourne en fureur contre nous, et le peuple commence à nous assaillir d'injures jusques à la porte de la ville, où estans entrez, au lieu de nous mener

(1) *Non sans soupçon de poison.* Le duc d'Anjou, à son retour des Pays-Bas, avoit fixé sa résidence à Château-Thierry sur Marne. Le 11 février 1584, il se réconcilia avec Henri III, par l'entremise de Catherine de Médicis. Il mourut le 10 juin 1584.

droit au logis qu'on nous avoit destiné, nous fismes toutes les rues principales : durant ce chemin, le peuple se renouvelloit, et aussi se fortifioient leurs cris, leurs injures, et commencement de coups de pierre. Injurié de cette sorte, je m'adresse à ceux qui commandoient à nostre escorte, qui temoignoient estre marris de cela, en s'y opposant d'effet, ou qu'au moins, si ce peuple barbare, contre le droit de la guerre, avoit à assouvir sa rage sur nous, qu'ils nous donnassent des armes, pour, les tenans en la main, mourir avec elles. Enfin nous arrivasmes en nostre logis, avouant que cette injure m'est toujours demeurée sur le cœur, en sorte que je prie Dieu m'oster le moyen de m'en venger.

[1584] De là on me meine à Hesdin, où j'eus permission de choisir un des prisonniers, qui fut le jeune Neufvie; mon cousin demeura à Arras, et les autres en divers lieux, qui sortirent bien-tost. Durant ma prison, le Roy fit dire à mes amis qu'ils me fissent sçavoir qu'il me tireroit de prison, pourveu que je luy promisse de ne prendre jamais les armes pour ceux de la religion. Monsieur, averty de cela, me mandoit de promettre, et que la premiere chose qu'il traiteroit avec le Roy seroit de luy demander ma parole, estimant qu'une promesse doit estre faite de bonne foy, avec deliberation de la tenir, qu'ainsi que j'aurois promis au Roy que je luy tiendrois. Ce que Sa Majesté me demandoit me paroissant contraire à ce que j'estimois estre de mon devoir vers les eglises persecutées, je respondis que j'aymois mieux attendre dans ma prison une sortie libre et honorable, que d'en sortir laissant en doute si le moyen duquel je me serois servy auroit esté raisonnable.

Ainsi que j'ay dit, au bout de trois ans ou à peu près, j'eus ma liberté, un jour ou deux avant la mort de Monsieur. De Chasteau-Thierry j'allay à Chantilly voir ma grande mere, où je sejournay quelques jours pour reprendre ma santé, que le long repos avoit incommodée, et puis j'allay à Paris, où j'eus toutes les bonnes cheres du Roy que je pouvois desirer. M. de Joyeuse, vers qui estoit toute la faveur, et M. d'Espernon, jeunes gens, me traitoit et n'espargnoit rien à me temoigner de l'amitié, nous estans issus de germain. Après un peu de sejour je m'en allay passer par l'Auvergne, où je n'ay point retourné, et m'en vins en Limousin, où je n'ai esté depuis, où le roy de Navarre me convia de l'aller trouver, ce que je fis à Nérac où estoit M. d'Espernon, qui voyant, Monsieur mort, le roy de Navarre la premiere personne après le Roy, vouloit chercher le moyen de s'en pouvoir appuyer, ayant M. de Guise pour ennemy, avec qui M. de Joyeuse sembloit s'accommoder. Les mal entendus estoient très-grands entre le Roy et la Reine, qui depuis fut demariée, ledit d'Espernon, fust, pour la contrarieté de ces deux naturels, pour n'y trouver seureté, ayant des fins fort diverses. Cette intelligence ne prit aucune racine; toutesfois le Roy ne laissa d'en prendre jalousie, et sans une cheute que ledit d'Espernon fit en arrivant à la Cour, de laquelle il perdit tous les sens, ayant esté quelques jours qu'on le tenoit pour n'en rechapper, cela émeut la pitié au Roy, rallentit son mescontentement; et l'autre, relevé, trouva facilité à reprendre sa place, et dissiper les projets de sa ruine.

Le roy de Navarre me temoigna toute sorte d'amitié et confiance, me disant ses perplexitez, et consultant

des remedes. Nous voyons les pratiques de la Ligue croistre et paroistre de jour à autre, ausquelles evidemment la reine Marguerite participoit, et voyons un sien valet de chambre aller et venir: je conseille audit Roy de le faire prendre, le mener à Pau, et soudain luy faire confesser ce qu'il sauroit. La charge en fut donnée au capitaine Maseliere de Nérac, qui l'alla attendre sur le chemin de Bordeaux, venant trouver M. de Guise: ainsi fut-il executé; mais, arrivé à Pau, on obmit le principal, qui estoit de le faire chanter, et encore à Nérac sçavoir les formes qu'on y tiendroit, et tout cela pour gagner temps, durant lequel le Roy et la Reine mere furent avertis de la prise, font une depesche, se plaignans de ce qu'un François pris dans la France en auroit esté tiré en une autre souveraineté, le redemandent avec menaces. Le roy de Navarre est conseillé de le rendre, de ne se devoir opiniastrer de conserver Maseliere si le Roy continuoit à le demander; blasmant le conseil, l'homme fut rendu, de la haine contre moy excitée pour avoir donné un très-necessaire et utile avis, si on l'eut suivy en toutes ses parties, chose qui fort souvent rend les meilleurs conseils, sinon dommageables au moins infructueux, en n'en faisant qu'une partie. Vous remarquerez qu'il faut estre fort retenu aux conseils qu'on donne aux rois, parce qu'ils en mesurent le gré et le blasme selon leur succez, qui est souvent un faux temoin contre raison, et aux cours, où l'on ne craint de desservir son maistre, pourveu qu'à ceux qu'on envie on leur fasse de la peine.

Au bout de quelques jours, cette princesse, craignant et persuadée de se retirer, ne pouvoit donner couleur à cette retraitte qui la deust contenter, et moins choi-

sir un lieu où elle fust bien. Elle part de Nerac et va Agen, où le sieur de Lignerac l'attendoit avec cinq ou six de ses amis, la charge en croupe sans coussinet, et en cet equipage la meine au mur de Varroz. Ce partement accroist les mefiances, fait que le Roy envoye convier les eglises d'estre sur leurs gardes, convie M. de Montmorency de prendre quelque lieu pour se voir, où on feroit trouver M. le prince et autres plus autorisez dans leur party; le Roy l'avertissoit des entreprises de M. de Guise, qui avoit failly de se saisir de Chaslons, et le prioit de l'assister s'il en avoit besoin. Le roy de Navarre se servoit des avis que luy donnoit le Roy, encore qu'il jugeoit qu'ils s'accorderoient; le lieu de Castres fut choisi, où se trouverent près dudit Roy M. le prince, M. de Montmorency, et tous les signalez des provinces, capitaines et seigneurs du party.

[1585] Après s'estre veus quelques jours, et s'estre un peu eclaircis des sentimens des uns et des autres, on assembla un conseil pour deliberer si on prendroit les armes, ou si on attendroit que le Roy, contraint par M. de Guise, nous declarast la guerre. Les opinions furent diverses, et ces deux opinions furent fort contestées. Les premiers disoient qu'il ne falloit point douter que le traité de M. de Guise ne fust fait et à nostre desavantage, puis que le Roy nous le celloit contre les asseurances qu'il avoit données de nous tenir avertis de tout ce qu'il feroit avec ceux de la Ligue, qui commençans, nous le previendrions; que nous executerions des entreprises sur plusieurs places que les plus experimentez capitaines d'entre nous proposoient, avec grande apparence de bon succez; qu'estans à la campagne des premiers, que nous attirerions les gens de

guerre à nous; que leurs affaires n'estoient encore bien prestes, tant pour n'avoir fait levées ny fait le fonds pour le payement de l'armée; qu'on pourroit s'avancer vers la riviere de Loire, et les empescher de lever des troupes en deçà, sans les mettre en danger d'estre battus. Ceux de l'autre opinion disoient qu'ils croyoient, avec les premiers, que l'orage tomberoit sur nous, et que le Roy et la Ligue estoient d'accord, mais que nous en serions accusez; si nous prenions les armes, le Roy nous accuseroit de l'y avoir necessité, afin de ne demeurer entre les deux partis la proye de l'un et de l'autre; les catholiques pacifiques, craignans la Ligue et haïssans la religion, nous donneroient le tort; ceux de la religion, tiedes, non informez, et ceux des provinces qui n'avoient point de retraittes, mais soumises à la rigueur des edits, en accuseroient le procedé, y chercheroient leur justification aux moyens autres que d'une commune defiance qu'ils pourroient tenir; que les princes estrangers se laisseroient aisement persuader à croire cela; que dedans et dehors nous sentirions plus affoiblir nostre deffense, pour avoir manqué à justifier la prise de nos armes, qu'elle ne seroit fortifiée par les avantages susdits; qu'il nous falloit avoir egard à attirer la benediction de Dieu sur nos armes, que nous n'avons prises que pour garentir son eglise de la fureur de ses ennemis; que les provinces où nos eglises sont fortes, et les autres où elles n'ont point de seuretez, voyans nos procedez, les conjurations à nostre ruine, nostre patience, se joindroient des personnes de moyens et de prieres, pour saintement et courageusement s'opposer à la ruine du public et à celle de l'Estat; mais qu'un chacun pouvoit se preparer, avisant à ar-

rester des hommes, nos places se garder de surprises, et estre, au premier acte que le Roy feroit de declaration contre nous, à la campagne.

Cette derniere opinion l'emporta, de laquelle j'avois fait l'ouverture, et M. de Montmorency de l'autre: ainsi on se separa chacun allant à sa charge. Le roy de Navarre vint à Montauban, où il n'eut demeuré que peu de jours, qu'il ne fut asseuré de la perfection du traité de M. de Guise avec le Roy, à condition de nous faire la guerre. Desjà on voyoit la noblesse en Gascogne, qui y estoit en grand nombre, commencer à faire de petits rendez-vous, pratiquer des hommes; ce qui fit partir le roy de Navarre plustost, et passer la Garonne au Mas de Verdun pour s'en venir à Leytoure, et de là à Nérac : nous vinsmes avec quelque defiance, n'ayans que sa cour et bien petite; un chacun s'estant separé, j'estois demeuré près de luy, qui, durant les chemins, me reprit à diverses fois pour discourir de la grandeur (1) des affaires qui luy alloient tomber sur les bras; de la foiblesse du Roy, qui voyoit en la puissance de la Ligue la puissance qu'ils pourroient avoir de Rome et d'Espagne, tant d'argent que d'hommes; qu'il estoit mal asseuré de M. de Montmorency, le Dauphiné fort divisé, et M. de Lesdiguieres ne s'unissant jamais en toutes choses, avec les resolutions communes, nos places mal garnies et aussi peu fortifiées, qu'on visoit à luy pour le rejetter de la succession.

(1) *Pour discourir de la grandeur.* « Le roi de Navarre, parlant un « jour au marquis de La Force, et à moy, de l'extrême regret que son « ame conçut de cette union, dit que, pensant à cela fort profondé« ment, et tenant sa teste appuyée sur sa main, l'appréhension des « maux qu'il prévoyoit sur son parti fut telle, qu'elle lui blanchit la « moitié de la moustache... » (Mathieu, *Hist. du règne de Henri III.*)

Après avoir fait plusieurs lieuës sur tels et semblables discours, remarquans bien plusieurs choses leur manquer, mais non à l'egard des autres, nous concluons que la cause estoit fondée en la justice divine et humaine, que Dieu la maintiendroit, qu'il falloit quitter tout plaisir pour penser à nostre deffense, que les estrangers s'y interesseroient, devans voir que nostre ruine ne feroit que preparer la leur, que Dieu le maintiendroit en son droit si la nature luy en ouvroit l'occasion. Sur cela il me dit avec ferveur : « C'est de là que j'attends mon secours, et sous cette enseigne je combatray nos ennemis; m'abandonnerez-vous pas, ainsi que vous l'avez déja fait? »

Arrivé à Nerac, on y celebra le jeusne avec une très-grande devotion. Le roy de Navarre passa la Garonne, et vint à Nerac, où il commença à donner des commissions et pouvoirs de faire la guerre. Il m'envoye vers la Dordogne avec le sieur d'Alui, Couroneau, La Mouë et autres, pour faire des regimens et compagnies de cavalerie. A quoy je travaillay si diligemment, que dans moins de cinq semaines je fis cinq à six mille hommes de pied, et cinq à six cens chevaux; nous estans venu quelques troupes de la Loire, que les edits rigoureux faits par le Roy, d'aller à la messe ou sortir du royaume dans peu de jours qui estoient donnez, nous faisoient venir, ne voulans delaisser la verité, et aimans mieux porter les armes avec nous que de demeurer hors du royaume spectateurs. Je passe avec ces troupes, qui grossissoient de jour à autre, la riviere de l'Isle. Le Roy avoit fait avancer le sieur de Saint-Chamarande, mareschal de camp, avec six mille Suisses, vers Confolans, pour commencer à

former son corps d'armée, duquel feu M. du Mayne (1) devoit estre general; le roy de Navarre s'en estoit retourné à Nerac, et mesme donné jusques en Bearn. Cependant qu'ils faisoient levées en Gascogne, M. le prince vers la Xaintonge et Poitou assembla ses forces, et alla investir Broüage (2); passé que j'eus la riviere de l'Isle, n'ayant nul commandement du roy de Navarre, mes troupes, selon la coustume des François, s'ennuyans de ne rien faire, je jugeois qu'elles s'affoibliroient plustost qu'autrement. J'envoye vers le roy de Navarre, l'avertissant du nombre des forces que j'avois, le lieu où j'estois, à dix-huict ou vingt lieuës de Confolans, où estoient les Suisses, l'attaque de M. le prince à Broüage, le conviant de venir avec ce qu'il avoit de delà, qui pouvoient faire quatre mille hommes de pied et cinq cens chevaux, pour faire un bon et grand corps d'armée, afin d'empescher ceux de la Ligue, sous le nom du Roy, de faire le leur. En mesme temps j'envoye à M. le prince, luy donnant les mesmes avis de mes forces, et le lieu où elles estoient, de plus la depesche que j'avois faite au roy de Navarre, ajoûtant que je craignois qu'on ne suivroit mes avis, et que les plaisirs de la compagnie de la comtesse de Guiche (3) retiendroient le roy de Navarre de delà plus long-temps que le bien des affaires generales le requeroit; que si le roy de Navarre ne venoit ou ne me commandât chose très-importante, que s'il me mandoit que je l'irois trouver. Les plaisirs et les jalousies

(1) *M. du Mayne.* Le duc de Mayenne.—(2) *Alla investir Broüage.* Le prince de Condé assiégea Brouage vers la fin de septembre 1585.

(3) *De la comtesse de Guiche.* Corisande d'Andoins, veuve de Philbert de Grammont, comte de Guiche.

prevalent ordinairement dans les grandes affaires plus que la raison.

Le roy de Navarre ne vint, ny ne me donna aucun commandement, sinon de me maintenir aux lieux et avec l'employ que je jugerois le meilleur. M. le prince estoit sur la deliberation de l'execution d'une entreprise sur le chasteau d'Angers (1), conduite par le sieur de Clairmont d'Amboise par le moyen de quelques hommes qu'il avoit pratiquez, qui estoient dans le chasteau. Voyant ceux qui estoient près de luy mes offres, la jalousie de mon arrivée, qu'ils jugerent leur devoir oster et de l'authorité et de la reputation, porterent ledit prince à me remercier, et que je ne m'avançasse, duquel avancement il fust reussi de très-grands avantages, soit que j'eusse peu rompre cette incertaine et très-mal digerée execution d'Angers, ainsi qu'elle parut telle, comme vous l'entendrez, ou y allant ledit prince, j'eusse facilement mené à fin le siege commencé à Broüage. Il part donc de devant Broüage, va passer la riviere de Loire avec sa cavalerie, laisse son infanterie dans quelques retranchemens, à quelques lieuës de Brouage ; passé qu'il eut la riviere de Loire, il trouva l'entreprise decouverte sans moyen de repasser ; ses troupes se rompent, luy va en Bretagne, M. de La Trimoüille (2) avec luy, duquel il avoit espousé la sœur, se met sur mer, et passe en Angleterre, où cette vertueuse Reine les receut fort

(1) *Sur le chasteau d'Angers.* Cette entreprise sur Angers étoit conduite par Georges de Clermont d'Amboise, qui comptoit sur les intelligences de Rochemore avec plusieurs officiers et gentilshommes du canton. (De Thou, liv. LXXXII.)

(2) *M. de La Trimoüille.* Claude de la Trémouille, duc de Thouars.

bien. M. de La Val (1) retourne à Saint-Jean avec peu de gens; à Broüage tout se retira : ainsi ces forces, ces desseins et la personne de ce prince fort valeureux, revinrent à neant. N'ayant donc peu servir aux susdites occasions, j'avisay, en servant le public, de servir à mon particulier, puis qu'il en faisoit une bonne part, ce qu'autrement je n'eusse fait, et ne vous conseille de le faire, de laisser perir le public, quelque profit que vostre particulier en puisse recevoir.

J'avois eu avis de Paris que M. du Mayne, poussé par un de la maison de Haultefort, serviteur de M. de Guise, pressoit le Roy de venir dans le vicomté de Turenne, et, en y passant une partie de l'hyver, prendre mes maisons; mais que si je voulois cela en asseurant le Roy, que la guerre ne se feroit de ma maison. Soudain je fis reponse à madame d'Angoulesme (2), messieurs de Chavigny et La Guiche, qui estoient ceux qui avoient manié cela, que je les remerciois, que puisque je mettois ma personne et ma vie au hasard pour me conserver la liberté de ma conscience, et le moyen de delivrer le Roy de l'oppression où il estoit, que j'y voulois aussi mettre mon bien. J'en donne avis au roy de Navarre, luy ajoustant les avantages que ses af-

(1) *M. de La Val.* Paul de Coligny, comte de Laval, étoit fils du célèbre d'Andelot. L'année suivante il perdit le même jour ses trois frères. Il en mourut de chagrin.

(2) *Madame d'Angoulesme.* Diane, légitimée de France, qui épousa en premières noces le duc de Castro, et en secondes noces le maréchal de Montmorency. On la désigna depuis sous le nom de la duchesse d'Angoulême. Elle eut ce duché, celui de Chastellerault, le comté de Ponthieu et le gouvernement de Limosin, en récompense des soins qu'elle avoit pris pour réconcilier Henri III avec Henri IV. L'auteur des Mémoires l'appelle ici, par anticipation, madame d'Angoulême : elle mourut à Paris en 1609.

faires avoient, le duc du Mayne, allant à la vicomté, où je ne croyois qu'il pust prendre Turenne ny Saint-Ceré, que par ce moyen il nous donnoit loisir de voir et oster la crainte de son armée à nos villes, que nous fortifierions et munirions cependant; qu'ainsi donc mes dommages servoient; pourquoy, sans luy en demander avis, j'avois fait telle réponse qui est dite cy-dessus. Il m'en remercia et m'en sceut bon gré : je tourne teste avec mes troupes, que je ne peus garder de quelque diminution, et m'en vins en Limousin prendre Tulle (1), n'ayant point de canon, afin de loger dedans, comme je fis, partie des forces qu'il me falloit pour jetter dans Turenne; M. du Mayne approchant, j'y mis le maistre de camp La Morie, et quelques huict cens hommes de pied; je reprens mon chemin vers la Dordogne et Bergerac, où le roy de Navarre m'avoit mandé se devoir trouver.

M. du Mayne part de Paris, ayant pourveu à l'entretenement de l'armée où il commandoit de deux millions de livres, d'une vente du temporel des biens ecclesiastiques (dequoy Scipion de Sardiny, pere du vicomte que vous connoissez, avoit fait le party), s'en vint en Xaintonge, menaça Saint-Jean, et s'achemina à Ville-bois, où il devoit avoir son armée ensemble, et y faire, comme il fit, sa montre generale. Le roy de Navarre, ayant près de luy son conseil et les plus suffisans capitaines, vouloit demeurer à la teste de la Dordogne, où il y avoit ces trois places, Bergerac, Sainte-Foy et Chastillon, beaucoup moins accommodées qu'elles ne le sont à cette heure. Personne n'estoit de

(1) *Prendre Tulle.* Après la prise de Tulle, les troupes du vicomte se débandèrent. (De Thou.)

cet avis; le courage neantmoins trop grand de ce prince le portoit à vouloir suivre son avis. Ce que voyant, je le suppliay de faire deliberer en conseil cela, et de vouloir donner son consentement à ce que par la pluralité des voix y seroit resolu : ce qu'il promit de faire avec beaucoup de difficulté, estimant qu'il iroit de sa reputation si, M. du Mayne estant si près, on le voyoit reculer; mais que neantmoins, et puis qu'il l'avoit promis, il suivroit ce qu'on resoudroit.

Le conseil assemblé, les avis de tous furent que ledit Roy devoit s'en aller à Montauban, et me laisser à la garde des places sur la Dordogne, et autres au deçà de la Garonne; ce qu'il fit avec commandement de faire ce que la necessité des affaires requerroit, pour, en deffendant ces places, ruiner cette armée, composée de quinze cens chevaux françois, douze cens reistres, de neuf mille hommes de pied françois et six mille Suisses, avec un bon equipage d'artillerie. Le mareschal de Matignon, lieutenant au gouvernement de Guyenne, avoit outre cela cinq à six mille hommes de pied et mille chevaux. Le roy de Navarre party, j'appellay à Bergerac tous les gouverneurs des places, à sçavoir de Sainte-Foy, Chastillon, Montsegur, Sainte-Baseille, Clerac, Monflanquin et Bergerac, pour apprendre l'estat de leurs places pour les fortifications, garnisons, munitions de vivres et de guerre, ensemble les volontez et deliberations des habitans, tant des villes que de la campagne, où il y en a grand nombre de la religion. Lesdits gouverneurs venus, il me sembla qu'ils me donnoient assez exacte connoissance de l'estat de leur gouvernement; je pris resolution de les aller toutes voir, ce que je pouvois faire en peu de jours, afin qu'avec

eux nous jugeassions de celles qui se pouvoient garder, ensemble de l'ordre et moyens qu'avions fait tenir.

Je les vis donc l'une après l'autre, et fusmes d'avis que nous les devions toutes tenir, sauf Sainte-Baseille: nous ne trouvasmes dans toutes que vingt ou vingt-deux milliers de poudre, peu de salpetre, presque rien de toute autre chose, dans les magazins non plus; mais les villes, combatantes pour la liberté de leurs consciences, et les habitans presque tous de la religion, faisoient des efforts volontaires à travailler et se munir de leur pouvoir, suivant ce que j'avois avisé et ordonné à chaque place d'y faire. J'avisay d'où chaque place qui avoit la jalousie d'estre assiegée auroit à prendre des hommes; les rivieres où elles estoient pour la pluspart nous donnoient cet avantage, qu'elles n'y pouvoient estre en même temps : ainsi je donne avis au roy de Navarre de nostre estat, et les avis que nous avions pris sous son bon plaisir; ce qu'il approuva, fors qu'il voulut qu'on deffendit Sainte-Baseille, dequoy après il en fut marry. Je fis un corps de deux mille cinq cens hommes de pied pour demeurer à la campagne, afin d'en jetter dans les places assiegées ou à assieger, et avois deux cens gentilshommes avec moy.

[1586] L'armée du duc du Mayne et celle du mareschal de Matignon ne se joignirent (1); ledit duc s'ache-

(1) *Ne se joignirent.* Le duc de Mayenne et le maréchal de Matignon se joignirent vers la fin de décembre 1585. Ils partagèrent leur armée en deux divisions, et promirent de se réunir à Sainte-Baseille le 25 février 1586. Le duc de Mayenne, à la tête de sa division, alla attaquer Montignac, qu'il enleva, ainsi que d'autres places voisines. Après un mois de siége, il échoua devant la petite ville de Castels. De Thou ajoute que le vicomte de Turenne, avec des forces très-inférieures, harcela continuellement le prince lorrain.

mine vers ma vicomté; en son chemin nous tenions Montignac le Comte, sur la riviere de Vezere; il fut mis en grande consideration si nous le devions garder, le voyant hors de moyen de luy donner aucune assistance, et la place très-mauvaise. Les considerations estoient que c'estoit perdre de la reputation et les hommes qu'on mettoit dans le chasteau, qui seul se pouvoit garder, la ville ne pouvant attendre aucun effort; au contraire, qu'au lieu de perdre de la reputation c'estoit en gagner, qu'on tireroit des consequences du moins au plus, que si Montignac avoit osé se laisser battre et deffendre, ce que devoient faire les grandes villes. Ainsi je resolus d'y mettre quelques soixante hommes et de bons, le sieur de La Porte de Lissac pour leur commander. M. du Mayne, n'estimant pas que cela se defendit, vint avec nonchalance l'attaquer; ainsi il luy fallut former un siege, faire des approches, assoir la batterie, et le battre pour y faire bresche, où il fut donné sans l'emporter. Cela dura neuf jours, de sorte que nos affaires receurent un fort grand avantage que cette grande armée, que peu de nos gens de guerre en avoient veu de semblable, aye eu de la peine et mis du temps à emporter cette bicoque.

La place fut renduë avec une honorable capitulation, perte de six ou sept hommes. Le mareschal alla assieger Castels, maison appartenante au sieur de Favas, où il demeura devant plus d'un mois. Le duc du Mayne, avec son armée, après le dit siege de Montignac, alla loger dans ma vicomté, dans la ville de Martel; au delogement de Montignac il fit reconnoistre ma maison de Montfort, où s'allerent jetter dedans vingt-cinq ou trente gentilshommes, qui partirent de Bergerac où

j'estois, et quelques trente soldats de mes gardes. Auprès de ladite maison il y a, à quelque deux cent pas, une montagne, que ceux qui furent envoyez pour reconnoistre voulurent gagner, où il fut fait une escarmouche, et tellement deffenduë, qu'elle demeura aux nostres; ainsi ils s'en retournerent faire leur rapport à M. du Mayne de ce qu'ils avoient veu, lequel, fit jugement que le courage de ces hommes, quoy que la place fut bien foible, luy feroit perdre plus de temps à la prendre, et hazarderoit plus son armée qu'il n'y auroit de profit à la prendre, et ainsi ne s'y amusa point. Il logea toute son armée dans la vicomté, dans laquelle il prit toutes les petites places, Montvalant, Gaignac, Beaulieu, Roseme, Meissac, Turenne et Saint-Ceré, dans lesquelles j'avois mis bonne garnison : dans Turenne j'avois jetté, comme j'ay desjà dit, le regiment de La Morie, que j'avois auparavant entretenu dans Tulle, laquelle j'avois fait quitter à l'abord de l'armée de M. du Mayne, comme ne se pouvant deffendre. M. de Bouzoles, avec trente ou quarante gentilshommes, s'y estoient jettez durant le sejour de M. du Mayne. A Martel il se fit plusieurs escarmouches sur le haut de Turenne au Marchedial, à l'une desquelles le sieur de La Morie ayant logé une embuscade, s'estant avancé pour attirer le sieur de Sacremore (1), qui commandoit à deux cens chevaux des ennemis, ledit de La Morie l'amenant à ladite embuscade, d'où fut faite une decharge d'arquebusade sur les ennemis, ledit La Morie allant le mesme chemin par où les ennemis le suivoient, une arquebusade tirée par un des nostres luy

(1) *Le sieur de Sacremore.* Ce Sacremore est appellé par de Thou Sacromore de Birague.

donna dans la teste, et le tua : estant une maxime que lors qu'en pareil cas on va pour attirer les ennemis, il faut que ceux qui les attirent cherchent un autre chemin pour la retraitte, que celuy qui va droit à l'embuscade.

Durant ce temps-là, le roy de Navarre, estant à Montauban, s'exerçoit à prendre de petites places à l'entour de la ville, et à faire la guerre guerroyable avec les villes voisines, avec le petit corps de troupes qu'il avoit, qui pouvoient estre environ deux mille hommes de pied, et trois ou quatre cens chevaux. Il luy prit fantaisie de venir voir les villes de Gascogne, et passa la Garonne au Mas, s'en vint à Nerac, d'où il partit pour aller en Bearn, plus pour y voir la comtesse de Guiche que pour occasion que luy en donnoient les affaires publiques. M. du Mayne en averty (1), estima qu'avec la diligence il pouvoit aller passer la riviere de Garonne, pour par ce moyen l'assieger dans quelques-unes des places que ledit Roy tenoit au delà de la riviere de Dordogne auprès de Souillac, auquel lieu n'ayant point de bateaux suffisans pour passer son artillerie, et n'en pouvant faire approcher qu'il ne luy fallut perdre quelques jours, il la fit passer par le fond de l'eau avec des cables forts et puissans, ayant bien fait reconnoistre que le fond estoit dur et sans vase; s'avança avec douze cens chevaux, et quelques deux mille hommes de pied pour l'effet susdit : ce qu'il ne

(1) *M. du Mayne en averty*. De Thou (liv. LXXXV) dit que l'entreprise avorta par la lenteur du duc de Mayenne; mais il ne s'accorde pas avec le vicomte de Turenne sur la marche que celui-ci prétend avoir faite. Au contraire, il assure que ce seigneur accompagnoit le roi de Navarre en Béarn.

put faire que ledit Roy n'en fust averty, et ne fut venu à Caumont, d'où il passa la riviere pour aller en Gascogne. Moy cependant je partis au mesme temps de Bergerac que ledit duc partit de Martel, sur l'avis que j'eus que le duc alloit en Quercy, et m'en allay avec trois mille hommes de pied et quatre cens chevaux passer par la Gascogne, me jetter à Montauban, pour estre à la teste dudit duc s'il eut pris le chemin de Quercy. Ayant sceu le changement de son dessein, après estre arrivé à Montauban je repartis soudain avec ces mesmes forces, repassay la riviere de Garonne, et vins me jetter dans Nérac; estant l'armée dudit duc logée à Eguillon, Port Sainte-Marie, Tonnins et autres lieux aux environs, ils menacent les places de Nerac, Casteljaloux, Clerac, Montsegur et Sainte-Baseille. Le mareschal de Matignon, en ce mesme temps, eut achevé son siege de Castels : ledit duc ayant envie de joindre ces deux armées, avisa d'assieger Sainte-Baseille, où le Roy avoit fait jetter huict à neuf cens hommes, lequel siege ne dura qu'onze ou douze jours, estant la place, comme il a esté dit cy-dessus, jugée très-mauvaise; cependant nous fortifions toutes les places, et moy particulierement Nérac, où je fis commencer et fort avancer la pluspart des fortifications qui y sont encore, jugeant que ledit duc nous devoit attaquer, encore qu'il y eut de bons hommes, où, s'il en fust venu à bout, il eust trouvé puis après peu de chose qui luy eust resitsé, son armée estant puissante, les deux estant jointes, et n'y ayant rien qui luy disputât la campagne.

Neantmoins, au lieu de venir à nous, il alla assieger Montsegur, qui est une ville en Agenois, d'une belle assiette sur une montagne, en laquelle commandoit le

sieur de Melon, dans laquelle on jetta moins d'hommes et de munitions qu'il n'en fut de besoin. Le roy de Navarre estoit encore à Bergerac, où il avoit peu d'hommes. Moy, voyant ces choses, j'allay passer la riviere, et m'en vins à Clerac, et n'osay degarnir Nérac que je ne visse l'armée des ennemis bien obligée, qui fut occasion que je n'y en pus pas jetter. M. du Mayne(1) feignit une maladie durant ledit siege pour avoir sujet de s'aller faire penser à Bordeaux, et laissa le sieur de Matignon pour parachever le siege; ledit duc cependant se menageoit de la creance dans Bordeaux pour s'en asseurer, y ayant tousjours une notable mesintelligence entre les serviteurs du Roy et ceux de la Ligue. Le siege finy, l'armée de M. du Mayne s'estant repanduë dans les provinces pour se rafraischir un peu, je m'en vins sur la Dordogne, où je voyois qu'ils jettoient leurs desseins, la ville de Bordeaux continuant à solliciter son elargissement, qu'on avoit desjà commencé par la prise de Castels, Sainte-Baseille et Montsegur, n'ayant plus proche d'elle que la ville de Castillon.

(1) *M. du Mayne.* Selon de Thou, la ville de Montségur capitula le 10 mai; et le duc de Mayenne, soit qu'il fût malade ou non, ne se retira à Bordeaux qu'après le siége. D'ailleurs, de Thou convient de la mésintelligence qui régnoit entre le prince lorrain et le maréchal de Matignon. Le dernier exécutoit les ordres secrets de Henri III, qui ne vouloit pas qu'on écrasât le roi de Navarre. Ce fut là ce qui sauva ce prince.

FIN DES MÉMOIRES DU DUC DE BOUILLON.



# MÉMOIRES

## DES CHOSES ADVENUES EN FRANCE

## ES GUERRES CIVILES,

DEPUIS L'AN 1560 JUSQUES EN L'AN 1596.

## PAR MESSIRE GUILLAUME DE SAULX,

SEIGNEUR DE TAVANNES,

CHEVALIER DES DEUX ORDRES DU ROY, LIEUTENANT GENERAL POUR SA MAJESTÉ AU DUCHÉ DE BOURGONGNE.



# NOTICE

SUR

# GUILLAUME DE TAVANNES

## ET SUR SES MÉMOIRES.

Nous avons donné dans la notice sur le maréchal Gaspard de Tavannes tous les détails qu'on peut désirer relativement à la maison de Saulx, l'une des plus illustres de la Bourgogne. Guillaume de Tavannes, fils aîné de Gaspard, naquit à Dijon vers 1554. Il eut une éducation sévère : à peine entré dans l'adolescence, il fut témoin des excès auxquels les guerres de religion entraînèrent ses compatriotes ; mais son caractère, enclin à la douceur et à la modération, l'empêcha de suivre l'impulsion qu'il auroit pu recevoir de sa famille ; et, s'il ne partagea pas l'inflexibilité de son père à l'égard des protestans, il porta encore plus loin que lui une fidélité à toute épreuve à sa religion et à son roi.

Il avoit à peu près dix-huit ans à l'époque de la mort de son père [1573]; et, tandis que son frère puîné, Jean de Saulx, qui prit le titre de vicomte, témoignoit le plus vif ressentiment de ce que Charles IX ne tenoit pas les promesses qu'il avoit faites à leur père mourant, il vécut tranquille en Bourgogne, et se mit en quelque sorte sous la tutelle de Chabot Charny, qui, chargé du commandement de la province, avoit, l'année précé-

dente, préservé les protestans de Dijon du massacre de la Saint-Barthélemy.

Au commencement de 1574, Charles IX, effrayé de la situation de son royaume, voulut connoître le vœu des peuples. Les lieutenans généraux dans les provinces furent chargés de le recueillir, et Tavannes, qui exerçoit cette fonction en l'absence de Chabot Charny, porta aux pieds du monarque les doléances de la Bourgogne. Dans un mémoire rédigé avec soin, il demanda la convocation des états-généraux, se figurant que c'étoit l'unique moyen de rapprocher les partis, et d'extirper les abus. Son extrême jeunesse l'empêchoit d'apercevoir les conséquences que pouvoit avoir une telle réunion, dans une crise aussi violente que celle où se trouvoit alors la France. Mais, comme ses intentions étoient pures, il ne fut point blessé du refus de la Cour; et il repartit pour la Bourgogne, déterminé à ne jamais s'écarter de la ligne qu'il s'étoit tracée.

Il apprit bientôt la mort de Charles IX; et, de concert avec Chabot Charny, dont il épousa la fille deux ans après [18 octobre 1576], il maintint la tranquillité dans la province pendant l'absence de Henri III, qui, devenu roi de Pologne quelque temps auparavant, quitta ce trône pour venir occuper celui de France, où les plus horribles catastrophes l'attendoient.

Au milieu de l'anarchie, des désordres et des guerres civiles qui désolèrent la France dès le commencement de ce règne, la Bourgogne, grâce aux soins de ces deux hommes dévoués, demeura calme jusqu'en 1584, époque à laquelle la Ligue acquit la plus grande influence par la mort du duc d'Alençon, qui, vu la stérilité de l'épouse de Henri III, sembloit devoir assurer le trône au roi

de Navarre, chef des protestans. L'année suivante, Mayenne surprit la ville de Dijon, et s'efforça de faire déclarer toute la province pour la Ligue; mais il trouva dans Tavannes un adversaire redoutable : celui-ci maintint presque toutes les autres villes dans le devoir ; et il seroit probablement parvenu à dissiper la faction, si le traité de Nemours, arraché au malheureux monarque [7 juillet 1585], n'eût soumis le royaume au pouvoir des Guise.

Ce traité, qui anéantissoit l'autorité royale, ne pouvoit long-temps subsister : le duc de Guise abusa de son ascendant sur un peuple égaré; il ne craignit pas de chasser le Roi de sa capitale; et, peu satisfait de l'avoir abreuvé d'humiliations, il osa le braver aux états de Blois, audace qui lui coûta la vie [23 décembre 1588]. Ce coup d'Etat n'eut pas les suites que Henri III avoit espérées : après quelques instans de stupeur, la Ligue, exaspérée par la mort de son chef, se releva plus redoutable que jamais, et presque toutes les provinces partagèrent ses fureurs.

Quoique la Bourgogne fût au pouvoir de Mayenne, frère du duc de Guise, qui en avoit le gouvernement, Tavannes, qui n'avoit d'autre place fortifiée que son château de Corcelles, situé près de Semur en Auxois, se déclara hautement pour le Roi. Il lia des relations avec les membres du parlement de Dijon qui étoient restés étrangers à la Ligue, et il partit bientôt pour Blois avec le président Fremiot, magistrat digne, par ses lumières et son courage, de jouer le plus grand rôle dans la lutte terrible qui se préparoit. Ils furent accueillis avec transport par Henri III, qui, n'ayant pas d'argent à leur donner, confia le gouvernement de la

Bourgogne à Tavannes, auquel il accorda les pouvoirs les plus étendus [24 février 1589].

De retour à Corcelles, Tavannes, désormais unique dépositaire de l'autorité légitime, fit de grands préparatifs de guerre. Il y employa les fonds d'une terre qu'il venoit de vendre, et il se procura par la suite de nouvelles ressources, en empruntant à des particuliers des sommes considérables dont ses propriétés répondoient. Après avoir rassemblé quelques troupes, il s'empara de Flavigny, petite ville peu éloignée de son château, où il réunit la partie du parlement de Dijon qui étoit demeurée fidèle au Roi. Peu de temps après il prit Semur, ville plus importante, et il y établit son quartier général. Ce fut de cette place, fortifiée avec soin, qu'on le vit, pendant plusieurs années, faire des incursions imprévues dans toutes les parties de la province, livrer des combats continuels, surprendre des villes, et ne pas laisser aux ligueurs un moment de repos.

Lorsqu'il apprit que Henri III avoit été assassiné à Saint-Cloud [premier août 1589], il fit prêter serment de fidélité à Henri IV par la noblesse dont il étoit suivi; et bientôt après il convoqua dans Semur les états de la province. La réunion fut nombreuse; elle ne fut composée que de royalistes zélés; et des secours assez considérables furent votés. La position de Tavannes, d'abord si difficile, étoit devenue très-brillante; et il auroit dès lors rendu au Roi les plus éminens services, si le maréchal d'Aumont, envoyé par le monarque, n'eût porté la division dans un parti jusqu'alors étroitement uni [1590]. Ce général voulut suivre un autre plan que celui qui avoit été adopté par Tavannes; il le contraria

dans toutes les occasions, et ne négligea rien pour diminuer son autorité. Cette conduite nuisit beaucoup à la cause royale : de nombreuses scissions eurent lieu ; et l'enthousiasme dont Tavannes avoit été l'objet fut refroidi. . . . . . . . . .

Mais ce désagrément ne le découragea pas : après avoir obtenu de Henri IV le rappel du maréchal, il eut à remporter sur lui-même la victoire la plus pénible que le devoir pût imposer : son frère, le vicomte de Tavannes, venoit d'être nommé lieutenant général de Bourgogne pour la Ligue, et il fallut qu'il combattît contre lui. « Si mon frere, écrivoit-il à Henri IV, vient « à la guerre, comme il en est le bruit, je la luy feray « si ferme, que mes malveillans n'auront point sujet de « me blasmer. » Cependant il eut pour le vicomte tous les égards que réclamoient les liens du sang ; et, sans manquer à ses devoirs, il saisit toutes les occasions de lui rendre des services personnels. « Un gentilhomme, « dit-il dans ses Mémoires, qui tire son frere de peine, « quelque mauvaise intelligence qui soit entre eux, en « a toujours de la gloire. »

Pendant les années 1593 et 1594, les deux frères luttèrent l'un contre l'autre sans obtenir d'avantages décisifs. En 1595, Biron vint commander en Bourgogne, où, aidé par Guillaume de Tavannes, il obtint des succès. Peu de temps après Henri IV s'y rendit, et battit, près de Fontaine-Française, le duc de Mayenne, qui s'étoit réuni au connétable de Castille [5 juin 1595]. Alors la Ligue fut étouffée en Bourgogne ; mais Tavannes, qui depuis tant d'années y soutenoit la cause royale presque à ses dépens, n'obtint aucune récompense : Biron fut nommé gouverneur de la province ;

et Claude de Beauffremont, baron de Senecey, ligueur qu'il avoit fallu gagner, eut la lieutenance générale. Tavannes, dont la noble conduite n'avoit eu pour mobile aucune vue d'ambition, ne montra point de mécontentement; il parut au contraire suffisamment payé de ses nombreux sacrifices par un témoignage de satisfaction que lui donna Henri IV, dans des lettres patentes très-honorables, qui furent enregistrées au parlement de Dijon le 26 février 1596. Il ne dit qu'un mot, dans ses Mémoires, sur ses services et sur ceux de la noblesse qui avoit partagé son dévouement: « Partie, observe-t-il, a esté mal recognue, mais « Sa Majesté estoit excusable à cause de ses grandes « affaires. »

Tavannes, après tant de travaux, se retira dans ses terres, où il vécut dans la plus profonde tranquillité, et sans prendre aucune part aux affaires publiques: jouissant de ce calme que donne une bonne conscience, il parvint à une vieillesse très-avancée. A soixante-dix-huit ans il se remaria avec Jeanne de Pontaillier, dont il eut deux fils. Il mourut en 1633, âgé de plus de quatre-vingts ans.

Ce fut dans sa retraite qu'il composa l'ouvrage que nous publions, et qui a pour titre: *Mémoires des choses advenues en France ès guerres civiles, depuis l'année* 1560 *jusques en l'an* 1596. Il expose lui-même le point de vue sous lequel la partie qui traite des affaires de la Bourgogne peut inspirer de l'intérêt. « J'ay escrit au « long ce discours, dit-il, parce qu'en l'histoire gene- « rale des guerres de la Ligue on n'a point faict men- « tion de ce qui s'est passé en Bourgongne pendant icelles, « nonobstant qu'il s'y soit executé plusieurs bons effects

« et stratagemes dignes d'eternelle memoire, avec les « seules forces de la province. »

Les principes qu'il suivit constamment sont développés dans des réflexions pleines de justesse, et qu'on peut considérer comme de hautes leçons de politique. « Les « hommes genereux, dit-il, se glissent facilement à « l'ambition : les grandes entreprises, soyent-elles justes « ou non, leur plaisent, et souvent ils sont si peu « fournis de prudence, que, voulant franchir tel preci- « pice, ils y demeurent au milieu. Les uns en eschap- « pent à demy froissés, les autres succombent et s'y « perdent du tout. Exemple qui nous apprend de ne « nous fier point entierement en nos forces. L'equité doit « premierement marcher après l'authorité du magistrat. « La rebellion d'un subject envers son prince se peut « rapporter à celle de l'homme contre Dieu : aussy sa « justice le punit en temps et lieu rigoureusement. Un « hardy et insolent entrepreneur n'emporte aucune « louange, quand mesme ses desseins reussiroient heu- « reusement pour luy ; ce qui arrive fort rarement, « car les meschans projects sont perissables. Il faut donc, « pour bien reussir, suivre les bons desseins, lesquels « n'arrivent pas tousjours au but desiré, Dieu se reser- « vant la disposition du succez des choses humaines « afin que nous ne nous en glorifions point, et pour « nous faire cognoistre notre foiblesse. Si est-ce pourtant « qu'ils reussissent plus souvent que les meschans, par « la faveur que le Ciel leur accorde. »

L'abbé Papillon, dans sa Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, cite deux éditions des Mémoires de Guillaume de Tavannes, dont il ne donne pas les dates, l'une in-4° chez Samuel Bachi Petri, l'autre in-folio

sans nom d'imprimeur, et qui a été quelquefois jointe à l'édition des Mémoires de Gaspard de Tavannes [Lyon 1657]. Ce bibliographe n'avoit pu se procurer l'édition de 1625, Paris, in-4°, qui est la meilleure, et que nous avons suivie.

---

# MÉMOIRES

DE

# GUILLAUME DE SAULX,

## SEIGNEUR DE TAVANNES.

## LIVRE PREMIER.

La cognoissance de l'evenement des choses humaines, et des causes d'iceluy, nous a esté donnée de Dieu pour en bien user à l'entretenement et à l'accroissement de l'ordre politique, qu'il veut estre maintenu en ce monde à sa gloire. C'est le but auquel la sincerité des plus advisez doit tendre. A leur imitation, j'ay redigé par escrit succinctement quelques particularitez de ce qui s'est passé au duché de Bourgongne, et en aucunes autres provinces de ce royaume, depuis l'année 1560 jusques à 1596. J'ay remarqué et veu à l'œil ce que j'escris, ayant esté obmis par tous ceux qui ont fait mention de l'estat de France. Ma bonne volonté en ce subject suppleera à tous les defaux qu'on me pourroit imputer, mon dessein n'ayant esté de produire une histoire entiere, mais un simple et veritable recit, lequel ne se treuvera sans fruict. Les travaux que j'ay porté en la guerre pour le service de mon prince et le bien de

ma patrie de Bourgongne, en laquelle j'ay eu, sept années expirées en l'an 1596, la premiere authorité, tant à commander aux forces et armées de la campagne qu'aux villes, y ayant esté utile, comme chacun de ce païs-là sçait. Les troubles cessez par la paix generale faicte en France, tant avec le roy d'Espagne qu'autres princes, et les rebellions civiles esteintes, j'ay pris le loisir de mettre la main à la plume, et avec un plus doux labeur que les passez me rendre dans le repos encores utile en cette description, que je desire estre receuë de bonne part; priant la Majesté divine nous vouloir continuer la paix, à son honneur et au bien de son peuple, aussi longuement que les plus sages et vertueux la desirent. La fragilité et imbecillité de l'homme est deplorable en ce qu'il ne demeure jamais en un mesme estat. Nous ne devons esperer rien de nostre vertu et force sans la benediction du Tout-Puissant, ny autre appuy que celuy qui vient de luy-mesme, comme dit l'Escriture saincte : *Qui plante et arrose n'est rien; mais Dieu, qui donne accroissement, est tout à toutes choses.*

Peu de temps avant l'année 1560, Henry, deuxiesme du nom, roy de France, celebroit à Paris les nopces du daufin François (1) avec la royne d'Escosse, de Philippe, roi d'Espagne, et de madame Elisabeth sa fille, celles de Philibert Emmanuel, duc de Savoye, et de madame Marguerite sa sœur, en grande joye, triomphes et festins, où toutes les pompes et felicitez

(1) *Les nopces du daufin François.* Ce jeune prince avoit épousé Marie Stuart, reine d'Écosse, en 1558. Ce fut le 10 juillet 1559 que fut blessé à mort Henri II, au milieu des fêtes qu'il donnoit à l'occasion des mariages de sa fille et de sa sœur.

du monde s'estoient assemblées pour accroistre les delices de la paix generale faicte entre les princes par tous les païs de leur obeissance, quand le Roy, en un tournoy dressé pour donner plaisir aux assistans, apporta par sa mort, advenuë d'un coup de lance donné par le comte de Montgommery, le plus sensible deuil, et d'autant plus extreme qu'il n'estoit point attendu, et qui fut la premiere boucle de la chaisne qui a lié la France pour estre affligée par plus de trente-cinq années aux guerres civiles, qui l'ont portée sur le bord de son entiere et totale ruine, où infailliblement elle auroit esté precipitée sans l'ayde divine qui l'en a garantie. Après le deceds de ce grand prince, son fils, François second, estant en bas aage à son advenement à la couronne, employe messieurs de Guise, oncles de la Royne sa femme, en ses plus importantes affaires. Alors une grande assemblée des estats generaux de France s'estant tenuë en la ville d'Orleans, après laquelle quelques gendarmeries furent mandées, plusieurs reglemens (1) sur le faict de la religion et de l'Estat, en termes d'estre establis, demeurerent indecis.

[1560] Ce jeune Roy, par une descente sur l'oreille, ayant suivy son pere de bien près, mourut une année après luy (2). Le prince de Condé, lors prisonnier, fut mis en liberté; et sous le roy Charles neufiesme, successeur du deffunct, qui estoit aussi en bas aage, les princes du sang et mesdits sieurs de Guise debattoient entr'eux la gloire et la charge du gouvernement du

(1) *Plusieurs reglemens.* Ces réglemens ne furent faits qu'après la mort de François II. — (2) *Une année après luy.* François II, parvenu au trône au mois de juillet 1559, mourut le 5 décembre 1560; ainsi il survécut dix-sept mois à son pere.

Roy et du royaume, s'aydans les uns et les autres du faict et du pretexte de la religion.

[1561] Le mal desja commencé s'accreut, pour auquel remedier la Royne mere, Catherine de Medicis, estant declarée regente (1), l'edict de janvier en l'année 1560 (2) fut resolu par les Estats, par lequel l'interim estoit estably en France; c'est à dire l'exercice des deux religions fut publié par toutes les provinces en dependans, excepté en quelques-unes, et mesmement en celle du duché de Bourgongne (3), se disans les Bourguignons plus anciens et premiers chrestiens que les autres François, lesquels ne l'avoient esté que par le moyen de l'une de leurs princesses mariée au roy Clovis premier. C'est pourquoy ils vouloient aussi estre les derniers à souffrir dans leur pays ceste nouvelle religion. Ils avoient avec eux Gaspard de Saulx, sieur de Tavannes, lieutenant du Roy, pour les gouverner, personnage très-catholique, et affectionné à Sa Majesté, lequel se conformoit à leur bonne resolution d'autant plus facilement, qu'en ce il disoit faire le service du Roy son maistre, et que toute rebellion qui paroissoit en ces nouveaux religieux luy estoit suspecte, les mouvemens desquels pulluloient en divers lieux, et pouvoient apporter une grande subversion en tous ordres. Et de fait il ne se treuva point trompé par les desseins que tost après ils executerent sur les

(1) *Estant declarée regente.* Catherine de Médicis, quoique maîtresse absolue des affaires, n'eut point le titre de régente pendant la minorité de Charles IX.—(2) *En l'année* 1560 : lisez 1562.

(3) *Et mesmement en celle du duché de Bourgongne.* La véritable cause de l'inexécution de l'édit de janvier en Bourgogne fut l'opposition opiniâtre de Gaspard de Tavannes, père de Guillaume, qui y commandoit. Il prit sur lui d'empêcher le parlement de Dijon de l'enregistrer.

villes de son gouvernement, que je desduiray briefvement après avoir informé le lecteur quel fut ledit sieur de Tavannes : son admirable generosité et probité meritent bien qu'on en grave le souvenir sur le marbre d'une eternelle memoire. Son origine vient des comtes de Saulx, chasteau situé à cinq lieuës de Dijon, à costé du chemin de Langres. C'est le nom de ceux de sa maison, qui a toujours esté alliée en des nobles et grandes familles, et entre autres à celles de Montbeliard, Vienne, Sainct-Seine, Bauffremont, Tavannes, d'Inteville, Labaulme, Chabot et Pontallier. Sa jeunesse commença de donner quelque bon indice de sa valeur à la bataille de Pavye, l'an 1524 (1), où il se trouva estant mis hors de page du roy François premier. Après il fut ès guerres d'Italie, tant sans avoir charge que guidon de la compagnie de gens-d'armes du sieur grand escuyer Galliot; où ses deportemens furent si signalez, que monseigneur duc d'Orleans, frere du roy Henry second, dressant l'estat de sa maison, l'y voulut employer des premiers; et lui ayant baillé le guidon de sa compagnie, peu de temps après lui en laissa la lieutenance : laquelle compagnie il eut après le deceds de monseigneur d'Orleans, lequel il assista et servit à la conqueste du duché de Luxembourg en l'année 1552 (2), bien veu de luy, et ayant des premiers commandemens en son armée. Ledit sieur de Tavannes avoit faict preuve de sa valeur à la bataille de Cerizolles, où M. d'Anguien obtint la victoire sur l'Espagnol contre le marquis du Gast, à celle de Renty, en la presence du roy Henry second et de l'empereur Charles cinquiesme, comme se void par

(1) *L'an* 1524. La bataille de Pavie fut livrée le 24 février 1525.

(2) 1552 : lisez 1542.

l'extraict d'une lettre escrite du camp du Roy par le sieur de Sallignac, gentilhomme françois, au cardinal de Ferrare, que j'ay estimé devoir estre icy couchée, m'asseurant que la lecture s'en treuvera très-agreable, pour y estre remarquée la magnanimité de l'armée françoise, et principalement celle du Roy, des princes, et aussi la valeur signallée du mesme sieur de Tavannes.

« Le roy de France Henry II, pour faire vivre son armée ès païs de l'ennemy, et attirer l'empereur Charles V avec la sienne à la bataille, avoit assiegé le chasteau de Renty le 12 aoust 1554, et le battoit de deux costez. M. le duc de Guise, ayant charge de faire garder le bois sur un costau qui estoit à l'advenue des ennemis du costé de la plaine de Foquemberge, prit trois cens arquebuziers françois, et un nombre de corcelets, pour soustenir cette entreprise. L'ennemy n'avoit moins de gens que nous : M. de Guise à minuict en vit un gros d'arquebuzerie espagnolle venir à la teste du bois; les nostres les contraignirent se retirer en leur camp. L'on recommença le lundy, treiziesme jour du mois, de tirer contre le chasteau. L'Empereur ayant commandé aux conducteurs de son avant-garde l'ordre qu'ils avoient à tenir, M. de Guise, environ midy que le soleil eust gaigné sur le brouillas, descouvrit trois files bien espaisses d'arquebuziers espagnols sortis de leur camp avec leurs troupes de piquiers; et après eux, et à costé, trois gros escadrons de gens de cheval; l'un d'Espagnols, et les deux autres de pistolliers allemans, puis deux bataillons de lansquenets, et sept ou huict pieces d'artillerie, venans vers luy; de

quoy il donna advis au Roy et à M. le connestable de Montmorency; lesquels commanderent incontinent toutes les troupes de nostre armée se rendre sur la plaine au bas de la montagne, sans toutesfois diminuer la garde des trenchées : et cependant deux files de ces arquebuziers espagnols assaillirent le bois par deux costez, et la tierce du milieu donna par le devant, favorisée du reste de leurs troupes qui venoient en front; ce qui ne fut sans que les nostres les receussent. Mais M. de Guise, qui vit estre impossible de soustenir tel effort avec si peu de soldats ne pouvant estre si promptement secourus, commença à les retirer jusques au bout du costau à l'ayde du bois. Soudain les ennemis occuperent ce qu'il avoit abandonné, s'avançans sur luy, où, pour le soustenir, vint sa compagnie de cent hommes d'armes, celle du sieur de Tavannes de cinquante, et le regiment des chevaux legers de M. de Nemours. Puis M. le Connestable, après avoir, pour l'incommodité du lieu estroict, quelque peu changé l'ordre qui avoit esté arresté des bataillons, il en fit marcher un en avant de gens de pied françois par le haut, et après quatre regimens de gendarmerie, le bataillon des Suisses et un de lansquenets par le pendant, et la cavallerie legere de M. d'Aumalle plus avancée sur leur aisle gauche au bas de la plaine, et un nombre d'Escossois à pied des bandes au costé droict de la gendarmerie le long du bois, afin que les ennemis ne vinssent par le couvert tirer en flanc. Et ce faict, mondict sieur le Connestable advertit le Roy, disposant de mesme ses troupes en l'estendue de la plaine, qu'il voyoit marcher les ennemis en grandes forces bien serrez, ayant gagné la teste du bois sur M. de

Guise, lequel se laissoit pousser devant eux, et qu'il s'en alloit, ensemble M. de Vendosme et M. le mareschal, à eux. A cela le Roy, content d'avoir amené l'Empereur à la battaille, respondit qu'hardiment il allast quand l'occasion l'y convieroit, et qu'il le suivroit de près. Mondit sieur de Guise, voyant approcher le bataillon de nos François, où M. l'admiral de Chastillon, colonnel de l'infanterie françoise, s'estoit mis à pied, commanda que le regiment de chevaux legers de M. de Nemours, où les sieurs de Randan, de Piennes et Curton estoient avec leurs cornettes, fist la premiere charge, et que le sieur de Tavannes, avec sa compagnie d'ordonnance et le guydon de la sienne, le soustinst. Ceste cavallerie legere alla incontinent sur leurs gens de cheval, qui la receurent hardiment, et, trouvant les nostres en petit nombre, les renverserent, et passerent outre. Lors le sieur de Tavannes chargea et entra dedans les ennemis, les esbranla; mit la pluspart en routte, et leurs arquebuziers à pied qui endommageoient les nostres; et là fut gaignée une cornette d'un colonnel alleman. Soudain M. de Guise, accompagné de M. le prince de Ferrare, M. le grand prieur de France son frere, ensemble d'autres seigneurs, alla avec les hommes d'armes de sa compagnie donner sur leurs gens de cheval et de pied, qui furent rompus. Les Espagnols à cheval entreprindrent, avec la faveur de quelque reste d'arquebuziers à pied, faire ferme à une aisle du bois. Sur ceux-cy M. de Nevers avec sa compagnie fit une charge et les deffit: les pistolliers allemans, après estre rompus, prirent la fuite. Fut rapporté que l'Empereur, qui suivoit avec sa bataille, voyant son avant-garde defaicte, avoit usé d'une soudaine retraicte: la victoire,

qui sembloit le favoriser du commencement, se tourna pour nous. Nos gens presenterent au Roy sept pieces d'artillerie et vingt enseignes ou cornettes gagnées. Ce jour il recompensa ceux qui les avoient prises de dons, et honora le sieur de Tavannes du collier de son Ordre, le prenant de son col, et le mettant au sien en presence de l'armée. Leur camp se tint en armes toute la nuict, et nous en fismes de mesme en l'avant-garde. Le lendemain matin, ils nous apparurent des trenchées devant leur camp, vers nostre advenue : neantmoins, pour le desir que le Roy avoit de terminer son entreprise par un general combat, il envoya M. le Connestable et autres chefs recognoistre si on pouvoit les y assaillir; mais, après qu'ils eurent recognu l'advantage du lieu, leur sembla que la raison de la guerre y repugnoit, et que le Roy, ayant gasté le païs de l'Empereur jusques à trois lieues de Bruxelles, pris ses places, et l'ayant contrainct de venir au combat, auquel il luy avoit rompu son avant-garde, pris de ses pieces d'artillerie, et plusieurs de ses enseignes, vraye marque de victoire et bataille gagnée, il se devoit contenter. Ce considéré, et le sejour apportant incommodité de vivres, le Roy prit le chemin de son retour. »

[1562] Pour revenir à nostre premier discours, sur le refus fait l'année 1561 (1) de la publication de l'edict de janvier au duché de Bourgogne, ceux de la nouvelle opinion y estans, se voyants exclus des assemblées qu'ils vouloient faire sous pretexte de la liberté du presche, dans lesquelles leurs desseins se pouvoient facilement tramer pour surprendre plusieurs places,

(1) *L'année* 1561 : lisez 1562.

appellerent aucuns de leurs voisins, et entre autres le sieur de Montbrun du Dauphiné, lequel s'estant saisi de la ville de Chalon sur Saosne par quelques intelligences, en fut aussi-tost chassé à la diligence que fit le sieur de Tavannes avec sa compagnie de gensdarmes. Ceux qui s'estoient saisis de la ville de Mascon en furent chassez de mesme, de sorte que son gouvernement demeura entierement en l'obeissance du Roy : et pour l'y maintenir, il fit depuis faire des citadelles esdictes villes. La derniere d'icelles fut prise par un stratageme remarquable. Ceux de la nouvelle opinion, que l'on appelloit lors huguenots, s'estans saisis de Lyon, Villefranche et Belle-ville, sous la conduite du comte de Saulx, avoient fait acheminer quatre mille Suisses entre lesdictes deux villes de Chalon et Mascon, et, sur l'asseurance de ces forces avancées, on faisoit peu de garde en celle de Mascon. Le sieur de Tavannes, en ayant eu advis, fait acheminer depuis Chalon, par chemins destournez, sa compagnie de gensdarmes, conduicte par le sieur de Trotedan, qui en estoit enseigne, accompagné des sieurs de Canteperdris et Sainct Poyat, qui commandoient à trois cens hommes de pied choisis. Ayans faict leur repeue au chasteau de Lourdon, esloigné des villages, arrivent avant jour à demy quart de lieue de Mascon, où ils firent alte. Ledict sieur de Canteperdris s'estant avancé, avec soixante arquebuziers, à trois cens pas de la porte, desquels il en avoit logé quinze avec un capitaine dans une petite maison qui en estoit proche, et fait acheminer un chariot de foin conduict par trois soldats habillez en chartiers, incontinent qu'il fut demye heure de jour, deux hommes de la ville allant faire la descouverte entrerent en

ceste maison : l'un y fut tué et l'autre arresté. Ledict chariot ayant faict alte sur le pont levis de ladicte porte, les quinze soldats y allerent promptement, et attaquerent le corps de garde qu'ils deffirent, assistez dudict Canteperdris qui y accourut avec sa suite, et se saisirent de ceste porte, où le sieur de Trotedan ayant abordé avec sa cavallerie et le reste des gens de pied, la ville fut incontinent reduicte. Ces troupes furent ès places sans entrer en aucun logis, jusques à ce que les habitans eurent esté desarmez, et l'ordre necessaire mis. Quelques-uns de la ville y furent tuez, de ceux qui en petit nombre avoient voulu faire resistance. Les Suisses, voyans par ceste prise le chemin de leur retraicte aucunement fermé, d'espouvante se retirerent en leur pays par le costé de Lyon, après avoir eu quelque mescontentement de ceux qui les avoient embarquez. Ces heureux exploits du sieur de Tavannes donnerent occasion au Roy luy commander d'assembler une armée pour la reduction de la ville de Lyon; laquelle il composa de quelques pieces d'artillerie, quatre mille hommes de pied sous la charge du sieur de Lesseing, frere du sieur de Maugiron, et de quatre à cinq cens chevaux, non compris les arquebuziers à cheval. L'ordre de la conduicte en fut si bon, que les vivres et la paye n'y manquerent point pendant que ledict sieur de Tavannes en eut la charge. Il commença la guerre par les prises des villes de Ville-franche et Belle-ville, estans situées du long de la riviere de Saosne; et de là s'approcha de celle de Lyon, où les intelligences avoient esté si bien practiquées, que la reduction en estoit infaillible sans un accident qui arriva. L'ambition est accompagnée souvent de generosité; elle a aussi ses

vices, et apporte souvent du mal. M. de Nemours, jeune prince, obtint alors de Sa Majesté le commandement de ceste armée, en laquelle s'estant acheminé avec ample pouvoir, le sieur de Tavannes la luy fit voir en ordre de bataille; et après cela, quoy que ce mesme prince de Nemours, qui l'honoroit du nom de pere, le priast de demeurer, il se retira luy faisant entendre que, luy laissant ses forces, il se retiroit en son gouvernement de Bourgongne, où sa presence estoit necessaire au service de Sa Majesté. Ainsi ne voulut-il obeyr à celuy qui luy ostoit le commandement, qui luy devoit d'autant plus estre conservé qu'il en avoit magnanimement et utilement usé. M. de Nemours ne prit point la ville.

Peu de temps après le retour (1) du sieur de Tavannes à Dijon, les huguenots faisant de nuict des assemblées et des presches, en nombre de cinq ou six cens hommes en armes, en la rue des Forges, proche le chasteau, et se vantans de traicter le sieur de Tavannes comme le sieur de La Motte-Gondrain, qui avoit esté pendu à la fenestre de son logis à Valence en Dauphiné, il pourveut à leurs insolences, faisant crier à son de trompe, un soir, que les habitans eussent chacun à mettre lanternes et clartez à leurs fenestres, et que, passé huict heures du soir, ils n'eussent à sortir la nuict de leur logis, et ce, sur peine de la vie. La mesme nuict il fit entrer par le chasteau la compagnie d'ordonnance de M. de Savoye, conduicte par le comte de Morvet (2), qui en estoit lieutenant : et, au son de quelques

(1) *Peu de temps après le retour.* Dans les Mémoires de Gaspard de Tavannes, cette entreprise des protestans est antérieure à l'expédition de Lyon. — (2) *Morvet :* Montrevel.

canonnades, se rendirent quantité d'habitans des villages voisins à la ville, au poinct du jour, suivant l'advis qui leur en avoit auparavant esté donné. Deux heures après, pendant que cette cavallerie se promenoit sur le pavé, fut faicte recherche des armes, que l'on mit à la maison de ville, et crié que tous les vallets de boutique eussent à venir devant le logis dudict sieur de Tavannes à une heure après midy, où s'en trouva plus de douze cens, qui furent conduicts par ladicte cavallerie et chassez hors de la ville. On cogneut alors que tel marchand ou artisan qui ne devoit avoir qu'un vallet en avoit six. Après cela, furent mis prisonniers audict chasteau douze des principaux desdicts huguenots, ausquels le sieur de Tavannes dit que s'il advenoit remuement leurs testes en respondroient. Parmy eux y avoit deux conseillers du parlement. Ainsi le peril fut par luy prudemment levé sans aucune effusion de sang, et la seureté establie, se comportant en cela comme pere, et non en tyran, au contentement de toute la province. Il avoit esté mareschal de camp au voyage que fit l'armée du Roy en Italie, en 1555, avec M. de Guise, et avoit aussi la mesme charge au voyage d'Allemagne, où les villes de Mets, Verdun et Toul furent prises. Il eut le mesme employ à la prise des villes de Calais, Thionville et autres. Aussi fut-il gouverneur en la ville de Verdun en Lorraine, y commandant à deux compagnies d'hommes d'armes, quatre de chevaux legers, et douze de gens de pied, lors que l'empereur Charles cinquiesme alla assieger Mets, et que l'on estoit incertain s'il assiegeroit Verdun ou Mets. Et peu auparavant ces mouvemens advenus en Bourgongne, les factieux de la nouvelle opinion s'estans saisis

de Valence, ville en Dauphiné, sur la riviere du Rosne, la reduction en fut faicte par luy avec sa compagnie et autres troupes qu'il y avoit conduictes, suivant le commandement de Sa Majesté.

L'année 1562, la bataille de Dreux donnée, quelques exploicts de guerre suivis, l'edict de pacification publié [1563], les armes furent mises bas l'espace de cinq années (1), et jusques à la Sainct Michel 1567, qu'au premier mal les pretendus nouveaux religieux en adjousterent un autre, faisant effort à Meaux de se saisir de la personne du roy Charles neufiesme, qui fut garanty par le bon secours des regimens de Suisses de sa garde, commandez par le colonnel Pheifer (2). Le sieur de Tavannes fut aussi-tost mandé par Sa Majesté de s'acheminer à Verdun en Lorraine, comme il fit, avec plusieurs troupes, pour s'opposer avec messieurs de Guise aux estrangers allemans qui venoient en faveur des ennemis. De là il s'achemina en l'armée que conduisoit M. le duc d'Anjou, frere du Roy, où la reveue s'en fit proche la ville de Troyes : et, avant son partement de Bourgongne, il en fit sortir le sieur de Poncena, qui s'estoit saisi des villes de Sainct Jean Gon et Marciny, avec quatre cens chevaux, et certain nombre d'infanterie et pieces de campagne. Le sieur de Vantoux, du nom et armes du sieur de Tavannes, commandant sous son authorité au païs, y fut employé avec les compagnies de M. de Savoye, du comte de Beine, et autres, et s'en acquitta dignement, estant venu aux mains avec les ennemis à un pont proche Joncy en Masconnois. Pendant l'absence du sieur de

(1) *L'espace de cinq années* : lisez quatre années et quelques mois.
(2) *Pheifer* : Pfiffer.

Tavannes dudict païs, le mesme sieur de Vántoux conduict toutes les forces qu'il pust assembler à M. le duc de Nevers, venant d'Italie, qui avoit trois mille hommes de pied italiens, au siege de la ville de Mascon, que les ennemis avoient reprise : de laquelle, après les approches et batteries faictes, M. de Nevers et le sieur de Vantoux les chasserent, s'en estant saisis par le costé du pont de la riviere de Saosne. Le travail, prudence et diligence qu'ils y employerent, leur reussit à grand honneur et louange. La paix reiterée [1568], lors que les ennemis avoient assiegé la ville de Chartres, ne dura que six mois : M. le prince de Condé, s'estant allarmé de quelques associations qui se faisoient par les catholiques en Bourgongne pour se conserver, et des compagnies de gens de pied que conduisoit de Mets en Piedmont le sieur de La Verriere, presumant qu'il y eust entreprise contre sa personne et celle des autres chefs de son party, s'en alla de sa maison de Noyers en Bourgongne à La Rochelle, suivy de plusieurs d'eux, et, entre autres, de messieurs l'admiral de Chastillon et d'Andelot freres. Il commença à assembler des forces, pour avec icelles attenter de toutes parts. Ceste prompte saillie luy cousta la vie six mois après, et aux principaux commandans à sa suitte à deux ou trois ans de là : exemple notable pour eviter le commencement d'une guerre non necessaire ny juste. Que si celle qui se fait avec equité ameine infinis maux, que peut-il estre d'une guerre bastie sur des desseins pernicieux et une rebellion ouverte, ayant pour fondement un vain pretexte de religion et bien public, ne tendant neantmoins qu'à la ruine de tous les deux, pour l'aggrandissement d'un ou de plusieurs

subjects par dessus leur souverain prince? Ceux-cy travaillent, subsistent, prosperent un temps, croissent en authorité et puissance; le commander leur est doux: mais enfin ils y trouvent leur ruine totale et le chastiment de leurs forfaicts. Ainsi Dieu jette au feu les verges desquelles il a chastié son peuple. Les ambitieux chefs de party, qui aspirent à renverser un Estat legitimement estably pour planter une tyrannie, ne viennent au but de leurs pretendus desseins, la plus part meurent de morts violentes. Ils proposent injustement; Dieu dispose justement d'eux et de leurs actions; et, tournant leur mal en bien, ameine les peuples affligez à repentance, et après à la douceur du repos; faisant son œuvre, qui est de departir ses graces gratuitement aux siens.

Le roy Charles, voulant pourvoir aux remedes necessaires en une guerre civile qui luy estoit de si grande importance, appelle près de soy ses principaux serviteurs, et entr'autres le sieur de Tavannes, tant pour prendre advis de luy en son conseil pour ses plus urgentes affaires, que pour l'employer près monseigneur le duc d'Anjou son frere, pour ayder à la conduicte de son armée, vers lequel le sieur de Tavannes alla après qu'il eust mis bon ordre en son gouvernement de Bourgongne.

Dès le commencement (1) que l'on cognut la guerre declarée, et que le prince de Condé estoit en Poictou, M. le duc de Montpensier y assembla les forces du

(1) *Dès le commencement.* Ces détails sur les campagnes de 1568 et 1569, jusqu'à l'époque de la mort du prince de Condé, se trouvent dans une lettre de Gaspard de Tavannes qui fait partie des Mémoires de ce dernier. (Tome XXV de notre collection, page 43, première série.)

païs, qui lors estoient fort petites, et n'eut gueres bon moyen de garnir les places, bien qu'il despartit de ses troupes en quelques-unes, attendant que le Roy l'eust secouru de plus grandes forces, pour les mettre à seureté, et aussi qu'il eust fait approcher les gensdarmes qui estoient de ce costé-là, et pareillement les gens de pied. Bien-tost après arriva M. de Martigues avec bonne troupe, tant de pied que de cheval, comme aussi furent envoyez de la Cour les sieurs de Brissac et Strosse, colonels de l'infanterie françoise. Ils arriverent en Poictou avec leurs troupes, à sçavoir trente enseignes de gens de pied du sieur de Brissac, et douze du sieur Strosse : ce qui donna grand contentement pour l'esperance qu'on avoit que les gens de pied, et quelque nombre de gendarmerie, seroient desparties par les places afin de les tenir asseurées, et que M. de Montpensier se tiendroit à Poictiers aussi avec des forces, pour favoriser et secourir les endroicts les plus agitez et pressez des ennemis ; lesquels, ayans premedité la guerre, avoient tout en un temps assemblé toutes leurs forces, reservé les gens de pied de Provence ; de sorte que sans les Provençaux ils pouvoient estre de quatre à cinq mille chevaux, et huict mille hommes de pied. A raison de quoy M. de Montpensier estant pour lors encore trop foible, sa deliberation de se mettre sur la deffensive eust esté juste et raisonnable, attendant que l'armée de monseigneur le duc d'Anjou fust preste et arrivée ; mais estant stimulé par les seigneurs de la Cour, qui desiroient de faire cognoistre leur valeur et acquerir de la reputation, ou bien pour ne vouloir les uns estre envoyez dedans les villes pour les garder, ou pour quelque raison occulte, demeurerent

ensemble et en suspens, sans estre departis à la garde des villes, esperant se fortifier assez à temps pour tenir la campagne et venir au combat. Mais le malheur voulut que, pensant bien faire, l'on fit tout autrement; car M. de Guise s'en venant en poste pour estre des premiers, en passant à Orleans, où estoit le rendez-vous pour assembler l'armée de monseigneur d'Anjou, où le sieur de Sansac estoit pour recueillir les gensdarmes, il bailla audit sieur de Guise dix compagnies de gensdarmes à mener, disant qu'il estoit fils d'un trop bon pere pour le laisser aller seul : occasion pourquoy M. Montpensier, sentant venir ceste troupe de renfort, se resolut, à la persuasion de ceux qui estoient avec luy, de donner la bataille et envoyer demander congé de le faire; ce qui luy fut accordé. Et pour estre encore plus renforcé, envoya dire à M. de Montluc, qui avoit de bonnes forces, qu'il se vint joindre à luy, et au sieur d'Escars pareillement : ce qu'ils ne firent point, disant qu'ils alloient au devant des Provençaux, et partirent pour y aller; mais toutesfois ils les laisserent passer. Mondict sieur de Montpensier, resolu de combattre encore que ledict sieur de Montluc n'y fust point, s'achemine à Confolant, les ennemis estans au siege d'Angoulesme, laquelle au bout d'un temps fut renduë; de sorte que les ennemis furent dedans deux ou trois jours premier qu'on le sceust dedans le camp, tant l'on estoit bien adverty.

Tost après M. de Montpensier fut adverty de la venuë des Provençaux; où au lieu de combattre ceux qui estoient audict Angoulesme, il delibera de s'en aller au devant d'eux, encores que M. de Longueville, qui avoit esté envoyé d'Estampes, y fut arrivé avec huict autres com-

pagnies de gensdarmes, et les trouva à deux lieuës de Perigueux, où les compagnies qui marchoient derriere, menées par Mouvant, furent defaictes, ledict Mouvant tué, et dix enseignes emportées. Mais le sieur d'Acier, avec la plus grande part desdicts Provençaux, se rendirent au camp du prince. Je vous ay faict ce discours cy-dessus, afin que vous cognoissiez le malheur de ce commencement, advenu par la faute de ces messieurs nos coureurs de la Cour, qui ne se soucient pas de ce qui puisse advenir aux despens du Roy et du public, pourveu qu'ils contentent leur caprice : et encore plus mal-advisez ceux qui leur permettent leurs courses et leur baillent des forces; car qui n'eust point baillé ces forces-là à M. de Guise en passant à Orleans, ny souffert à tant de coureurs volontaires s'en aller devant pour gaster tout, ains demeurer à Orleans au rendez-vous où se devoit trouver l'armée, M. de Montpensier n'eust peut-estre pas entrepris de donner la bataille, et se fust mis sur la deffensive, en mettant les gens de pied et autres forces, tant dans Angoulesme, Nyort, qu'aux autres villes perdues. L'armée de monseigneur d'Anjou eust esté assemblée assez à temps pour les aller secourir. Mais faisant semblant de vouloir donner la bataille, ils ne la donnerent point, et si perdirent les villes, qui fut un malheur qui a duré long-temps. Monseigneur le duc d'Anjou estant arrivé à Orleans où l'on se devoit assembler, n'y trouva que l'artillerie, les Suisses, et cinq ou six compagnies de gensdarmes : et là fut mis en avant par le sieur de Tavannes de separer partie de l'artillerie, qui reviendroit facilement après par eau atteindre l'armée pour assieger Sanserre avec M. le marquis de Villars; mais comme les opinions sont di-

verses, d'autres capitaines firent changer celles-là. Cette entreprise fut rompuë, qui a esté un grand mal; car ceux de Sanserre n'avoient ny gens, ny munitions quelconques, et estoient prests de se rendre.

Donc monseigneur s'achemina, avec ce peu de forces qu'il avoit trouvées à Orleans, du costé de Blois, Amboise et Tours, allant tousjours retenu et en suspens, pour attendre l'issue de la bataille qui se devoit donner. Il faisoit tousjours recognoistre les villes, soit pour les fortifier, ou y faire dresser un camp fortifié, afin de pouvoir s'y retirer si le malheur eust voulu que l'on eust perdu la bataille : mais, estant en chemin, il eut advis qu'au lieu de combattre le prince de Condé, M. de Montpensier s'en alloit au devant des Provençaux; qui estoit reculer plus de quarante lieuës en arriere, laissant l'armée du prince entre monseigneur d'Anjou et eux : ce qui le fit aller encores plus retenu. Et neantmoins, sans le sieur de Tavannes il recevoit un grand escorne; car, encores qu'il eust infiniment debattu que l'on ne devoit point avancer, si est ce qu'à la persuasion d'aucuns il avoit esté conduit jusques au port de Pilles, en deliberation de passer plus outre, jusques à Chastelleraut et Poictiers, au grand regret du sieur de Tavannes : lequel, avec plusieurs protestations, supplia mondict seigneur, qui s'en alloit disner à Presiny chez le sieur marquis de Villars, de descendre et vouloir encores tenir un conseil à La Haye en Touraine en passant : ce qu'il luy accorda. Et là fut remonstré, par vives raisons, par ledict sieur de Tavannes, que l'armée estant si foible ne devoit point passer la riviere de Creuse, et ny moins passer à Chastelleraut que l'on ne fust joint avec M. de Montpensier, d'autant que les

ennemis y pouvoient facilement venir, et qu'il valloit mieux couler du long de ladicte riviere de Creuse, et aller du costé du Blanc en Berry, et mander à M. de Montpensier de s'en venir de ce costé là, pour tous ensemble se joindre plus seurement. Mais le sieur de Sansac et quelques autres estoient tousjours de contraire opinion ; de sorte que tout ce que put obtenir ledict sieur de Tavannes, fut que l'artillerie ne passeroit point ce jour-là le port de Pilles, et qu'on sejourneroit un jour. Ce conseil estant finy, et les capitaines separez, l'un deçà, l'autre delà, chacun à leurs affaires, fit tant ledict sieur de Tavannes envers mondict seigneur, que l'armée sejourna quatre jours à la Guierche; dans lequel temps on envoya haster en toute diligence M. de Montpensier, qui desjà estoit sur son retour. Au bout des quatre jours l'armée partit, et n'arriva pas si tost à Chastelleraut que les ennemis, avec toutes leurs forces, en extreme promptitude, peurent passer la Vienne à Chaumigny, et vindrent jusques à une lieuë de Chastelleraut. Mais M. de Montpensier ayant esté fort hasté arriva le jour mesme, ses gens et ses chevaux neantmoins extremement harassez : estans les ennemis logez à une lieuë de là, monseigneur d'Anjou le lendemain matin fit mettre l'armée en bataille, et fut ordonné le vicomte d'Auchy pour les aller recognoistre avec quatre cens chevaux, sans toutesfois les attaquer qu'on ne luy mandast. Cependant le sieur de Tavannes, ayant recognu un ruisseau qui estoit entre leur camp et le nostre, fit faire des ponts pour y passer l'armée, et fit passer les troupes de messieurs de Martigues, de Guise et autres pour soustenir ledict vicomte, qui avoit descouvert les ennemis, auquel il manda de les attaquer. Cependant

mondict sieur marcha avec toute son armée jusques au ruisseau; mais ledict vicomte rapporta qu'il n'estoit demeuré des ennemis que quelques-uns sur la queuë, et que leur armée s'estoit desjà retirée près dudict Chaumigny, qui est à cinq lieuës dudict Chastelleraut, n'estant venu là en autre esperance que pour attraper monseigneur seul avec son armée avant que M. de Montpensier y arrivast. Ce qu'à dire la verité ils eussent faict sans la providence du sieur de Tavannes, par le sejour fait à La Guierche. S'estans ainsi les ennemis retirez, et repassez la riviere à Chaumigny, pour s'en retourner en leur conqueste, après avoir donné deux ou trois jours de sejour aux troupes de M. de Montpensier, fut mis en deliberation le chemin qu'on devoit tenir; sur quoy y eut plusieurs advis, estant le sieur de Sansac et quelques autres tousjours d'opinion que l'on allast à Poictiers, remonstrant que c'estoit le plus beau lieu pour une armée qu'il estoit possible, et que de là l'on prendroit tel chemin que l'on voudroit pour treuver les ennemis. Ledict sieur de Tavannes au contraire disoit qu'encore qu'il n'eust point cognu le pays, qu'il avoit ouy dire que Poictiers estoit une ville en lieu fort plein de baricaves à l'entour, et que, dudict Poictiers tirant devers Lusignan et Saint-Mexant, estoit un païs bien fort et plein de hayes, de bois et de colines; que les ennemis se retreuvant là, ayant vingt mille arquebuziers comme ils avoient, et les nostres seulement deux mille, les Suisses et la cavallerie de peu d'effect en ce lieu fort, lesdicts ennemis auroient l'advantage; qu'il avoit appris qu'on pouvoit aller à l'entour de ce pays-là par les plaines de Mireballais, et se venir retreuver à Sainct-Mexant ou à Nyort: en

ce faisant, tout le Lodunois et bas Poictou, qui n'estoit encore saisi des ennemis, eust esté conservé pour fournir des vivres, et qu'ayant jà esté envoyé le sieur de Lude dans Poictiers, l'on y pouvoit envoyer encores des gens de pied; que lesdicts ennemis ne se pourroient attaquer audict Poictiers, ny à Luzignan, qu'ils ne fussent combatus. Mais ceste opinion ne fut pas receue; on marcha droit à Poictiers en deux jours. Le sieur de Tavannes avoit mis en avant à mondict sieur qu'à tout le moins on ne fist que repaistre audict Poictiers jusques à minuict, et soudain après repartir pour aller trouver les ennemis, qui ne pouvoient estre qu'à cinq ou six lieuës de là. Mais tant s'en faut que l'on peust faire ceste execution, qu'à cause de la difficulté de ladicte ville, qui se trouva si mal aisée, l'armée ne la peut passer en deux jours, et fut-on contrainct d'y sejourner. Ladicte armée passée, monseigneur alla à la maison de Theligny, où l'on treuva le pays difficile et couvert, comme dit est, et fut deliberé le lendemain de faire une traicte assez bonne pour s'oster de ce païs fascheux, et aller loger sur le bord de la plaine; et fut resolu que l'on iroit à Pamprou avec l'avantgarde, et à Jaseneul la bataille : mais estans les mareschaux de camp arrivez audit Pamprou, treuverent que le lieu n'estoit point propre, et qu'il valloit mieux aller à Jaseneul pour l'avantgarde, et la bataille à Pamprou. Les mareschaux de camp envoyerent advertir M. de Montpensier de ces changemens, et pareillement à Jaseneul vers monseigneur. Toutesfois M. de Montpensier dit qu'il ne fut point adverty, et ne laissa pas de passer outre avec l'avantgarde droit audict Pamprou, où il treuva que les ennemis y estoient, lesquels soudain

furent en bataille, et se trouverent à la vue des uns et des autres, si près que l'arquebuzerie joua longuement des deux costez : mais la nuict soudain survenue les separa. Monsieur, de son costé, arrivant fort tard à Jaseneul, luy fut rapporté par le sieur d'Ochy, qui logeoit l'avantgarde, qu'il avoit treuvé cinq ou six mille hommes des ennemis logez proche Jaseneul; de sorte qu'estimant que ce fut toute leur armée, envoya en toute diligence chercher M. de Montpensier, qui manda soudain qu'il estoit à la veue des ennemis, que l'on allast à luy. Monsieur, qui receut l'advertissement, alla droict audit Jaseneul, de sorte que l'avantgarde et la bataille se treuverent separées. Chacun pensoit, tant amis qu'ennemis, avoir toute l'armée devant soy; mais il fut advisé qu'estant Monsieur chargé de l'artillerie, les gensdarmes allez à leur logis, qu'il seroit impossible de marcher la nuict par un pays si fort que les ennemis ne les treuvassent en marchans, forts d'arquebuzerie comme ils estoient, au grand desadvantage de nostre armé, pour ne pouvoir la gendarmerie combattre, ny aussi les Suisses; qu'il valoit mieux revoquer M. de Montpensier avec ses troupes toute la nuict, et cependant faire fortifier le camp de tranchées, afin que si les ennemis venoient on pust les soustenir, attendant que l'on eust pu faire les esplanades necessaires à la gendarmerie. M. de Montpensier revint toute la nuict; mais plusieurs bagages, pour n'avoir voulu sortir de leur logis de nuict, ou pour estre fourvoyez, faillirent à suivre la file, dont il y en eut quelques-uns de perdus. Et tout ainsi que M. de Montpensier estoit reparty de nuict pour nous venir treuver, aussi les six mille hommes ennemis qui estoient proche Jaseneul près

monseigneur, partirent de nuict pour aller treuver le camp du prince à Pamprou : et voyant ledict prince que nous estions reduits en ce pays fort, se promit incontinent la victoire à cause de ceste grande arquebuzerie. Il commença à marcher dès le grand matin, depuis ledict Pamprou jusques à Jaseneul, estimant nous treuver escartez et en un logis fort desadvantageux, et nos gensdarmes separez par les villages; mais ayant très-bien preveu ce qui pouvoit advenir, ils treuverent toute l'armée en bataille, à dire la verité en lieu fort estroict et dangereux à cause de ladicte arquebuzerie, et leur armée arriva sur le costé de la main droicte de la nostre. Soudain qu'ils furent à nostre veue, qui ne pouvoit estre que fort près à cause du pays couvert, ils commencerent à desbander de leur arquebuzerie par troupes. Le sieur de Brissac, l'un des colonnels de nos gens de pied, se mit pour les aller soustenir avec sept ou huict cens arquebusiers : mais le sieur de Tavannes, ayant preveu le costé par où ils pouvoient venir, avoit faict lever huict pieces d'artillerie de la teste des Suisses, qui furent soudain conduictes sur le costé droict à la veuë desdicts ennemis, avec une extreme diligence, par le sieur de La Bordaisiere, et lesquelles pieces porterent une extreme faveur aux nostres, pour en estre les coups si souvent redoublez qu'aucun de leurs escadrons ne se pouvoit avancer pour soustenir cette grande arquebuzerie qu'ils avoient desbandée : et leur deliberation estoit d'assaillir par derriere le village du logis de monseigneur; car, l'ayant gaigné, ils eussent peu faire deplacer les Suisses et gens de cheval de leurs places de bataille, en danger d'y avoir quelque desordre. Pour en eviter le peril, il avoit esté pour-

veu au village par le bout d'embas des compagnies de gens de pied bretons, gens nouveaux, où n'y trouvant pas trop grande seureté, le sieur de Tavannes fit partir une troupe d'arquebuziers qui estoient au flanc des Suisses, sous la charge du sieur de Strosse, lequel y voulut puis après aller luy-mesme. Il fut assailly le long dudict village fort rudement par une grande troupe d'arquebuziers, où les nostres, pour estre peu, les soustindrent fort vivement; mais la plus grande charge estoit sur les bras du sieur de Brissac, qui, enfin voyant les ennemis renforcez de trois ou quatre mille arquebuziers frais, ayant desjà perdu plusieurs capitaines et beaucoup des siens, dit au sieur de Tavannes qu'il estoit force qu'il perdit s'il n'estoit renforcé d'arquebuziers. A quoy luy fut respondu qu'on feroit faire une charge par les gens de cheval, qu'il n'y avoit point d'arquebuziers, et qu'il estoit plus que necessaire faire ladicte charge. Et se trouverent le sieur de Tavannes et le sieur de Martigues ensemble, et se resolurent qu'il falloit faire ladicte charge. Sur quoy le sieur de Martigues prit la peine soudain d'aller parler au sieur de La Valette, maistre de camp de la cavallerie legere, qui estoit ordonné pour marcher à la teste de l'avantgarde, pour luy faire la charge en une petite plaine qui s'estendoit entre les deux armées, où il y avoit toutesfois quelque haye. Le sieur de La Valette, pere du sieur d'Espernon, ne s'en fit pas prier deux fois: comme gentilhomme courageux qu'il estoit, et fort advisé, sortit de la place de bataille avec sa compagnie et quelque troupe, alla charger si vivement ceste arquebuzerie ainsi debandée, qu'il les mena tuant jusques auprès des bataillons et escadrons ennemis, sans qu'aucun

des leurs fist un pas en avant pour les soustenir. On creut alors qu'ils ne s'oserent descouvrir à cause de l'artillerie, ou bien pour quelque autre raison incognue, et, au mesme instant, de l'autre costé furent ordonnez les sieurs de Rantigny et de Rambouillet pour faire la charge avec leurs gensdarmes à ceux qui assailloient le sieur de Strosse et les Bretons au coin du village; ce qu'ils firent fort vaillàmment, et menerent toute l'arquebuzerie qui estoit de ce costé-là battant jusques dans leurs troupes. On trouva trois ou quatre cens arquebuziers des leurs tuez sur la place, mais beaucoup plus du costé du sieur de La Valette que de l'autre costé.

Ces charges ainsi faictes, il n'y eut plus une seule arquebuzade tirée tout ce jour-là. Les ennemis se camperent où ils estoient, à un ject d'arc de nostre armée; et à dire la verité, ceste arquebuzerie que menoit le sieur de Brissac fit merveilleusement bien, pour estre les ennemis dix contre un; car ils les soustindrent deux ou trois heures, et meritoient bien d'estre secourus, comme ils le furent aussi. La nuict doncques estant survenuë, et toute l'armée tousjours en bataille, le duc d'Anjou commanda que l'on logeast au picquet, à fin d'estre plus près de luy : mesme encore que son logis fut tout proche de là, il n'y voulut point entrer, et prit un arbre pour son logis. Après qu'il eut soupé, il tint conseil avec bien peu de capitaines de ce qui seroit à faire; demanda son advis au sieur de Tavannes, lequel dit qu'il jugeoit que les ennemis n'avoient point fait ce jour-là en gens de guerre, de voir mettre en pieces à leur veuë leurs gens sans les secourir, et que d'avoir determiné une entreprise sans l'executer, qu'il ne pouvoit penser qu'ils n'eussent le cœur tremblant et faute

d'asseurance; qu'il luy sembloit qu'on devoit commettre un des plus suffisans capitaines soustenu des corps de garde et quelques autres troupes, à fin de conduire un nombre de pionniers pour aller faire les esplanades, et remplir quelques petits fossez, et couper trois ou quatre hayes qui estoient entre les ennemis et nous; qu'il tenoit pour tout asseuré que le lendemain à grande peine se passeroit le jour sans combattre; qu'il esperoit la victoire, veu le deportement du jour precedant : conseillant monseigneur qu'il choisit le sieur de Lignieres, chevalier de l'Ordre et capitaine experimenté, pour ceste execution, et luy commandast d'aller prendre les pionniers vers le maistre de l'artillerie. Pour cet effect, monseigneur l'ayant ainsi commandé au sieur de Lignieres, il accepta ceste charge fort librement, et partit pour s'y en aller. Toutesfois il ne l'executa point, et, qui pis est, n'en vint faire aucune responce que le lendemain, qui estoit une heure de jour quand il vint s'excuser, disant qu'il n'avoit sceu trouver des pionniers, desquels toutesfois nous en avions pour lors deux mille ; et il eust suffi de cent pour ceste besongne, qui n'estoit pas grande, laquelle eust esté facilement faicte, d'autant que nos sentinelles estoient estenduës jusques bien avant dans le lieu où il falloit faire les esplanades, sans qu'ils eussent esté empeschez des ennemis. Le jour venu, Monsieur les fut recognoistre luy-mesme. On voyoit du camp toute leur cavallerie en une petite plaine, sur un haut, et à laquelle l'on n'eust sceu aller qu'à la file, par faute d'avoir faict l'esplanade. Ils avoient fait partir les gens de pied dès la nuict, dont l'on ne se pouvoit appercevoir à cause du païs fort et couvert : et n'eust-on peu juger ce desloge-

ment, tant à cause de la fumée des feux de leur camp comme de la bonne mine qu'ils faisoient, feignant se preparer pour venir au combat; et, sur les neuf ou dix heures, commencerent à disparoir petit à petit, estant desjà leur infanterie à plus de trois lieuës de là. La cavallerie, à ce que rapporterent les espions, à mesure qu'on les avoit perdu de veuë, alloit plus grand train pour r'atteindre leurs gens de pied : et ce jour-là ils firent six lieuës droict à Mirebeau et au pays de Mireballais.

Alors monseigneur trouvant son armée harassée, laquelle avoit travaillé trois jours, jour et nuict à cheval, avec plusieurs soldats blessez, il advisa de la faire rafraischir à Luzignan, qui est à une petite lieuë de là, où il fit present aux soldats blessez de quelque argent pour leur assistance. Après avoir sejourné deux jours à Luzignan, on mit en deliberation ce qui estoit à faire. Les uns disoient qu'il falloit aller à la queuë des ennemis; les autres qu'il falloit retourner par auprès de Pamprou, par la plaine droict à Mirebeau : le sieur de Tavannes estoit de ceste opinion, d'autant que c'estoit se jetter entr'eux et leur conqueste, à fin de les contraindre au combat; enfin le sieur de Brissac, colonnel de l'infanterie, fit entendre qu'il ne pouvoit mettre ensemble trois cens hommes, à cause que tous ses gens estoient desbandez, et la pluspart retirez à Poictiers : ce qui fit qu'on delibera de passer à Poictiers pour aller retrouver les ennemis : ce qui fut fait; et l'armée y alla en un jour, où, après avoir sejourné un autre jour, l'on fut d'advis de marcher droict au pont d'Ozance sur le chemin de Mirebeau, pour retourner trouver les ennemis : auquel lieu les mareschaux de camp allerent faire l'assiette du camp. Ils vouloient faire passer l'armée de

l'autre costé de l'eau sur le pont d'Ozance, à sçavoir l'artillerie, les Suisses, gens de pied ; la cavallerie de l'avantgarde si avant qu'elle pouvoit approcher à deux lieuës des ennemis; celle de la bataille en arriere, en envoyant à deux et trois lieuës la pluspart de l'autre costé de Poictiers : mais Monsieur arrivant sur le lieu, le logis fut recogneu par le sieur de Tavannes grandement desavantageux; d'autant qu'encores qu'on eust peu s'y retrancher pour attendre la cavallerie, il se trouva une montagne battant par derriere dans le logis, de sorte que l'on n'y eust peu demeurer ; et d'autre part, tant de cavallerie si avancée du costé de l'ennemy eust tourné le dos, en danger de revenir avec effroy et perdre leur bagage, sans le peril où ils estoient d'estre surpris, logez si près des ennemis. Ainsi il fut advisé, après avoir entendu les raisons du sieur de Tavannes, que les Suisses et l'artillerie, qui n'estoient encores passez, avec tous les gens de pied de la bataille, demeureroient logez en un lieu fort eminent et avantageux, mettant la riviere et pont d'Ozance devant eux, assez près des faulxbourgs, et une partie de la gendarmerie dedans la ville. Les gens de pied et la pluspart des gens de cheval de l'avant-garde logerent au pont d'Ozance, et le sieur de La Valette à un village un peu plus avant sur l'advenuë des ennemis : ce qui fut, à ce que disent ceux qui s'y cognoissent, très-sagement preveu ; mesme ayant advertissement que tout le dessein de l'Admiral, experimenté par deux fois à Chastelleraut et à Jaseneul, ainsi fort de gens de pied, estoit de surprendre l'armée dans le logis, d'autant que la necessité de l'hyver contrainct de loger la gendarmerie escartée, qui ne se peut r'assembler en quatre ou cinq heures, quelques coups

de canons que l'on puisse tirer pour les advertir, outre ce, les nuicts longues, et propres pour executer les entreprises à venir de loing. Estans ainsi logez à la campagne hors de Poictiers, ils trouverent encores moins de gens de pied qu'à Luzignan; de sorte que le sieur de Brissac continua ses plaintes, et dit qu'il ne pouvoit mettre trois cens hommes aux champs. Neantmoins Monsieur ne laissa pas de faire recognoistre deux logis, l'un de Belle-Faye, qui estoit le droict chemin des ennemis et de Mirebeau, et l'autre de Dicey; et mit en deliberation auquel des deux l'on devoit aller : aucuns disoient qu'on devoit aller à Dicey, les autres à Belle-Faye; et quelques-uns disoient qu'il falloit passer le Clain pour aller à Dicey. Le sieur de Tavannes fut d'opinion que si l'on vouloit passer la riviere d'Ozance, et aller du costé des ennemis, qui avoient de bons espions, qu'on ne devoit point nommer le lieu où l'on devoit aller; qu'il falloit que l'armée marchast en bataille, et, le cul sur la selle, faire l'assiette du camp au lieu qui seroit jugé le meilleur; et qu'il estoit necessaire de loger le plus à la plaine que l'on pourroit, puis qu'on estoit foible d'arquebuziers et fort de gens de cheval. Enfin il fut resolu qu'à cause des pluyes continuelles qu'il faisoit, et pour estre si foibles de gens de pied, que tenir tousjours les gens de cheval à la campagne seroit les ruiner, qu'il vaudroit mieux les mettre en lieu fort, attendant que les gens de pied qui s'estoient absentez à cause de l'injure du temps fussent rassemblez, et que le sieur de Joyeuse qui venoit de Languedoc, et le maistre de camp Sarlabous avec deux ou trois mille arquebuziers fussent arrivez; qu'on passeroit la riviere du Clain, qui vient de Dicey à Poic-

tiers, et iroit-on loger de l'autre costé de ladicte riviere. Ce conseil tenu, soudain on fit le pont de batteaux sur la riviere, et le matin l'artillerie passa avec les Suisses et une partie de gens de cheval de l'avantgarde. Monsieur estant allé disner dedans la ville pour passer à travers sur les ponts, les ennemis avec toute leur cavallerie, et le reste de leur armée qui les suivoit, donnoient jusques sur le pont d'Ozance, où ils trouverent ce peu de gens de pied qu'avoit le sieur de Brissac, et luy meme en personne, lesquels, à la faveur du chasteau d'Ozance qui est sur le bord du passage de la riviere, se deffendirent vaillamment; partie toutesfois des ennemis passa tout outre, jusques où estoient logez les Suisses, et y tuerent quelques pionniers. De là vint l'alarme dedans la ville jusques au logis où estoit Monsieur. Soudain les sieurs de Tavannes, de Martigues, de Losses, de Carnavallet, monterent à cheval, sortirent et coururent à l'alarme, où il arriva plusieurs hommes de cheval, armez de toutes pieces, que le sieur de Tavannes fit mettre en bataille sur le haut sous la conduicte du sieur de Martigues, cependant qu'il s'approcha plus près pour voir la contenance des ennemis. Cela favorisa fort le sieur de Brissac et sa troupe, qui toutefois avoit desjà commencé à se retirer par la vallée du long de la riviere, à la faveur de quelques hayes et des arbres. Il y eut là quelques soldats des nostres tuez, et des leurs, entr'autres un gentilhomme de Bourgongne, qui fut recogneu avant que mourir. Il est tout certain que, si nostre armée eust esté logée au susdict logis ainsi desadvantageux, elle estoit en grand danger de recevoir une honte. Cela ferma la bouche aux calomniateurs, qui disoient que le sieur de Tavannes

avoit fait recevoir une desfaveur à l'armée de la faire reculer, pour autant qu'en changeant ce mauvais logis les Suisses avoient reculé environ cinq cens pas. Et, à dire vray, c'estoient des gens qui parloient sans l'entendre : car ils avoient ouy dire qu'on ne devoit point reculer; mais il s'entend quand deux armées sont si près en bataille l'une de l'autre que l'on ne se puisse point demesler, et non pas quand elles sont à deux lieues : alors pour eviter un logis dangereux on peut reculer, et se mettre en celuy qui donne de l'advantage, tant pour le soulagement des soldats en hyver que pour la seureté, de laquelle procedent toutes les victoires. Monsieur temporisa dans la ville, attendant que les retraictes d'une part et d'autre fussent faictes. Les ennemis se retirerent les premiers; lesquels furent suivis des nostres, qui recogneurent qu'ils retournoient loger à quatre lieues de là du costé de Mirebeau. Arrivé que fut le sieur de Tavannes vers Monsieur, il trouva que la pluspart des capitaines luy conseilloient de coucher dans la ville à cause du mauvais temps, et aussi qu'il avoit quatre lieues à faire, et qu'il estoit presque nuict. Surquoy Monsieur demanda l'opinion du sieur de Tavannes, qui luy fit response qu'il devoit, quelque pluye qu'il y eust, coucher en son camp, qui estoit le lieu le plus honorable de tous ses logemens. De quoy Monsieur monstra estre fort content. Il arriva à Dicey trois ou quatre heures de nuict en un bien fort mauvais logis pour l'armée. Toutesfois le lendemain chacun s'accommoda, et logea-t-on au large à cause de la riviere du Clain, qui se trouvoit entre les ennemis et nous, où il y avoit plusieurs quays, dont les uns furent rompus, aux autres ont mit des corps de garde, et là

fut l'armée contrainte de sejourner dix ou douze jours, au grand regret de Monsieur premierement, et de tous les gens de bien, à faute des gens de pied, lesquels estoient aucunement excusables pour n'estre en façon quelconque payez.

Durant lequel temps les ennemis en estans advertis vindrent loger depuis Mirebeau jusques à Bonivet, qui n'estoit qu'à deux lieues de nous, s'estant saisis du chasteau de Mirebeau, assez fort pour avoir esté mal pourveu comme les autres places. Ils se saisirent pareillement de Loudun; et comme ils sentirent que les troupes de Languedoc approchoient et seroient bientost à nous, ils partirent avec toute leur armée pour essayer de gaigner un passage sur la riviere de Vienne, pour pouvoir aller trouver le prince d'Orange en Champagne. Ils allerent à Chastelleraut qu'ils trouverent pourveu, de là passerent à l'Isle-Bouchard, où ayans pris le fauxbourg, les ponts furent fort bien deffendus par la garnison qui y avoit esté envoyée. De là ils en firent autant à Chinon; enfin ils se resolurent d'aller à Saumur, à fin de pouvoir passer la riviere de Loyre, et par consequent toutes les autres rivieres à un coup; de laquelle ville, qui estoit de leur costé, ils s'estoient si bien approchez qu'ils commençoient de venir à la sape : et de faict l'eussent emportée, foible comme elle estoit, avec leur artillerie, encore qu'il y eust des gens de bien dedans. Ce que voyant, Monsieur fit haster le sieur de Joyeuse et de Sarlabous; lesquels estans arrivez près de luy, il fut remonstré par le sieur de Tavannes à part à Monsieur qu'il ne falloit pas aller suivre les ennemis par le droict chemin, et par là où ils estoient allez, mais qu'il estoit necessaire de re-

couper au devant de leur conqueste, et aller droict à Mirebeau, afin de prendre la ville en passant, qui nous eust coupé les vivres, et laisser quelques forces et artillerie derriere au sieur du Lude pour reprendre le chasteau ; que les ennemis ne penseroient jamais qu'on voulust laisser derriere le chasteau de Mirebeau, à cause des vivres, et que cela seroit occasion pour pouvoir gaigner au devant de leurs conquestes et les contraindre à la bataille. Monsieur, estant trop plus sage que son aage ne portoit, tint ce conseil et cette entreprise secrette, à cause des ennemis couverts qui sont ordinairement dans les chambres et salles des princes, comme les guerres civiles le portent ; et ne la divulgua ny au mareschal de camp, ny à autre, qu'après la garde assise. Le matin il partit, laissant les ennemis du costé de Nyort, estant à main gauche de Mirebeau, et quand et quand fut ordonné au sieur de Tavannes qu'il fit marcher l'artillerie toute la nuict droict à Mirebeau, ce qu'il fit ; et y alla pareillement le sieur de Losses, et firent faire les approches et la batterie en plain jour sans gabion. La ville et chasteau de Mirebeau pris, l'armée s'approcha à la veue des ennemis, du costé de la ville de Loudun, où ne se passa autre chose, sinon quelques escarmouches, neantmoins la gendarmerie presque tousjours à cheval, laquelle ne se retiroit aux logemens qu'à la nuict, et ce pour eviter une surprise, d'autant que l'armée des ennemis estoit à couvert dedans la ville pour sortir à leur commodité, et nous estions à la campagne, les gensdarmes aux villages. Le jour subsequent, pour le grand travail que portoit nostre armée sans aucuns vivres, parce qu'à Mirebeau, le chasteau duquel avoit esté pris ce jour-là d'assaut,

et mis en pieces ce qui estoit dedans, ne s'estoit point trouvé de bled, Monsieur advisa d'assembler le conseil pour voir ce qui seroit à faire, et fit cet honneur au sieur de Tavannes, d'autant qu'il estoit blessé, de l'aller tenir à son logis; et là fut deliberé que, ne pouvant avoir des vivres d'ailleurs que de Chinon, et que le camp des ennemis estoit au devant, qu'il falloit faire une lieue en tournoyant à l'entour d'eux et se mettre du costé dudict Chinon. Le sieur de Tavannes estoit d'advis que l'on laissast le chasteau de Barrogne à main droicte, lequel est au-dessous de la montagne que les ennemis avoient gaignée le jour de devant, et que si les ennemis revenoient en leur place de bataille, qu'il y auroit quelque moyen d'aller à eux sans point trouver de fossez, et qu'il falloit recognoistre le chemin. A quoy fut debattu par M. de Sansac et autres capitaines, que ce seroit passer fort près d'eux, et monstrer le costé d'une armée en marchant, qui seroit chose dangereuse. Sur quoy fut dit par le sieur de Tavannes que l'ordre des batailles se pouvoit dresser en sorte qu'encores qu'on marchast en monstrant le costé de l'armée, les premiers rangs se pourroient trouver facilement en bon ordre, sans gueres bouger de leurs places, faisant departir l'artillerie, une partie à l'avant-garde, et l'autre à la bataille; que le bagage pouvoit marcher à main droite et estre couvert de l'armée, et que si l'on failloit à combattre les ennemis en ce lieu-là, que l'on estoit pour attendre longtemps. Sur ces disputes fut resolu que les mareschaux de camp iroient le lendemain recognoistre le chemin et le logis. Ils y furent, et rapporterent qu'il ne se trouvoit point de logis propre en passant si près des ennemis; qu'il falloit laisser le chasteau de Barrogne à la

main gauche et aller jusques à La Marzelle, à une lieue de là, qui estoit sur le costé de Chinon, pour avoir les vivres. Le jour après fut mandée toute l'armée, encore que le mauvais temps durast tousjours; fut ordonné toutes les batailles, et l'avant-garde derriere, pour estre plus près des ennemis s'ils sortoient à la queue. Et après que l'on eust commencé à marcher en un fort bel ordre, sortirent de la ville de Loudun environ de deux à trois mille chevaux. Il faisoit un temps obscur, comme brouillas, de sorte que l'on ne pouvoit descouvrir ce qui venoit après ces troupes. Là, le sieur de Martigues et autres seigneurs manderent à Monsieur qu'ils estoient pressez, voyant ces grosses troupes à cinq cens pas d'eux; que l'on luy mandast ce qu'il avoit à faire. Surquoy Monsieur demanda advis au sieur de Tavannes. Il luy dit qu'il estoit d'advis qu'on mandast au sieur de Martigues que, s'ils passoient un chemin qui venoit du costé du parc à la vallée, lequel il avoit bien recogneu, il leur vouloit donner la bataille, et qu'il cheminast tousjours pour les laisser passer, et que toutesfois il n'allast point à la charge que Monsieur ne le luy commandast. Paroles que quelques-uns trouvoient estranges, de dire comme il estoit possible que Monsieur, qui cheminoit tousjours devant avec la bataille, sans qu'il peust voir les ennemis, commandast à ceux de l'avant-garde qui estoient derriere de charger quand il seroit temps. Ausquels fut apprins secrettement que c'estoit à fin qu'ils ne se perdissent, et que Monsieur les peust soustenir, à l'exemple de plusieurs qui ont trouvé leurs batailles si loin de leur avant-garde, que l'un ou l'autre a esté deffaict, ou bien tous les deux, comme il arriva au sieur de Sainct-Paul

en Italie, lequel pour s'estre trop avancé fut deffaict par Antoine de Leve, et à quelques autres. Les ennemis, voyant le bel ordre en quoy l'on se retiroit, le verglas et froid durant tousjours, les gensdarmes, gens de pied et autres gens de guerre, si harassez de froid et de faim, marcherent en cet ordre jusques à la nuict sans se desbander qu'ils arriverent à Saincte-Marzelle, et ne furent la pluspart des gensdarmes aux villages qu'il ne fust nuict, ou une heure après. Le lendemain, Saincte-Marzelle estant de l'autre costé de la montagne et de Loudun les ennemis par un fort grand brouillas sortirent de Loudun et revindrent en leurs montagnes, et amenerent quelques pieces d'artillerie. Surquoy fut par le moyen de la nostre advertie la gendarmerie, laquelle fut le plustost qu'elle peust en leur place de bataille; et demeura toutesfois plus de trois heures à cause du verglas; qui fit que le sieur de Sansac, en tombant, se rompit une jambe, qui ne fut pas tout seul ce jour-là. Et trois ou quatre jours auparavant, il se blessa environ deux cens gentilshommes cheuts à cause des verglas. Les ennemis s'approcherent fort près de nostre camp, mais c'estoit sçachant bien qu'on ne pouvoit aller à eux, d'autant qu'il se trouvoit entre deux une vallée et un ruisseau fort difficile à passer: et y eut, pour ce jour-là seulement, des escarmouches et force coups d'artillerie. Le lendemain, à cause que les vivres ne pouvoient venir par ce mauvais temps, fut advisé que l'on marcheroit encores deux lieuës à un lieu appellé Marcey, sur le chemin de Chinon. Ce qui fut faict; et estant arrivé là, infinis soldats, tant de pied que de cheval, se desbanderent par la necessité pour aller audict Chinon, ensemble une grande partie des

gentilshommes qui accompagnoient Monsieur. Toutesfois esperant que, l'injure de ce mauvais temps passée, ils reviendroient, on sejourna audict Marcey quatre jours; mais enfin luy fut remonstré par les colonnels de gens de pied, signamment par le sieur de Brissac, qu'ils n'avoient plus de gens, et estoient ses compagnies et celles du sieur de Strosse si deffaictes, que les enseignes estoient presque toutes seules. Il ne restoit plus que Sarlabous, qui pouvoit avoir quinze cens hommes avec infinis malades; d'autre part, la moitié des suisses malades et harassez, une grande partie de la gendarmerie qui estoit demeurée. Monsieur advisa, tant pour ne combattre avec son desavantage que pour sejourner et rafraischir son armée, de se loger à Chinon : ce qu'il fit avec les Suisses et l'artillerie, et fit passer la gendarmerie derriere pour se rafraischir; bailla au sieur de Brissac l'Isle Bouchard pour ramasser ses compagnies, au sieur de Strosse et au sieur Sarlabous, Saumur; et pour autant que l'armée du prince d'Orange estoit entrée en France, et que l'on avoit advertissement que les ennemis avoient envie de forcer les rivieres de Loyre et de Vienne, Monsieur y pourveut pour leur empescher le passage, de sorte qu'ils ne pouvoient passer, sinon du costé de Gascongne ou devers Limoges.

Mais les ennemis, qui avoient grande envie de forcer le passage de Saumur, s'estoient acheminez jusques près Touars et Montreul-Bellay, en esperance que mondict sieur romproit son armée, où ils sejournerent longuement, et durant lequel temps se fit plusieurs entreprises, les uns sur les autres. Mesmement le sieur de Brissac et plusieurs gentilshommes de la Cour deffirent deux enseignes de gens de pied, dont les drapeaux

furent envoyez au Roy. Le sieur de La Riviere, qui commandoit à Saumur, avoit envoyé garder une abbaye où il y avoit force bleds et vins par un capitaine avec des soldats qui la rendirent. Le sejour des deux armées fut fort long : enfin ils delibererent de partir les premiers, et chercher quelques autres moyens pour leur passage, et s'acheminerent droict devant Nyort et Sainct-Mexant [1569], en esperance de donner ordre à leurs malades, dont ils avoient grande quantité, et departir ce qui estoit necessaire pour la garde des villes; et le surplus s'achemina du costé de Limoges, pour venir, par le bout de la riviere de Loyre passer en Bourgongne, et aller trouver le prince d'Orange; et, pour cet effect, ils envoyerent pour prendre quelque passage sur la riviere de Vienne, comme Confolant, qu'ils trouverent bien pourveu. Quoy voyant, mondict sieur marcha avec son armée aux plus grandes journées qu'il peut droict à la riviere de Creuse, et jusques à La Rocheposé; mais comme ils en furent advertis leur entreprise fut rompuë. Ce qui fit que mondict sieur, encores que son armée fust fort foible, resolut par son conseil que l'on pouvoit marcher jusques à Mommorillon, attendant que les reistres qui venoient fussent arrivez, et les Provençaux qu'amenoit le comte de Tende fussent venus. Ayant donc sejourné deux jours à Mommorillon, fut mis en avant par quelques-uns si l'on devoit aller jusques à Confolant ou non. Fut remonstré par le sieur de Montreuil, qui servoit de mareschal de camp à M. de Montpensier, que ledict sieur de Montpensier y avoit esté avec son armée, et mangé tous les vivres, et qu'il n'y avoit rien deçà l'eau; que c'estoit un païs de brandes, et qu'il

falloit passer de l'autre costé. Nonobstant cela, la pluspart des capitaines fut d'opinion que l'on y devoit aller. A quoy ledict sieur de Tavannes remonstra que l'armée estant ainsi affoiblie, le secours de nos reistres prest à venir dedans sept ou huict jours, qu'il n'y avoit nulle apparence d'aller à Confolant; qu'estant là à mourir de faim, l'on seroit contrainct de passer de l'autre costé pour chercher à vivre, en danger de donner la bataille avec desavantage; et puis qu'ils estoient encores reduicts entre les rivieres, ne pouvant passer pour aller à leurs reistres, qu'il n'y avoit nulle apparence de rien hazarder; que si l'on voyoit qu'ils eussent passé les rivieres, en danger de s'aller joindre au prince d'Orange, qu'il estoit d'advis, fort ou foible, que l'on les combatist, et que si, d'advanture, l'on passoit outre ledict Confolant, qu'il seroit le dernier, quelque foible que l'on fust, qui diroit qu'il fallust retourner, sçachant très-bien combien les retraictes sont dangereuses aux François, mesmes quand ils ont à repasser une riviere. Toutes ces raisons n'empescherent pas que le plus de voix ne l'emportast, estant mondict sieur jeune et courageux, et de l'humeur de ceux qui desiroient d'aller du costé des ennemis. De sorte que le lendemain l'on partit pour aller à Confolant, où, après avoir sejourné deux jours, presque toute la gendarmerie passa l'eau pour la necessité des vivres. Il fut tenu un conseil de ce qui estoit à faire en ce lieu là si necessiteux, où tous les capitaines resolurent qu'il n'en falloit point desloger jusques à ce que le secours fust venu. Ceste opinion ainsi resolue, fut envoyé le vicomte d'Ochy audict sieur de Tavannes, estant malade, pour sçavoir son opinion; qui

respondit qu'il estoit d'advis à Mommorillon de ne point passer plus avant, mais qu'à present il avoit bien changé, d'autant que la necessité des vivres avoit contrainct la gendarmerie de passer de là jusques à deux ou trois lieuës, et que les ennemis pouvoient venir avec l'armée assaillir ceste gendarmerie, qui seroit contraincte, en gardant leur bagage, revenir en desordre repasser au bout dudict Confolant, et, à nostre veue, estre deffaicts ou en perdre une grande partie sans les pouvoir secourir. Qu'il estoit d'opinion que l'on envoyast le sieur de Biron dans le païs recognoistre un logis ou deux; et cependant, s'il pouvoit trouver quelques petites villes, comme Sivray et autres, qu'il s'en saisist pour faire preparer les vivres en nous attendant: que nous devions passer la riviere avec toute l'armée, et aller prendre place sur la riviere de Charente, comme à Verteul ou Rufec, lesquelles on pourroit gaigner premier que les ennemis fussent assemblez. Ce conseil fut fort bien receu de Monsieur pour les raisons susdictes, et mesmes puis qu'il falloit aller en avant: et le lendemain, suivant ceste deliberation, l'on passa la riviere, et vint-on loger en un lieu qui s'appelle Champagne, après que ledict sieur de Biron eust saisi la ville de Sivray et La Roche-Foucault, et y eust estably des commissaires pour dresser des vivres: et le jour après nous vinsmes à Verteul et Rufec, où l'on prit le chasteau que tenoient les ennemis. Cependant le comte de Tende arrivant avec environ deux mille Provençaux, on advisa de faire quelque sejour audict Verteul en attendant le comte ringrave et le sieur de Bassompierre, pere de celuy qui est aujourd'huy dans la Cour l'exemple de la politesse, aussi bien que de

la valeur; lesquels amenoient deux mille reitres. Durant ce temps se firent quelques petites courses les uns contre les autres, de peu d'effect : et cependant les sieurs de Martigues, de Guise et de Brissac trouverent moyen d'avoir congé de Monsieur d'aller dehors sans le sceu du sieur de Tavannes, et y mener douze cens chevaux; et ledict sieur de Tavannes, sentant les ennemis gaillards, avec grande envie de mener les mains, dès l'heure qu'il sceut ce depart supplia Monsieur de revocquer ce congé : ce qui vint bien à propos, car l'admiral de Chastillon les attendit tout le jour en deux villages en embuscade, avec deux mille chevaux, et trois ou quatre mille arquebusiers. Durant lequel temps un capitaine de chevaux legers, nommé La Riviere, ou pour le butin, ou pour autre consideration, delibera de s'aller saisir de la maison de Jarnac, qui estoit pleine de meubles, où il y a sept grandes lieuës depuis ledict Verteul, à quatre lieuës de Cognac, où estoit le camp des ennemis, et entre Angoulesme et ledit Cognac : il y demeura deux jours, accompagné d'environ cinquante ou soixante chevaux; au troisiesme il fut assiegé sans qu'il en advertist l'armée, et ne le sceut-on que quinze jours après qu'il fut assiegé. Soudain que Monsieur en fut adverty, l'on estima qu'il estoit perdu, d'autant que ce n'est qu'une maison basse, et qu'il y avoit artillerie, et falloit un grand temps à assembler l'armée; qu'il valloit mieux y envoyer le sieur de La Vauguion avec cinq cens chevaux pour le favoriser; que s'il n'estoit pris l'on le pourroit aller secourir. Ledict sieur de La Vauguion rapporta qu'il estoit pris, et toutefois il ne l'estoit pas encores à l'heure qu'il y arriva, l'ayant assez mal re-

cogneu; mais il estoit pris à l'heure qu'il fit son rapport; s'estant Monsieur acheminé avec l'armée jusques à Montagnac pour deux occasions; l'une pour le secourir s'ils ne se fussent si tost rendus; l'autre pour executer l'entreprise que le sieur de Tavannes luy avoit de long-temps premeditée, pour aller faire le tour d'Angoulesme, et prendre Chasteau-Neuf, où estoit le pont de pierre, sur la Charante, entre ledict Cognac et Angoulesme; aussi pour estre du costé de Gascongne, et empescher le passage aux ennemis d'aller au devant de leurs reistres par le Languedoc. Mais comme l'on estoit sur le point de marcher pour executer ceste entreprise, survint un paysan menteur qui dit que le chasteau de Jarnac n'estoit pas encore rendu. Sur quoy Monsieur demanda conseil de ce que l'on devoit faire. Tous les capitaines, vieux et jeunes, resolurent qu'il falloit passer l'eau, encores qu'il fust près de midy, et aller du costé dudict Jarnac. Alors il vit ledict sieur de Tavannes au desespoir de voir rompre ladicte entreprise de Chasteau-Neuf, jusques là que sa juste passion luy faisoit dire qu'il s'en iroit hors du camp; qu'il tenoit tout asseuré que le discours du paysan c'estoit une menterie, que Jarnac estoit pris; que les ennemis faisoient courir ce faux bruit, et qu'ils pouvoient avoir entreprise; qu'il falloit penser aux inconveniens ordinaires d'aller sur l'entreprise de son ennemy; enfin qu'il ne falloit point passer l'eau, en quelque façon que ce fust; et que, dès l'heure que les reistres seroient arrivez, qui seroit le lendemain, l'on adviseroit ce que l'on auroit à faire. Sur ces entrefaictes vint nouvelles que les ennemis estoient en campagne, et qu'ils marchoient de nostre costé.

Surquoy M. de Guise et le sieur de Brissac monterent à cheval, avec cinq ou six cens chevaux, pour les aller trouver, et les rencontrerent au nombre de huict ou neuf cens, qui estoient venus jusques à une lieuë de nostre camp. Aussitost qu'ils virent les nostres ils commencerent de se retirer; les nostres se mirent à les suivre. Le sieur de Brissac menoit les coureurs; M. de Guise et le sieur de La Valette menoient la troupe. Ledict sieur de Brissac marchoit diligemment pour aller sur la queuë; mais ils luy firent une charge, de sorte que son plus beau fut de se retirer droict à sa troupe. L'Admiral estoit à une lieuë de là pour les soustenir avec autres deux mille chevaux; et cette grosse cavalcade qu'ils faisoient tendoit à deux fins: l'une pour attirer quelque troupe au secours de Jarnac, sur le bruict qu'ils avoient fait courir par la voye d'une damoiselle catholique, qui avoit envoyé un homme, de la part d'un sien parent qui estoit dans Jarnac, dire qu'ils tiendroient ce jour-là et encores le lendemain jusques à dix heures; l'autre fut pour nous attirer sur main droicte de la Charante, où n'ayant point de pont pour nous de ce costé-là, ils peussent passer du costé de Gascongne ou de Limoges, et nous devancer de plus de quatre journées pour aller vers leurs reistres avant que nous les eussions sceu r'atteindre.

Le lendemain que nos reistres furent arrivez, Monsieur partit pour poursuivre l'entreprise de Chasteau-Neuf, et y arriva en deux grandes traictes, qu'il fit avec diligence : mais il ne sceut tant se haster, que les ennemis, qui avoient eu advis que nostre armée passoit à Montignac, n'eussent jà passé l'eau à Cognac, et ne se fussent acheminez, partie jusques à Barbesieux,

pour prendre le chemin de leurs reistres: mais, estans advertis de nostre arrivée, en toute diligence se retirerent à Cognac. Monsieur arriva à Chasteau-Neuf, et, en le faisant recognoistre pour y mettre l'artillerie, un Escossois, qui avoit esté archer de la garde, capitaine du chasteau, avec quelque nombre de soldats, se rendirent dès le soir mesme. Et le lendemain, dès la poincte du jour, le sieur de Tavannes alla ordonner pour refaire une arche du pont qui estoit rompuë. L'arche fut refaicte en deux heures par les charpentiers que le sieur de La Bordaisiere y mit; et fit soudain mettre des pionniers pour faire un ravelin, afin de garder le bout du pont de l'autre costé. Cela executé, il fut mis une enseigne pour la garde, et le sieur de Tavannes fit trouver certains grands bateaux que les ennemis avoient mis à fonds, et ordonna à un bourgeois de la ville, nommé Tesseron, d'assembler les pescheurs de la ville, et lever ces grands bateaux de dessous l'eau pour s'en pouvoir ayder quand l'occasion viendroit. Ce mesme soir Monsieur delibera d'aller avec toute l'armée, et laisser le bagage à Chasteau-Neuf, jusques près de Cognac, où estoit celle des ennemis, tant pour voir leur contenance, que pour essayer, si l'occasion se presentoit, d'en tirer advantage; mais ayant attaqué quelques escarmouches seulement devant la ville de Cognac, tant s'en fallut que les ennemis sortissent en gros, que l'on apperceut toute leur armée, qui passoit de l'autre costé de la riviere, du costé de Chasteau-Neuf: c'estoit sur les quatre heures après midy. Quoy voyant Monsieur, encores que le pont de Chasteau-Neuf fust fortifié, il ne laissa pas de retourner tout d'une traicte coucher audit Chasteau-Neuf; et ayant l'armée fait huict

lieuës, il fut deux heures de nuict avant que l'on y arrivast. Les ennemis demeurerent de l'autre costé de la riviere à Jarnac, qui est à deux lieuës de Chasteau-Neuf. Le sieur de Tavannes avoit souventesfois predit à Monsieur que la gloire des armes feroit venir au combat ses ennemis. Il croyoit alors qu'ils entreprendroient, ou de venir faire quelque bravade, et se presenter de l'autre costé de l'eau, ou bien quelque stratageme pour couvrir l'autre chemin, que pouvoit prendre partie de leurs forces pour passer et repasser à Montagnac les rivieres de Vienne et de Creuse, lesquelles estoient lors gayables, pour s'en aller par le Berry trouver leurs reistres; et, pour autant qu'il n'y avoit que le pont de la ville, où il estoit impossible de passer toute l'armée, le sieur de Tavannes se leva avant le jour, et fit appeller le comte de Gayasse; et eux deux seuls allerent recognoistre le lieu où l'on pourroit faire un pont de bateaux des pescheurs, avec lesquels, d'autant que la riviere estoit trop large pour le faire par des bateaux, nous avions sondé les endroicts où l'eau estoit la plus basse pour y pouvoir faire des treteaux, à fin de croistre le pont, et satisfaire aux bateaux, qui n'estoient suffisans pour la largeur. Ceste deliberation ainsi arrestée, le sieur de Tavannes commit ceste charge au comte de Gayasse d'aller prendre des charpentiers vers le sieur de La Bordaisiere, grand-maistre de l'artillerie, et faire tenir tout le bois prest ce jour-là en un lieu loin de la riviere pour n'estre descouvert, afin que, la nuict venuë, et la garde assise, l'on peust faire le pont pour passer. Ce qui fut executé, et y fit travailler le maistre de l'artillerie luy-mesme en grande diligence; ayant le sieur de Tavannes fait entendre à

Monsieur, qui lors estoit au conseil, l'ordre qui y avoit esté mis, il en demeura fort content. Sur l'après-dinée l'armée des ennemis commença à paroistre de l'autre costé de l'eau, et enfin marcha toute leur cavallerie sur le haut de la montagne, de l'autre costé du pont. Surquoy Monsieur fit sortir, tant des compagnies du sieur de Strosse que du sieur de Brissac, mille ou douze cens arquebuziers, qui attaquerent l'escarmouche avec quelques-uns des seigneurs de la Cour : mais cela ne dura que demye-heure, que les ennemis commencerent à se retirer; à sçavoir une partie s'alla loger du long de l'eau, du costé de Jarnac, en un lieu nommé Bassac; et l'autre partie, qui estoit beaucoup la plus grosse, print le chemin comme si elle eust voulu aller du costé d'Angoulesme et Montagnac; et ne sceut-on, pour ce jour-là, descouvrir où estoit allé loger ceste grosse troupe. Le soir, la garde assise, Monsieur mit en deliberation ce qui estoit à faire. Il fut incontinent resolu de faire poser le pont en toute diligence, ainsi qu'il avoit esté ordonné. Il fut aussi mis en deliberation si l'on passeroit la riviere; tous les princes et capitaines furent d'opinion qu'il falloit passer. Surquoy il fut ordonné au sieur de Biron, mareschal de camp, qui desiroit aussi infiniment que l'on passast, que, suivant l'ordre qu'ont accoustumé les troupes en marchant, chacun se trouvast à l'heure qui seroit dicte, pour eviter la foule et desordre, et que chacun passast à l'heure qui luy seroit donnée, à commencer dès la minuict. Le sieur de Tavannes estoit toutesfois d'advis qu'avant que commencer à passer, et avant la minuict, que l'on devoit recognoistre qu'estoit devenuë la grosse troupe qui avoit pris le chemin de Montagnac, et, que si elle avoit passé

sur les ponts dudict Montagnac, et les avoit rompu après, premier que l'on sceut avoir passé l'eau, ils seroient si loing pour aller trouver leurs reistres, qu'ils ne pourroient plus estre r'atteints, encores que l'on laissast dans le logis tout le bagage et chariots des reistres, qui ne sçauroient estre passez en un jour; et que la moindre troupe, qui estoit demeurée à Bassac du long de la riviere, pouvoit estre la garnison qui devoit demeurer en Xaintonge, laquelle se pourroit estre retirée la nuict. Il insista aussi vivement qu'il falloit laisser des troupes de gens de pied pour la garde du bagage; et fut resolu que l'on y laisseroit six enseignes de gens de pied, et que le capitaine La Riviere iroit recognoistre qu'estoit devenuë la grosse troupe des ennemis, et cependant que l'armée ne laisseroit d'estre mandée, suivant l'ordre ordonné au sieur de Biron. Sur quoy chacun se retira pour reposer une heure, en peine toutesfois pour ne sçavoir quel party avoit pris la grosse troupe des ennemis : laquelle, au bout d'un temps, fut descouverte par le capitaine La Riviere, qui en vint faire le rapport à Monsieur, estre logée à une lieue de là. Monsieur envoya aussitost vers le sieur de Tavannes pour se resjouyr avec luy de ceste bonne nouvelle. Il luy fit response qu'il avoit raison de ne pouvoir dormir de joye; au reste qu'il esperoit avant que la journée du lendemain fust achevée, luy faire advouer qu'il estoit un des plus contents princes qui se pust trouver au monde. Davantage fut donné ordre que tous les bagages qui estoient dedans la ville de Chasteau-Neuf ne bougeroient de leurs logis, et que tous ceux de reistres, de la gendarmerie, et autres tant de pied que de cheval, n'entreroient point dedans la

ville, pour n'embarrasser le chemin des ponts. Le sieur de Tavannes se trouva luy-mesme à la poincte du jour pour faire ressortir ceux qui desjà y estoient entrez, et arrester les autres, et commander que tous se mettroient sur le haut du costau en la plaine qui est auprès du chasteau, laquelle se pouvoit descouvrir dès le costé de la riviere où estoient logez les ennemis; de sorte qu'à juger de si loing, ce bagage sembloit plustost une grande partie de l'armée que ce qu'il estoit; chose qui servoit à couvrir le passage des gens de gueire. L'armée ne commença point à passer dès la minuict, pour autant que la gendarmerie estoit logée à deux ou trois lieuës de là, ains commença à passer seulement deux heures avant jour; et neantmoins les ponts et entrées d'iceux ayant esté achevez avec tant d'heur et en extreme diligence, l'armée passa à souhait, et sans embarrassement quelconque. Durant lequel passage messieurs de Guise, colonnel des chevaux legers, et de Martigues, qui avoient esté ordonnez d'estre tousjours à l'avantgarde, ayans fait acheminer le sieur de La Valette devant eux, celuy-ci trouva que les ennemis commençoient desjà à arriver sur le haut de la montagne; lesquels à l'instant se retirerent, voyant que les nostres avoient pris la place. Ils prindrent leur place de battaille à un quart de lieuë de là, près du village de Bassac, où à l'instant les autres grosses troupes les vindrent trouver, et se mirent en un lieu fort avantageux et très-difficile, à cause d'un ruisseau qu'ils mirent devant eux, où il falloit aller à la file; durant lequel temps toute nostre armée se trouva passée. Monsieur, voyant les ennemis, la fit descendre de la montagne en la plaine, et fut attaquée

l'escarmouche sur le bord du ruisseau, où les ennemis furent menez de telle façon qu'ils furent contrainds de quitter le ruisseau. Ils firent retirer leurs gens de pied, les couvrant de grosses troupes de cavallerie jusques à un quart de lieuë de là, sur le bord d'un estang, à un autre ruisseau devant eux. Nostre avantgarde estant passée la premiere, les seigneurs qui alloient les premiers, comme M. de Guise, le sieur de Brissac et quelques autres, se hasterent tant qu'ils arriverent où estoient les ennemis en desordre, mesmes les enseignes desbandées, et se mirent en un village sur le bord de la chaussée. Ce que voyant le sieur de Tavannes, qui, par le commandement de Monsieur, alloit à la teste des nostres pour voir leurs deportemens, manda à Monsieur qu'il voyoit un très-mauvais ordre à ceux qui alloient devant, et qu'il estoit très-necessaire qu'il se hastast en toute diligence avec toute la gendarmerie pour les soustenir; autrement qu'il les voyoit en danger d'estre perdus, et luy en fit deux ou trois recharges; la derniere fust par le seigneur Marc-Anthoine, escuyer de l'escurie du Roy; ce que Monsieur fit en la plus grande diligence qu'il luy fust possible. Mais cependant les nostres, s'estant desbandez et avancez, recevoient une grande charge dans le village, de sorte que la pluspart retournoient et abandonnoient le lieu presque du tout, avec un grand desordre. Le sieur de Tavannes n'avoit en cet endroict amené nulle troupe, et sa compagnie estoit demeurée avec Monsieur; ce qui fut cause qu'il alla trouver le comte ringrave avec sa troupe de reistres, et le pria de vouloir venir à la charge pour soustenir les nostres; ce qu'il fit volontiers; et les mena le sieur de Tavannes au grand

trot à costé du village. Ce que voyant, les ennemis tindrent bride, et se retirerent : chose qui vint bien à propos pour ceux qui s'estoient avec si mauvais ordre tant avancez. Là demeurerent les troupes l'une devant l'autre, ne pouvant venir au combat que par la chaussée de l'estang, à cause du petit ruisseau qui partoit au-dessous de la chaussée, et de certaines hayes. Quoy voyant, le sieur de Tavannes envoya en diligence un gentil-homme des siens, nommé Richemont, au-dessous du ruisseau recognoistre s'il y avoit moyen de passer, lequel revint soudain, et rapporta que le passage estoit facile. Toutesfois, parce que la chose importoit beaucoup, et qu'il estoit question de venir à la bataille par ce costé-là, le sieur de Tavannes pria les sieurs de Losse et de La Vauguion, et le seigneur Baillon, d'aller recognoistre si ce gentilhomme disoit verité; lesquels soudain rapporterent que l'on y pouvoit facilement passer. A l'instant le sieur de Tavannes envoya vers Monsieur pour le faire prendre à main droicte avec ses troupes droict au passage, et y faire acheminer l'artillerie et le reste de l'armée; et quand et quand fit marcher messieurs de Guise et de Martigues qui estoient ressortis du village, et ralliez à leurs enseignes, et le reste de l'avantgarde, droict au passage pour aller au combat; estant tousjours l'armée des ennemis en bataille de l'autre costé du ruisseau, si près, et à la veuë l'un de l'autre, que l'un ne pouvoit rien faire que l'autre ne le vist.

Et comme ces troupes commencerent de descendre le long du ruisseau, ledict sieur de Tavannes, se doutant bien que les ennemis en feroient autant, alla à la troupe du ringrave, et le pria qu'il ne suivist point

l'avantgarde; mais, comme il verroit les ennemis desemparer la chaussée et le ruisseau, qu'il passast; et, comme les nostres iroient à la charge, qu'il pourroit charger lesdits ennemis par derriere, ou à tout le moins par le flanc : ce qu'il accorda, et le mit le sieur de Tavannes au chemin, voyant que les ennemis commençoient desjà à desemparer pour aller au devant de nostre avantgarde. Ce faict, il s'en retourna soudain trouver Monsieur, qui estoit son lieu, ayant charge de combattre près de luy. Nostre avantgarde, arrivée au passage, trouva que partie de l'artillerie qui avoit pris la main droicte y estoit desjà arrivée, et neantmoins si tard qu'elle n'eust le loisir de tirer que deux coups.

Là les ennemis vindrent à la charge les premiers, où l'on vit l'Admiral et d'Andelot faire mollement; car, comme ils furent à la longueur des lances, la plus grande part tourna à gauche, et celle du prince de Condé vint tout droict, et se trouva la premiere à la charge. Le sieur de La Valette avec sa troupe les chargea fort vivement. Messieurs de Guise et de Martigues, estans pour le soustenir, se trouvans abandonnez de partie de leurs gens qui tournerent le dos, et le sieur de La Valette mal soustenu, toute la charge vint tomber sur M. de Montpensier et M. le prince Dauphin; lequel prince Dauphin tint ferme, où Monsieur arriva avec sa troupe bien à propos; en sorte que les ennemis furent mis en route. Là fut tué le prince de Condé. On peut asseurer veritablement que les reistres qui avoient passé sur la chaussée servirent grandement, encore qu'ils allassent assez mollement; car s'ils eussent voulu ils eussent donné par le derriere au prince de Condé à l'heure qu'il marchoit droit aux nostres; et bien qu'ils

tinssent bride seulement, leur presence ayda aucunement à faire fuyr les ennemis, qui s'en allerent au grand galop; et se voulant ralier par fois, ils furent poursuivis si vivement, qu'ils n'en eurent pas le moyen ny le loisir. Or comme ils fuyoient, et que Monsieur avec son armée les poursuivoit, les reistres qui avoient passé sur la chaussée arriverent, lesquels avec le reste des nostres poursuivirent et emporterent la victoire trois lieues durant; et après que Monsieur eust aussi poursuivy la victoire deux grandes lieues avec ses troupes, on luy rapporta que plusieurs des ennemis, tant de pied que de cheval, avoient pris la main gauche, et s'estoient retirez dedans Jarnac. Il y alla aussi-tost avec l'artillerie pour attaquer ladicte ville et chasteau, laquelle il leur fit abandonner, et les força de se retirer par le pont, qu'ils rompirent après eux. Mais ils ne sceurent se sauver si promptement, estans poursuivis de si près comme ils estoient, qu'il ne fust tué là mesme une partie de leur infanterie. Et dès le soir mesme Monsieur logea audict Jarnac, tant pour rassembler son armée que pour sçavoir qu'estoient devenus l'Admiral, d'Andelot son frere, et les principaux qui estoient avec eux. On luy rapporta que les nostres avoient poursuivy lesdicts Admiral et d'Andelot jusques à Xainctes, qui est à huict grandes lieuës du lieu où la bataille avoit esté commencée, et que bien près de ceste ville là la cornette de l'Admiral fut prise, et le sieur de Beaujeu qui la portoit, amené prisonnier, et que l'Admiral et d'Andelot qui estoient sous la cornette s'estoient sauvez dedans la ville. L'armée de Monsieur et celle des ennemis commencerent de se voir, et prendre les advantages les uns sur les autres dès le dimanche matin

13 de mars 1569, au soleil levant : le combat et la poursuite des ennemis à la bataille que Monsieur gaigna, dura jusqu'à six heures du soir.

Par l'advis du sieur de Tavannes, fut envoyé au Roy le sieur de Lignerolles, après la bataille de Jarnac, proposer que s'il plaisoit à Sa Majesté permettre à Monsieur laisser en Guyenne M. de Montpensier, les Suisses, gens de pied, l'artillerie et le reste de l'armée, de s'acheminer avec deux mille chevaux joindre l'armée conduicte par messieurs d'Aumalle et de Nemours en Bourgongne, qu'infailliblement il contraindroit le duc des Deux-Ponts, qui menoit d'Allemagne les reistres et lansquenets des ennemis, de venir à la bataille en certains lieux audit païs, où il estoit contrainct de passer; et esperoit en obtenir la victoire, tant pour l'augmentation des forces à l'armée, que pour l'obeyssance qui y seroit mieux renduë sous un seul chef que sous lesdits sieurs d'Aumalle et de Nemours, ausquels le pouvoir estant egal, la jalousie entr'eux estoit inevitable. Le sieur de Lignerolles, ayant esté ouy en Cour, y fut retenu six semaines, sans estre depesché, et après on luy dit que sa proposition estoit bonne. Surquoy il respondit qu'elle l'avoit esté à son arrivée, mais maintenant qu'elle estoit inutile, que les reitres ennemis avoient passé Loire à La Charité. Le retardement vint par le moyen de M. le cardinal de Lorraine, qui vouloit que ses parens demeurassent en authorité. Par là on void que l'interest particulier marche souvent avant celuy du public; mais ceux qui ne preferent le bien d'un Estat à leurs passions particulieres ne sont point excusables.

On sejourna le lendemain de la bataille de Jarnac

au mesme lieu pour refaire les ponts. Le jour après, fut advisé d'aller à Cognac, lequel n'ayant pas esté fortifié, l'on estimoit que les ennemis ne s'y arresteroient point, et que, le prenant, ce seroit tenir Angoulesme en subjection; joint que suivre plus avant les ennemis qui estoient retirez à Xainctes, à Sainct-Jean-d'Angely et à La Rochelle, ne seroit que perdre le temps, principalement n'ayant point de grosse artillerie, laquelle neantmoins avoit esté mandée plus de trois mois auparavant, pour avoir moyen de battre les places, et attirer les ennemis au combat. Ainsi estans arrivez près de Cognac, l'on le fit sommer, et fit-on semblant de faire quelque approche par le parc : mais il se treuva que la pluspart de leurs gens de cheval et de pied, jusques au nombre de quatre ou cinq mille, s'estoient sauvez là dedans; et n'ayant point de pieces de batterie que quatre petits canons, ny de munitions que pour tirer deux ou trois cens coups, aussi qu'il falloit loger à descouvert par une pluye extremement froide, Monsieur se logea à demye lieuë de là, après avoir jugé que ce seroit perdre temps de l'assaillir sans artillerie. Le lendemain, ayant entendu que les ennemis se rallioient du costé de Sainct-Jean-d'Angely, Nyort et La Rochelle, fut advisé de faire repasser l'armée à Jarnac pour les aller trouver, après toutesfois avoir sejourné deux jours, à cause des grandes traictes que l'on avoit faictes pour l'entreprise de Chasteau-Neuf, et de la bataille, et pour faire reposer nos reitres qui ne faisoient que d'arriver, estans venus à grandes journées. On s'avança jusques auprès de Dampierre, d'autant que les ennemis s'estoient acheminez jusques vers Thonnay-Charante : et là nous fusmes advertis que, sentans nostre venue, ils avoient passé la

Charante jour et nuict, et estoient allez du costé de Ponts. On nous advertit qu'ils devoient passer à la faveur du capitaine Pilles, qui estoit dans Bergerac du costé de la Guyenne, pour joindre les viscomtes, qui estoient trois ou quatre seigneurs gascons unis ensemble avec quelques troupes de gens de guerre. Quoy voyant, nous retournasmes aussi-tost au passage de Jarnac, n'y en ayant nul autre plus près, pour essayer de les attraper au passage de la Garonne. On envoya au devant le sieur de Martigues avec deux mille chevaux, y compris la compagnie du sieur de Tavannes, conduicte par le sieur de Tavannes son fils aisné, autheur de ces Mémoires. Il trouva que les ennemis avoient changé de dessein, et avoient ordonné seulement le comte de Mongommery avec huict cornettes pour aller à Ponts, desquelles le sieur de Martigues en deffit quatre, dont les drapeaux furent envoyez au Roy. Ce faict, il vint retrouver l'armée avant qu'elle fust au passage de Jarnac. Surquoy fust advisé d'envoyer faire venir quatre petits canons à Poictiers, que le sieur du Lude amena jusques à la riviere de Boutonne, où toute l'armée les alla recevoir, et ce pour prendre (en attendant la grosse artillerie qui venoit de Paris) les petites places qui tenoient le passage de Gascongne, comme Mussidan, Aubeterre, Bergerac et autres petits chasteaux. Alors les ennemis n'avoient point de corps d'armée où l'on les eust sceu attaquer, ains tenoient tous leurs gens dedans Cognac et Xainctes, par le moyen desquelles villes et du port de Thonne-Charante ils avoient les passages de la riviere à leur commandement; et nous ne pouvions forcer lesdictes villes par faute de la grosse artillerie.

De sorte que Monsieur s'achemina avec l'armée à Montmoreau, tant pour empescher l'armée des vicomtes, que l'on disoit tous les jours devoir passer, que pour prendre Mussidan et autres places avec les petits canons, qui n'estoient pas de grand effect : et fut employé plus de temps à la prise de Mussidan (où le comte de Brissac, l'un des colonnels de l'infanterie françoise, et le sieur de Pompadour furent tuez) que l'on n'avoit esperé, d'autant que ceux qui estoient dedans estoient gens bien resolus, et la firent combattre pied à pied depuis l'avoir faicte raser. On nous advertit que les vicomtes, à cause de la prise de Mussidan, qui les favorisoit, avoient resolu de ne plus passer; et, d'autre part, que les ennemis faisoient estat d'avoir rallié environ quinze cens chevaux et deux mille arquebuziers, la pluspart à cheval; lesquels ils esperoient faire passer la riviere de Loyre au dessus de Roüane, pour aller trouver le duc des Deux-Ponts qui commençoit à sortir d'Allemagne, et y avoit desjà huict cens chevaux des ennemis dans Angoulesme : quoy voyant Monsieur, il s'en vint avec son armée loger à Villebois pour empescher ceste entreprise, en attendant tousjours la grosse artillerie, de laquelle, quelques jours après, en arriva douze canons à Tours. Cependant le duc des Deux-Ponts arriva en la comté de Bourgongne. Surquoy on manda au Roy s'il luy plaisoit qu'on assaillist les places, ou bien que l'on empeschast le passage des ennemis, qui pouvoient aller passer au long de l'Auvergne, pour là joindre les vicomtes et aller droict au passage de la riviere de Loyre; lesquels vicomtes pouvoient avoir avec eux six mille arquebuziers et six cens chevaux : de maniere que tous ensemble ils pou-

voient estre plus de deux mille chevaux et huict mille hommes de pied, et leurs places très-bien garnies; remonstrant à Sa Majesté que nous ne pouvions assaillir les places, et empescher de passer les ennemis. Surquoy Sa Majesté manda que l'on empeschast sur tout le passage des ennemis, sans s'amuser aux places, comme chose plus importante, et que cependant le duc des Deux-Ponts seroit fort bien empesché de delà. L'on sçait assez en quel estat ils estoient reduicts, leurs hommes desseichez de faim et accablez de maladies, leurs villes toutes en un coup comme assiegées, et en grande necessité.

On avoit laissé les forces du sieur du Lude du costé de Poictiers pour empescher la recolte, et Monsieur estoit de l'autre costé quand les nouvelles vindrent que le duc des Deux-Ponts avoit desjà passé la Bourgongne. Alors avec raison, Monsieur, pour n'estre forcé de combattre à si grand desavantage, fut contrainct de prendre party, et s'approcher de la riviere de Vienne, mesme attendu que l'armée du duc, ayant forcé La Charité, venoit la premiere, estant arrivée au Blanc en Berry. M. d'Aumalle l'advertit, et le supplia de prendre garde à soy : ce qui fit cheminer l'armée entre Sevilly et Le Blanc. Et depuis, l'armée de M. d'Aumalle s'estant approchée, fut advisé de se joindre, non toutesfois sans grande crainte que ceux de son armée desjà desobeïssans, et qui avoient commencé de l'abandonner, ne continuassent, et ne servissent de mauvais exemple à l'armée de Monsieur : et depuis s'estre joincts à demy, et, par maniere de dire, en poste en la presence de la Royne mere, l'on entra dans le pays stérile du Limousin, sans avoir le temps d'y dresser nul

magazin; par lequel pays les ennemis, qui avoient auparavant sejourné, marchoient à grandes journées; et on les vint joindre à La Souterranne, où, par l'excuse que trouverent nos reitres sur les vivres, l'on ne les peut combattre, et on marcha avec la faim, jour et nuict, jusques au petit Limoges, où ils furent encore r'atteints; et firent les reitres le mesme refus, par ce, disoient-ils, que leur bagage, qui ne les avoit peu suivre, estoit encore esloigné d'eux: de sorte que les ennemis passerent la riviere de Vienne, où l'armée du duc des Deux-Ponts les vint joindre.

Quand l'armée de Monsieur eust passé Limoges, les capitaines furent d'advis de suivre les ennemis le plus diligemment que faire se pourroit, et demanderent de porter avec eux du pain pour un jour, afin que, s'ils trouvoient les ennemis en lieu si avantageux que promptement l'on les peust combattre, ils eussent quelque temps pour en chercher les moyens; ou bien, s'ils faisoient quelques traictes, ils eussent moyen de les suivre, et oster l'occasion et excuse aux reitres de demeurer derriere, ou ne vouloir point combattre. Mais il ne fut possible d'en estre secourus, encores que, outre les commissaires ordinaires des vivres, plusieurs autres de la suitte de la Royne mere s'en meslassent.

Enfin l'armée passa la riviere pour aller trouver les ennemis; et le jour mesme, ceste desobeyssance desjà commencée en Bourgongne en l'armée de M. d'Aumalle vint à continuer, de sorte que son lieutenant partit, et toute sa compagnie se desbanda, fors huict ou dix gensdarmes; et infinis autres, tant de l'une que de l'autre armée, à leur exemple, s'en allerent sans congé, et sans avoir esgard que nous allions pour don-

ner la bataille, ny à la presence de la Royne, qui estoit encore à Limoges; et depuis par ce mauvais exemple les nostres continuerent à s'en aller, avec plus d'occasion toutesfois pour avoir campé près d'un an entier, non qu'il y eust excuse qui valust ny pour l'un ny pour l'autre. Quoy voyant, Monsieur delibera, avant qu'il y eust plus grande diminution, d'aller retrouver les ennemis, encore qu'il n'y eust aucuns vivres, principalement parce que nous estions contraincts de marcher sur leurs pas, et aux piteuses traces du feu qu'ils mettoient par tout où ils passoient.

Monsieur donc vint loger à La Rochelabeille, à une lieue de Sainct Juiez, où ils estoient en un lieu fort advantageux, et nous pareillement, pour avoir une vallée et un marais à la teste de nostre armée. Là fut deliberé ce qui seroit à faire : quelques-uns furent d'opinion que l'on devoit passer la vallée qui estoit entre les deux camps deux heures devant jour, afin de prevenir et prendre la place avant que les ennemis s'en saisissent: chose qui ne fut point executée pour les difficultez qui s'y trouverent. Les ennemis vindrent prendre la mesme place le matin, où partie de nostre arquebuzerie, pour estre logez auprès du valon, au lieu de se rendre en leur place de bataille, sans commandement, ny sans considerer qu'ils ne pouvoient estre secourus de gens de cheval, allerent passer la vallée du costé des ennemis pendant que l'armée se mettoit en bataille; et, non contens de ce, allerent par dedans le bois de fustaye monter sur le haut du costau, et là attacherent l'escarmouche, où une troupe de leur cavalerie fit une charge. Là le sieur colonel Strosse et quelques capitaines et soldats furent prisonniers, et partie d'iceux tuez.

Il s'en ensuivit ce que plusieurs seigneurs et gentilshommes pourront tesmoigner, lesquels s'y trouverent aussi sans commandement, et ne soustindrent la charge; ce qui donna courage aux ennemis d'executer leur dessein. Monsieur y avoit envoyé pour les retirer; pendant lequel temps il envoya le sieur de Tavannes devers les Italiens, qui estoient logez à l'un des bouts du camp, en un petit village, sur l'advenuë par où les ennemis pouvoient venir, en faisant toutesfois un grand tour. Il trouva que les Italiens s'estoient mis en bataille, à sçavoir leurs gens de cheval dedans le camp, et leurs gens de pied dehors le village entre deux: de sorte que les gens de pied et de cheval ne se pouvoient secourir l'un l'autre, à cause des marests, sinon à travers le village par un seul lieu bien fort estroit, l'arquebuzerie separée en un certain bois de haute futaye qui estoit plus avant. Surquoy fut remonstré par le sieur de Tavannes au sieur comte de Sainctefiour, qui commandoit aux troupes italiennes envoyées par le pape, qu'il estoit raisonnable que les gens de pied repassassent dans le camp afin de pouvoir combattre avec l'armée et leurs gens de cheval. Ledit sieur comte respondit qu'il luy sembloit n'estre pas fort honneste d'abandonner le logis, mesme que son bagage estoit encores dedans. A quoy fut reparty par ledit sieur de Tavannes que le logis ne luy estoit donné que pour sa commodité, et non pour y combattre; que le lieu pour combattre estoit avec les autres batailles, et que, sauf son meilleur advis, il luy sembloit que son bagage devoit aller trouver le bagage de l'armée; que le bataillon des gens de pied devoit passer du costé des gens de cheval; que neantmoins il pourroit laisser quelque ar-

quebuzerie pour deffendre le village le plus longuement que faire se pourroit, lequel toutesfois ne pouvoit estre tenu à cause d'une montagne fort près de là qui luy estoit à cavalier. Chose à quoy ledit sieur comte s'accorda très-volontiers; et, avec prompte diligence, fit repasser ses gens de pied du costé du camp, où estoient ses gens de cheval, et delà en avant se logea dans le camp à la campagne, au lieu qui fut advisé sur l'heure, tousjours neantmoins sur la seule advenuë, ainsi que luy, comme personnage de valeur, le desiroit. Et pource qu'aucuns ont voulu dire que le camp estoit fort debile et mal à l'advantage, il se trouvera, par le dire de ceux qui s'y entendent, qu'il n'en estoit point en quelque part que ce fust de plus advantageux, comme l'on esprouva après que les batailles furent rangées ainsi qu'elles devoient estre.

Le lendemain, les ennemis partirent de leurs logis, et firent une grande traicte de six lieuës du costé de Perigueux, lequel avoit esté fort bien pourveu, non toutesfois sans grande difficulté. Et après, Monsieur estant contrainct par famine et necessité de prendre la main gauche, et aussi pour favoriser plus facilement le pays de Perigueux, l'armée vint à Lessac. Les ennemis trouverent le Perigueux si bien pourveu, qu'ils prindrent la main droicte, et depuis, tout à un coup, tournerent droict à Chabanay, Confolant et le Dorat, qui estoit tourner la teste devers le Berry ou Touraine. Ce qui fit croire à Monsieur qu'ils voulussent aller gaigner Tours, ou autres villes qui sont sur la riviere de Loyre, combien qu'il n'en pouvoit advenir inconvenient, ayant commandé à M. du Lude, dès l'heure que les ennemis approcheroient de la Creuse, faire ap-

procher le maistre de camp Onous avec quinze enseignes, pour se jetter dans Tours quand il verroit l'occasion. D'autre part, il despescha le maistre de camp de l'Isle et les enseignes italiennes du duc de Somme, pour y aller et pourvoir à Loches en passant; et de là, considerant que nos gensdarmes avoient tousjours continué de s'en aller, de sorte qu'il n'y en avoit presque plus, fut advisé de retourner par auprès de Limoges, gaigner le devant de Tours. Quoy faisant, les ennemis tournerent tout court droict à Luzignan avec l'artillerie qu'ils avoient amenée d'Angoulesme. Ceste place se rendit en quatre jours. Celuy qui estoit dedans, ou le sieur du Lude, en eust peu rendre raison, luy ayant esté laissé trente enseignes de gens de pied et sept compagnies de gensdarmes, pour la garde seulement dudict Luzignan et de Poictiers, sans comprendre les compagnies qui gardoient les rivieres de Vienne et Loyre, jusques à Saumur. Et pour ce que ces forces-là estoient trop puissantes pour garder seulement deux places, ains estoient bastantes pour tenir les ennemis serrez dans leurs places, et empescher la recolte, afin que quand l'armée des ennemis seroit passée en Guyenne, ou du costé de la France, ils se joignissent avec les forces du sieur de Montluc, et se missent en campagne ainsi qu'il leur avoit esté commandé, afin d'essayer de reprendre quelques villes de la conqueste des ennemis, avec l'artillerie qui estoit à Poictiers; toutesfois le sieur du Lude avoit commandement exprès, mesme par le sieur d'Argence, qui luy apporta la parole, de ne sortir point et de n'assaillir rien avec l'artillerie que les ennemis ne fussent esloignez, comme dit est, et qu'ils ne peussent retourner à luy. Mais Monsieur sceut in-

continent qu'il estoit devant Nyort, et l'advertit par quatre messagers de suite qu'il eust à prendre garde à soy, et se retirast avec l'artillerie : ce qu'il fit; mais ce fut si tard qu'il en laissa une partie à Sainct-Mexant, et l'autre à Luzignan, et partie de ses forces demeurerent à Sainct-Mexant. Or quelle raison peut-il alleguer d'estre sorty, et pourquoy il ne mit plus de gens dans Luzignan, et quel obstacle il eust, ensemble les autres gouverneurs, de ne fortifier les villes de Poictiers, Limoges, Perigueux, Liborne et Saumur, chose qui leur avoit esté commandée par infinies et reïterées fois, et envoyé ingenieux et pouvoir d'employer les forces et moyens du païs pour cet effet? Or, estant Monsieur acheminé pour venir gaigner Loches, M. de Guise demanda plusieurs fois congé d'aller à la guerre. Ce qui luy fut refusé, mesme en la presence de M. d'Aumalle, tant à cause du peu de gens de cheval françois que nous avions, dont on ne pouvoit desgarnir le camp que pour le respect de sa personne; mais enfin il pressa tellement, qu'il dit tout haut que le Roy luy avoit donné la charge de colonel general des chevaux legers, et qu'il falloit qu'il fust indigne de sa charge s'il ne la faisoit. De sorte que Monsieur, quoy qu'à son grand regret, luy accorda son congé pour aller à la guerre, entre le camp des ennemis et le nostre seulement. Et toutesfois la premiere nouvelle qu'il en eust, fut qu'il s'estoit allé jetter dans Poictiers avec ce qu'il avoit emmené. Ce qu'ayant sceu, les ennemis, qui estoient encore à Luzignan pour surprendre ledict sieur de Guise, ou pour attirer nostre armée sans gensdarmes à la bataille pour l'aller secourir, l'allerent assieger à Poictiers: et l'on estime que sa presence y servit beaucoup, com-

bien que le sieur du Lude avoit tousjours mandé que l'on s'asseurast de la place sans demander nostre secours.

Au commencement de l'automne, en l'année 1569, le siege de la ville de Poictiers continuant, et l'armée de M. le duc d'Anjou estant inferieure en nombre de cavallerie et de gens de pied à celle des ennemis, à cause de la gendarmerie licenciée avec congé ou autrement, ne pouvant secourir la ville qui estoit en peril d'estre prise à faute de vivres et autres manquemens, le sieur de Tavannes conseilla de faire une diversion qui la rendit entierement libre, qui fut telle : La ville de Chastelleraut, à quatre lieues des ennemis, fut investie par les forces de Monsieur. Le lendemain qu'elles en estoient approchées, la batterie faicte le matin, l'assaut se donna à midy, où la resistance fut telle qu'il fallut s'en retirer avec perte. Après cela on tint conseil de ce qui estoit à faire : quelques capitaines estoient d'advis que Monsieur sejournast un jour ou deux, à fin de faire cognoistre aux ennemis qu'on ne les redoutoit point. Le sieur de Tavannes, tout au contraire, dit que les ennemis estoient advertis du siege de la ville de Chastelleraut, où ils presumoient qu'on fust engagé, ayant tout ce jour-là ouy tirer l'artillerie ; qu'infailliblement estans superieurs en forces, ils viendroient à nous, tant pour secourir la ville que pour tenter un combat avec apparence d'en avoir la victoire ; que le dessein qui avoit esté faict sur Chastelleraut n'estoit que pour faire lever le siege de Poictiers et y faire entrer des vivres ; ce qui empescheroit les ennemis d'y retourner ; qu'il falloit que l'armée partist promptement et se retirast au port de Pilles, delà la riviere de Creuse, et deçà laisser deux mille arquebusiers dans

le bourg, qui empescheroient, avec retranchement, l'advenuë et passage des ennemis, et que celuy qui avoit le profit de la guerre en avoit l'honneur. Ce conseil fut receu et executé si à poinct, qu'il en advint ainsi qu'il avoit proposé, la ville de Poictiers demeurant par ce moyen desgagée. Les ennemis arriverent le soir mesme proche le port de Pilles, où ils furent bien receus, et repoussez de l'infanterie qui les attendoit. Et le lendemain, furent faicts plusieurs retranchemens aux quays de la riviere pour empescher les ennemis de passer. Le sejour faict au port de Pilles donna commodité d'attendre plusieurs compagnies d'ordonnance, qui vindrent là trouver Monsieur; et son armée se renforça depuis, qui luy donna subject d'aller chercher les ennemis à Moncontour, où se donna la bataille à l'advantage de l'armée du Roy, où le sieur de Tavannes remporta la gloire d'avoir mis l'ordre qui la rendit victorieuse, assisté la personne de M. le duc d'Anjou, et d'avoir genereusement combattu: ce fut le troisiesme jour d'octobre 1569. Les histoires qui ont devancé ces Memoires n'en ont rien oublié, ny des succez de l'armée depuis son partement du port de Pilles, ensemble du siege et prise de Sainct-Jean-d'Angely, où le roy Charles neufiesme se trouva en personne.

L'année 1570, après que l'armée du Roy, conduicte par le mareschal de Cossé, et celle des ennemis, par les princes de Navarre et de Condé et l'admiral de Chastillon, eurent passé en Bourgongne, où le sieur de Vantoux, de la maison de Saulx, commandoit en l'absence du sieur de Tavannes son parent, il y mit si bon ordre que les ennemis ne peurent prendre aucunes petites villes : aussi n'avoient-ils aucunes pieces de

batterie, ains avoient perdu une partie de leurs gens à une charge faicte par le sieur de La Valette, à la veuë des deux armées, proche Arnay-le-Duc. Peu après, l'edict du Roy pour la paix avec eux fut publié à Sainct-Germain en Laye [1571]. Ce fut alors que le sieur de Tavannes, lors mareschal de France, et depuis gouverneur de Provence et admiral des mers de Levant, mit par escrit et donna au Roy plusieurs memoires et advis concernans le bien du royaume, manutention de la personne de Sa Majesté et de son Estat, pleins de conseils utiles et maximes salutaires, qui se verront à la fin du present livre, en termes serieux, avec quelques autres advis dudit sieur de Tavannes, de pareil stile, faicts l'année 1572, concernant mesme subject, et discourant contre l'opinion de ceux qui persuadent la guerre de Flandre. La posterité jugera par tel ouvrage quel estoit l'ouvrier, lequel on a voulu blasmer d'avoir esté un des autheurs des executions faictes la mesme année 1572 contre les huguenots. Un seul exemple dissipera ce faux bruit (1), qui est le doux traictement qu'au commencement des guerres civiles il leur fit à Dijon, lors qu'ils y avoient commencé de prendre les armes: ils en furent quittes pour un bannissement de la ville. Bien mit-il par escrit, après ces executions (voyant le Roy resolu de faire la guerre et attaquer La Rochelle), les moyens comme il s'y falloit comporter, contenus au discours que j'ay jugé devoir estre adjousté aux susdits advis.

Le mesme mareschal de Tavannes ne fut point au

(1) *Dissipera ce faux bruit.* Il n'est que trop vrai que Gaspard de Tavannes fit partie du conseil où fut décidé le massacre de la Saint-Barthélemy. (V. la notice sur G. de Tavannes, t. 23, p. 27, première série.)

siege de La Rochelle; une violente maladie l'arresta en chemin, et l'osta du monde en l'aage de soixante et trois ans. Sa presence y eust sans doute apporté une heureuse issuë, selon le jugement des plus advisez. Il laissa Guillaume de Saulx, sieur de Tavannes, son fils aisné, autheur de ces Memoires, lieutenant du Roy en Bourgongne en l'absence de M. le duc de Mayenne et du sieur comte de Charny; qui pendant ce temps rompit plusieurs entreprises faictes sur les villes du païs par les ennemis, mesmement sur Mascon et la citadelle de Chalon, où il fit prendre en sa presence le lieutenant de la garnison y estant prisonnier, et mener à Dijon. Le tombeau qu'il fit dresser au sieur mareschal de Tavannes son pere, doit par les mérites d'un personnage si signalé, avoir lieu dans ces Memoires, comme ses rares vertus l'ont eu dans les histoires qui racontent les guerres de son temps. Il est de la teneur qui suit:

A LA MÉMOIRE DE GASPARD DE SAULX, SIEUR DE TAVANNES, MARESCHAL DE FRANCE, GOUVERNEUR DE PROVENCE, ADMIRAL DES MERS DE LEVANT, QUI MOURUT LE XIX JUIN M. D. LXXIII.

D'hardiesse, d'assaut, de conseil, de vaillance,
Je deffis, je prins, j'aidé, je regagné,
Charles-Quint, un millord, Henry, le Dauphiné,
A Renty, à Calais, aux guerres, à Vallence.
Cinquiesme mareschal premier je fus en France.
Admiral de Levant, j'ay aux mers commandé;
J'ay, lieutenant de Roy, la Bourgongne gardé;
J'ay pour luy-mesme esté gouverneur de Provence.
En soixante-trois ans qu'au monde j'ay vescu,
Je n'ay rien, fors la mort, trouvé qui ait vaincu
Ma puissance, mon bras, mon bon-heur, ma proüesse;
Dont mon corps, mon esprit et mon renom aussi,
Vieil, heureux, immortel, gist, revit, court sans cesse
Au tombeau, dans les cieux, par tout ce monde icy.

# LIVRE DEUXIESME.

Sur la fin de l'année 1573, le roy Charles neufiesme, après le depart de M. le duc d'Anjou son frere, qui alloit en Poulogne prendre la couronne de ce royaume là, donna charge à deux gentilshommes de qualité, en chacune province de son royaume, de visiter les villes et bourgs d'icelles, pour s'informer de ce qui estoit necessaire au bien de son Estat et de ses sujets, et des oppressions qu'ils recevoient, afin d'y pourvoir et y mettre un bon ordre, par l'advis de messeigneurs les princes de son sang et de messieurs de son conseil, en l'assemblée que pour ce sujet il vouloit faire à Saint-Germain-en-Laye. A quoy estant satisfaict, Guillaume de Saulx, sieur de Tavannes [1574], le mareschal de Tavannes son pere estant lors decedé, fut employé pour la Bourgongne, où il estoit lieutenant de Sa Majesté en l'absence de M. le duc de Mayenne et du comte de Charny.

Après s'estre employé sincerement à la visite des villes et bourgs de son gouvernement, il fut à la Cour faire son rapport au Roy et à l'assemblée de ce qu'il y avoit appris, et proféra, en la présence de Sa Majesté et de ceste assemblée, le discours suivant, que l'on trouva fort libre en ce qu'il demanda la tenue des estats-generaux libres, ce qu'aucun des autres deputez n'osa entamer. Ceste franchise fut très-agreable à aucuns de ladicte assemblée, des principaux et mieux affectionnez

au public, comme ils le tesmoignerent à l'issue d'icelle par les louanges qu'ils luy donnerent. Ledict sieur de Tavannes estoit pour lors aagé de dix-neuf ans. Ce discours doncques estoit tel :

« Sire, par le commandement exprès de Vostre Majesté, j'ay veu et visité les villes qui sont en cinq bailliages du gouvernement de Bourgongne, delaissant les autres à la charge du sieur de Missery, auquel vous avez addressé pareille commission; et me suis essayé satisfaire à vostre intention avec toute la fidelité et diligence que l'on pourroit desirer en un très-affectionné subject de ceste couronne; n'ayant jamais rien eu de si cher, dèslors qu'il vous pleust m'honorer des charges que je tiens, sinon de faire en sorte qu'executant vos commandemens, je fusse recogneu de vous et d'un chacun pour très-humble asseuré serviteur de Vostre Majesté.

« J'ay dressé des memoires qui contiennent particulierement ce que j'ay veu, appris et entendu en chacun lieu, après m'estre secrettement et doucement informé des ecclesiastiques, principaux habitans des villes, mieux affectionnez à vostre service et à la conservation du repos public, des maires et echevins des lieux, de vos officiers establis pour rendre la justice, et des autres officiers commis au maniement de vos finances : tous d'une mesme voix prient Dieu pour vostre prosperité, vous recognoissant, d'une sincere obeyssance, pour leur prince naturel, veulent toute leur vie vous reverer et honorer comme l'image du Dieu vivant; et neantmoins ils ont jetté quelques plaintes et doleances entre mes mains, qu'ils vous supplient très-humblement re-

cevoir, bien asseurez, comme ils disent, que si elles viennent jusques à vos oreilles leur mal sera du tout guery, du moins de beaucoup allegé et amoindry.

« Les ecclesiastiques se plaignent, non tous en general, mais aucuns d'entre eux, du trouble et empeschement qui leur est faict en la jouissance de leurs benefices. Pour ce regard les evesques ou leurs vicaires ont dressez des procez verbaux pour estre presentez à Vostre Majesté.

« Le peuple se plainct que, pour raison de ceste non jouyssance, les services accoustumez d'estre faits à l'honneur et louange de Dieu ne sont point continuez en plusieurs endroits, que la vie et les mœurs des ecclesiastiques ne sont point remplies de saincteté et religion, pour leur servir d'exemple; mais plustost qu'ils sont addonnez à tous vices; qu'entre eux s'exercent publiquement un trafic et commerce de benefices, comme si, avec la corruption des mœurs, telle marchandise estoit approuvée et rendue licite.

« Avec mesme volonté ils regrettent de ce qu'ils voyent bien souvent la place des magistrats estre occupée par ceux qui ont plus de deniers pour les acheter, et non par personnes capables, suffisans et de bonnes mœurs, lesquels devroient estre recherchez et tirez de leurs maisons pour estre employez au service du public. Adjoustent encore que le grand nombre desdits officiers retourne à leur foule et oppression, en ce que la justice leur est plus cherement vendue, et que, par le moyen de ce qu'ils sont exempts des tailles et autres charges publiques, le reste du peuple en supporte davantage. C'est ce dernier point duquel ils se plaignent principalement, et disent que telle maladie, comme

plus griefve, leur fait oublier le mal premier; que les impositions, subsides, emprunts qu'ils supportent, adjoustez à une continuelle sterilité de plusieurs années, ne leur laissent sinon l'esprit pauvre, souffreteux et misérable; lequel neantmoins ils maintiennent tousjours en vostre obeissance, et se contentent, pour s'exempter d'icelles charges, de vous apporter, non pas une volonté meschante de rebellion, qu'ils n'eurent jamais, mais, avec leurs plaintes très-humbles, leur grande pauvreté et necessité.

« Ils se plaignent encore de la très-grande vexation qu'ils reçoivent par le passage et sejour des gensdarmes; lesquels, n'estans payez de leurs soldes, vivent aussi sans rien payer, pillent et rançonnent les pauvres villages, exercent sur eux, comme s'ils estoient ennemis, tous faits d'hostilité; et ne s'en osent plaindre, comme ils disent, de crainte que le feu mis en leurs maisons par la vengeance du soldat ou gendarme courroucé de leurs plaintes, ne leur oste ce que par le pillage ils n'auroient peu emporter. Demandent les estats-generaux libres pour mieux vous informer de leur mal, lequel vous estant cognu, ils s'asseurent de vostre clemence que le remede salutaire y sera apporté. Ausquels, pour appaiser aucunement leurs doléances, j'ay faict entendre que la corruption des mœurs qui estoit en la justice, le deffaut de pieté et de saincteté qu'ils reprenoient justement ès ecclesiastiques, provenoient plustost de l'injure et misere des siecles passez que par vostre dissimulation; que n'aviez jamais rien tant desiré, sinon que ces deux fermes colonnes et appuys de vostre couronne, la pieté et la justice, fussent maintenus en leurs entiers.

« Au regard des tailles et impositions, qu'ils devoient, comme bons, loyaux et fideles subjects, considerer les charges que vous avez trouvé venant à la couronne; que depuis elles estoient accrues et augmentées à l'occasion des troubles qui avoient apporté infinies despenses; que n'aviez espargné aucun soin et diligence, non pas mesme vostre propre patrimoine, pour les faire vivre en repos, et appaiser les dissensions civiles; aussi qu'il estoit raisonnable qu'eux, qui ressentoient le profit de cette tranquillité publique, fussent rendus participans des charges qui en provenoient; que c'estoit le devoir des bons et affectionnez subjects, de departir liberalement toutes aydes à leur prince, duquel ils reçoivent asseurée protection et bon traitement; adjoustant avec plus ample discours remonstrances particulieres à chacune de leurs doléances, selon que je les ay redigées par escrit aux mémoires que je vous presente. Quand il vous plaira me le commander, j'adjousteray autres choses qui regardent le gouvernement de Bourgongne, et le devoir de la charge que j'y tiens pour vostre service. »

Les resolutions prises en telles occurrences apporterent quelque fruict, mais non tel qu'eust esté à desirer. L'intention de Sa Majesté d'assembler les estats-generaux, et par leur advis pourvoir raisonnablement aux affaires du royaume, ne fut suivie d'aucun effect. La mort le prevint : ce qui obligea M. duc d'Anjou, estant lors roy de Poulogne, de venir prendre la couronne en France en l'an 1574, et le nom de Henry troisiesme, où ses subjects catholiques l'attendoient en intention de luy rendre toute obeissance. La Reyne sa mere,

Catherine de Medicis, osta genereusement en son absence toutes les difficultez qui pouvoient nuire à son establissement. Le bon ordre que le comte de Charny, grand escuyer de France, et le sieur de Tavannes, fils aisné du mareschal, mirent au duché de Bourgongne, assistez de la noblesse du païs, y retint chacun en son devoir, au grand contentement de Sa Majesté, ainsi qu'elle leur tesmoigna près Montmelian en Savoye, où ils allerent, avec partie de la noblesse de Bourgongne, recevoir ses commandemens, et l'accompagnerent passant par ceste province-là à son retour de Provence.

La guerre *des religieux pretendus* continuant en France, ils y firent venir en septembre 1575 deux mille reistres du costé de Champagne, qui furent deffaits à Dormans par l'armée du Roy, qui estoit de quinze cens chevaux, commandez par M. le duc de Guise, assisté de M. de Mayenne son frere, et du sieur de Biron le pere. Les sieurs de Tavannes l'aisné, et le vicomte son frere (1), furent des premiers à ceste charge avec leurs compagnies de gensdarmes, lesquels, par le bon ordre qu'avoit mis ledict sieur de Biron, qui les y fit aller, porterent coup à la victoire.

L'année 1576, en janvier, le duc de Casimir, avec six mille reistres, vint sous la conduicte de M. le prince de Condé passer en Bourgongne, sans s'arrester à la ville de Chastillon, où le sieur de Tavannes s'estoit acheminé avec sa compagnie de gensdarmes, et six compagnies de gens de pied du regiment de Piedmont, commandé par le sieur d'Autefort, pour la garder; ains

(1) *Le vicomte son frere.* Dans cette action le vicomte de Tavannes dégagea le duc de Guise, qui, entouré d'ennemis, fut blessé grièvement; et, avec cinquante cavaliers, il dissipa quinze cents reîtres.

il passa du costé de Langre, et alla sejourner huict jours près de Dijon, où le comte de Charny et le sieur de Tavannes, avec leurs compagnies et plusieurs gentils-hommes du païs, luy firent teste, faisant ledict sieur de Tavannes plusieurs sorties. Il mit bon ordre aux villes du long de la riviere de Saone, où il fut envoyé avec cent cinquante chevaux, compris sa compagnie de gensdarmes, faisant acheminer le sieur de Chevriere, pere du sieur de Sainct-Chaumont son lieutenant, à la ville de Mascon pour y commander, et le sieur de Tremont à celle de Tournus; et quant à luy, il alla à la ville de Chalons. Ainsi les reistres n'eussent pris aucunes places en Bourgongne, si ceux de ville de Nuis eussent voulu prendre garnison. Ils la refuserent; et, peu après, se voyans assiegez, la batterie commencée, et quelque commencement de bresche faicte, ils se rendirent, et, en ce faisant, apporterent la commodité des vivres aux ennemis, qui en estoient en necessité; lesquels allerent joindre M. d'Alençon, frere du Roy, plus avant que Moulins.

Ce prince, sous pretexte du bien public, et neantmoins pour augmenter son apanage de la duché d'Anjou, qui depuis luy fut accordée, avoit pris les armes à l'exemple du duc de Guyenne, frere du roy Louys unziesme, sans considerer que ce que l'on obtient du souverain par violence, et non par amitié et service, n'est pas souvent de longue durée; ayant faict mesme faute en Flandre (1), où, sous pretexte d'ayder ceux

(1) *Ayant faict mesme faute en Flandre.* Le duc d'Alençon ne fit son expédition de Flandre qu'en 1581. Il fut chassé d'Anvers en 1583, et il mourut l'année suivante à Château-Thierry. (Voyez l'Introduction aux Mémoires sur les guerres de religion, t. xx, p. 192, première série.)

qui l'avoient faict duc de Brabant, il voulut oster l'entiere liberté aux habitans d'Anvers, et se voulut saisir de leur ville : lesquels non seulement l'en chasserent, mais aussi de tout le païs. Les desseins bastis sur le fondement de la vertu prosperent et reussissent; les mauvaises intentions sont suivies de malheur, et n'ont jamais bonne issuë : les histoires sont pleines de tels exemples.

La prosperité du duc de Valentinois, fils du pape Alexandre sixiesme, en Italie, a faict trouver sa cheute plus miserable, et recognoistre que Dieu exerce ses jugemens sur les meschans. Celuy-cy par perfidie avoit ruiné plusieurs hommes, et par perfidie il fut luy-mesme ruiné, estant mené prisonnier en Espagne par le commandement de Gonsalve, vice-roy de Naples, sans avoir esgard à l'asseurance et sauf-conduict qu'il luy avoit donné, disant qu'en cela il n'estoit point authorisé de son prince.

M. le duc de Mayenne suivoit les ennemis avec l'armée de Sa Majesté : le sieur de Tavannes estoit près de luy avec sa compagnie de gensdarmes et les forces de Bourgongne qu'il y avoit menez; il se logea à Moulins. La paix fut faicte ceste mesme année; les reistres furent renvoyez, M. d'Alençon obtint pour son apanage les duchez d'Anjou et de Berry, et l'armée sous sa charge par commandement du Roy.

Après la tenue des estats-generaux à Blois l'an 1576, furent assiegées et prises les villes de La Charité et Issoire [1577]. En ceste ville-cy, la valeur du vicomte de Tavannes se fit remarquer à l'assaut. Il se logea avec sa troupe entre la muraille de la ville et le retranchement du dedans, où, nonobstant qu'il fust

blessé de plusieurs harquebuzades, il demeura assez long-temps : il y perdit quelques gentils-hommes, entre autres le sieur de Trotedan son parent, jeune homme fort valeureux, qui estoit allé des premiers à l'assaut, dont il mourut tost après en estre de retour. Cet effort ayda grandement à faire rendre la ville. En ce temps M. de Mayenne prit la ville de Broüage.

Es années 1578 et 1579 (1), l'armée du Roy, conduicte par ledict sieur de Mayenne, fit deux voyages en Dauphiné. Au premier, les villes de Gap et La Meure furent prises; en ceste-cy, qui fut forcée, le sieur vicomte de Tavannes se logea, avec le regiment de Livarot, à un assaut sur un bastion de la citadelle, avec cinquante hommes de sa compagnie de gensdarmes, et y tint ferme jusqu'au changement des gardes qu'autres y furent logez; et depuis fut au ravitaillement de Talard avec trois cens chevaux. Au second voyage, le sieur de Tavannes, son frere aisné, y mena sa compagnie d'ordonnance, et s'y rendirent toutes les places du Dauphiné à l'obeissance du Roy. L'année après, ledict sieur de Tavannes, avec sa compagnie de gensdarmes, ayant esté ordonné pour la garde de la Royne regnante, Louyse de Lorraine, qui estoit aux bains à Bourbon, fut commandé d'aller audevant du Roy jusques à Nevers, qui s'y acheminoit, et de conduire avec luy sa compagnie et celle du sieur de Ruffec; la sienne estoit lors composée de quatre-vingts maistres de la ville de Nevers. Sa Majesté l'envoya avec les mesmes troupes et trois cens harquebuziers de ses gardes, commandées par le capitaine Bus, charger le regiment du sieur de Montfort, où il y avoit

(1) 1578 et 1579 : lisez 1579 et 1580.

douze cens hommes du costé de Sainct-Florentin, proche les sieurs de La Ferté-Imbaut et Beaujeu, qui pouvoient lors assembler deux cens chevaux en trois jours : ils dependoient, avec ledict regiment, de M. le duc d'Anjou (1), frere du Roy.

Ledict sieur de Tavannes prevint par sa diligence le secours qu'eust peu avoir ce regiment, et le deffit ès environs de Sainct-Florentin, l'ayant chargé dans un village où il se deffendit quelque temps ; enfin il fut forcé, et le sieur de Tavannes fit executer à mort par le prevost huict ou dix des prisonniers les plus malfaicteurs : aucuns d'eux avoient bruslé quelques villages, et faict plusieurs grandes exactions. Le Roy eut grand contentement de cest exploict, et de ce que ledict sieur de Tavannes luy dict que, nonobstant que ce regiment fut employé par M. le duc d'Anjou son frere, il le chargeroit puisqu'il en avoit commandement de Sa Majesté, et que, où il y alloit de son service, il n'y avoit prince en France qu'il voulust espargner : luy baillant sa commission pour estre assisté de la noblesse et de ceux des villes et lieux où il passeroit. Le sujet de ce qui en advint fut qu'un nommé de La Porte de Mascon, capitaine de l'une des compagnies de ce regiment arrivé à Cosne, les mareschaux des logis du Roy y estans, s'enqueroit quel train Sa Majesté menoit quant et luy, et portoit lettres au sieur comte Charny de M. d'Anjou, pour faire hyverner ledit regiment en Bourgongne, attendant le printemps pour l'employer à faire la guerre en Flandre. Aussi les troupes dudict regiment faisoient plusieurs ravages, mesmement en la

(1) *De M. le duc d'Anjou*. Le duc d'Alençon, frère de Henri III, portoit alors le titre de duc d'Anjou.

presence de M. le duc de Nevers, dans un village, comme il s'acheminoit pour aller recevoir Sa Majesté à ladicte ville de Nevers, et marchoient sans commission du Roy.

L'an 1581, le sieur de Peuguillard (1) par commandement du Roy s'achemina, avec quatorze compagnies de gensdarmes, sur la frontiere de Picardie, pour s'opposer aux desseins que pourroient avoir les Espagnols en France, sous le pretexte de la guerre que leur faisoit en Flandre M. d'Anjou, lequel renvitailla lors la ville de Cambray, avec plusieurs troupes, et entr'autres celles du sieur de Tavannes que le même sieur de Tavannes avoit conduictes près le sieur de Peuguillard. Le succez de ces guerres de Flandre reussit après que M. d'Anjou eust esté mis hors d'Anvers, comme a esté dit cy-dessus. Il mourut l'an 1582 (2). Sa mort fit une grande explanade aux desseins dès long-temps projettez par messieurs de Guise, de chercher l'establissement de leur grandeur sur les evenemens de ce temps-là, comme plusieurs ont voulu maintenir par raisons apparentes que c'a esté leur but, et que leurs effets l'ont depuis temoigné; ce qui neantmoins ne leur a pas reussi, la noblesse françoise, par l'assistance donnée au roy Henry troisiesme et à leur roy Henry quatriesme, l'ayant genereusement empesché; partie de laquelle toutesfois a esté assez mal recognuë : mais Sa Majesté estoit excusable à cause de ses grandes affaires.

Les hommes genereux se glissent facilement à l'ambition ; les entreprises hautes, soyent-elles justes ou non, leur plaisent, et souvent ils sont si peu fournis de

(1) *Peuguillard* : Jean de Léomond, seigneur de Puygaillard.— (2) 1582 : lisez 1584.

prudence, que, voulant franchir tel precipice, ils y demeurent au milieu. Les uns en eschappent à demy froissez, les autres succombent et s'y perdent du tout. Exemple qui nous apprend de ne nous fier point entierement en nos forces. L'equité doit premierement marcher après l'authorité du magistrat. La rebellion d'un sujet envers son prince se peut rapporter à ce que nous disons pechés envers Dieu, puisqu'elle procede de la desobeissance que Dieu deffend. Aussi sa justice divine les punit en temps et lieu rigoureusement. Un hardy et insolent entrepreneur n'emporte aucune louange, quand mesme ses desseins reussiroient heureusement pour luy, ce qui arrive fort rarement, car les meschans projets sont perissables. Il faut donc pour bien reussir suivre les bons desseins, lesquels toutesfois n'arrivent pas tousjours au but desiré, Dieu se reservant la disposition du succez des choses humaines, afin que nous ne nous en glorifions point, et pour nous faire cognoistre nostre foiblesse. Si est-ce pourtant qu'ils reussissent plus souvent que les meschans par la faveur que le Ciel leur accorde.

Mais ces veritables maximes et ces salutaires discours n'entrerent point dans les esprits de messieurs de Guise; car, au mois de mars 1585, ils se plaignent que les princes, vieux seigneurs et capitaines, sont reculez de la Cour, du moins du cabinet du Roy, l'entrée duquel n'est que pour les sieurs d'Espernon et de Joyeuse, qu'on a eslevez jusques à les faire ducs et pairs, jeunes gentilshommes qui par leur bas aage ne pouvoient avoir acquis grand merite, comme les vieux seigneurs. De plus, ils disent qu'il faut descharger le peuple; et neantmoins peu après ils luy mirent eux-mesmes sur les espaules

des fardeaux si pesants qu'il en fut accablé. Ne parlent aucunement de la religion, comme ils firent long-temps après avoir commencé la guerre. Font courir un sourd bruit qu'on les vouloit mettre au chasteau de la Bastille à Paris, prennent les armes. M. le duc de Guise se saisit de la ville de Chalons en Champagne; M. le duc de Mayenne, de celle de Dijon et du chasteau d'icelle, après avoir desbauché la fidelité du sieur Drée, lieutenant, qui commandoit dedans en l'absence du sieur de Tavannes, auquel Drée il donna mille escus de deux mille qu'il luy avoit promis.

Ceste mauvaise practique arriva par l'infidelité de Pelissier, qui gaigna les affections d'un plus grand que luy qui n'estoit pas pour lors en bonne intelligence avec ledit sieur de Tavannes; et mesme Pelissier, qui commandoit comme lieutenant dans la ville et chasteau d'Auxonne, les rendit lors au party du duc de Mayenne. Ledict sieur de Tavannes s'en sentoit tant offensé, qu'il fut du dedans entierement contre ledit duc de Mayenne, et fit entendre ses deportemens au roy Henry troisiesme à Paris, huict jours après la prise du chasteau de Dijon; asseurant aussi Sa Majesté que le sieur comte de Charny (lequel avant son partement il visita en la ville de Chalons sur Saone, pour le reconfirmer en la bonne resolution qu'il avoit prise de servir fidelement Sa Majesté) faisoit bien son devoir en ces occurrences, et que ceux de la ville lui estoient fideles, ensemble les habitans de Beaune. Ces derniers, aucunement esbranlez par les continuelles menées qu'on faisoit avec eux, furent raffermis par ledict sieur de Tavannes, qui les asseura d'estre de retour de la Cour dans dix jours, avec ample pouvoir du Roy pour les assister. Ils luy

promirent aussi avec ceste condition qu'ils le recevroient pour leur commander, et luy rendroient toute obeissance. Et de faict il leur en porta à jour nommé un si ample en lettres patentes, que par iceluy son authorité estoit entierement establie en Bourgongne, et celle du duc de Mayenne anéantie; et deffences aux Bourguignons de luy obeir: ces lettres estoient du unziesme avril 1585.

L'histoire peut remarquer que le sieur de Tavannes, entre autres discours qu'il fit au Roy, en presence de son conseil, pour son service, remonstra que ses forces estoient composées de gens d'ordonnance et gens de pied entretenus, desquels il se pourroit long-temps servir à la campagne; que celles des ennemis n'estoient que de volontaires, et qu'infailliblement ils n'y demeureroient pas un mois; qu'il les falloit publier criminels de leze-majesté, et confisquer leurs biens, s'ils ne se retiroient dans trois semaines en leurs maisons. Si cest advis eust esté suivy c'eust esté la ruine entiere des ennemis, qui eussent esté abandonnez incontinent; et en mesme temps il leur falloit faire la guerre fermement, et les punir de leurs premieres rebellions, et non pas faire l'accord de Nemours, qui ne fit que les faire reculer pour mieux franchir leur saut, et leur donner les moyens de faire le mal qu'ils firent depuis.

Or ledict sieur de Tavannes ayant esté receu dans la ville de Beaune, où il logea après sa compagnie d'hommes d'armes et cinquante hommes de pied pour sa garde, avec plusieurs gentilshommes volontaires qui le vindrent là trouver, il fit enregistrer son pouvoir au bailliage de ladicte ville, l'ayant fait publier en la chambre d'icelle, en presence de la plus grande partie

des habitans, ausquels il fit publiquement un discours de messieurs de Guise et de leurs adherans : que leur intention et deportements estoient, sous beaux pretextes, de diviser l'estat de France, comme l'Italie l'a esté depuis les empereurs romains; que c'estoit la ruine des peuples, et que les petits princes necessiteux et foibles, pour conservèr leur authorité, estoient contraints d'user de rapines et tailles excessives sur leurs subjects, et se servir d'autres moyens illicites. L'exemple en estoit fort apparent aux princes d'Italie. Leur remonstra qu'il n'y avoit rien de si utile, seur et honorable à ceux du royaume de France, que de vivre sous un grand roy comme estoit Sa Majesté; que la noblesse estoit disposée à employer ses biens et sa vie pour le maintenir en sa grandeur, et ses subjects en leurs biens et privileges, contre lesdicts sieurs de Guise. Après avoir adjousté plusieurs autres choses sur ce subject, ledict sieur de Tavannes prit le serment des habitans de la ville de Beaune de demeurer fermes au service du Roy, et ne recognoistre plus le duc de Mayenne pour gouverneur du duché de Bourgongne.

Il logea aux faux-bourgs d'icelle deux cens arquebuziers sous la charge du baron de Chigy, et envoya le baron de Lux commander à la ville de Seurre, avec le pouvoir qu'il luy avoit fait bailler estant à la Cour, d'où il l'avoit r'amené avec luy. Ce fait, il commença à s'opposer au duc de Mayenne; et, pour contenter les habitans de Beaune et se fortifier, il leur permit de lever à leurs frais une compagnie de cent hommes, sous la charge du sieur Massot, un de leurs citoyens : à quoy ils furent d'autant plus excitez qu'ils voyoient que ledict sieur de Tavannes entretenoit les

gens de guerre en ladicte ville à ses propres despens; ce qu'il continua l'espace de deux mois, et jusques à ce qu'il alla trouver le Roy. Il fit aussi entretenir au sieur de Sainct Riran, gouverneur au chasteau et ville de Beaune, pendant ce temps-là, cent hommes. Et, parce qu'un nommé Simon, avec plusieurs habitans de ladicte ville, faisoient souvent des assemblées aux Jacobins pour exciter quelques troubles et seditions, il le mande, ensemble ses complices, chacun en particulier; exhorta les uns, menaça les autres, à ce qu'ils eussent à se deporter de leurs entreprises. Ils cesserent leurs assemblées, mais non pas leurs mauvais desseins; car ils persuaderent après cela un cordelier qui preschoit ordinairement en caresme en l'hospital de Beaune, où chacun alloit ouïr ses sermons, de recommander par belles paroles, avec dexterité et artifice neantmoins, la cause de messieurs de Guise, qu'il appelloit *Princes catholiques*, nonobstant que le sieur de Tavannes fust ordinairement à sa predication: lequel manda incontinent ce cordelier à la maison de la ville, et, en presence du sieur de Sainct Riran, et des magistrats et eschevins d'icelle, luy remonstra le mal qui pouvoit arriver de la sedition qu'il vouloit exciter, et partant qu'il estoit punissable; qu'on luy pardonnoit, à la charge de se contenir comme il devoit, et ne prescher plus contre le service du Roy et repos de la ville : les eschevins et magistrats luy en parlerent aussi dignement.

Ce coup estant rompu, le mesme Simon et ses complices en vouloient obliquement faire un autre : à sçavoir que le chapitre general des cordeliers, où ils se fussent trouvez plus de cinq ou six cens hommes, se

tinst à Beaune. Ils en demanderent permission au sieur de Tavannes, qui leur refusa, ne pouvant souffrir que, sous le pretexte d'une assemblée religieuse, on fist des monopoles profanes et seditieux.

Au mois de may de ceste année 1585, le duc de Mayenne, sous pretexte de son voyage de Dijon à la ville de Mascon, qui estoit lors de son party, par le moyen du sieur de Crusile, frere du sieur de Senecey, qui s'en estoit mis, ensemble la citadelle, vouloit en passant occuper la ville de Beaune, et, pour y parvenir, envoya vers les habitans d'icelle le baron du Brouillars, que le sieur de Tavannes laissa parler à eux à part en son absence, afin de monstrer aux habitans qu'il n'avoit deffiance de leur fidellité au Roy. Ce baron leur fit deux propositions de la part du duc de Mayenne, à sçavoir qu'ils eussent à mettre promptement le sieur de Tavannes et ses gens hors de leur ville, et recevoir M. de Mayenne avec ses troupes allant à Mascon, ou autrement qu'il les iroit assieger avec vingt pieces de canon. Les habitans ayant communiqué au sieur de Tavannes le discours *broüillé* de *du Brouillars*, s'assemblerent en leur chambre de ville, et après firent response au duc de Mayenne qu'ils recognoissoient le sieur de Tavannes pour lieutenant du Roy, que son pouvoir estoit reconfirmé par patentes de Sa Majesté, et enregistré en leur bailliage; qu'ils n'attenteroient point aucunement à le mettre hors de leur ville, mais qu'ils lui rendroient toute sorte d'obeissance pour le service de Sa Majesté, sans y espargner leurs biens ny leur sang; que quant à la reception du duc de Mayenne en leur ville, qu'ils ne le vouloient point recevoir, que le Roy leur avoit deffendu de ne le plus

recognoistre pour gouverneur du païs; que s'il n'avoit assez de vingt pieces d'artillerie pour les venir assieger, qu'il en amenast trente s'il vouloit; qu'avec l'aide de Dieu, et l'assistance du sieur de Tavannes, ils se sçauroient bien conserver.

Peu de têmps après, le duc de Mayenne passa allant à Mascon, et, en retournant, vint près de Beaune, à la portée du canon, avec ses forces, lesquelles il fit à diverses fois depuis approcher de la ville sous la conduicte du sieur de Sacremore, qui commandoit lors à deux ou trois mille harquebuziers; et on eut advis qu'il se vouloit saisir de l'eglise de la Magdelaine, qui estoit aux faux-bourgs, forte et bien voutée, sur laquelle il eust peu loger des pieces d'artillerie qui eussent commandé en courtine à la ville et au chasteau, qui en estoient près : et, en ce faisant, il vouloit desloger le baron de Chigy, qui estoit avec deux cens hommes de pied ausdicts faux-bourgs. A ceste occasion, par advis dudict sieur de Tavannes, des gentilshommes de son conseil, et des principaux habitans de la ville, après en avoir communiqué au sieur comte de Charny, qui estoit à Chalon, elle fut mise sur pilotis, avec resolution, si Sacremore s'en approchoit, de la porter par terre : ce qui fut faict depuis la derniere fois qu'il en avoit esté près. Ceste eglise servoit aussi d'eschelle aux ennemis, d'où ils pouvoient, par le moyen d'aucuns seditieux qui estoient dans la ville, traitter de s'en emparer; mais il y fut sagement pourveu au contentement des habitans, quoy que ceux du faux-bourg en fussent marris : ce qui fut cause qu'on mit des troupes en la campagne, pour eviter l'empeschement qu'ils y vouloient apporter. Le sieur de Tavannes fit aussi de-

molir les maisons qui touchoient par le dedans de la ville à la muraille d'icelle, et fit remparer la plus grande partie de ladicte muraille, y faisant travailler tous les jours une personne de chacune maison de la ville : fit aussi travailler ès ravelins qui estoient ès portes.

Ainsi toutes choses estans en bon ordre en ladicte ville, et le mareschal d'Aumont arrivé à Roüane avec huict mille Suisses pour le service du Roy, qui s'acheminoient à Blois, et, selon le commandement de Sa Majesté, les forces des provinces près lesquelles ils passoient se joignoient à eux. Le sieur de Tavannes, ayant laissé les places munies de garnisons necessaires, alla à Roüane joindre les Suisses avec sa compagnie d'hommes d'armes composée de quatre-vingt-dix maistres, et un regiment de six cens harquebuziers, en quatre compagnies de gens de pied. Le sieur de Joyeuse avec trois cens chevaux les vint aussi joindre sur le chemin, et quelques troupes de M. le duc de Montpensier. Le sieur de Cornusson, passant près Bourges, chargea avec sa compagnie de cavalerie celles du baron de Vatan, du party de messieurs de Guise, qu'il deffit, et le prit prisonnier. Les troupes du sieur de La Chastre, commandant pour le mesme party à Bourges et en Berry, chargerent aussi la compagnie de gensdarmes du sieur de Cousant dans le logis, et emmenerent le sieur de Montessu Soran son enseigne, et quatre hommes d'armes prisonniers avec grande diligence, parce qu'ils furent suivis du sieur de Tavannes et de sa troupe de cavalerie une lieuë entiere, et jusques à ce qu'ils eussent passé une riviere : sans luy ils eussent executé un plus grand effect.

Les Suisses, avec les sieurs de Joyeuse et d'Aumont, ensemble leurs troupes de cavalerie et gens de pied, estans arrivez à Blois pour se joindre au premier jour à l'armée du Roy vers Estampes, la paix fut faite par la Royne mere à Nemours avec messieurs de Guise; et, incontinent après, l'edict d'union fut publié en la presence du Roy au Palais à Paris, et la guerre declarée au roy de Navarre, et à ceux qui se disoient de la religion reformée, qu'on appelloit huguenots. Cette guerre fut faicte depuis en Guyenne par l'armée du Roy, sous le duc de Mayenne, avec peu d'effect, et après par le duc de Joyeuse, ayant mesme authorité. Beau pretexte pour messieurs de Guise, afin de couvrir leurs desseins et arriver à leur but, attirans les peuples par apparences de religion : et, parce qu'ils estoient lors foibles, ils avoient du temps pour se renforcer, et attendre la commodité de faire leurs coups. C'estoit assez, comme ils disoient, d'avoir formé un party.

Si le Roy, suivant l'advis que luy avoit donné le sieur de Tavannes, eust à ce commencement employé ses forces contr'eux, qui n'en avoient autres que quatre mille Suisses sous le colonel Pheiffer, et quelques gens ramassez en petit nombre, n'estant en tout, y compris les Suisses, la sixieme partie des forces du Roy, il les eust battus et confisqué leurs biens, et eust mis son royaume en repos, et empesché les maux qui y advindrent depuis, qui l'ont porté à la perte de sa vie et de son Estat. Le malheur advint pour la Bourgongne qu'en suivant ceste paix, non seulement le chasteau de Dijon, qu'avoit pris le duc de Mayenne, luy demeura, mais aussi le chasteau de Beaune, que ledict sieur de

Tavannes avoit si bien faict conserver pendant la guerre: ce qui fut au regret des habitans de ladicte ville de Beaune, qui avoient faict ce qui estoit de leur devoir envers Sa Majesté.

Au mois de janvier 1586, la ceremonie des chevaliers de l'ordre du Sainct-Esprit, tenuë aux Augustins à Paris, le Roy honora de cet Ordre quelques gentilshommes de qualité qui, dès long-temps et en ces dernieres occurrences, luy avoient rendu plusieurs bons services, et entr'autres le sieur de Tavannes.

Advint incontinent après, un accident qui fut tel(1): Le vicomte deTavannes perdit lors le gouvernement du chasteau et de la ville d'Auxonne par le moyen des habitans d'icelle, lesquels, marris d'avoir esté portez par luy au party du duc de Mayenne contre leur volonté, se saisirent de sa personne comme il estoit à la messe en leur eglise paroissiale, et luy firent rendre par force ledict chasteau, après avoir à leur devotion attiré un soldat qui estoit dedans : ils y mirent pour quelque temps aucuns de leurs principaux habitans, et après le sieur de Pleuvant Rochefort, qui avoit esté de leur menée, et en avoit conferé au baron de Lux, qui sçavoit bien que le sieur vicomte de Tavannes estoit mal avec le sieur de Tavannes son frere, lequel desiroit que la ville d'Auxonne fust mise en d'autres mains qu'en celles dudict sieur vicomte, qui dependoit du duc de Mayenne : c'est ce qui leur donna la hardiesse de faire leur entreprise.

Le malheur advint lors pour la Bourgongne, que le gouvernement de Provence ayant esté mis ès mains du

(1) *Un accident qui fut tel.* Voyez cette anecdote dans la notice sur le vicomte de Tavannes, tome XXIII, page 37, première série.

sieur d'Espernon par le Roy, pour appaiser messieurs de Guise, qui en crioient assez haut, Sa Majesté leur octroya celuy de la ville et chasteau d'Auxonne, que ledict de Pleuvant, qui estoit d'accord avec eux, leur livra, le duc de Guise estant ès portes avec quelques forces; et par cest accord, l'abbaye de Vezelay fut baillée audict Pleuvant (1) Rochefort par le president Jannin qui la possedoit, lequel en eut recompense du païs. Le duc de Guise mit le baron de Senecey gouverneur en la ville et chasteau d'Auxonne, de laquelle le vicomte de Tavannes estoit sorty et mis hors de la prison, où il avoit esté detenu par les habitans quatre mois avant. Le recit de sa liberté est tel : Le sieur de Tavannes, son frere aisné, ayant receu lettres de luy, par lesquelles il le prioit d'aller à la Cour, et s'employer pour sa delivrance, ledict sieur de Tavannes y alla, et obtint lettres du Roy par l'ayde de madame la mareschalle de Tavannes leur mere, qu'apporta un exempt des gardes, pour changer à sondict frere la prison de la ville d'Auxonne, et le mener au chasteau de Pagny, sous la garde du sieur comte de Charny. Ledict exempt, afin de le sortir plus librement de ladicte ville, ayant dit aux habitans qu'il auroit la teste coupée à Paris, ledict sieur vicomte fut mené audict Pagny, où ledict sieur comte ne le vouloit recevoir, mais le renvoyer à Auxonne, où lesdicts habitans l'avoient voulu tuer deux ou trois fois, sans les prieres dudict sieur de Tavannes, lequel, incontinent après,

(1) *L'abbaye de Vezelay fut baillée audict Pleuvant.* Le fils de Pleuvant en étoit abbé; et ce dernier s'y retira sous prétexte d'y chercher le repos. Il se déclara ensuite pour la Ligue. (Ce nom est mal écrit dans les deux éditions : c'est *Pleuvaut*, et non *Pleuvant.*)

alla trouver Sa Majesté pour obtenir la delivrance dudict sieur vicomte. Le Roy avoit fait partir le sieur de Richelieu, grand prevost, avec cent chevaux pour le mener à la Bastille à Paris. Dequoy estant adverty par ledict sieur de Tavannes son frere, auquel il avoit mandé qu'il avoit moyen de sortir de prison s'il avoit advis de ce dessein, se fit descendre par son homme de chambre avec des cordes, depuis le dessus du logis de Pagny, dans le fossé, pendant que ses gardes desjeunoient; et ayant passé la muraille du parc, trouva un cheval d'Espagne que son cousin le comte de Morevel luy avoit envoyé, et quelques gentilshommes de ses amis ensemble, avec lesquels il se retira au comté de Bourgongne : et cependant ledict sieur de Tavannes et madame la mareschalle de Tavannes obtindrent des lettres d'abolition pour luy plus aisement que s'il eust esté prisonnier.

L'an 1586, le vicomte de Tavannes, estant soupçonné d'avoir faict avec aucuns de la ville de Dijon dessein sur la personne du duc de Mayenne, fut par le commandement d'iceluy pris au village de Tanlay, lors qu'il s'en alloit à Paris, par le capitaine Antonnet qui conduisoit une compagnie de gens de pied. Un des gens du vicomte, nommé Argenton, en advertit au mesme jour le sieur de Tavannes son frere, qui estoit en l'une de ses maisons à Corcelles, près de la ville de Semur en Auxois, à dix lieues dudict Tanlay, et luy dit que ce capitaine Antonnet conduisoit sondict frere avec vingt chevaux pour le mettre prisonnier au chasteau de Dijon, et qu'il estoit monté sur le cheval d'Espagne qu'il luy avoit osté avec son equipage. Le sieur de Tavannes partit incontinent avec dix hommes de

cheval bien armez, et alla toute la nuict en resolution de charger à l'improviste cet Antonnet (certain que celuy qui en use ainsi a un grand advantage sur son ennemy), afin de delivrer son frere, et de s'addresser au chef pour plus facilement deffaire sa troupe. Il fit alte pour cet effet en un petit village proche le val de Suson, à trois lieues de Dijon, environ une heure de jour. Tandis qu'il estoit là, il vit passer deux hommes de cheval qui portoient leurs espées à la main; et se doubtant que ce fust aucuns de ceux qu'il cherchoit, il part à toute bride, si viste qu'aucun des siens ne le peut suivre que de loin; et ayant galoppé à la vallée du val de Suson, il atteignit ces deux hommes de cheval comme ils commençoient à monter la montagne, et porta son pistolet à la teste de l'un d'eux, qui tenoit le sien en main, et le menaça de le tuer s'il ne le luy delivroit et ne se rendoit à luy, et dist son nom: ce que l'autre fit aussi-tost. Alors il apprit que c'estoit Antonnet qui avoit pris son frere. Celuy-là l'asseura qu'il l'avoit mis en liberté, et qu'il rendroit son equipage et cheval d'Espagne; et, pour y satisfaire, envoya celuy qui estoit avec luy à Sainct Cene [1] pour les rendre: et quant à luy, il alla prisonnier avec ledict sieur de Tavannes en son chasteau de Corcelles, où il demeura jusques à ce que la verité fust sceue de ce qui s'estoit passé en la liberté de son frere, et que le duc de Mayenne luy eust escrit pour le luy envoyer. Antonnet fut pris en prenant, nonobstant que M. de Mayenne eust envoyé trente hommes de sa compagnie de gensdarmes après le sieur de Tavannes, avec charge de mener les mains basses et luy ramener le prison-

[1] *Sainct Cene :* lisez Saint-Seine.

nier : le bon naturel est tousjours louable. Un gentilhomme de qualité qui tire son frere hors de peine, quelque mauvaise intelligence qui soit entre eux, en a tousjours de la gloire.

En l'année 1587, l'armée des reitres, composée de six ou sept mille chevaux, et commandée par le baron d'Aune (1) sous la charge du duc de Bouillon, vint passer en Bourgongne, près la ville de Chastillon sur Seine, où il y eut quelques escarmouches avec ceux que le duc de Mayenne avoit mis en ladicte ville, y ayant voulu envoyer le sieur de Tavannes pour y commander avec quatre cornettes de cavallerie, et douze cens hommes de pied; ce qu'il refusa pour la resolution prise par luy de ne plus obeyr au duc de Mayenne après le mauvais office qu'il en avoit receu à la surprise du chasteau de Dijon, et duquel il se souvint si bien, qu'il fit depuis perdre audict duc de Mayenne, avec l'ayde de la noblesse et des forces du Roy qui vindrent sur la fin de la guerre, la Bourgongne et les autres places qu'il y avoit, comme l'on verra à la suitte de ce traicté.

Ledict sieur de Tavannes alla trouver le Roy à Gien, avec quatre-vingts-dix hommes de sa compagnie, bien armez et d'ordonnance montez : ce que Sa Majesté eut agreable, et luy fit expedier des lettres de commandement pour servir en son armée, comme il fit, s'estant mis du regiment du sieur mareschal de Biron le pere, avec lequel il se trouva en plusieurs occasions qui se presenterent; où il demeura jusqu'à ce que l'armée des reitres fut entierement deffaicte par Sa Majesté, laquelle suivit la victoire depuis Beaugency jusques à

(1) *Le baron d'Aune* : Fabien, baron d'Hona.

Moulins, son armée estant lors de quatre ou cinq mille chevaux et quantité d'infanterie. Le Roy eut seul l'honneur de ceste victoire (1), que M. le duc de Guise se voulut attribuer en partie, à cause d'une charge qu'il fit faire la nuict au baron d'Ausne en un bourg fermé, nommé Auneau, où il fit entrer des forces par le chasteau, où furent tués quelques reitres et du bagage pris. Le mesme duc de Guise s'ayda depuis de cest artifice pour gaigner les Parisiens afin de les avoir à sa devotion, et se faire recognoistre luy-mesme chef de leur ville. Son dessein reussit, mais avec telle indignation de Sa Majesté, qui en sortit alors, que ledict duc de Guise en perdit depuis la vie. Les conseils mal mesurez ruinent les grands et accablent les petits qui sont sous leur authorité. C'est un fleau de Dieu, qui chastie par tels moyens les pecheurs pour nous enseigner que la pieté doit marcher la premiere en tous nos desseins, et ne faut chercher et suivre ès choses humaines à se maintenir et aggrandir que par la raison.

Ce coup de Paris (2) estant depuis advenu en l'année 1588, au mois de may, le Roy se retira à Rouen, où les offres de plusieurs seigneurs et gentils-hommes de France, et d'ailleurs, luy furent faictes pour son service, contre messieurs de Guise et leurs adherants, et entr'autres de la part du sieur de Tavannes, qui les

(1) *Le Roy eut seul l'honneur de ceste victoire.* Henri III tint ses troupes dans l'inaction; et ce fut le duc de Guise qui défit les reîtres près de Chartres. Lorsqu'après cette action le monarque fit à Paris une entrée solennelle, les habitans n'applaudirent que le duc de Guise, qui dès lors devint leur idole.

(2) *Ce coup de Paris.* Les journées des Barricades, qui forcèrent Henri III à sortir de la capitale.

executa vivement sur la fin de la mesme année, après avoir eu advis que le duc de Guise, continuant ses desseins, avoit esté mis à mort par commandement de Sa Majesté à Blois, où les estats-generaux estoient assemblez. Et parce que dès-lors ledit sieur de Tavannes commença de faire la guerre en Bourgongne comme gouverneur de ceste province pour le Roy, laquelle y fut valeureusement continuée plus de sept années, et jusques à ce que Sa Majesté (1) y fut entierement mise en son authorité, et les emotions civiles de la France du tout appaisées, j'en diray le commencement, la continuation et la fin, attribuant l'heureux succez qui en reussit à Dieu seul, à qui en estoit la conduite, et non aux forces et vertus humaines; car plusieurs difficultez et obstacles y furent surmontez par des forces petites et foibles en leurs principes, lesquelles s'accreurent depuis, et devindrent grandes par sa diligence, et bons deportements de ceux qui y travaillerent.

(1) *Jusques à ce que Sa Majesté.* Il s'agit de Henri IV.

# LIVRE TROISIESME.

Le sieur de Tavannes, estant en son chasteau de Corcelles, près la ville de Semur, au bailliage d'Auxois en Bourgongne, eut advis certain, le premier janvier 1589, de l'execution faicte aux estats-generaux à Blois, sur la personne du duc de Guise, le vingt-troisiesme du mois de decembre precedent; et après avoir eu response des sieurs de Vaugievant (1), president aux requestes à Dijon, Otbert (2), et autres de cette ville-là, vers lesquels il envoya un gentilhomme des siens, nommé Ferry, pour disposer secretement ceux de la ville affectionnez au Roy à recevoir ledit sieur de Tavannes, et les gentilshommes qu'il y pourroit mener avec lui promptement, pour blocquer le chasteau de ladicte ville de tous costez où il n'y avoit pas vingt hommes dedans, et s'efforcer de le prendre, il monta à cheval avec quarante hommes bien armez, sur l'entrée de la nuit du 5 janvier an susdit, au chasteau de Corcelles, et arriva, luy et le baron de Couches, et autres gentilshommes, au village d'Eu, à une lieuë de Dijon, sur le matin du lendemain, où il eut advis par ledict de Ferry que les factieux, pour M. le duc de Mayenne, s'estoient rendus les plus forts en ladicte ville de Dijon, et tenoient les portes de la ville en leur pouvoir, resolus de n'y laisser entrer le sieur de Tavannes, ny autres gentils-hommes que ceux de leur party, et

(1) *Vaugievant*: Baillet, sieur de Vaugrenan. — (2) *Otbert*: Audebert.

que le sieur de Vaugievant, qui avoit promis se saisir d'une porte, ne le pouvoit point faire.

Ledict sieur de Tavannes, qui avoit faict ceste premiere pointe sans commandement de Sa Majesté, s'asseurant s'en faire advoüer, veu l'estat auquel estoient les affaires, et la charge qu'il avoit de lieutenant en Bourgongne pour Sa Majesté, fut contrainct pour lors de se retirer au chasteau de Corcelles, attendant une occasion meilleure pour le service du Roy et bien du pays; laquelle il trouva par après, comme on verra par ce qui s'ensuit. S'en retournant de ceste cavalcade, il eut quelque conference avec le president Fremiot (1), qu'il trouva avoir une mesme inclination que luy, au village de Pasques, trois lieuës près de Dijon, et promirent se voir à Corcelles; ce qu'ils firent incontinent après, où le sieur de Tavannes proposa qu'il estoit resolu, avec l'authorité du Roy et l'assistance de ses amis, de faire la guerre pour ce sujet; et, pour avoir raison du duc de Mayenne, qui luy avoit osté la charge du chasteau de Dijon dès l'année 1585, fut d'advis qu'il falloit aller en Cour à Blois, pour rapporter ample pouvoir de Sa Majesté. Le sieur president Fremiot dit qu'il avoit resolu ce voyage, et que son intention estoit conforme à ce discours.

Incontinent après ils partirent ensemble; et estans arrivez à Blois, où la tenuë des estats-generaux se conti-

(1) *Le president Fremiot* : Bénigne Fremyot, seigneur de Rottes, président au parlement de Dijon. Son fils, André Fremyot, joua un grand rôle sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Il fut archevêque de Bourges, et Henri IV demanda pour lui un chapeau de cardinal. En 1621, après avoir eu une mission à Rome, il fut chargé par Richelieu d'une négociation importante dans la Valteline.

nuoit, le Roy, ayant en son cabinet entendu le sieur de Tavannes, la volonté qu'il avoit de s'employer pour son service, l'eut très-agreable, et luy bailla un pouvoir très-ample pour commander en Bourgongne, nonobstant qu'il en eust desjà un pour sa charge de lieutenant en ce pays-là; luy fit distribuer plusieurs commissions ponr lever des gens de guerre, et fit mettre en ses mains des patentes; revoquant le pouvoir de gouverneur du duc de Mayenne audit païs, et le declarant et ses adherants criminels de leze-majesté.

Le Roy ne fit point distribuer aucuns deniers au sieur de Tavannes, qui ne laissa pour cela de suivre son entreprise. Bien luy fit cest honneur Sa Majesté de luy discourir que le duc de Guise avoit resolu se saisir de sa personne, s'il n'eust esté prevenu par mort; qu'il en avoit eu advis certain des parens dudict sieur de Guise qu'il nomma. Le sieur de Tavannes ayant eu ses despesches, et entendu les dernieres harangues des estats, s'en retourna en Bourgongne, ensemble le sieur president Fremiot.

En ce temps la citadelle de la ville d'Orleans estoit tenuë par les serviteurs du Roy, et assaillie de ceux de la ville. Le mareschal d'Aumont, avec trois ou quatre mille hommes, aydoit à la conserver; et neantmoins, sur l'advis qu'il eut de la venue du duc de Mayenne, qui n'avoit pas deux cens chevaux, sans avoir fait recognoistre ses forces abandonna cette citadelle, et perdit quatre canons qui estoient en la place. Cest acte prejudiciable, et celuy de la bataille d'Ivry, où il se comporta valeureusement, nous font remarquer la varieté des succez humains, et que les armes sont journalieres.

Le duc de Mayenne, ayant passé audict temps en

Bourgongne, s'estoit par intelligence, pour la somme de six mille escus, selon le bruit qui en couroit alors, ou autrement, saisi de la citadelle de Chalon sur la riviere de Saone, l'ayant surprise à ceux qui y commandoient pour le baron de Lux, qui en estoit lors gouverneur, de son consentement, ainsi qu'on disoit, et qu'il n'avoit distribué au parlement de Dijon les lettres du Roy dont il estoit chargé.

Aucuns des plus advisez pourroient s'enquerir par quelle industrie le sieur de Tavannes, sans deniers royaux, sans forces royales, n'ayant de Sa Majesté qu'un pouvoir en parchemin, pensoit faire la guerre en Bourgongne au duc de Mayenne, qui y tenoit toutes les villes en son obeissance, principalement celles de Dijon, Beaune et Chalon, Auxonne, Chastillon, Mascon, Authun, par le moyen des garnisons qu'il avoit à sa devotion ès citadelles et chasteaux, et que pour toute place n'y avoit à la devotion de Sa Majesté que le chasteau de Corcelles, près Semur en l'Auxois, appartenant audict sieur de Tavannes : certainement ceste entreprise estoit non-seulement temeraire, mais très-perilleuse audit sieur de Tavannes, qui avec icelle se mettoit en hazard de la perte de tout son bien assis en ladicte province, et de la ruine de sa famille : ce qu'il discouroit assez en soy-mesme ; mais ayant consideré qu'où le peril est grand la gloire en est plus grande, la justice de la cause d'assister son roy contre les rebelles, l'authorité de Sa Majesté recogneuë, avec la bienveillance des gentils-hommes et habitans de ceste province-là, tant en la personne du feu mareschal de Tavannes son pere qu'en la sienne, l'intelligence qu'il avoit en la ville de Flavigny en Auxois, forte d'assiette

pour y faire une bonne retraicte afin d'assembler des forces, et y jetter un fondement et principe du progrez de ses desseins, une partie des deniers d'une de ses terres qu'il avoit vendue estant entre ses mains; tout ce que dessus, avec l'affection qu'il avoit à la patrie, luy fit, postposant toutes difficultez, passer pardessus ces obstacles, et se jetter en tel labyrinthe, dans les destours duquel estant divinement conduit, il en sortit heureusement. La loüange en soit à Dieu.

Au commencement de fevrier, en la mesme année 1589, le sieur de Tavannes, ayant distribué quelque quantité de deniers au sieur de Blanchefort l'aisné et à des capitaines, avec quatre commissions du Roy qu'il leur donna pour lever un regiment de cinq ou six cens harquebuziers hors de la Bourgongne, afin de ne descouvrir son intention qu'après s'estre saisi de la ville de Flavigny, et ayant adverty, tant par lettres de Sa Majesté qu'il envoya que par les siennes, plusieurs gentilshommes de la province de se preparer à s'employer à la deffence d'une si juste cause, il s'achemina secrettement en Champagne, afin de faire une conjonction des forces de ceste province là avec celles de Bourgongne, se saisir du bourg fermé d'Issurtille, quatre lieuës près la ville de Dijon, et huict lieuës près la ville de Langres, de laquelle ville de Langres il pretendoit tirer quatre canons, afin que, si les serviteurs du Roy de la ville de Dijon se pouvoient rendre les maistres dans la ville, il peust battre le chasteau après l'avoir blocqué dehors pour empescher tout secours.

Ainsi, estant arrivé en la ville de Chalons en Champagne, il fit entendre ce dessein au sieur de Tinte-

ville (1), lieutenant audict pays, requerant son ayde en une si juste occasion ; mais il n'en rapporta que des esperances, et qu'il falloit depescher en Cour pour avoir sur ce commandement du Roy.

Le sieur de Sautour (2), qui avoit assemblé cent ou six-vingts chevaux, et quelques gens de pied en sa maison, dans le païs, et avoit commencé à prendre les armes pour Sa Majesté, que le sieur de Tavannes alla aussi trouver, fit la mesme response. Nonobstant ce, et l'empeschement que luy pouvoit faire le baron de Vitaux, rodant pour le party rebelle en Bourgongne avec huict cens arquebuziers, le sieur de Tavannes resolut de commencer la guerre en ce pays là ; et ayant mis ensemble à la fin du mois de fevrier les six cens arquebuziers que luy amena le sieur de Blanchefort, et assemblé cinquante gentilshommes de ses amis, les principaux desquels estoient les sieurs de Lerbigny, d'Espeulle, baron de Chantal, de Pizy, qui fut après marquis de Nesle, baron de Conforgien, Chamilly, il partit de sa maison de Corcelles avec douze chevaux seulement, et s'en alla à Flavigny, où les serviteurs de Sa Majesté qu'il avoit pratiquez l'attendoient, et luy firent ouverture des portes, après qu'il eut usé de son authorité de lieutenant de Roy pour lever l'empeschement qu'aucuns vouloient faire à l'ouverture d'une barriere. Le lendemain ses troupes, qui estoient à six lieues de ladicte ville de Flavigny, vindrent loger à demie lieue près, à un village nommé Allise, ancienne ville que

(1) *De Tinteville :* Joachim de Jaucourt, seigneur de Dinteville, lieutenant de Roi en Champagne.

(2) *Le sieur de Sautour :* Nicolas des Essarts de Saultour. Il fut assassiné à Troyes en 1590 par les ligueurs.

Cesar assiegea, et y donna une grande bataille, où il obtint la victoire contre Vercingentorix, comme se void par ses Commentaires.

En ce lieu le sieur de Tavannes deux jours après fit la reveue de ses troupes, comme auparavant l'establissement des affaires du Roy au mesme Flavigny. Ayant fait assembler tous les habitans, leur discourut les pernicieux desseins des rebelles, desquels il nomma les chefs, qui ne tendoient qu'à diviser l'Estat pour eriger des petites principautez, à la façon d'Italie, et après charger les sujets d'insupportables imposts, et s'attribuer les biens des principaux par des moyens illicites; que le Roy estoit puissant pour resister à telles violences, et qu'ils verroient en bref la ruine de ces entrepreneurs; qu'il mettroit, avec l'ayde de Dieu, l'authorité de Sa Majesté, le secours de la noblesse et des bons sujets du Roy, en bref à neant dans la Bourgongne la puissance des rebelles; les somme de faire entre ses mains le serment de la fidelité qu'ils devoient au Roy, selon la teneur des patentes de Sa Majesté, qui luy donnoient tout pouvoir en Bourgongne, et aneantissoient celuy du duc de Mayenne. Elles estoient du 24 janvier 1589. Ces habitans y obeyrent après les avoir publiquement leues. Elles furent aussi publiées en parlement à Flavigny, ès bailliages de Bourgongne, et par les carrefours des villes de la province.

Peu de temps avant, par l'advis des serviteurs du Roy en Bourgongne, et entr'autres du president Fremiot, fut transferé le parlement de Dijon (1) en la ville

(1) *Fut transferé le parlement de Dijon.* Une partie de ce parlement resta à Dijon, et se déclara pour la Ligue. Elle rendit peu de temps après un arrêt contre le roi de Navarre.

de Flavigny, par lettres-patentes de Sa Majesté du mois de mars l'an 1589, données à Tours, et publiées en Bourgongne tost après, afin que les deux authoritez principales, de lieutenant de roy portée par le sieur de Tavannes, et du parlement, estant jointes ensemble, les sujets de Sa Majesté fussent plus facilement attirez à luy rendre l'obeissance qu'ils devoient, et à assister le sieur de Tavannes pour la reduction de la province. Et, à cest exemple, le parlement de Paris fut depuis transferé par le Roy à Tours.

Le sieur de Tavannes s'estant pourveu de ceste ville de Flavigny, située en pays propre pour y faire des magazins de vivres necessaires à l'entretenement des troupes qu'il assembloit, et forte d'assiette, commode pour loger quantité de gens de guerre, tant de pied que de cheval, après y avoir mis garnison, pour ne demeurer inutile attendant que ses forces s'accreussent par ceux de la noblesse de Bourgongne, ausquels il avoit fait tenir des lettres du Roy et les siennes, et des compagnies des gens de cheval et de pied qu'aucuns capitaines levoient, il s'achemina au bourg fermé d'Issurtille, situé entre Langres et Dijon, pour s'en saisir par le moyen de quelque intelligence, et y faire une conjonction des forces de Champagne et Bourgongne, tirer artillerie, munitions de guerre de la ville de Langres, et après faire quelque dessein sur la ville de Dijon avec les serviteurs du Roy qui estoient dedans icelle, ou sur autres places : il mena avec luy ce qu'il avoit de cavallerie, qui n'estoit pour lors que cinquante hommes de cheval cuirassez, desquels estoient les sieurs de Lurbigny, baron de Chantal le pere, le baron de Conforgien, le sieur de Pizy, depuis marquis

de Nesle, et autres gentilshommes, et cent arquebuziers à pied, choisis dans ses troupes, sous la conduite du sieur de Blanchefort, maistre de camp, des capitaines Longueval, Argolet, Ville-Franche, et des Fourneaux.

Mais lorsqu'il estoit au chemin du bourg d'Issurtille avec les gens de cheval et de pied que je viens de nommer, il eut advis que le sieur de Bussy, frere du marquis d'Urfé, avoit, avec un regiment de quatre cens arquebuziers, assiegé le sieur de Cressey, serviteur de Sa Majesté, en son chasteau de Cressey. Ses troupes estoient logées ès environs du chasteau, dans le village, où ils avoient fait des barricades sur les advenues. Incontinent le sieur de Tavannes se resolut de deffaire ce regiment; à quoy il parvint comme s'ensuit: En descendant d'une montagne proche du village, il vit que, passant la prairie, ce peu de forces qu'il avoit seroient recogneues des ennemis, qui leur donneroit plus de courage pour s'opposer à luy, et s'emparer du pont qui estoit au bout du village sur la riviere, où il falloit passer, à trente pas de l'une des barricades. Pour y obvier, il fit marcher ses cinquante chevaux deux à deux, et en mesme ordre quelques valets à cheval, et à costé du dernier rang les premiers des cent hommes de pied, marchant aussi deux à deux; en sorte que les ennemis pouvoient juger que le nombre en estoit beaucoup plus grand qu'il n'estoit; et à mesme temps il s'avança et passa le pont avec ses troupes, où quelques arquebuzades leur furent tirées de la barricade : et, après avoir mis ses gens de cheval en bataille, il fit attaquer le village de Cressey, sur les deux advenues où estoient les barricades, par deux troupes de gens de

pied, chacune de cinquante hommes, et de deux des capitaines qu'il assistoit, estant luy-mesme auprès d'eux. Ce combat dura trois heures. A l'une des barricades les ennemis furent forcez de la quitter et se retirer dans des maisons de pierres couvertes de lave : et comme ils estoient vivement attaquez, lors qu'ils ne les pouvoient plus tenir ils y mirent le feu, et se logerent dans d'autres. L'autre barricade fut longuement debattuë : enfin, dix hommes de cheval y firent une charge à coups de pistolets et d'espées, où le sieur de Charnasson fut blessé de deux arquebuzades en se retirant. Après ils commencerent à demander capitulation; laquelle fut telle : Qu'il seroit permis aux capitaines et soldats du regiment du sieur de Bussy prendre party pour le service du Roy avec le sieur de Tavannes (et d'entr'eux, de Marnay, capitaine, avec cinquante arquebuziers print ce party, et s'y comporta mal, comme nous dirons cy-après); que le sieur de Bussy et les soldats qui demeureroient avec luy ne porteroient les armes de six mois, et qu'il viendroit offrir au sieur de Tavannes les armes. Ce qu'ayant faict, il leur en fut rendu une bonne partie après que le sieur de Bussy se fust presenté au sieur de Tavannes. Tous les soldats estoient bien vestus et armez de plusieurs pertuisanes dorées, mousquets et arquebuzes, ayant tenu la campagne plus de deux mois sans aucun empeschement.

Ce mesme jour, le sieur de Tavannes ayant executé cest effet, après avoir fait sommer le capitaine Fontette, qui estoit avec cent arquebuziers à un village demy quart de lieuë de Cressey, de capituler et rendre la place, il fit response qu'il le brusleroit plustost, et soy mesme dedans, estimant qu'en une heure de jour qui

restoit il ne pourroit estre forcé. Le sieur de Tavannes, ne voulant manquer à son dessein d'Issurtille, alla coucher aux fauxbourgs. Ceux du lieu ne voulurent point ouvrir leurs portes de nuict : ce qu'ils promirent faire le lendemain matin. Les gardes posées, le sieur de Cressey degagé des ennemis qui l'avoient assiegé, ayant cinq ou six chevaux reposez, fut ordonné pour partir une heure avant jour, afin d'aller jusques auprès de Dijon, qui n'estoit qu'à quatre lieuës de là, recognoistre si les ennemis avec le sieur de Fervaques, qui avoit quelque cavalerie à Dijon, estant lieutenant pour les ennemis en la province, sur les advis qu'ils pouvoient avoir eu de ce qui s'estoit passé, se mettoient en chemin, et avec quelles forces, pour, après le rapport du sieur de Cressey, adviser ce qui seroit à faire. Cependant dès le point du jour ceux d'Issurtille sont sollicitez d'ouvrir leurs portes, autrement qu'ils seroient assaillis. Ils promettoient d'obeïr dans quelques heures, dans lesquelles ils attendoient la venuë du sieur de Fervaques, qu'ils avoient adverty secretement. Sur les huict heures du matin le sieur de Cressey, qui n'avoit esté à une lieuë loin, revint, et fit entendre qu'il n'y avoit aucunes troupes en la campagne.

Demye heure après, comme l'on estoit à disner afin de monter incontinent à cheval, et aller loger au bourg fermé d'Issurtille, ou s'employer à le forcer, les deux troupes de cavalerie du sieur de Fervaques furent veuës, avec un regiment du baron de Viteaux, de mille arquebuziers, qui avoient passé la Saone depuis le vicomté d'Auxonne, et estoient arrivez à Dijon le jour avant à la nuict, sans que le sieur de Tavannes en eust eu aucun advis. Incontinent il envoye le baron de

Conforgien avec quatre ou cinq chevaux les recognoistre, et luy, avec quarante chevaux, s'achemine en la place de bataille qu'il avoit choisie du costé de la prairie. En passant, les ennemis le voulurent charger par le flanc en un chemin etroict où il y avoit des fossez des deux costez. Ils s'avançoient à cest effet : neantmoins il eut temps, avant qu'ils fussent à luy, de s'acheminer au pas jusques à ladicte place, où estant il alla à eux. Ainsi qu'il y alloit le baron de Conforgien se joignit à luy. A mesme temps le sieur de Fervaques, avec l'une de ses troupes de cavalerie, de soixante chevaux, ayans lances et casaques bleues, de la compagnie du sieur de Chaufourcaut, s'achemine aussi à la charge, en laquelle y eut plusieurs blessez de part et d'autre, et aucuns portez par terre, desquels fut le sieur de Cressey qui fut prisonnier, et le capitaine Lestang, qui s'estoit saisi de la cornette des ennemis, et y eut peu de morts. Le champ du combat demeura au sieur de Tavannes pour un demy quart d'heure.

S'estant le reste de la cavalerie des ennemis retirée à leur seconde troupe de cavalerie, et à leurs arquebuziers et mousquetaires qui avoient commencé à tirer, s'avançant du long des murailles des vignes, estant suivy du gros de leur regiment, cela fut cause que ledict sieur de Tavannes se retira avec la moitié de sa troupe de cavalerie à un pont sur la riviere qui est à un bout de la prairie : l'autre moitié de sa cavalerie avoit desjà passé la riviere, auquel lieu le baron de Conforgien eut un bras rompu d'une arquebuzade. Le cheval du sieur de Tavannes avoit eu un coup de lance dedans le flanc, qui fut cause qu'il en prit un autre audict pont.

Cependant ces cent hommes de pied, et les cinquante

qui avoient avec le capitaine Marnay pris party le jour devant, demeuroient engagez au fauxbourg d'Issurtille. Il proposa s'il y auroit moyen de les tirer de là; ce qu'estant trouvé impossible, attendu le grand nombre d'infanterie des ennemis qui avoient desjà investy le fauxbourg, il leur manda qu'ils advisassent de composer au mieux qu'ils pourroient, et s'en alla coucher à Poiseux les Granges, à quatre lieuës d'Issurtille, pour s'en retourner à Flavigny : en ce lieu de Poiseux il fit penser les blessez : il y avoit entr'autres six gentilshommes qui avoient des coups de lances dans les cuisses, qu'il fit penser.

Le lendemain il s'achemina à la ville de Flavigny, où il eut advis que les sieur de Blanchefort, Longueval, les capitaines Argolet, Ville-Franche et des Fourneaux, qui commandoient les gens de pied demeurez au fauxbourg d'Issurtille, après avoir tenu tout le jour et la nuict à leurs baricades, fait plusieurs sorties, et pris des prisonniers, et le susdict capitaine Marnay, contre son serment, et une partie des siens s'estant allé meschamment rendre aux ennemis, ils avoient esté receus à composition du sieur de Fervaques, leurs equipages sauvez, et promesse de ne porter les armes de trois mois. Ils y satisfirent. Servit que le sieur de Tavannes faisoit faire levée de deux regimens de gens de pied des barons de Chantal et de Chigy, et assembler sa compagnie de gensdarmes. Tel fut le premier combat qu'eurent les chefs des deux partis en Bourgongne, celuy de la Ligue ayant toutes les villes de ceste province à sa devotion, et celuy du Roy la campagne et la seule ville de Flavigny pour premiere conqueste, en la quelle fut envoyée une lettre de celle de Dijon, trois

jours après, à Brigandet, capitaine des habitans de la ville de Flavigny, contenant qu'il n'y avoit en icelle cent hommes de pied en garnison; qu'il eust à la rendre entre leurs mains, autrement qu'ils feroient couper la teste à son fils, qu'ils retenoient. Sa response, du tout genereuse, fut qu'il auroit plus en recommandation son honneur et devoir envers son roy et sa patrie que la vie de son fils, et qu'ils n'attendissent ceste trahison et perfidie d'un si homme de bien que luy.

Incontinent après arriva le baron de Chigy avec deux cens cinquante arquebuziers, qui furent logez aux fauxbourgs de Flavigny commodement. Le duc de Nemours, arrivant à sept lieues près à la ville d'Avalon, qui alloit à Lyon, y sejourna huict jours, attendant le sieur de Fervaques avec ses forces pour favoriser son passage, estant en alarme de ce que le sieur de Tavannes avoit esté recognoistre les siennes avec quelque cavalerie. Ces troupes ennemies se logerent en la ville de Semur à trois lieues de Flavigny, assistées des mille arquebuziers du baron de Viteaux, et allerent du costé de Dijon.

Le sieur de Tavannes, ayant laissé garnison d'infanterie audict Flavigny, et après y avoir estably gouverneur le sieur de Cherizy, sage et valeureux gentilhomme, considerant n'estre raisonnable qu'il s'y enfermast, sa presence estant necessaire à la campagne pour assembler les troupes qui se levoient, et aller secourir Flavigny si les ennemis y avoient dessein, ou en faire contr'eux, n'ayant lors trente hommes de cheval, compris le sieur de Lurbigny et Chamilly, voulut en passant recognoistre ces troupes ennemies, et logea une nuict demye lieue près d'eux; prit son chemin par

les bois du Morvan Palmarou, et près Moulin en Gilbert, et de là en Charolois, ne voulant que les ennemis recogneussent le petit nombre d'hommes qui estoient près de luy.

En ce pays les sieurs de La Boutiere, enseigne de sa compagnie d'ordonnance, et Cirot, mareschal des logis d'icelle, luy amenoient soixante hommes d'armes, et le capitaine La Beluze, cent hommes de pied de l'assemblée de ses forces, qu'on estimoit plus grandes. La ville de Bourbonnancy (1), ensemble le chasteau, importants par leur situation proche la riviere de Loyre, et propres à joindre les forces de Bourbonnois et Bourgongne, se remirent en l'obeïssance du Roy, sur la semonce qu'en fit de la part du sieur de Tavannes le sieur de La Nocle aux habitans, lesquels firent et signerent le serment de fidelité à Sa Majesté. De là ledict sieur de Tavannes s'estant logé cinq lieues près la ville de Mascon pour une entreprise, en fut empesché par l'arrivée de M. de Nemours : et de là, pour ne demeurer inutile, il se resolut d'aller attaquer la ville de Semur, capitale du bailliage d'Auxois, lorsqu'il y estoit moins attendu à cause de son esloignement, recognoissant ses forces croistre de jour à autre, mesmement le baron de Chantal luy amenant une bonne troupe de soldats en son regiment d'infanterie.

En passant à Couche, il sceut que le vicomte de Tavannes, son frere, levoit une troupe de cavalerie pour aller vers le duc de Mayenne, estant logé trois lieues près de luy. Il s'achemine pour le charger; mais luy se retirant ne perdit que son bagage, parmy lequel se trouverent cinquante lances, armes qu'on ne pouvoit

(1) *Bourbonnancy* : Bourbon-Lancy.

lors tirer des villes. Ledict sieur de Tavannes defit près Beaune la compagnie du capitaine Moreau, fantassins; et afin que ceux de la ville de Semur n'eussent advis pour empescher la deliberation qu'il avoit de faire planter un petard à la porte du chasteau d'icelle, qu'il avoit fait recognoistre pour s'en saisir, ayant donné rendez-vous à trois lieuës près aux gens de pied qui estoient à Flavigny, il s'y trouva avec eux avant jour, ayant fait une grande traicte, et, en passant près Toisi, maison du sieur de Cipierre, le mena avec luy, lequel n'avoit que douze chevaux, et, estant gouverneur de Semur, en avoit esté chassé, ensemble des faux-bourgs, par les habitans.

A ce rendez-vous, la reveuë des forces faite, où il se trouva cent hommes de cheval et sept cens harquebuziers des regimens des barons de Chantal et Chigy, et l'advis demandé par ledit sieur de Tavannes au sieur de Cipierre et autres capitaines de ce qui estoit à faire, tous ayant dit que puis que le jour estoit venu, que l'on ne pourroit petarder les portes du chasteau de Semur, comme l'on eust peu faire la nuict, que les ennemis en auroient advis, et qu'il se falloit retirer; sur ce, le sieur de Tavannes leur dit qu'il ne falloit point rompre ceste entreprise, qu'il y avoit des moyens de l'executer, n'y ayans que les habitans dans la ville et chasteau de Semur; que le donjon estant au milieu des deux, où y avoit peu de soldats, l'un ou l'autre pris, ils viendroient à composition; que les habitans y pourroient venir de crainte qu'on ne bruslast leurs grands faux-bourgs, où il estoit aisé se loger, et que l'on devoit s'acheminer diligemment. A quoy chacun se disposa, et furent veus, par les habitans le matin en

deux gros, deux troupes de cavalerie et deux de gens de pied du sieur de Tavannes, qui, à mesme temps, les envoya sommer par un gentilhomme de se rendre sous son authorité de lieutenant de Roy, et de luy obeïr en le recevant en leur ville; ce faisant qu'ils ne recevroient aucune incommodité; y manquant les troupes iroient incontinent les assaillir; que si leurs faux-bourgs estoient bruslez ils en seroient cause; que s'ils vouloient envoyer quelques-uns de leur ville vers luy, il leur donneroit asseurance de son dire, et pourroient venir et retourner seurement. Ils y envoyerent, mais sans nulle resolution, disant qu'on leur donnast deux jours pour avertir le frere du president Jannin à Ragny, et leur bailly, le sieur de Ragny, qui n'estoient esloignez d'eux que de cinq ou six lieues.

Le sieur de Tavannes, ayant pris ceste response pour refus et desobeïssance, et faisant faire alte à la cavallerie, envoye l'un des regimens de gens de pied, sous la charge du baron du Chantal, en l'un des faux-bourgs; et à mesme temps il descendit de cheval, se mit avec le regiment du baron de Chigy, qu'il mena au travers des vignes dedans le grand fauxbourg, jusques à la porte du chasteau de Semur, duquel furent tirées quelques arquebuzades : et là, comme l'on vouloit planter le petard à la porte, un capitaine de gens de pied, nommé La Baume, avec quelque eschelle, et à l'ayde de ses compagnons, monta au-dessus de la porte; ce qu'appercevant Blanot, maire de Semur, qui commandoit au chasteau, jugeant, comme il se voyoit vivement assailly, soit par le petard ou autrement, qu'il pourroit estre pris en peu d'heures, il demanda les biens et la vie sauve, et qu'il feroit ouvrir la porte : ce

qui luy fut accordé. Le sieur de Cipiere, revenant de l'autre fauxbourg, trouvant que le sieur de Tavannes entroit desjà au chasteau, l'y accompagna, et, à mesme temps, par le commandement dudict sieur de Tavannes, le capitaine La Plume, commandant au donjon, luy en ouvrit la porte. Lors le sieur de Tavannes y laissa le sieur de Cipierre gouverneur avec establissement de garnison, et luy dit que les gens de pied ayant travaillé sejourneroient un jour aux fauxbourgs; qu'il fist faire le lendemain aux habitans le serment deu au Roy. Et s'en alla, ce jour mesme, le sieur de Tavannes loger à une lieuë de là, en son chasteau de Corcelles, et fit loger la cavallerie au village de Corcelles.

Il m'a semblé devoir rediger assez au long ce discours, tant pour le bon effect qu'apporta ceste deuxiesme reduction de Semur aux serviteurs du Roy en Bourgongne, en laquelle ville furent depuis tenus les estats generaux du païs, et logé le parlement pendant la guerre, qu'aussi en l'histoire generale des guerres de la Ligue on n'a point fait mention de ce qui s'est passé en Bourgongne pendant icelles, que de ce qui est avenu à la fin desdictes guerres, nonobstant qu'il s'y soit executé plusieurs bons effects et stratagemes dignes d'eternelle memoire, avec les forces seules de la province de Bourgongne, sans autre ayde (que bien peu) ny autres deniers que de ceux que les mesmes forces levoient avec les armes, après que l'imposition par les esleus du païs de Bourgongne en avoit esté faite: lesquels deniers estoient distribuez suivant les ordonnances du sieur de Tavannes, gouverneur audict païs. Et, neantmoins, lesdictes forces se rendirent si puissantes par la conduite du sieur de Tavannes, qu'elles

tenoient le plus souvent la campagne. La juste querelle doit estre soustenuë par les gens de bien : le travail, la despense, les perils supportez par ledict sieur de Tavannes, les gentilshommes et capitaines de ladicte province, et par messieurs du parlement refugiez à Flavigny et Semur, meritent, s'ils n'ont esté recognus, au moins qu'on en aye souvenance.

Les garnisons des gens de pied establies et logées au chasteau de Semur, et la compagnie d'hommes d'armes du sieur de Cipierre en la ville, parce qu'il en estoit gouverneur, comme avoient esté celles de la ville de Flavigny auparavant, le sieur de Tavannes, ne voulant perdre aucune occasion qu'il avoit recherchée pour le service du Roy et bien du païs, s'achemina avec sa cavalerie de trois ou quatre compagnies de gensdarmes, et deux regimens de gens de pied, à l'execution qu'il avoit pratiquée par le moyen de deux habitans de la ville de Sainct Jean de Laone, nommez Lescotet et Martene, pour se saisir de ladicte ville, afin d'avoir un passage sur la riviere de Saosne, tant pour la commodité du passage des estrangers que Sa Majesté feroit venir en France, que pour estre à quatre lieuës de Dijon, avoir moyen de fatiguer ceste grande ville, où les conseils des ennemis qu'ils appelloient *d'Union* se tenoient, et s'accroistre de quelques autres places.

Ces troupes estants arrivées, sur la fin de juin de l'année 1589, au village de Brazey proche ceste ville de Sainct Jean de Laone, ledict sieur de Tavannes envoya dans ladicte ville quelques-uns de ceux qui estoient sous sa charge vers les habitans, qu'ils eussent à envoyer deux ou trois de leurs eschevins vers luy, pour leur faire entendre, comme lieutenant du Roy,

ce qui estoit necessaire pour le service de Sa Majesté. Quand ils furent venus vers luy, il leur dit qu'ils eussent à le recevoir en leur ville pour le service et bien du païs. Il estoit lors avec ses troupes à demy quart de lieuë d'icelle. Ils luy dirent qu'ils recognoissoient sa qualité, et le laisseroient entrer en leur ville pour luy obeïr, à condition qu'il n'y menast que quinze hommes de cheval avec luy, et qu'il leur promist de ne leur bailler point de garnison; qu'ils se garderoient bien eux-mesmes, que c'estoit la charge qu'ils avoient de leurs concitoyens, le suppliant de l'avoir agreable. A quoy fut respondu par le sieur de Tavannes que puis qu'ils luy vouloient obeïr, il leur promettoit de ne leur bailler point de garnison s'ils ne la demandoient eux-mesmes, et qu'il iroit vers eux avec le nombre de gens de cheval qu'ils desiroient.

Incontinent après, s'estant acheminé dans la ville en cet equipage, il trouva les ruës bordées d'arquebuziers, mousquetaires et hallebardiers; et estant descendu dans son logis, s'en alla à la halle, où les officiers du bailliage, eschevins et habitans estoient, attendant ce qu'il avoit à leur dire là. Ayant fait lire les patentes du Roy exautorant (1) le pouvoir de M. le duc de Mayenne, et, le donnant au sieur de Tavannes en la province, il les exhorta à l'obeïssance, leur proposant divers discours du bon succez qui leur en viendroit, et qu'en bref Sa Majesté et luy, par son commandement, reduiroient à leur devoir, avec l'aide de la noblesse, ses ennemis en ceste province. Et, à mesme temps, leur fit faire serment au Roy : et après ledict sieur se retira en son logis, où il pratiqua que quelques-uns des principaux de ses troupes se presen-

(1) *Exautorant* : annullant.

teroient avec leurs trains pour venir à la ville, afin de se fortifier, à ce que, si les habitans venoient à changer d'advis, ils ne le fissent sortir : ce qu'ils eussent peu faire, n'ayant que quinze hommes de cheval armez près de luy. Ceux qui commandoient à la porte vindrent donc demander au sieur de Tavannes s'ils laisseroient entrer le sieur de Pizi, depuis marquis de Nesle, qui avoit douze ou quinze chevaux : il leur dit que c'estoit un seigneur de qualité, qu'ils le laissassent entrer. Le sieur de Chantal se presentant après, en fut fait autant, ensemble du sieur de Vaugrenan, amenans pareilles troupes.

Pendant le soir, les deux habitans cy-devant nommez, avec lesquels il avoit intelligence, furent par luy mandez : il leur recommanda que le lendemain matin ils ne faillissent, avec ceux qu'ils pourroient attirer à leur party, de demander garnison pour mettre à la ville, et ce en presence des eschevins et principaux habitans, qui devoient venir parler à luy. A quoy estant satisfaict, et remonstré par ledict sieur de Tavannes que s'ils ne recevoient garnison la Ligue leur en donneroit, et les traicteroit mal ; qu'il leur avoit promis de ne leur en bailler s'ils ne la demandoient, mais qu'il leur en bailleroit une puis qu'ils l'avoient agreable, ils permirent l'entrée de cent arquebuziers, avec le capitaine des Fourneaux, qui fut logé en une maison de l'abbé de Citeaux, assez forte, sur la riviere, l'establissement de leur solde dressé (s'aydant des deniers du Roy sans aucun frais à la ville) et des gardes.

Ledit sieur de Tavannes ayant finy un dessein en avoit tousjours un autre à executer. Il voulut tenter à surprendre la ville de Seure sur la riviere de Saone,

ayant advis qu'il y avoit une grande courtine de terre mal escarpée où on pouvoit monter, les eaux estans lors basses; et à cest effet fit loger son infanterie au faux-bourg d'icelle, nommé Saint-George, et sa cavallerie en un village proche. Ayant fait recognoistre le fossé, il y avoit moyen de faire reüssir ce dessein, attendu que le sieur de Fervaques, lieutenant lors en la province pour la Ligue, menant des forces en ladite ville de l'autre costé de ladite riviere, n'y avoit esté receu; le sieur de Tavannes y fut sans doute entré sans l'accident d'une grande pluye qui remplit ledit fossé, lequel fut trouvé non guéable par celuy qui y fut envoyé le recognoistre; de sorte qu'il se resolut de s'en retourner du costé de Semur en Auxois, et en passant sommer la ville de Nuys; et à cet effet il passa la riviere de Saone par batteaux, avec ses troupes, proche le chasteau de Bonencontre, qui estoit à luy.

Le parlement qu'il fit faire à la ville de Nuys, sejournant à trois ou quatre lieuës auprès, ne servit que pour donner advis aux ennemis de son acheminement et logement, qui leur fut mandé par le capitaine Bailly, commandant au chasteau de Vergy pour la Ligue, qu'il fut contraint prendre à cause de la nuict. Les villages proches ledit logement estoient couverts de deux compagnies d'arquebuziers à cheval, avancées en deux villages, l'un du costé de Dijon, l'autre de Nuys; sa cavallerie proche de luy, de quatre-vingts maistres, au village de Chevanes; le regiment du baron de Chigy à une demye lieuë près; celuy du baron de Chantal à Mezange, un quart de lieuë près de Chevanes, auquel Chantal avoit esté ordonné de se rendre à La Grange d'Estain, deux lieuës de là, le lendemain à soleil le-

vant : mais, au lieu d'obeïr, il prit quartier sans departement pour la pluspart de son regiment, le logeant en autre village, et se tint à celuy de Mezange, où il estoit encore le lendemain avec six vingts arquebuziers seulement, que le soleil estoit levé, et la pluspart de son regiment estoit desjà au rendez-vous à La Grange d'Estain : ce qui donna moyen aux ennemis, le trouvant des derniers au logis, de le charger. Pour reciter plus particulierement ce qui s'y passa, je diray que le sieur de Tavannes avoit envoyé la nuict à quatre lieuës de là, proche Dijon, huit hommes de cheval battre l'estrade, pour sçavoir les deportemens des ennemis, qui à cet effect devoient repasser proche le fauxbourg de Nuys, lesquels n'en apporterent aucunes certaines nouvelles.

Cependant le sieur de Fervaques, avec une compagnie de gens de cheval, et les deux des sieurs de Guionvelle (1) et Montigny, ensemble le regiment du baron de Viteaux, où il y avoit mille hommes, s'estoit acheminé à Nuys, y estant arrivé trois heures devant jour. Le matin, à soleil levant, lors que la cavallerie dudict sieur de Tavannes vouloit commencer à marcher, vint un arquebuzier à cheval, de ceux du costé de Nuys, advertir qu'ils avoient esté deffaits par les ennemis au village de Villars. A mesme temps le sieur de Tavannes envoya le sieur Despeuille du costé du village, avec dix chevaux, les recognoistre, et cependant fit joindre avec luy le regiment des gens de pied du baron de Chigy, et s'avança à my chemin dudict village, où ledict sieur Despeuille luy fit rapport que les ennemis ne venoient point à luy, mais tournoyoient la

(1) *Guionvelle* : Pierre d'Anglure, seigneur de Gionville.

montagne, allant à Mezange, au quartier du sieur de Chantal. Au mesme temps, le sieur de Tavannes luy monstra une plaine de bleds, sur un petit haut, proche le bois, assez près du quartier du sieur de Chantal, et luy dict qu'il vouloit s'aller mettre avec ses troupes en ce lieu là, où ils recognoistroient les ennemis, et sçauroient ce qui seroit à faire; qu'il falloit repasser par Chevanes, où il avoit logé, ce qui fut fait.

En marchant ils oyoient les tambours des ennemis, et quelques arquebuzades qui se tiroient au quartier du sieur de Chantal. Comme il fut au lieu susdict, il envoya plus près des ennemis le sieur Despeuille les recognoistre, qui à son retour luy demanda quelle estoit son intention. Il luy dit d'aller charger les ennemis. Lors il luy representa qu'il n'y avoit nulle apparence, et qu'il luy feroit voir, s'il s'avançoit, trois gros de cavallerie, que le moindre estoit aussi fort que le sien, et environ mille arquebuziers. Ce qu'ayant de plus près recognu ledict sieur de Tavannes, après le sejour de quelque temps, pour faire paroistre aux ennemis ses troupes il les fit marcher au pas, les gens de pied devant, du long du bois, droit à son rendez-vous de La Grange d'Estain, où il trouva la plus grande partie du regiment du sieur de Chantal, commandée par le capitaine La Beluze, qui s'y estoient trouvez comme on leur avoit ordonné; et estoient ceux que ledict sieur de Chantal n'avoit voulu loger près luy, les ayant envoyez en un autre village sans despartement. Cependant les ennemis le prindrent fort blessé à une barricade, où il s'estoit bien deffendu, et deffirent cent ou six vingts arquebuziers près de luy. Là fut tué de Fontette, un de leurs capitaines.

Leur cavallerie suivoit le sieur de Tavannes jusque près d'un vallon delà le village de Torrey, où ayant advis d'eux il les attendit de l'autre costé du vallon sur le haut, et fit loger son infanterie deçà et delà de luy, du long des hayes et broüissailles. Lors les ennemis firent sonner la charge à leurs trompettes : ledict sieur de Tavannes tenant ferme, et les attendant, fit aussi sonner ses trompettes environ demye heure; mais ils ne passerent point le vallon. L'on n'en sçait pas la cause, sinon qu'ils n'avoient point avec eux leurs gens de pied. A cause de ce temporisement, ledict sieur de Tavannes fit avancer ses gens de pied en la plaine, et après les suivit, ayant laissé sur le haut de ce vallon quelque temps douze chevaux, et arriva de jour à Sainct-Thibaut en Auxois, et le lendemain à la ville de Semur.

Or, le moyen d'agrandir le party du Roy en Bourgongne, estoit que les forces y employées pour son service fussent souvent à la campagne, tant pour y faire joindre partie des gentilshommes demeurans en leurs maisons aux champs, mettre ensemble de l'infanterie pour d'autant affoiblir celle des ennemis, qu'aussi pour executer des entreprises sur des villes et places, afin d'eslargir les logements des garnisons, et avoir plus de creance parmy ceux de ceste province-là. Ce consideré par le sieur de Tavannes, il assembla ce qui luy fut possible de cavallerie et gens de pied, et se resolut d'aller assieger la ville de Saulieu, en laquelle n'y avoit que les habitans; ce qui estoit assez difficile, car elle estoit fossoyée, flanquée de tours ès environs, et ravelins en deux portes, et luy n'avoit point d'artillerie : en sorte qu'estant bien deffendue l'on ne la pouvoit prendre que par la mine ou la sape. Ainsi, s'en estant

approché, il se logea, et sa cavallerie avec un regiment de gens de pied, en un grand fauxbourg qui s'estend depuis l'une des portes bien avant du long du fossé, n'y ayant que la largeur de trois ou quatre charrieres entre deux. Il fit faire des mantelets pour approcher la muraille dans les fossez, ses corps de gardes bien dressez à l'advenuë des portes; et à celle qui estoit de l'autre costé de la ville fit loger le capitaine La Beluze, avec bon nombre d'hommes pour en attaquer le ravelin, et mit des gens au lieu où le fossé se deschargeoit, pour rompre le terrain afin d'en faire vuider l'eau. Et avant que ledict La Beluze commençast, ayant fait treve de demye heure avec les habitans de la ville, le sieur de Tavannes, faisant marcher deux soldats devant luy, alloit luy seul après, sous pretexte d'aller de l'un des cartiers à l'autre, et ainsi il la recognut.

Cela fait, et n'ayant rien obtenu de la sommation faite aux habitans, commença à faire descendre les mantelets dans le fossé, pour venir à la sape ou à la mine; et à mesme temps La Beluze ayant gaigné moitié du ravelin qu'il attaquoit, les ennemis du dedans estoient contraints se departir en plusieurs lieux, craignans d'avoir une escalade, et n'osoient que fort peu paroistre aux fenestres des murailles, parce que les arquebuziers et mousquetaires, logez dans les couverts des maisons du grand fauxbourg, les tiroient incontinent qu'ils paroissoient: de sorte qu'un nommé Savot et deux autres des principaux y furent tuez, ce qui esbranla fort les ennemis. Ainsi, se voyant vivement attaquez en plusieurs lieux, dans cinq jours après celuy de l'arrivée des troupes, ils receurent le sieur de Tavannes; lequel leur bailla le sieur des Barres pour gou-

verneur, et le sieur de Gand, capitaine de gens de pied, avec deux cents hommes payez des deniers du Roy, sans que les habitans fournissent aucune chose pour eux; et ne leur fut enjoint autre chose que de faire le serment au Roy, et rendre l'obeïssance deuë au sieur de Tavannes, comme à son lieutenant general en la province; lequel dès-lors ordonna qu'un homme par jour, de chacune maison des habitans, pour quelque temps eust à travailler à porter des terres aux remparts derriere les murailles de la ville, où il n'y en avoit point. Ce mesme ordre avoit esté mis aux autres villes, incertain des desseins qu'on disoit que vouloit faire le duc de Nemours pour les ennemis.

Ce doux traitement que les habitants desdites villes receurent du sieur de Tavannes, estoit pour attirer ceux de celles qui n'estoient point reduites à leur devoir; en quoy il n'employoit pas seulement ses travaux pour en faire la reduction à l'obeissance de Sa Majesté, mais aussi son bien, plusieurs sommes de deniers qu'il prenoit à constitution de rente pour le payement des garnisons qu'il y mettoit, que pour satisfaire à l'entretenement des troupes qui l'accompagnoient à la campagne, pour la guerre qu'il faisoit aux ennemis. Ses terres qui estoient en la province luy facilitoient cet emprunt, à quoy il estoit assisté des sieurs presidents Fremiot et Vaugrenant, desquels deniers il a esté depuis en partie degagé par le Roy.

Les propositions des entreprises ne viennent pas souvent à la fin qu'on a projetté : pourtant il n'est pas séant de n'en faire point, et de demeurer les bras croisez, quelques unes en reussissant tousjours; que si elles viennent à manquer, c'est plustôt par le deffaut

de ceux qui n'obeissent point que de ceux qui commandent, comme se peut juger par ce qui s'ensuit.

Le sieur de Tavannes avoit fait investir de loin la ville de Dijon, capitale de Bourgongne, sans que l'on s'en apperceut, afin de s'en saisir à l'improviste, ayant fait loger le regiment du baron de Chigy au bourg de Pontailler, de quatre cens arquebuziers, quatre lieues près celuy du sieur d'Epinart, au bourg fermé d'Issurtille, aussi quatre lieues près, et avancer sa cavalerie à Sonbernon, cinq lieues de la ville de Dijon, où, laissant le baron de Lux pour y commander en son absence, s'achemina en diligence, avec vingt chevaux seulement, à la ville de Saint-Jean-de-Laone, où, ayant joint avec soy deux cens hommes de pied, et le sieur Despeuille, qu'il y avoit estably gouverneur, et quelque cavalerie y estant, et fait porter des eschelles et halebardes sur des chariots, se trouva une heure et demye avant jour au village de Lonvi, demye lieue de Dijon.

A mesme heure le rendez-vous de ceux qui estoient logez esdits lieux estoit donné; la cavalerie s'y rendit à mesme temps. Le regiment du sieur d'Epinart, jeune homme peu vigilant, s'estant mis en chemin, ne s'y trouva point; celuy du baron de Chigy non plus, qui s'estoit aussi mis en chemin trop tard, pour s'estre amusé à se faire donner quatre cens escus par les habitans de Pontailler. Le sieur de Tavannes l'ayant depuis fait mettre prisonnier, les lui fit rendre. Ainsi, sans la faute de ses maistres de camp, le boulevard de ceux de ladite ville de Dijon, bas de courtine et non parachevé, se pouvoit facilement escalader, et, estant dessus, avec quelques petites eschelles gaigner la muraille; l'ordre qu'on devoit tenir estant dedans si bien or-

donné, que l'execution de l'entreprise estoit infaillible.

De là ses troupes s'acheminerent à Issurtille, où une escalade tentée à la ville de Talan fut inutile. L'on prit du sel au dessous du chasteau de Saut-le-Duc, que tenoient les ennemis, dans le bourg, qui accommoda aucunement les troupes. Depuis, le duc de Nemours s'estant saisi de la ville d'Autun, le sieur de Tavannes y ayant dessein s'en estoit approché à deux lieues, vint à Dijon. Ledit sieur de Tavannes, s'estant presenté avec ses troupes à la campagne à demy quart de lieue de là, pour y attirer ledit sieur de Nemours, qui ne voulut point sortir, s'en retourna en Auxois du costé de Flavigny et Semur. Depuis, estant revenu à la ville de Saint-Jean-de-Laone, où il avoit estably gouverneur le sieur Despeuille, et n'y ayant mené que sa compagnie d'hommes d'armes, avec la garnison qui estoit dedans, il deffit le regiment de pied du sieur de Cham-Fourcaut, et depuis, à la veue de ceux de la ville d'Auxonne, la compagnie de gens de cheval du sieur de Monmoyen, gouverneur de la ville de Beaune, logée en un village proche d'Auxonne, où son lieutenant, le chevalier Simeon, et plusieurs autres, furent pris prisonniers, avec bon nombre de chevaux et butin gaigné.

Le mesme sieur de Tavannes en ce temps empescha trois cens arquebuziers, sous la charge du capitaine Conflant, qui vouloient aller en garnison à Seure, ainsi qu'ils commençoient à passer la riviere du Doux, proche le village de Longepierre, sur l'advis qu'il eut du sieur comte de Charny, que, s'il les empeschoit d'y entrer, ceux de la ville de Seure se reduiroient sous l'obeissance du Roy, et recevroient ledit sieur comte, comme ils luy avoient fait entendre : mais après ils

luy manquerent de parole, car ceux qui ont desjà faussé la foy à leur Roy ne la tiennent pas volontiers aux autres.

Le reste de l'automne 1589 fut employé par ledit sieur de Tavannes à fatiguer les ennemis qui estoient en la ville de Dijon, où leur conseil d'union se tenoit, et à prendre quelques chasteaux, comme ceux de Blaisi, Gilli, Saint-Seine et Argilli, tous situez à quatre ou cinq lieuës de ladite ville, et y mettre garnison : lesquels, après avoir esté ainsi munis d'hommes, ne se pouvoient prendre qu'avec trois ou quatre canons, encores y employant du temps, pendant lequel il les pouvoit secourir. En son absence les garnisons qu'il avoit laissé à la ville de Flavigny, la plus part gens de pied des capitaines Longueval, Argolet, Ville-Franche, et les arquebuziers à cheval du capitaine Sainct-Mathieu, deffirent au village de Coion, à quatre lieuës de Dijon, la compagnie de soixante maistres du sieur de Montigny, prirent sa cornette, qui fut envoyée au Roy à Estampes.

La mesme garnison de Flavigny se saisit du chasteau de Sommese, où furent mises, par commandement du sieur de Tavannes, quelques garnisons; lequel, ayant failly à charger des troupes qui estoient sorties de la ville d'Auxerre avec deux pieces d'artillerie pour prendre une petite ville, il assiegea la ville de Chastillon sur Seine, où s'estant mis à pied, avec partie de son infanterie, des regiments de Blanchefort et Coublan, ayant laissé sa cavallerie près de là en bon ordre, se saisit de l'abbaye proche de ladicte ville, nonobstant la resistance des soldats et gens de cheval qui estoient dedans, et à mesme temps de l'eglise, sur le bord du

fossé proche du chasteau que le sieur de Roche-Baron, avec le regiment de gens de pied du baron de Chantal, prit, et en chassa les soldats qui estoient dedans. Il prit aussi l'eglise des Cordeliers proche les fossez de la ville, où le capitaine La Baume se logea.

Ledict sieur de Tavannes avoit advisé, avec ceux qui sçavoient les lieux de la ville, de la forcer entre icelle et la basse ville fermée, qu'on appelle Chaumont, en forçant par la prairie un pont et la porte qui estoit foible au bout d'iceluy; mais les longueurs qu'amenerent aucuns maistres de camp de gens de pied, d'executer le commandement qu'il leur en avoit faict, rompirent ce dessein, donnant loisir au sieur de Guionvelle de mener en la ville un secours de quatre-vingts hommes de cheval bien armez : ce qui fut cause de lever le siege, n'ayant point d'artillerie, et s'aller loger au village des Risseys, où les sieurs de Praslin et Sainct-Falle vindrent inviter le sieur de Tavannes d'aller aux fauxbourgs de la ville de Troyes, se loger avec ses troupes pour se prevaloir de quelque mutinerie qui y pourroit reussir, disoient-ils; mais, n'y ayant aucune apparence, il n'y voulut point aller, estant bien plus important d'aller recevoir sur la frontiere, au comté de Bourgongne, au village du Fay, quatre lieuës près de Langres, six mille Suisses qu'amenoient les sieurs de Sancy, Beauvois La Nocle et Guitry : lesquels Suisses ne vouloient point entrer en France que ledict sieur de Tavannes ne leur menast sa cavallerie et autres forces de son gouvernement de Bourgongne qui estoient près de luy; comme il fit suivant le commandement qu'il en avoit du Roy; et, avec les mesmes forces, les

conduisit jusques près de la ville de Troyes (1), où M. le duc de Longueville les receut, et les mena avec des autres forces à Sa Majesté proche la ville de Paris, qui estoit lors assiegée.

Et depuis, ledict sieur de Tavannes accompagna de mesme le sieur Tichechomberg, qui alloit trouver le Roy avec cinq ou six cornettes de reitres, et bon nombre de lansquenets que le sieur de Sancy avoit fait lever en Allemagne; et ayant esté près la ville de Chaumont pour attirer le sieur de Guionvelle, qui y avoit nombre de cavallerie, où il n'y eut qu'une escarmouche, surprit la ville de Chasteau-Vilain, prit le chasteau de Mara, et mena avec luy à Flavigny une coulevrine qu'il avoit eu de ceux de la ville de Langres.

On peut dire veritablement et sans vanterie que ce n'estoient pas petits services, mais utiles à Sa Majesté, faicts par ledict sieur de Tavannes et la noblesse de Bourgongne, de tendre la main à ces estrangers qui venoient à son secours, et en mesme temps faire la guerre dans le païs, sans autres deniers pour payer et entretenir les troupes, que ceux qui se levoient dans le mesme païs l'espée à la main, et sans estre assistez d'aucunes autres troupes envoyées par Sa Majesté; estans souvent ledict sieur de Tavannes, et quelques particuliers avec luy, contraints d'emprunter de l'argent pour subvenir aux urgentes necessitez. Aussi n'y a-t-il poinct un plus poignant aiguillon pour exciter les hommes à employer leurs biens et leurs fortunes, et coucher, comme l'on dit, de leur reste, que l'affection

(1) *Près de la ville de Troyes.* Ces troupes ne prirent pas la route de Troyes : elles passèrent par Montereau. (Voyez la notice sur La Noue, tome XXXIV, première série.)

qu'ils ont au bien de leur prince souverain, de leur patrie et de leur honneur, pour faire paroistre leur fidelité, et fournyr ce loüable exemple aux autres, lesquels, à leur imitation, se portent à leur devoir: et, bien qu'ils n'en soyent recognus par la depravation du siecle ou l'ingratitude des princes, du moins la loüange leur en demeure eternelle.

---

# LIVRE QUATRIESME.

Le cours de cinq mois, pendant lesquels ledict sieur de Tavannes et les gens de guerre pour le roy Henry troisiesme en Bourgongne avoient tenu la campagne, s'estans escoulez, au premier d'aoust 1589, jour qu'on peut nommer malheureux, auquel, au milieu de trente ou quarante mille hommes de guerre qui assiegeoient la ville de Paris, Sa Majesté fut traitreusement meurtrie à Sainct-Cloud d'un coup de couteau poussé de la main d'un jacobin (1), par l'artifice des chefs et prescheurs rebelles de la Ligue, poussé des fureurs infernalles, nos pechez contre Dieu ayant excité son courroux à permettre ce desastre; Henry quatriesme, de la lignée de Bourbon, descendu de sainct Louys, comme le plus proche parent du deffunct, fut recognu roy de France et de Navarre, et la prise de la ville de Paris, qui estoit infaillible sans cet accident survenu, fut sursise.

Incontinent après, le duc de Mayenne et le president Jannin, l'un de ses principaux conseillers, envoyerent le sieur de Toire, de la maison de Chamesson, avec plusieurs lettres, lors que les troupes de Bourgongne estoient ensemble à Mulison, quatre lieuës de la ville de Flavigny, aux sieurs de Tavannes, de Ragny, marquis de Nesle, Cipierre, barons de Lux, de

(1) *De la main d'un jacobin.* Les détails se trouvent dans l'Introduction aux Mémoires sur les guerres de religion, tome xx, pages 121 et suivantes, première série.

Soucey, de Chantal, et autres chefs, pour les inciter à prendre le party dudict duc, qu'ils estimoient estre de l'Union et de l'Eglise catholique; mais tant s'en faut qu'ils y voulussent entendre, qu'au contraire ledict sieur de Tavannes, les ayant tous assemblez, leur fit prester le serment de fidelité au roy Henry IV, et les fit jurer tous de s'employer à venger la mort du Roy decedé : et fut si bien pourveu par luy, qu'aucuns qui s'en vouloient esloigner se rendirent après des plus fermes à y satisfaire. Le parlement qui estoit à la ville de Flavigny fit le mesme serment, à l'instance du president Fremiot, qui estoit present à celuy de la noblesse. Dès lors lesdictes troupes s'acheminent avec ledict sieur de Tavannes du costé de la riviere de Saone, refusent la treve demandée par le baron du Brouillars de la part des ennemis, et faillent de bien peu à prendre la ville de Nuys, passent la riviere, et celle du Doux, prennent les villes de Verdun, Louan, repassent la riviere de Saone entre les villes de Chalon et Tornus, rebelles, se saisissent des villes de Charolles et Paret, les unes par assaut, les autres par intelligence, èsquelles fut mis garnison. Les ennemis qui vindrent en leurs mains furent passez au fil de l'espée sans remission, tant la vengeance de la mort de leur prince les avoit justement animez.

Ces choses ainsi vaillamment executées, les gens de guerre qui s'y estoient employez retournerent ès garnisons des villes et places reduites aux bailliages d'Auxois. Le conseil des rebelles estably à la ville de Dijon fit acheminer le sieur de Guionvelle, avec quelque cavalerie et pieces de campagne, qui allerent, avec ce qu'ils peurent mettre ensemble, attaquer la

susdicte ville de Verdun, où le baron Viteaux, après avoir pris le party du Roy, avoit esté laissé gouverneur avec deux cens arquebuziers et sa compagnie de gens de cheval. Ils s'en saisirent en trois jours, à cause de l'absence dudict baron, qui estoit allé en sa maison, et l'esloignement des gens de guerre susdicts : les ennemis y laisserent bonne garnison. Ils y furent si promptement qu'ils ne donnerent pas le temps de la fortifier; mais ce gouverneur s'oublia grandement, l'abandonnant si tost, au lieu de s'y tenir et y faire travailler aux fortifications : aussi il en fut blasmé. Le comte de Crusille, qui n'avoit pas voulu se joindre avec le sieur de Tavannes, fut deffaict avec son regiment de gens de pied par le sieur de Guionvelle au bourg de Couche; loyer à la verité digne de sa presomption.

En ce temps là messieurs du parlement de Bourgongne s'acheminerent de Flavigny à la ville de Semur, capitalle du bailliage d'Auxois, qui estoit plus commode pour leur logement. Le sieur de Tavannes, comme gouverneur de la province, suivant les patentes du Roy, y tint les etats des trois ordres d'icelle, où se trouverent quantité de noblesse, plusieurs de l'Eglise et du tiers-estat; et y fut proposé et resolu ce qui estoit necessaire pour le service de Sa Majesté et bien de la province, et pourveu à l'entretenement des garnisons et forces de la campagne. Il y excita un chacun à l'animosité qu'ils devoient avoir contre les ennemis de Sa Majesté et de la patrie. Or une partie des forces du pays s'en allerent depuis à l'armée du Roy. Le sieur de Tavannes prit avec celles qui restoient les chasteaux de l'Edauré et Julli, lesquels incommodoient la ville de Semur, assistez qu'ils estoient des garnisons des

ennemis qui estoient au chasteau et bourg fermé de Viteaux. Il mit garnison au chasteau de Grignon, pour s'opposer à celles de la ville de Montbart, et empescher les courses qui se faisoient du costé de Flavigny et au chasteau de Blesi, à quatre lieues de Dijon. Après, l'hyver commença, et les compagnies se retirerent aux garnisons pour y avoir quelque repos.

Au commencement de janvier de l'année 1590, le sieur de Tavannes s'achemina, avec son train seulement, pour aller trouver le Roy à Laval en Bretagne (1), recevoir ses commandemens, et luy faire entendre le progrès au bien de son service que le travail et la diligence de ses serviteurs avoient produit en Bourgongne en huict ou neuf mois, ayant pris sept ou huict villes et plusieurs chasteaux, defaict à diverses fois des troupes ennemies: et outre ce, il luy proposa les moyens qu'il sembloit devoir estre tenus pour reduire entierement ceste province à son obeïssance, soit en fatiguant les grandes villes, logeant des garnisons ès places voisines d'icelles, et en attaquant quelques-unes; aussi se fortifier avec les forces du pays de quelques estrangers pour tenir la campagne, ou troupes que le Roy envoyeroit avec artillerie sous un prince ou mareschal de France.

Pendant son absence du pays, le legat Caietan, envoyé du Pape, s'achemina à Dijon, et l'armée de Lorraine s'approcha de luy pour favoriser son passage, allant à Paris; qui fut cause que le Roy renvoya, pour y apporter empeschement, ledict sieur de Tavannes, après luy avoir fait bon accueil, et promis assistance en ce qu'il desiroit, au plustost que la commodité s'of-

(1) *Laval en Bretagne* : Laval dans le Maine.

friroit, et l'avoir ouy particulierement en son conseil. A son retour il passa entre Orleans et Bourges, où les garnisons de cavallerie qui estoient dans ces places couroient ordinairement la campagne. En allant il avoit passé, à la suitte des victoires du Roy, ès villes de Vendosme et au Mans, qui avoient esté nagueres prises, bien marry à son retour d'entendre que ce legat estoit jà bien avancé en Champagne.

Le printemps venu de ladicte année 1590, les garnisons de party et d'autre alloient à la guerre sans grand fruict : une entreprise sur la ville de Montbart par ceux du party du Roy faillie, fut assemblé le conseil à Semur, en nombre de vingt hommes et plus, tant de messieurs du parlement que des chefs des gens de guerre, pour resoudre ce qui seroit à faire; où fut advisé que, suivant l'advis que l'on en avoit eu qu'en une forte et grosse tour proche la ville de Marsigny, nommée Milamperle, qui estoit pleine de sel, y avoit garnison des rebelles de la ville de Lyon, qui le debvoient en bref conduire à ladicte ville de Lyon, que les troupes du Roy y allant le pourroient enlever pour les payer, et employer les deniers aux urgentes necessitez, et, de plus, oster ceste commodité aux rebelles; à quoi les chefs se disposerent, excepté les barons de Lux et de Viteaux, qui naguere avoient pris le party du Roy, ausquels le sieur de Tavannes dit que puis qu'ils ne vouloient s'acheminer à ceste entreprise, que leurs compagnies estoient au Roy, et qu'avec l'authorité qu'il avoit il les meneroit avec luy, comme il fit; et ces barons demeurerent en leurs maisons.

Ainsi, avec deux cens maistres de gens de cheval et mille hommes de pied, il passa proche Nuys, où le mar-

quis de Mirebeau le vint joindre avec vingt-cinq maistres de sa troupe, lequel vouloit aller faire guerre à part du costé de Langres; mais, s'estant rapporté à ses compagnons s'il devoit estre de la partie, ledict sieur de Tavannes les persuada d'aller avec luy, et le marquis mesme s'y accorda. Il eust aussi-tost la charge de mener les coureurs, où il s'avança tellement, sans attendre les troupes, qui ne vouloient point laisser leurs bagages derriere, que le sieur de Bissy, qui estoit avec cinquante chevaux dans la ville de Beaune, l'en voyant approcher, le chargea, et luy tua deux gentilshommes de coups de lances : que si ledict sieur de Tavannes ne fust arrivé avec ce qui le suivoit pour le soustenir, la troupe dudict marquis eust esté deffaicte.

Ledict de Bissy se retira à Beaune, et les troupes arrivées proche la ville de Marcigny, la tour du sel, nommée Milamperle, flanquée de guerites et bien fossoyée, fut attaquée par le commandement du sieur de Tavannes, qui fit appocher quelques mousquetaires, à la faveur de certains chariots de foin, avec dessein de venir de là à la sape. Après quelques arquebusades tirées, trente soldats qui estoient dedans, douteux si l'artillerie venoit après, ignorans en avoir, voyant faire ces approches, se rendirent. Le mesme en fit la ville, laquelle avoit faict difficulté d'ouvrir les portes. Aussi-tost il establit au sel, pour en faire distribution selon ses ordonnances, des receveurs et controlleurs, afin d'en tenir bon compte. Les compagnies de cavalerie et regiment de gens de pied en furent payez, lesquels avoient esté long-temps sans faire monstre : plusieurs gentilshommes volontaires en eurent aussi leur part. Or, comme il y alloit une grande longueur

à cette distribution, et que leur logement estoit escarté, à cause qu'en ce païs-là les paroisses sont de plusieurs villages, et en chacun quatre ou cinq maisons seulement, ledict sieur de Tavannes faisoit ordinairement battre l'estrade en deux troupes, et sollicitoit les gentilshommes voisins de luy donner advis des ennemis, afin qu'il ne fut surpris à l'improviste.

Ayant eu nouvelles qu'ils venoient à luy, au nombre de trois cens chevaux, sous la charge du sieur de La Varenne, gouverneur de la ville de Mascon, il donna rendez-vous proche de Marcigny à toutes les troupes; et, après en avoir faict la reveuë, à laquelle le sieur de Cipierre, qui avoit desjà sa compagnie d'ordonnance sur le lieu, arriva avec vingt maistres, venant du bailliage d'Auxois, qui luy dit que sur le bruit que les ennemis venoient à luy il l'estoit venu trouver, ledict sieur de Tavannes leur ordonna de se trouver une heure avant le jour au lieu de ceste reveuë, ayant sceu que les ennemis n'estoient plus qu'à six lieues de là : à quoy fut satisfaict, iceux ennemis n'estant plus qu'à quatre lieues, comme avoit esté rapporté le matin.

Ledict sieur de Tavannes s'achemina au devant d'eux, ayant laissé ses gens de pied à Marcigny, avec l'ordre suivant : le marquis de Mirebeau avec sa troupe de cavalerie menoit les coureurs, une compagnie d'arquebuziers à cheval à sa droite; après, pour le soustenir, le sieur de Cipierre avec sa compagnie de cavalerie et une d'arquebuziers à cheval; le sieur de Tavannes suivant, menoit le gros des troupes. Comme ils eurent faict deux lieues, les paysans les advertirent que les ennemis se retiroient devant eux à demye lieue: ce qui les fit avancer, partie au pas, partie au trot,

sans rompre leurs ordres. Enfin sur l'entrée de la nuict, ayant faict six lieues, ils arriverent à Lespinace, où les ennemis, pour la pluspart, estoient logez, et n'avoient encore posé aucune sentinelle. Lors le sieur de Tavannes ordonna au sieur marquis de Mirebeau de charger dans le village, et fit mettre les arquebuziers à cheval pied à terre, et le feu dans une maison pour donner clarté, et qu'il demeureroit avec le reste de la cavalerie aux advenues du village, attendant les ennemis qui monteroient à cheval. Ledict sieur marquis s'en acquitta bien. Là furent pris plusieurs prisonniers et butin, et quelques-uns demeurerent sur la place, mesmement de ceux qui sortirent à cheval du village, et trouverent la cavalerie en teste.

Ledict sieur de Tavannes vouloit encore aller charger la compagnie de cavalerie du sieur de Bissy, logée à une petite lieue de là; mais les capitaines qui estoient avec luy n'en furent pas d'advis, se contentant de cet effet, après lequel il se retira la nuict avec eux audict Marcigny, ayant faict quatorze lieues, où ils employerent le reste du temps necessaire pour la distribution du sel. De là ils s'acheminerent du costé du bailliage d'Auxois, où tost après fut resolu que les forces de Champagne, conduites par le sieur de Tinteville, qui en estoit gouverneur pour le Roy, et celles de Bourgongne par le sieur de Tavannes, gouverneur audict païs pour Sa Majesté, se joindroient ensemble, accompagnez de quatre cornettes de reitres du sieur Dammartin, et quelques lansquenets qu'ils avoient esté recevoir sur la frontiere, afin d'assaillir quelques places au bailliage d'Auxois, qui incommodoient le party de Sa Majesté; et ce avec deux canons

et une coulevrine qu'ils avoient tiré de la ville de Langres : et furent pris les chasteaux de Duesme et Tisi, proche celuy de Monreal, après quelques canonnades tirées. Ce Monreal avoit esté peu auparavant surpris sur les ennemis par l'intelligence de madame de Ragny.

La ville et chasteau de Montbart furent aussi attaquez, les fauxbourgs, fermez de murailles et de tours, furent pris, la ville battue, et un faux assaut donné pour recognoistre la bresche et travail qu'on avoit faict au dedans d'une tour rompue de l'artillerie. Les lansquenets devoient pendant iceluy faire bresche, avec des pionniers, à la sape, à une muraille où il n'y avoit aucun terrain, où ledict sieur de Tavannes les avoit menez : à quoy ils manquerent, s'excusant que les capitaines de gens de pied du regiment de Champagne, qu'il leur avoit donné pour marcher à leur teste, les avoient abandonnez. Dans ladicte tour fut tué le capitaine Bandeville, gentilhomme de Champagne, qui combattoit avec les ennemis, et sans estre suivy de ses soldats. Le sieur de Beaujeu, valeureux gentilhomme, qui avoit esté enseigne de la compagnie de l'admiral de Chastillon, fut aussi porté mort d'une arquebuzade aux approches du pont de la ville, lors que l'on dressoit sur iceluy des barricades en biaysant pour approcher la porte. On fut contrainct d'attendre des poudres, que le sieur de La Ferté Imbaut faisoit venir du chasteau de Grancey. Cet effort commencé, et les gardes posées la nuict, tant de cavalerie que d'infanterie, pour eviter les surprises des ennemis, pendant ce temps le sieur de Tinteville ayant eu commandement du Roy de laisser là toutes occasions, et mener les reistres et lansquenets avec les forces de

Champagne, pour estre à la bataille d'Ivry, il s'y voulut acheminer, et neantmoins y arriva trop tard, et ramena les canons à Langres : cela fit lever ce siege.

Le sieur de Tavannes ramena la coulevrine à Flavigny, et les compagnies aux garnisons; partie desquelles (de celles de gens de cheval) allerent à l'armée du Roy : ce qui donna sujet au sieur de Senessey, chef des rebelles, de battre et prendre le chasteau d'Argili, à trois lieues de Dijon, en trois jours. Ce temps si bref empescha le sieur de Tavannes de le pouvoir secourir, quoy qu'il se fut mis en chemin à cet effect avec sa compagnie de cavallerie et celle du marquis de Mirebeau. De là le mesme sieur de Senessey alla du costé de Lyon avec quelques forces vers le sieur de Sainct-Serlin, frere du duc de Nemours, où à une escarmouche fut pris le colonel Alfonse, depuis mareschal d'Ornano, que ledict sieur de Senessey emmena à la ville d'Auxonne, où il estoit gouverneur, au desceu du sieur de Sainct-Serlin. La rançon de ce prisonnier fut de vingt mille escus, payée des deniers dont les sieurs de Tavannes, Chevigny et president Fremiot s'obligerent pour luy. Il fut ainsi mis en liberté.

En la suitte de ce fascheux evenement en vint un autre. D'un mauvais accident le recit en est triste et douloureux : dans ce travail, les hommes genereux se laissent souvent porter à des desseins temeraires. L'ambition les aveuglant leur oste la bonne conduite qui se doit observer aux entreprises hazardeuses; la promptitude par laquelle ils s'y precipitent affoiblit leur jugement; comme il advint au sieur Despeuille, gouverneur de la ville de Sainct-Jean de Laosne, lequel, ayant fait des intelligences avec quelques soldats de la

ville de Seurre, qui estoit rebelle, ne considera pas beaucoup combien telles entreprises doubles sont subjectes à faillir : aussi comme il s'y estoit porté, il tomba mort d'une arquebuzade sur le pont de ladicte ville de Seurre, assez proche de la porte, où estoient les soldats de dedans qui faisoient semblant de se battre, et tirer l'un contre l'autre pour le faire avancer. Il fut après remporté par les siens, qui se retirerent voyant ce malheur.

Certes, cette promptitude ne doit point empescher que la valeur de ce gentilhomme en plusieurs lieux ne soit à jamais recommandable. Le sieur de Tavannes, en ayant eu advis à Flavigny, distant de Sainct-Jean de Laosne de dix-sept lieuës, s'y achemina en un jour pour y mettre l'ordre necessaire. Il y arriva si à propos, que les ennemis assembloient desjà des forces pour l'aller attaquer, lesquels par ce moyen en furent divertis. Son arrivée y servit, à deux mois de là, à reduire la ville de Verdun sur la Saone, ensemble le sieur de Bissi, qui en estoit gouverneur, en l'obeyssance du Roy, par les negociations qu'il fit avec luy, comme aussi les chasteaux de Chaussin, La Perriere et Les Maillis. Il deffit partie de la garnison de la cavallerie et infanterie de Dijon, conduite par le sieur de Pradine, qui vouloient faire escorte à quelques marchandises qu'on menoit dans la ville.

Il fit aussi une entreprise sur le chasteau d'Auxonne, par le moyen d'un homme d'armes de sa compagnie d'ordonnance, nommé le sieur de Rougemont, et un autre qui en estoit, lesquels avoient intelligence avec un caporal de la garnison dudict chasteau, auquel on bailla quelque argent, et des promesses d'en avoir bien

davantage s'il y servoit bien le Roy. Il avoit promis de faire descendre sa femme par une eschelle de corde au bas d'une tour dudict chasteau pour servir d'ostage; mais un de ceux qui estoient employez à ce dessein par le sieur de Tavannes voulut incontinent monter à l'eschelle. Comme il fut au dessus, le sieur de Senéssey, qui les y attendoit avec sa garnison, craignant, s'il y entroit, que d'autres le pourroient suivre, dit qu'il ne hazardoit pas ainsi son estat, et fit couper l'eschelle de corde, dont celuy qui estoit monté, nommé le capitaine Valot, tomba tout armé du haut en bas, et en fut malade six mois. Les flancs des autres tours tiroient cependant dans les fossez; neantmoins il y en eut peu de blessez des nostres.

Environ ce temps les ennemis rebelles s'estant mis en campagne et pris quelques chasteaux, le conseil assemblé à Semur d'aucuns de messieurs du parlement, des capitaines et principaux gentilshommes de la province, à sçavoir, des sieurs de Ragny, Cipierre, les marquis de Mirebeau, de Nesle, baron de Soucey, et autres qui estoient lors près le sieur de Tavannes, les barons de Lux et de Viteaux s'estant remis au party contraire à Sa Majesté, ce conseil, dis-je, advisa de s'assembler pour charger ces troupes ennemies, et reprendre les places qu'ils tenoient entre la ville de Flavigny et celle de Langres; qui empeschoient les intelligences qui estoient pour le service de Sa Majesté entre les provinces de Champagne et de Bourgongne; et à cet effet, pendant que les troupes se rendoient à un rendez-vous donné, le sieur de Tavannes envoya des espions recognoistre les ennemis. Ils rapporterent qu'ils assiegeoient le chasteau de Trichasteau, où in-

continent il s'achemina avec ses troupes, après avoir pris en chemin leurs espions. Il trouva le sieur de Franceche, capitaine du chasteau de Dijon, avec quelques gens de cheval qui investissoient le chasteau du Fossé, ayant laissé audict Trichasteau le sieur de Senessey avec les troupes ennemies qui avoient pris le chasteau, lequel se retira dudict fossé, et, se voyant pressé des coureurs, s'en alla à Trichasteau, où leur infanterie ayant fait de bonnes barricades les conserva. Celles dudict sieur de Tavannes n'estoient pas encores armées; aussi c'estoit sur l'entrée de la nuict : ce qui fut cause que ledict sieur de Tavannes, avec ceux qui l'assistoient, s'alla loger demye lieue de là au bourg d'Issurtille.

Le sieur de Senessey et les siens ayant pris l'espouvante, se retirerent toute la nuict à Dijon avec un canon qu'ils avoient, laissant la campagne libre audict sieur de Tavannes, lequel incontinent alla assieger le chasteau de Trichasteau. Il le fit sommer par un trompette, auquel celuy qui commandoit dedans, nommé le capitaine La Verdure, pour response fit tirer deux arquebuzades. Aussi-tost le sieur de Tavannes fit mettre en batterie deux pieces portans boulet de la grosseur du poing, qui avoient esté empruntées du chasteau de Grancey, pour abbatre des garites qui flanquoient la courtine : ce qu'estant faict, fut envoyé à icelle un capitaine de gens de pied avec ses soldats et quelques paysans à la sape. Nous avions logé des mousquetaires sur la contrescarpe pour tirer ceux qui paroissoient au dessus de la courtine, laquelle se trouvant espoisse de six ou sept pieds, il fallut du temps pour y faire breche; neantmoins l'ouverture estant de cinq ou six pieds de

largeur, comme l'on estoit prest à y entrer, ce La Verdure se rendit avec la place à discretion, lequel meritant la corde fut aussitost pendu. Le sieur baron d'Aix, depuis comte d'Escars, fut mis dans ladicte place, de laquelle il estoit seigneur.

Deux rebelles qui commandoient au chasteau de Saline qui n'estoit point tenable, ayant laissé tirer les pieces, furent aussi pendus. Ils avoient esté ravis au prevost par les soldats d'un regiment de gens de pied qui commençoit à marcher hors du logis; mais le sieur de Tavannes l'ayant fait mettre en ordre, les criminels furent recogneus dans les rangs, ayant chacun une picque, et incontinent furent executez. Après cela les chasteaux de Meix, de Mignot et Gratedos furent pris. Ce dernier est situé à quatre lieues de Langres, où il y avoit trente arquebuziers à cheval sous la charge d'un gentilhomme nommé du Mets, qui couroit tout le païs, et tenoit prisonnier le seigneur et la dame du lieu, lesquels furent delivrez sans payer rançon. Deux compagnies d'Albanois en estans proches lors que l'on vouloit charger, se retirerent de bonne heure.

[1591] Ces expeditions achevées, l'hyver estoit desjà fort rude; et les gardes qu'il falloit faire la nuict, où d'ordinaire y avoit deux ou trois compagnies de cavallerie, ayant fatigué les troupes, elles se retirerent aux garnisons jusques au mois de may, que le sieur de Guitry qui estoit à Langres, se voulant acheminer avec quelques gens de guerre qu'il conduisoit à Geneve contre le duc de Savoye, où il deffit les troupes de Senas, fut prié par le sieur de Tavannes, en y allant, de luy accorder un sejour de trois jours proche la ville de Sainct Jean de Laosne, pendant lesquels, avec la garnison

qu'il y avoit, il pourroit prendre les chasteaux de Rouvre et Bonencontre sur les advenues de Dijon, Beaune et Seurre : ce qu'il luy accorda. Ces lieux furent assiegez avec deux pieces moyennes et un canon que mena le sieur de Tavannes, où ayant pris les basses cours desdicts chasteaux et place, ceux qui estoient dedans se rendirent. Il mit bonne garnison dans celuy de Bonencontre, qui estoit d'importance pour estre basty tout de brique, avec quatre grands pavillons à machecoulis, les murailles de mesme, espaisses de sept ou huict pieds, avec de grands pilliers de pierre du haut en bas, et situé sur la riviere de Saone, qui fut depuis fortifié par ledict sieur de Tavannes de quatre boulevars et doubles fossez, estant proche les villes de Seurre et Nuys que les ennemis tenoient : aussi cette place luy appartenoit.

Les troupes retirées à leurs garnisons, les rebelles de la Ligue qui estoient sous la charge du baron de Senessey, lieutenant du duc de Mayenne en Bourgongne, attaquerent, sous la conduitte du sieur de Guionvelle, qui avoit amené des troupes de Champagne, avec deux coulevrines sorties de Dijon, le chasteau de Mirebeau, qu'ils prindrent en deux jours sans faire batterie, par ce que le sieur de Brion, qui en estoit seigneur, voulant secrettement en sortir, fut pris par le capitaine La Gauche, et mené prisonnier par le sieur de Guionvelle en la ville de Chaumont en Bassigny, dont il estoit gouverneur, où il paya rançon. Le sieur de Tavannes n'eut pas le loisir, en si peu de temps, d'assembler les troupes pour le secourir.

Peu avant, le marquis de Mirebeau son fils, et le baron d'Aix, allans avec leurs compagnies du costé de

Bassigny et Langres sans commandement, furent pris et menez prisonniers en Lorraine par les troupes de Lorraine, conduictes par le sieur de Mesley. Le chasteau de Gilli, à trois lieues de la ville de Dijon, sur le chemin de celle de Beaune, ayant esté pris par ledict sieur de Tavannes, fut depuis repris par le duc de Nemours allant à Lyon, qui l'assiegea lors que ledict sieur de Tavannes estoit allé avec les forces de Bourgongne vers le mareschal d'Aumont, du costé de Chasteau-Chinon, proche le Nivernois, pour s'employer avec icelles près de luy à faire la guerre au duché de Bourgongne, suivant le commandement qu'il en avoit du Roy.

Alors ceste ville de Chasteau-Chinon fut reduite : c'est toute la conqueste que ledict mareschal fit audict païs, avec le chasteau de La Motte, qu'il fit battre de quatre pieces d'artillerie, quoy que le sieur du lieu le luy vouloit rendre : il y vouloit entrer par une breche, et l'avoir à discretion; ce qui luy fut aisé, car ceux de dedans ne faisoient aucune deffense, et nonobstant cela il fit pendre une partie des soldats qui estoient dedans. Ledict duc de Nemours fit aussi pendre le capitaine Joannes, qui commandoit pour les rebelles à la ville de Nuys, pour avoir conferé avec le sieur de Tavannes au milieu d'une campagne seul à seul, entre la ville de Sainct Jean de Laosne et le chasteau de Solon.

Le mareschal d'Aumont s'estant acheminé plus avant dans le duché de Bourgongne, proche des villes de Flavigny, Semur et Saulieu, reduites avant son arrivée à l'obeïssance du Roy, et où il y avoit de bonnes garnisons establies, il mit en deliberation quel dessein il devoit premierement tenter avec deux ou trois canons

qu'il avoit eu du duc de Nevers, deux que le sieur de Tavannes avoit fait faire à Sainct Jean de Laosne, et une coulevrine qui estoit à Flavigny, que ceux de Langres avoient prestée audict sieur de Tavannes; lesquelles pieces il luy amena, car il n'avoit aux exploits qui se presentoient autres forces que celles de la province, une compagnie de cavallerie du sieur de Chanlivaut, celle du vidame de Chartres, qu'il avoit amenée, et celle du sieur de Guitry, gentilhomme de valeur et de conduite, le regiment de gens de pied du sieur de Milleron Briquemaut, et trois ou quatre compagnies de Suisses, qui peu de temps après arriverent.

L'advis du sieur de Tavannes et des principaux de ladicte province, et du sieur de Guitry, estoit que la ville d'Autun, grande et peu forte, n'estant point la pluspart des murailles remparées de terrain, et flanquées seulement de tours, devoit estre attaquée et prise avant que battre le chasteau nommé Renaut, lequel après pourroit venir plus facilement à composition. Il mesprisa tous ces advis; et, suivant le sien seul, avec celuy d'un homme de robbe longue nommé Lubert, nullement usité au fait des armes, il se resolut de faire une mine sous un terrain de ladicte ville, nommé la Jambe de bois, laquelle ne reüssit point. Après il fit battre le chasteau, dont il en arriva de mesme, ainsi que l'on pourra voir par le discours suivant. Le sieur de Guitry disoit aussi souvent du mareschal d'Aumont qu'il se conseilloit en latin, et seroit battu en françois. Les raisons proposées par les susdicts, pour lesquelles l'on devoit assieger ceste grande ville, estoient la foiblesse du lieu, le peu d'hommes employez à la garde d'icelle, n'estant en tout que deux regimens de gens de

pied commandez par le sieur de Ratilly de Charolois et de La Castilliere, avec les habitans; la commodité des deniers, à cause des grandes decimes qui s'y levent, comme y estant estably une evesché, qu'on en tireroit l'utilité pour sa situation et sa conjonction des forces de Bourbonnois et Nivernois avec celles de Bourgongne: et fortifiant le bourg de René le Duc, toutes lesdictes villes d'Auxois seront jointes avec celle d'Autun, ensemble le chasteau de Montcenis, forte place, et celuy de Bourbon avec la ville; ceste estenduë estant depuis l'Auxerrois jusques à la riviere de Loyre, du costé de Moulins.

Au mois de juin doncques de l'année 1591, l'on commença à faire les approches de celle d'Autun, où une partie du fauxbourg, du costé du chasteau, fut bruslée; en l'autre le regiment de Milleron Briquemaut s'y logea, et là auprès depuis logerent les Suisses, et ès deux portes de ladicte ville quelques gens de pied. Aussi fut mis deux compagnies d'infanterie en garde du long d'une grande muraille qui faisoit autrefois le circuit de la ville, où l'on estoit à couvert jusques sur le bord du fossé, qui n'estoit en cet endroit large qu'environ vingt-cinq pieds, dans lequel y avoit un terrain qui faisoit courtine et flanc à la ville, nommé la Jambe de bois; auquel, par le moyen d'une galerie de bois dans le fossé, l'on faisoit une mine. Outre cela on avoit dressé en un lieu haut derriere la muraille une gabionnade, où estoient logez quelques mousquetaires, pour incommoder ceux qui paroistroient sur ce terrain, principalement lors que la mine auroit joué, et que l'assaut se donneroit en ceste part là; auquel temps le sieur de Guitry devoit faire tirer quelques pieces

moyennes près d'une pyramide, placées de là le vallon commandant audict terrain.

Ces premieres attaques commencées, le sieur de Tavannes, suivant l'advis du conseil, s'achemina à Alerey, proche la ville de Verdun sur la Saone, avec sa compagnie de gensdarmes, et partie de celle du sieur de Soucey, jusques au nombre de six vingts maistres, pour amener quatre compagnies de Suisses, et des poudres qui estoient à Verdun, trois lieuës de la ville de Chalon, où estoit la cavallerie ennemie, commandée par les barons de Lux et de Tiange. Il ne fut plustot à Alerey et mis pied à terre, qu'il sceut par ceux qu'il avoit envoyé battre l'estrade que les ennemis venoient à luy : ce qui le fit incontinent remonter à cheval pour les aller recevoir. Les premiers qu'il trouva furent quarante chevaux coureurs des ennemis, qui furent si vivement chargez de vingt des siens, soustenus de sa troupe, qu'après un leger combat ils furent deffaits, et vingt gentilshommes des leurs faits prisonniers. Les troupes des ennemis estoient demeurées à un quart de lieuë de là; ce qui leur donna loisir de se retirer à Chalon, après avoir esté suivis en ordre, partie au trot, partie au galop, près de deux lieuës. Le sieur de Bissi, gouverneur de Verdun, qui avoit passé l'eau seul, s'y trouva, auquel le sieur de Tavannes presta un coursier : les sieurs de Rubigny et Conforgien, qui estoient venus de Verdun, y furent aussi.

Pendant cet exploit les Suisses passerent la riviere, et arrivez qu'ils furent à Alerey, en sortirent un quart de lieuë hors au devant du sieur de Tavannes pour le favoriser : il les trouva bien ordonnez, et en bonne volonté de bien faire. Le lendemain il les mena à Autun,

où il ne fut pas sitost arrivé qu'il retourna à la ville de Sainct Jean de Laosne, pour mener les deux canons qu'il y avoit fait fondre au mesme Autun. Il les y conduict seurement, les ayant fait charger sur des chariots, et leurs affuts et balles, pour aller plus diligemment. Aussitost qu'il fut arrivé, le mareschal d'Aumont s'achemina à Moulinot, une de ses maisons, pour conférer avec le sieur de Senessey, lieutenant au païs pour le duc de Mayenne, et quelques autres chefs rebelles de la Ligue, pour les attirer au party du Roy; et en son absence luy donna charge de faire joüer la mine, et y aller à l'assaut; ce qui fut fait. Le regiment d'infanterie d'Escarousel y alla le premier avec peu d'effort: en estant retourné, un autre fut commandé d'y aller, dont partie estoient arrivez sur le haut du terrain. Ceux qui le deffendoient commençoient à fuyr dans la ville, sans le desordre qu'apportoient parmy les gens de pied aucuns gentilshommes de qualité volontaires, qui se retirerent incontinent, et lesquels ledict sieur de Tavannes ne peut dissuader d'y aller. Le mareschal, de retour, ne voulut point faire batterie contre la ville de cinq canons et deux coulevrines qu'il avoit, suivant les meilleurs advis des chefs : ce qui eust apporté un grand advantage à son dessein. Il les employa à battre le chasteau, et les logea en un lieu si bas, que la plus grande partie des coups donnoient à la contrescarpe. Les deux coulevrines furent mises sur un haut, où le sieur de Tavannes eut charge de les placer, pour donner à un flanc qui deffendoit la breche; mais, sans attendre qu'il fut levé, le mesme jour le sieur d'Aumont voulut qu'on allast à l'assaut : ce que voyant, le sieur de Tavannes fit mettre pied à terre à trente de sa com-

pagnie de gensdarmes (le sieur de Soussey estoit près de luy), et avec iceux alla trouver le mareschal pour recevoir ordre de luy en quel rang il devoit aller à l'assaut; mais luy, voyant que le regiment de Milleron Briquemaut n'y avoit peu subsister, que le mesme Milleron y estoit demeuré mort, ne voulut point que le sieur de Bissi et ses deux fils, qu'il avoit ordonné avec quelques gens de pied pour soustenir le susdict regiment, ny le sieur de Tavannes y allassent. Il s'y tira sept ou huict cens canonnades. Deux jours après, le sieur mareschal d'Aumont leva le siege, pendant lequel furent faites quelques sorties, et une enseigne de gens de pied emportée en la ville. Le sieur du Val, nonobstant les gardes de gens de cheval et de pied, y entra la nuict, et y mena six vingts hommes: un si grand circuit estoit bien difficile à garder.

Mais le partement dudict sieur mareschal de devant ceste place fut, à ce qu'il disoit, pour aller charger trois cens chevaux conduits par le marquis de La Chambre, qui estoient passez près la ville de Beaune, sept lieues de là, pour aller trouver l'armée du duc de Mayenne: et neantmoins il s'achemina avec les troupes à la ville de Semur en l'Auxois, qui estoit un chemin bien esloigné de son dire: duquel lieu ledit sieur de Tavannes, avec sa permission, s'en retourna à la ville de Sainct Jean de Laosne, où, par intelligence, il pratiqua, moyennant la somme de six mille escus qu'il emprunta pour bailler au capitaine Bailly, gouverneur du chasteau de Vergy, la reddition de ceste place, une des plus fortes de tout le païs, assise sur un rocher. Il fut auparavant conferer de nuict avec luy, avec deux hommes de cheval seulement proche d'icelle. En estant

après le maistre il y mit bonne garnison, laquelle incommoda grandement les ennemis du Roy, car ceste place estoit située sur l'advenue de Dijon à Beaune, et autres villes au chemin de Lyon. En icelle furent menez depuis prisonniers les sieurs de Claveson et Barbisi (1), président au parlement de Dijon, pris avec les instructions du duc de Mayenne pour le duc de Nemours, concernant la ville de Seurre et autres affaires importantes. Ils payerent trois mille escus de rançon. Douze gensdarmes de la compagnie du sieur de Tavannes les osterent au capitaine Nicolas, gouverneur de la ville de Nuys, qui avoit vingt-cinq chevaux avec luy, et desjà estoit arrivé près des portes de ladite ville, où il les conduisoit.

Le mareschal d'Aumont, pendant le siege d'Autun, contre l'advis des sieurs de Tavannes et de Guitry, fit une entreprise sur la citadelle de Chalon, que le sieur de Lartusie, qui en estoit gouverneur, luy avoit promis de mettre en main moyennant dix mille escus que luy devoit donner le conseiller Millet, qui, à cet effet, s'y rendit prisonnier. On envoya après luy vingt hommes d'armes de la compagnie du sieur de Cipierre, et le mareschal des logis Berge, pour y entrer par une poterne descendant dans le fossé. Ce Lartusie les y fit entrer à la verité; mais, au lieu de leur livrer la place, il les prit prisonniers, les mit à rançon, et fit tirer quantité de mousquetades et coups de pieces aux gens de pied qui les suivoient, n'oubliant pas pour tout cela de se faire payer de la somme de dix mille escus audict Millet.

Ce mesme Lartusie avoit voulu, auparavant la venuë

(1) *Barbisi* : Berbisey.

du mareschal en Bourgongne, user du mèsme stratageme envers le sieur de Tavannes, qui s'en sceut bien guarantir; et, pour cet effet, le conseil ayant esté assemblé à Sainct Jean de Laosne, fut envoyé, avec passeport de Lartusie, le sieur de Longueval en ladicte citadelle, auquel ledict Lartusie dit que si les presidents Fremiot et de Crespy vouloient, avec ses lettres de saufconduit, entrer par la mesme poterne, desguisez en habits de paysans, qu'il traicteroit, et après mettroit la citadelle et la ville au pouvoir du sieur de Tavannes, l'y recevant avec ses forces; qu'il avoit tousjours conservé l'affection au service du Roy, comme son subject en Bearn. La legation du sieur de Longueval entendue à son retour, le sieur president Fremiot dit que tant s'en faut qu'il voulut entrer en habit de paysan par la poterne à la citadelle de Chalon, qu'il n'y voudroit pas entrer en habit d'evesque. De là on peut remarquer la diversité des bons ou mauvais jugemens des hommes aux occurrences qui s'offrent : et des evenemens qui s'en ensuivent, les uns sont utiles et loüables, et les autres blasmables et dommageables. Ces dix mil escus eussent esté mieux employez en la guerre qui se faisoit pour le service de Sa Majesté et bien du païs, que d'avoir esté la proie des ruses et tromperies de ce Bearnois.

Le sieur mareschal fit depuis une entreprise sur la ville d'Avalon, où un petard rompit la porte. Le sieur de La Ferté Imbaut, qui conduisoit la troupe, entra environ vingt pas dans la ville et y fut tué, ce qui fit retirer ceux qui le suivoient sans aucun effet. Le mesme mareschal d'Aumont ayant eu la volonté, à sa venuë au païs, d'oster le sieur de Cherisi, gouverneur de la

ville de Flavigny, de sa charge, pour y en mettre un autre à sa devotion, l'effet luy en fut empesché par l'instance d'aucuns des conseillers du parlement.

Ce changement empesché, celuy de Sainct Jean de Laosne luy reussit; il en osta le sieur de Tavannes qui en avoit le gouvernement particulier, outre sa charge de lieutenant de Roy, et y mit gouverneur le sieur de Vaugrenant, autrement nommé Baillet, qui avoit esté president aux requestes à Dijon, et qui estoit à sa devotion. Pour le faire plus aisement, il alla entre Dijon et ladite ville, où le sieur de Tavannes le vint trouver avec sa compagnie de gensdarmes et deux cornettes de reitres qu'il avoit esté recevoir sur la frontiere, conduictes par le sieur de Chombert (1), et le receut en la ville de Sainct Jean de Laosne. Quand ledit sieur d'Aumont y fut entré, il envoya la pluspart de ladite compagnie de gensdarmes et de la garnison de la ville du costé de la Bresse, pour des desseins qu'il y avoit, alla disner au logis du sieur de Tavannes, et la nuict du mesme jour fit entrer un regiment de gens de pied en ladite ville : et le matin après, lors qu'il sceut que ledit sieur de Tavannes avoit passé la riviere de Saone pour aller mettre quelque ordre au fort de Laosne, luy fit à son retour fermer les portes, et establit le sieur de Vaugrenant en sa place : ce qui fut cause qu'il s'achemina diligemment au chasteau de Vergy, où le mesme mareschal avoit desjà envoyé un gentilhomme pour capituler avec celuy qui y commandoit, qui estoit le sieur de Vesure, lieutenant dudit sieur de Tavannes en ladite place. Celuy-là le trouva du tout eslongné de ceste persuasion.

(1) *Chombert* : Gaspard Schomberg.

L'ambition des chefs qui commandent dans une province, doit estre bornée au bien du souverain, et non à celuy du particulier, qui ne peut estre appellé bien lorsqu'ils manquent à leur devoir, et, par l'authorité de leurs charges, font des changemens qui ne tendent qu'à leur profit; car il a semblé à plusieurs qu'alors l'Estat de France se diviseroit, et qu'ils en auroient une piece. La vanité de leurs pensées ne consideroit pas que Dieu, qui l'avoit maintenu entier plus d'onze cens ans contre les divisions, guerres civiles et autres troubles faicts par les estrangers, le pourroit conserver encore long-temps, et que des mauvais desseins n'en vient que de la honte à ceux qui les font, et ravissent injustement à autruy ce qui luy appartient.

Ledit sieur de Tavannes, sur ces occurrences, escrivit depuis au Roy, dont le subject sera cy-après mentionné. Les trois compagnies de gens de pied de la garnison de Sainct-Jean de Laosne, s'estant allé rendre audit Vergy, il les y mit en garnison avec celle qui y estoit desjà, et aussi sa compagnie de gensdarmes. Ledit sieur mareschal l'ayant depuis envoyé prier d'aller avec luy pour le service du Roy en Bresse, après qu'il eut pris la petite ville de Louan, que le sieur de Chamfourcaut qui y commandoit luy rendit sous son asseurance, alla parler à luy : ce qui fut sa perte, car le mareschal luy fit trancher la teste. Ledit sieur de Tavannes y alla doncques avec sa compagnie de gensdarmes et les trois de gens de pied, tant pour le service du Roy que pour tascher à raccommoder ce qu'indisdiscrettement ledit sieur mareschal avoit fait à Sainct Jean de Laosne : et ayant esté avec luy jusques auprès de Bourg en Bresse, où le marquis de Treffort avoit

des forces, et de là par son commandement à la guerre du costé des villes de Mascon et Pont de Vaux, avec une compagnie de reistres qu'il luy ordonna, et la sienne susnommée, où il prit quelques prisonniers; alors ledit sieur mareschal s'en retourna du costé de la Bourgongne, et, en passant proche la ville de Chalon, ordonna dix hommes d'armes de chacune compagnie de cavallerie sous sa cornette blanche portée par le sieur de La Serrée, pour se presenter auprès, afin d'attirer la compagnie de gensdarmes du duc de Mayenne qui estoit dedans pour venir à un combat, et en donna la conduicte audit sieur de Tavannes; car pour luy il ne se voulut poinct trouver en ceste occasion.

Le sieur de Tavannes donna la premiere troupe à mener au sieur de Cipierre, et mena luy-mesme la seconde pour le soustenir, ayant faict marcher quelques coureurs devant: lesquels s'estans meslez avec ceux de ladicte compagnie du duc de Mayenne, qui estoit sortie sur eux, le sieur du Val, qui en estoit mareschal des logis, fut blessé d'un coup de pistolet au bras, et quelques prisonniers pris. Sans le temporisement dudict sieur de Cipierre avec ladicte premiere troupe, que ledict sieur de Tavannes eut peine de faire avancer, ceste compagnie du duc de Mayenne, que conduisoit le sieur de Thiange, eust esté deffaicte, s'estant trop avancée sans avoir mené des gens de pied pour la favoriser. Le lendemain le sieur de Tavannes, qui avoit faict parler, par le comte de Chombert et le vidame de Chartres, au mareschal d'Aumont, pour raccommoder ce qu'il avoit faict à Sainct-Jean de Laosne, voyant qu'il n'y estoit point disposé, s'en alla

à Vergy sans luy dire adieu, avec sa compagnie de gensdarmes et les trois de gens de pied qu'il avoit emmené de là.

[1592] Le mareschal d'Aumont alla à Flavigny faire, avec un conseil qu'il tint, quelques ordonnances, qui ne durerent qu'autant qu'il fut dans le païs, son pouvoir ne s'estendant pas davantage. Ce faict, il se mit en chemin vers la ville de Sainct-Poursin en Bourbonnois, qu'il attaqua et ne la prit point, laissant des divisions dans la Bourgongne, sans y avoir apporté rien d'utile au service du Roy, après avoir pris les deniers empruntez en Suisse pour estre employez pour le service de Sa Majesté en Bourgongne, et les avoir employez à dresser sa compagnie de gensdarmes. Aussi, quand il fut trouver le Roy, Sa Majesté luy dit qu'il feroit mieux près de luy qu'en Bourgongne; mais la lettre que le sieur de Tavannes escrivit au Roy des deportemens du mareschal d'Aumont en Bourgongne est de telle teneur.

« Sire, il m'a semblé, pour le deu de ma charge, estre necessaire vous donner advis de ce qui se passe par deçà, afin qu'il vous plaise y pourvoir. L'armée du marquis du Pont a sejourné un mois depuis la prise de Coiffy et Montigny en Champagne, sans pouvoir attenter à aucun dessein sur la ville de Langres, où, à l'instance de M. de Tinteville et des habitans d'icelle, j'ay envoyé quatre-vingts chevaux, et à Chasteau-Vilain bon nombre de gens de pied, ces places s'estant trouvées munies de forces pour s'y oppposer.

« J'ay aussi, par plusieurs despesches, mandé à M. le duc de Nevers que si les forces de Champagne

et de ce païs estoient jointes près de luy, nous pourrions executer quelque effet sur ladicte armée; j'en attends sa resolution. Si mon frere, le vicomte de Tavannes, y vient à la guerre, comme il en est le bruit, je la luy feray si ferme que mes mal-veillans n'auront point subject de me blasmer. Les partialitez forgées en cedict païs au profit particulier d'aucuns, font tellement demeurer en arriere ce qui est du service de Vostre Majesté, que, cessant la guerre aux ennemis, elle se faict à ses fidelles serviteurs, au mespris de son authorité, par moyens obliques, qui viendront enfin à jeu descouvert. C'est y amener la ruine de vos affaires, commencée par le mauvais ordre qu'y a laissé M. le mareschal d'Aumont, par le conseil de Lubert. Pour à quoy obvier, il seroit utile d'envoyer par deçà un prince, mareschal de France, ou autre seigneur de qualité, et non pas ledict sieur mareschal d'Aumont; lequel, au lieu de retenir sur tous la puissance absoluë qui luy avoit esté donnée, s'est rangé avec quelques-uns qu'il faict despendre de luy seul; et les autres, qui ne despendoient que de vous, Sire, il leur a faict tant d'indignitez, qu'il leur a esté enfin impossible luy rendre obeissance : tellement que, s'en allant du païs, il a laissé le party de Vostre Majesté, qui estoit bien uny avant qu'il y fust venu, sur le poinct d'estre partagé en deux, pour se faire la guerre et se diminuer, à l'augmentation de celuy des ennemis.

« L'on sçait assez que ceux qui se licentient de leur devoir le font à dessein, et semble qu'ils veulent avoir leur appennage, comme des petits roys, desesperant desjà du salut public. Je proteste que ce que j'en dis n'est point pour aucun interest particulier; car le ser-

vice de Vostredicte Majesté se faisant bien en ceste province, soit par moy ou par autre, je suis très-content. Ceste mesme province se plaint que ses privileges, contenans qu'il ne sera donné par la riviere de Saone aucunes traictes de grains, si elle n'est premierement fournie de ce qui luy est necessaire, sont violez contre vos ordonnances et arrests de messieurs du parlement, qui doivent estre d'autant plus conservez qu'estans rompus les ennemis en tirent du profit, et les sieurs de Vaugrenant et Lubert, clercs d'armes seulement, en ont le gain pour leur particulier à Sainct-Jean de Laosne, où ils commandent, et rien n'en vient au general.

« C'est pour ce subject que j'ay faict fortifier mon chasteau de Bonencontre, situé sur ladicte riviere, afin que la volonté de deux ou trois hommes fust postposée à la vostre, à celle de messieurs du parlement et à l'utilité du païs, et non pour en tirer aucun peage, comme ils ont voulu publier; ayant pis faict, car Guillerme, gouverneur pour le sieur de Mayenne en la ville de Seurre, a esté suscité par ledict de Vaugrenant d'employer ses munitions et gens de guerre pour attaquer ledict chasteau, qui bloque ladicte ville d'un costé et celle de Nuys de l'autre, estant entre-deux, et qu'il seroit sous main assisté de luy, ainsi qu'il m'a esté rapporté, et, de plus, qu'ils ont tenu deux conseils ensemble à la campagne. J'ay tant de fidelité en ce qui est de vostre service, qu'outre que je suis disposé d'achever d'y employer mon bien et ma vie, qui que ce soit ne me peut fermer la bouche que je ne publie ce qui viendroit à ma cognoissance, important à vostre service. Et, en ce faisant, j'attends aussi que Vostre

Majesté me fera cet honneur de me maintenir contre toutes les calomnies qui me pourroient estre opposées. En ceste verité, je supplie le Createur vous donner, Sire, en parfaicte santé, très-heureuse et longue vie.

« A Vergy, ce 18 may 1592.

« De Vostre Majesté,

« Très-humble, très-obeissant, fidele subject et serviteur,

TAVANNES. »

En ce temps-là une subtilité d'esprit donna commodité au sieur de Vitray de faire reussir un dessein difficile et perilleux. Il est vray qu'il succeda à l'utilité d'autruy, et non pas à la sienne, comme il avoit premedité, mais plustost à sa ruine, d'autant que depuis il perdit la vie voulant recouvrer sa perte, et se venger par une seconde entreprise pratiquée avec mesme moyen que la precedente. En telles occurrences l'on ne sçauroit trop considerer les circonstances de l'utilité ou dommage qui en peut succeder, pour arriver à l'un et esviter l'autre. Ledict sieur de Vitray doncques, ayant attiré un soldat qu'il cognoissoit dès long-temps, qui estoit de la garnison du chasteau de Saulx-le-Duc, bonne place à quatre lieues de Dijon, sur le chemin de Langres, possedée par les rebelles au Roy, ce soldat luy promit de tendre une fisselle par quelque planche levée en une guerite, lors qu'il seroit en sentinelle, afin de tirer une eschelle de corde par laquelle le sieur de Vitray et les siens monteroient la nuict, et ce après que la ronde auroit passé, et que la cloche auroit sonné; ce qui ne se faisoit que d'heure en heure. La

ronde ne pouvoit pas regarder dans le fossé, à cause des barreaux de fer qui estoient à la fenestre de ceste guerite. Cela fut heureusement executé, et le capitaine de la place et quelques soldats furent tuez : ainsi le sieur de Vitray en est le maistre sans contredict. Mais le mal fut pour luy que, s'estant assisté du sieur de La Marche, qui avoit une compagnie de cavallerie en garnison au chasteau de Grancey, appartenant au sieur de Fervaques, où commandoit la dame sa femme, ledict La Marche, assisté de plusieurs des siens qui estoient près de luy, fit venir des plainctes du bourg audict sieur de Vitray, et le supplia d'y aller mettre ordre, ce qu'il fit; et à peine fut-il sorty du chasteau que la porte luy fut fermée par ledict La Marche, lequel y eut depuis sa garnison de gens de cheval et de pied entretenue par le sieur de Tavannes, gouverneur pour Sa Majesté au païs, et servit à la campagne près de luy, lors qu'il le manda. La vengeance est douce; celuy qui la peut faire à main-salve sans precipitation est estimé judicieux, et non temeraire : ceste derniere qualité est perilleuse et vituperable.

Le sieur de Vitray, piqué contre ladite dame et son capitaine, voulut adoucir son deplaisir vindicatif en prenant le chasteau de Grancey par l'intelligence d'un soldat de la garnison, avec lequel il alla conferer la nuict sur la contrescarpe du lieu, en intention de prendre heure pour faire monter ses gens avec luy audit chasteau, comme il avoit faict à Saulx-le-Duc; mais le sieur de La Rante, qui en estoit gouverneur, l'attendant avec aucuns des siens à cent pas de là, derriere des buissons, où ledit soldat le conduisoit, luy fit une salve d'arquebuzades dont il fut tué; il fit après mettre

son corps sur une charrette couverte de feuilles, et le fit mener par un chartier à Grancey, auquel il faisoit croire que c'estoit une beste fauve qu'il avoit tuée. Ce pauvre homme le croyoit ainsi; mais estant à Grancey au jour, et voyant ce que c'estoit, s'enfuit, et laissa là sa charrette. Certes, la perte de ce gentilhomme estoit à regretter pour sa valeur, et pour l'affection qu'il avoit au service du Roy.

Quelques mois s'estans depuis escoulez, le vicomte de Tavannes, lieutenant en Bourgongne du duc de Mayenne pour les rebelles, charge qui luy avoit esté remise par le baron de Senessey qui en estoit pourveu auparavant, voulant faire son profit des divisions qu'avoit laissé le mareschal d'Aumont en ceste province-là (où il n'avoit si bien faict qu'il fit après à la bataille d'Ivry), commença à amasser des troupes, et faire la guerre dans le païs, où il prit le chasteau de Sommaise, proche Flavigny, fit battre la ville de Noyers, et y donna un assaut, duquel ayant esté repoussé il leva le siege. Le sieur de Ragny qui y commandoit, assisté d'autres gentilshommes de qualité, de quelque cavallerie et gens de pied, s'y estant porté valeureusement, rendit ce dessein inutile: et lors le sieur de Tavannes, gouverneur pour le Roy en Bourgongne, assembla les forces du païs pour s'opposer aux ennemis, et faire quelque dessein sur la frontiere de l'Auxois et Autunois. Pour ce faire, il envoya une partie de sa compagnie de gensdarmes, conduite par le sieur de Sirot, mareschal des logis d'icelle, avec charge d'approcher les ennemis pour sçavoir des nouvelles de leurs actions. Il rapporta qu'ils avoient investy la ville de Verdun sur la Saone, et joint le marquis de Trefort, qui estoit

venu de la Bresse, de Savoye, et leur avoit amené quatre cens chevaux.

Le conseil tenu sur ces occurrences, et les forces du sieur de Tavannes trouvées beaucoup moindres que celles desdits ennemis, fut resolu qu'elles se retireroient en leurs garnisons, et pour la pluspart en celles proches de la ville de Verdun, et de là feroient la guerre aux ennemis qui l'assiegeoient; que la compagnie de cavallerie du sieur de Bissi, gouverneur d'icelle ville, y seroit renvoyée, laquelle eut peine d'y entrer, et à cet effet passa à un guey de la riviere de Saone. La compagnie de gensdarmes du sieur de Tavannes, retirée en la place de Vergy, deffit partie du regiment du sieur de Rossillon, qui alloit trouver les ennemis au siege, où furent pris deux capitaines. Ceste charge se fit dans un taillis, qui donna moyen au reste dudit regiment de se retirer à seureté. Ceste cavallerie sortant souvent de Vergy, incommodoit grandement ceux qui alloient au siege, et mesme les convoys des vivres qui s'y menoient depuis Beaune.

Ledit sieur de Tavannes mandoit souvent au sieur de Bissi qu'il meneroit du secours à la ville, qu'il se gardast bien de parlementer, comme l'on luy avoit dit qu'il faisoit. Ses lettres estoient tenuës par le moyen de Pontus de Tiart, sieur de Bissi, evesque de Chalons, oncle dudit sieur de Bissi, qui faisoit tenir les reponses avec bonne esperance d'attendre le secours. La disposition de ce siege estoit qu'au fauxbourg delà la riviere de Saone, du costé de la Bresse du Roy, où il n'y avoit presque point d'eau au fossé de la ville, estoit logée l'infanterie avec le sieur de Lartusie, qui la commandoit, et l'artillerie avec laquelle la batterie se faisoit, à

une courtine de terre palissadée par le bas, et à des terrains jettez quelque peu au dehors de la courtine. La cavallerie estoit logée ès villages de Bragny, Alerey, et autres deçà ladite riviere, faisant ordinairement garde à cheval. Ces logemens bien recognus, le sieur de Tavannes envoya à la ville de Sainct-Jean de Laosne proposer aux sieurs de Cipierre et Vaugrenant, qui y avoient leurs compagnies de gensdarmes, et au sieur de Conforgien et autres qui estoient dedans, que s'ils l'avoient agreable il meneroit sa compagnie de gensdarmes au nombre de quatre-vingt-dix maistres et trois cens hommes de pied en trois compagnies; passeroit à Sainct-Jean de Laosne la riviere sur le pont; et joignant à luy l'infanterie et cavallerie qui estoit audit Sainct-Jean de Laosne, infailliblement ils defferoient l'infanterie des ennemis qui estoit aux fauxbourgs de Verdun delà l'eau, et gaigneroit leur artillerie, la cavallerie des ennemis qui estoit de l'autre costé de la riviere ne les pouvant secourir.

L'honneur qu'eust eu le sieur de Tavannes, comme chef et autheur de ceste entreprise, empescha ses envieux de s'y porter; ce qui fut cause qu'il en fit une autre plus hazardeuse, laquelle reussit heureusement, dont luy seul chef en eut aussi seul l'honneur. Il fit lever le siege aux ennemis, leur ayant dressé un stratageme qu'ils ne previrent point, en rendant par ce moyen l'execution plus facile. Ce fut en cette sorte :

Il fit partir un homme d'armes de sa compagnie, et avec luy un arquebuzier à cheval, de Vergy pour recognoistre le passage de la riviere de Saone, tant du milieu d'icelle où il falloit passer à nage, que l'entrée et issue qui estoit proche des portes de la ville de Ver-

dun, les gardes que faisoient les ennemis sur ceste advenue, et leur logement : ce qu'il falloit executer la nuict à cause desdites gardes, et recognoistre le chemin le plus couvert, pour y mener le secours sans qu'ils l'apperceussent, et advertir le sieur de Bissi, qui commençoit à capituler, qu'il l'alloit secourir, et luy dire que, quand le secours entreroit en la riviere, l'on feroit paroistre pour signal une escharpe blanche desployée. Leur ayant enjoint ces commandemens, ils rapporterent tost après que la riviere se pouvoit passer à cheval en nageant la moitié ou le tiers de la largeur d'icelle; que l'entrée et issue en estoit facile, comme il l'avoit recogneu, y ayant passé à cheval la nuict; que les gardes des ennemis estoient de quarante chevaux sur le bord de la petite riviere de Saone, et de trente chevaux d'autre costé, où estoit leur cavallerie, logée pour la pluspart ès villages de Bragny et Allerey, assez près desdictes gardes; qu'il y avoit deux lieuës de bois proche les prez de la riviere de Saone, où l'on pouvoit aller à couvert en passant proche le chasteau de La Sale, qui appartenoit à l'evesque de Chalon, oncle dudit sieur de Bissi.

Incontinent le sieur de Tavannes fit sonner les trompettes à cheval, mena cent cinquante maistres, tant de sa compagnie d'hommes d'armes que de celle du sieur de Soucey, qu'il fit marcher en trois troupes; arriva à couvert des bois près de la prairie, ayant faict six lieuës de chemin depuis Vergy, fit partir quatre hommes de cheval seulement, avec le sieur de Longueval, pour recognoistre : ils amenerent deux arquebuziers à cheval prisonniers, qui dirent ce qu'ils sçavoient. Alors le sieur de Tavannes, ayant faict demeurer cent chevaux

en deux troupes en un grand chemin dans le bois, partit avec la troisiesme troupe de cinquante maistres, qu'il conduisit jusques au milieu des prez, leur enjoignant de ne s'arrester point à combattre les gardes des ennemis, mais s'ils venoient à eux qu'ils fissent un peu ferme, et passassent outre à l'eau en suivant leurs guides, et, après y estre entrez, monstrassent le signal de l'escharpe blanche desployée : ce qui fut si bien suivy par eux, que, nonobstant qu'une des troupes desdites gardes s'esbranla pour venir à eux, ils passerent la riviere de Saone, partie à nage, armez de toutes pieces, sans perte d'aucuns d'eux, et furent receus dans Verdun, et n'y eut qu'un homme d'armes, nommé le sieur de Chomont, qui tomba tout armé dans la riviere sans se perdre, car son cheval, qu'il avoit pris par la queue, nageant avec les autres se sauva. Incontinent après le sieur de Tavannes, oyant dans les quartiers ennemis sonner à cheval aux trompettes, se retira au pas trois lieuës durant avec les deux troupes de chacune cinquante maistres ayant l'armet en teste, qu'ils osterent après qu'ils ne se virent point suivis des ennemis, et ayant faict autres trois lieuës se rendirent à Vergy. Ainsi ils firent douze lieuës en un jour, leur dessein ayant heureusement reussi.

Ces cinquante maistres passez à nage furent mis dans un fort de terre basty dans une isle proche ladite ville de Verdun, où depuis ils servirent à rompre le projet qu'avoient faict les ennemis, et lors à rompre du tout les capitulations de la reddition de la place qui estoient en termes d'estre signées. Ce projet des ennemis fut un bateau si bien couvert par le devant, qu'il y pouvoit entrer soixante ou quatre-vingts hommes, sans estre

offensez des mousquetades. Ils s'y mirent, la pluspart armez de cuiraces, et partie de mousquets et arquebuzes; mais ils treuverent tant de resistance en ces nageurs du sieur de Tavannes, armez de toutes pieces, la picque à la main, et de quelques arquebuziers, que ceux qui estoient sur le devant du bateau se retirant sur le derriere le firent renverser, et furent tous noyez, excepté quelques-uns qui par pitié furent retirez avec des picques dans le fort, et faicts prisonniers, parmy lesquels se treuverent le sieur d'Atignac et trois ou quatre gentilshommes; entre les morts noyez fut le chevalier de Rochefort et plusieurs autres gentilshommes. Une heure avant cet accident, tomba un flambeau du ciel en la riviere: il pouvoit estre un advertissement de leur malheur.

La cavallerie ennemie avec le vicomte de Tavannes avoit passé l'eau du costé de la Bresse, lequel voyant cent trente chevaux de l'autre costé de l'eau, conduicts par le sieur de Tavannes, tant de sa compagnie que de celle du sieur d'Amanzé, estimant que ce fust du secours qui allast encore à Verdun, considerant celuy qui y estoit desjà entré, et la fortune advenuë de ce bateau noyé, leva le siege et se retira en bel ordre sur le chemin de la ville de Chalons. Alors le sieur de Tavannes envoya quelques-uns des siens à Verdun; ce fait, il se retira avec sa troupe à Vergy. Les garnisons de cavallerie qui estoient à la ville de Sainct-Jean de Laosne n'en sortirent poinct, et ne firent aucune assistance aux assiegez, se contentans seulement d'ouir parler de ce qui s'y passoit, sans s'employer à aucune sorte de secours; foulans aux pieds ce sage proverbe: *plus faire que dire*, et embrassant cestuy-cy: *beau-*

*coup dire et ne rien faire;* ayant refusé l'offre qui leur avoit esté faicte par le sieur de Tavannes, où ils eussent acquis de la reputation : lequel escrit peu après, en may 1592, par un gentilhomme qu'il envoya au Roy, la lettre cy-dessus mentionnée, pour la justification de ses deportemens.

Alors il s'en alla à la ville de Flavigny avec vingt hommes de la compagnie du sieur de Soussey, où il en mit hors un capitaine de gens de pied nommé Argolet, et y retint sa compagnie. Le mareschal d'Aumont l'y avoit laissé son partial (1) : cela donna pretexte au sieur de Vaugrenant, lors gouverneur de Sainct-Jean de Laosne, de persuader le marquis de Mirebeau de faire le dessein qu'il executa depuis audit Flavigny; auquel à cet effect il envoya sa compagnie, avec laquelle, et ce que put y mener ledit marquis, qui s'aida d'une mauvaise intelligence, Valon, capitaine des habitans de ladite ville, et le sieur de Cherissi, gouverneur pour le Roy estans entrez, il eschella la nuict ladite ville; et y fut tué ledit gouverneur, son logis pillé, et quelques soldats qui estoient en garde sous la halle, tuez. Stratageme pour continuer les partialitez dont les plaintes sont mentionnées en la susdite lettre escrite au Roy.

[1593] Pendant que ledit sieur de Tavannes sejourna à Flavigny, suivant l'advis qu'il eut du duc de Nevers sur les lettres qu'il luy avoit escrites, il assembla quatre cens chevaux des forces de Bourgongne, y compris sa compagnie d'ordonnance qui estoit revenue de la ville de Langres, et s'achemina avec ceste troupe à la ville de Mussy, vers le mesme duc de Nevers, qui avoit mené

(1) *Son partial :* son partisan.

quelques forces en petit nombre, afin que, les deux jointes ensemble, ils allassent secourir Chasteau-Villain, que le marquis du Pont, fils aisné du duc de Lorraine, avoit assiegé avec une armée et quelques canons et pieces de batterie, n'ayant pas encore gagné la contrescarpe, laquelle estoit gardée par les capitaines Tieullay et Clerget, qui commandoient aux gens de pied que le sieur de Tavannes avoit envoyez. Mussy n'estoit esloigné de Chasteau-Villain que de quatre lieues.

La resolution estoit de combattre ceste armée en se fortifiant, en passant près la ville de Chasteau-Villain, d'une partie de la garnison qui estoit dedans; mais comme l'on commençoit à s'acheminer, l'advis vint que le marquis du Pont, ayant esté adverty des forces qui alloient à luy, avoit levé le siege et presque laissé un canon engagé, et se retiroit vers les places qui estoient en sa devotion; ce qui fut cause qu'ayant les troupes de Bourgongne conduict jusqu'à Vandeuvre ledit duc de Nevers, qui s'en alloit à Chalon en Champagne, où sa presence estoit necessaire, le sieur de Tavannes les ramena en Bourgongne.

Le mesme duc de Nevers fut une autre fois en Bourgongne, où il eut les mesmes troupes près de luy qui furent à René le Duc (1), voulant aller secourir le chasteau de Doudin, fort d'assiette, sur les frontieres du Masconnois, que le sieur de Solon avoit commencé à fortifier, estant assiegé par le vicomte de Tavannes, lieutenant au païs pour le duc de Mayenne; mais il fut pris en si peu de temps, qu'il n'y eut moyen de le secourir. Ledit vicomte s'estant desjà retiré à la ville de

(1) *René le Duc* : Arnay-le-Duc.

Chalon sur Saosne, de René le duc de Nevers s'en retourna en son gouvernement de Champagne.

Nous estions lors en l'année 1594, sur la fin de fevrier, que les troupes ennemies s'estans assemblées à Beaune pour venir charger celles du Roy, levées en la province de Bourgongne, qui estoient proches le duc de Nevers, lesquelles estoient desjà separées, le sieur de Bissi, gouverneur de la ville de Verdun, alla visiter les ennemis avec cinquante chevaux de sa garnison jusques près des fauxbourgs dudit Beaune; où les ayant rencontrées au nombre de deux cens chevaux, fit retirer sa troupe comme estant plus foible, et demeura près d'eux avec dix ou douze des mieux montez, disant tout haut qu'il ne se vouloit point retirer qu'il n'eust donné quelques coups de pistollets. Il n'avoit pour sa retraite que trois lieues à faire avec ce peu de gens. Il se mesla dans leurs premieres troupes, où faisant une passade, son cheval tomba et luy fut blessé à terre, pris et emmené prisonnier au chasteau dudit Beaune, où il mourut, non sans soupçon que sa mort eust esté avancée par ceux qui pansoient ses playes. Le sieur de Tavannes, gouverneur pour Sa Majesté en Bourgongne, en ayant eu advis, se rendit incontinent avec sa compagnie de gensdarmes en la ville de Verdun, et si à propos, que sans son arrivée les ennemis l'alloient assieger. Et, après y avoir mis bon ordre et sejourné un mois, il y laissa gouverneur le comte de Verdun, seigneur du lieu, qui avoit eu ses patentes du Roy pour ce gouvernement, avec sa compagnie de cavallerie et la garnison ordinaire de gens de pied.

Ceste occasion passée, il s'en presenta une autre: ce fut la reduction de la ville de Mascon sur la Saosne

en l'obeïssance du Roy, où ledit sieur de Tavannes s'achemina avec cent chevaux, et y fut receu par les habitans, qui jurerent toute fidelité à Sa Majesté; à quoy le sieur de Varenne, qui estoit gouverneur en icelle pour le party contraire, se porta aussi à leur imitation. Or ceux de la ville de Tornus estans opiniastres en leur rebellion, et le sieur de Tavannes s'en estant retourné de Mascon à son chasteau de Bonencontre, prit jour avec le sieur colonnel Alphonse Corse, depuis mareschal d'Ornano, qui avoit des troupes du costé de la ville de Lyon, laquelle estoit lors en l'obeïssance du Roy, pour se joindre avec celles de Bourgongne proche ladicte ville de Tornus pour l'attaquer: où s'estans trouvez ensemble, ledit sieur de Tavannes, avec sa compagnie de cavalerie, alla loger quelques compagnies de gens de pied dans un hospital à trente pas du fossé, où les ennemis avec quelques cuirasses et arquebuziers firent une sortie la nuict, rompirent la barricade faite à l'eglise, et tuerent quelques soldats; mais ils furent si vivement repoussez qu'il en demeura partie des leurs sur la place. Cela fut cause que ledit sieur de Tavannes retira les arquebuziers qui estoient en ceste eglise, deux heures avant le jour, et y en mit d'autres pour les rafraischir.

A trois jours de là, le vicomte de Tavannes, qui avoit encores le marquis de Treffort près de luy, passa avec des bateaux la nuict la riviere de Saosne, et entra avec quatre ou cinq cens chevaux en ladicte ville. Pendant ce temps fut pris par les troupes desdicts sieurs Alphonse et de Tavannes le bourg fermé de muraille de Brancion, qui est sur une montagne en forte assiette. Ils y entrerent par le moyen de quelques petards

et eschelles ; et fut pris aussi une coulevrine qui estoit sur une plateforme au bas du chasteau, que les soldats tirerent hors de là avec des cordes, à la mercy des arquebuzades du chasteau, moyennant quelque argent que leur fit donner ledit sieur de Tavannes. On la devala depuis à force de bras à la plaine : et n'ayant le chasteau, pour estre en lieu mal-aisé, esté attaqué, on se contenta de faire tirer ceste piece dans la ville de Tornus, et de presenter le combat au vicomte de Tavannes et au marquis de Treffort : et pour ce faire furent en bataille, les attendant longtemps, ledit sieur de Tavannes avec cent cinquante chevaux de Bourgongne, et le sieur Alphonse avec à peu près autant de cavallerie qu'il avoit amené de Dauphiné, assistez des sieurs de La Baume, de Meures et de Gouvernet, avec la pluspart de leurs compagnies de cavallerie, ensemble celle dudict sieur Alphonse. Mais, n'ayans peu combattre ceux qui ne vouloient point sortir en campagne, ces troupes se retirerent chacune en leur païs. Alors le comte de Verdun, gouverneur de ceste ville-là, ayant esté attiré par La Fortune, gouverneur pour le duc de Mayenne à Seurre, en une embuscade, comme il vouloit charger la cavallerie de Seurre, une salve d'arquebuziers mit ses gens en desordre : il y fut blessé, pris, et le lendemain il mourut ; estant demeuré gouverneur de Verdun en sa place le sieur de Sabran son oncle.

Ceux de la ville de Beaune commençoient à vouloir traiter avec le sieur de Tavannes, lors qu'il eut nouvelles que, suivant ce qu'il avoit mandé au Roy d'envoyer un prince ou un mareschal de France faire la guerre en Bourgongne, et ce qu'il avoit escrit au ma-

reschal de Biron, pour le prier de s'y acheminer avec l'armée de Sa Majesté qu'il conduisoit près de la ville de Troyes, laquelle à la faveur de ceste armée s'estoit mise à l'obeïssance de Sa Majesté, il sceut doncques que ledit mareschal de Biron s'acheminoit en Bourgongne: il alla au devant de luy avec trois cens chevaux jusques près d'Auxerre.

[1595] Le premier effect dudit mareschal en la province fut la prise de la ville de Nuys, où le sieur de Tavannes et les troupes de Bourgongne l'accompagnerent. Peu de gens furent tuez aux fauxbourgs; et le capitaine Nicolas, gouverneur de la ville, y ayant esté tué deux jours après par quelqu'un des habitans, ceux-cy la rendirent. Le duc de Mayenne, qui quelques mois avant la venue du mareschal estoit venu à Dijon et à Beaune, s'estoit à son arrivée retiré à Chalon sur Saosne. Ainsi le mareschal estant maistre de Nuys, il fut receu en la ville de Beaune par les habitans, qui tuerent, pour avoir la liberté de se rendre au Roy, le capitaine Guillerme et quelques soldats. Il battit le chasteau d'icelle, où le sieur de Mommoyen commandoit, qui se rendit à luy. Le mesme fit depuis la ville d'Autun et celle de Dijon, où estoit le vicomte de Tavannes, qui se retira au chasteau, et de là à la ville de Talant: le sieur de Tavannes eut charge du mareschal de Biron d'aller prendre deux canons du costé de Mascon, et les amener avec un regiment de Suisses qui estoit vers cet endroit-là. Il avoit avec luy sa compagnie et quelques carrabins. Il passa près de Chalon en allant et en retournant, sans que les forces du duc de Mayenne qui tenoient ceste place luy donnassent aucun divertissement.

Les habitans de ces grandes villes avoient esté tant fatiguez par les garnisons des places voisines, que bien que le mareschal de Biron ne fust venu, ils n'eussent laissé de se mettre en l'obeïssance du Roy; car elles commençoient desjà toutes à parlementer couvertement avec ledit sieur de Tavannes. Il est bien vray que les forces qu'amena le mareschal, et son authorité, avançant les affaires du Roy, firent plutost esclorre ce bon dessein. Or le sieur de Tavannes, estimant que le plus grand honneur qu'il pourroit avoir, estoit d'avoir aidé à l'entiere reduction de la province de Bourgongne en l'obeïssance du Roy, pour ce faire avoit faict quelque project (dont il avoit parlé au Roy à Paris) avec le sieur de Senecey (1) de luy mettre entre les mains sa charge de lieutenant de Sa Majesté en Bourgongne, pour la reduction de la ville et chasteau d'Auxonne: ayant sceu depuis que le mareschal de Biron avoit des lettres patentes du Roy du gouvernement de la province, en l'absence de M. d'Orleans, il continua ceste negociation, qui reüssit depuis moyennant la recompense qu'il en receut. Ainsi il se deffit de sa charge par des considerations pertinentes.

En ceste mesme saison, qui estoit au mois de juin 1595, le Roy, estant venu à Dijon avec ce qui restoit de son armée, investit le chasteau, prepara l'artillerie pour le battre; mais, sur l'advis qu'il eut que le duc de Mayenne estoit à la ville de Grey, au comté de Bourgongne, le connestable de Castille s'estant joint à ses forces avec cinq cens chevaux et quelque infanterie espagnole, Sa Majesté s'achemina au chasteau de Lux, à quatre lieuës de Dijon et quatre de Grey, pour trou-

(1) *Le sieur de Senecey* : Claude de Beaufremont, baron de Senecey.

ver moyen d'aborder ses ennemis, quoy qu'il n'eust qu'une partie de sa cavallerie près de luy. De là s'estant encore avancé d'une bonne lieuë jusques à Fontaine-Françoise, le mareschal de Biron, qui menoit une premiere troupe d'environ cent chevaux, fut rencontré par la cavallerie espagnole de deux à trois cens chevaux, qui le suivirent de si près, estimant qu'il n'y eust en campagne que ce qu'il menoit, qu'en se retirant du costé du Roy, il y eut à sa suitte le sieur de Rampoux, deux ou trois gentilshommes tuez, et luy blessé d'un coup d'espée sur le derriere de la teste: mais ces poursuivans ayans apperceu une troupe de soixante chevaux que conduisoit le sieur de Tavannes, et voyant paroistre plus loing de là les forces du Roy, tindrent ferme: ce qui donna loisir audit sieur de Tavannes de se retirer aussi avec les soixante chevaux auprès du Roy; lequel, se voyant renforcé de ses troupes de cavallerie qui n'estoient encore toutes arrivées de leurs logemens, se resolut d'aller en personne charger ceste cavallerie espagnole.

Ce jour-là Sa Majesté avoit des armes argentées, et marchoit à la teste des siens en bon ordre, un rang de gens de cheval devant luy, et près de sa personne le mareschal de Biron, les sieurs de Tavánnes et de Ton, leurs compagnies et plusieurs seigneurs de qualité, deçà et delà de luy des compagnies d'arquebuziers à cheval, qui firent leur salve avec ceux des ennemis. Sa Majesté chargea vaillamment, et deffit ceste cavallerie espagnole, qui n'opiniastra pas le combat que de la longueur des lances, se retirant en courant et en desordre. Elle fut suivye un demy quart de lieuë du gros que menoit le Roy, et d'aucuns une demye lieuë, qui

rapporterent que le reste des forces du duc de Mayenne et du connestable de Castille s'avançoient : ce qui fit retourner le Roy du costé de Fontaine-Françoise, pour joindre le reste de sa cavallerie, qui y abordoit d'heure à autre.

Incontinent arriverent environ trois cens chevaux des ennemis qui n'avoient pas encores combattu : c'estoit la compagnie du duc de Mayenne, celle du sieur de Villars-Houdan, et des autres dont les barons de Tiange et Villars-Houdan avoient la conduite. Ils tindrent ferme sur le haut, sans s'acheminer vers le sieur de Tavannes, que le Roy avoit faict avancer avec sa compagnie. Et voyant qu'il faisoit aussi avancer d'autres compagnies de celles qui estoient venuës les dernieres, ils firent un tour en limaçon avec leur cavallerie, et après disparurent, se retirans du costé du duc de Mayenne, qui estoit encore près de Grey : ce qui donna occasion à Sa Majesté (car il estoit desjà tard) de faire donner les quartiers pour aller loger ; et le lendemain s'en retourna à Dijon, où l'on tira quelques coups de canon à ceux du chasteau du costé des tranchées de la ville, et ceux du chasteau en tirerent contre la ville. Les canons qui estoient au dehors furent placez dans les fossez d'icelle pour tirer au chasteau ; mais Franseche, qui en estoit gouverneur, fit sa capitulation et le rendit à Sa Majesté. La ville de Talant, là proche, luy fut aussi renduë après que le sieur de Tavannes eut traité, par son commandement, avec son frere le vicomte de Tavannes, et que celuy-cy eut laissé mettre le mareschal des logis et vingt hommes d'armes de la compagnie dudit sieur de Tavannes dans le fort qu'on y avoit faict. Ne restant plus dans la province hors l'o-

beïssance du Roy que la ville et citadelle de Chalon et la ville de Seurre, la premiere, estant sous l'authorité du duc de Mayenne, par l'accord qu'il fit fut reduite avec sa personne à l'obeyssance de Sa Majesté, et celle de Seurre, peu de temps après, fut renduë par La Fortune, Italien, qui commandoit dedans, et fut le seul de son party qui prit de l'argent pour en sortir. Après cela, le Roy, pour soulager son duché de Bourgongne, mena son armée par le comté de Bourgongne à Lyon, aux despens des petites villes et du peuple de ce païs-là; où quelque cavallerie des nostres y estant à la guerre, dom Alonce, general de la cavallerie legere espagnolle, fut par eux pris prisonnier, et par eux mesmes traicté favorablement.

C'est ce que le sieur de Tavannes a redigé par escrit des guerres et troubles de cet Estat, avec la verité et sincerité qu'un chacun peut remarquer; car il a esté present en la pluspart des occasions qu'il raconte, èsquelles sont comprises les sept années de la seconde guerre des rebelles au Roy, appellée par eux ligue d'union, au duché de Bourgongne, pendant lesquelles années il a esté seul gouverneur en Bourgongne de Sa Majesté, pour le service de laquelle, le bien de sa patrie, et pour son honneur, il s'est dignement et heureusement employé, comme chacun sçait, jusques à ce que cette province a esté du tout remise à son devoir envers Sa Majesté : laquelle approuva ses actions par les lettres de validation qu'elle luy fit delivrer le 26 de fevrier 1595 au parlement de Dijon. De toutes lesquelles choses il rapporte la louange à Dieu, duquel tous bons succès et prosperitez nous viennent, comme de l'unique et veritable source de tous biens.

# ADVIS ET CONSEILS

## DU MARESCHAL DE TAVANNES,

DONNEZ AU ROY SUR LES AFFAIRES DE SON TEMPS (1).

*Advis après la paix faicte à Sainct Germain en l'année* 1571.

Il y a apparence que la paix durera pour l'envie et necessité qu'en a l'un et l'autre des partis; et neantmoins il faut confesser que si l'un voit une occasion bien seure pour mettre fin entiere à la chose de question, qu'il la prendra, comme l'experience l'a desjà assez de fois monstré; car de demeurer pour jamais en l'estat où l'on est, personne, de si mauvais jugement soit-il, ne le peut ny le doit esperer : et n'y en a point de si approchant la victoire entiere que de prendre les personnes, car de prendre un royaume tout à un coup cela ne se peut; de surprendre aussi ce qu'ils tiennent, reduire leur religion, rompre tout à une fois les alliances qui la soustiennent, il est impossible. Ainsi il n'y a moyen que de prendre les chefs tout à la fois, comme dit est, pour y mettre une fin; chose dont ils se sçauront fort bien garder : et ne se faut point tromper; car si Leurs Majestez et messieurs ses freres continuent à se garder si mal qu'ils font, l'occasion est

(1) Voyez page 302.

tousjours presente, n'y ayant endroit dans le royaume, signamment près de Paris, d'où ils ne se treuvent en vingt-quatre heures sept ou huict cens chevaux, sans ce qui sera dans la Cour et dans Paris, trouppe bastante pour une telle execution. Les personnes saisies, l'on sçait où cela peut aller, et comme ils feront la loy.

S'il y a apparence à ce que dessus, que les gardes retenues soient establies en sorte qu'elles puissent servir; que le regiment de Caussenis loge tousjours au plus prochain village de là où sera le Roy; et si Sa Majesté est dans une ville, il logera dans un fauxbourg. Les archers de la garde qui sont en quartier peuvent avoir la cuirace; et s'ils ne la portent ordinairement pour eviter la deffiance, à tout le moins qu'ils l'ayent à leur bagage pour s'en servir s'il en est besoin, ne fust-ce qu'à donner la force à la justice à l'endroict des mal-vivants, ou desobeïssances qui se font à la veuë du Roy, tant à l'observation de l'edict qu'autres delits.

Sa Majesté, outre tout cela, peut avoir un nombre de jeunes hommes qui feront tousjours porter leurs armes, et mener un bon cheval. Les compagnies des gensd'armes qui doivent tenir garnison dans les gouvernemens des provinces les plus près de Paris, comme l'Isle de France, Picardie, Normandie, Champagne et autres plus prochaines, que les garnisons en soient establies si près qu'elles puissent venir à toutes heures estans mandées.

Quand le Roy aura estably ce peu d'ordre, et qu'il vueille tousjours se loger en lieu seur, cela gardera d'entreprendre une telle execution avec petit nombre. La faisant avec plus grand, il est mal-aisé que l'on n'en soit adverty; bref que les choses sont en bon train pour

venir au dessus des affaires, pourveu que l'on ne se laisse attrapper. Et leur faut tenir la parolle, pour ne leur donner occasion de prendre les armes en se gardant, de façon que Sa Majesté aye temps de les lever premierement; car si Sa Majesté a ce loisir, c'est chose seure qu'ils seront tousjours batus. Et n'y a que ceste seule difficulté que tout n'aille bien; qui est de n'estre prevenu en un mauvais logis ou aux champs tout à la fois; car ce seroit le dernier coup, dont, par les moyens cy-dessus, il y a apparence de se garder.

---

*Autre advis en l'an* 1571.

Vous avez si bien traicté et festoyé vos serviteurs, qu'estans enyvrez ils ne cognoissent plus d'où est venu et d'où peut venir le bien. Ils le prennent d'eux-mesmes, attendu qu'ils ont tout ce qu'ils veulent, jusques à vostre substance, par menaces, braveries, ou du moins par prieres superbes, en temps qu'ils vous cuident en necessité, se tenans forts des partys et hommes qu'ils ont faicts à vos despens, et de ceux qu'ils entretiennent à vostre solde, encore que tout vienne de vous. Peu des moindres, qui sont le plus grand nombre, se sentent obligez ayans ce qu'ils ont et ce qu'ils veulent de vous par la main d'autruy. Tous les honneurs qui souloient attirer les cœurs des hommes, sont denigrez pour estre trop communs et mis entre gens indignes : c'estoit la gloire des braves, qui les menoit à la mort pour maintenir Vos Hautesses, qui par ce moyen est faillie. De là s'engendre le mespris et licence effrenée dont l'on

use en vostre endroit (1); de sorte qu'il ne reste qu'à accorder la ligue de ces grands si enrichis de biens et de serviteurs à vos despens, comme dit est, que, non-seulement vostre Estat, mais vos personnes ne courent fortune très-perilleuse.

Or, pour remedier à cecy, quant aux braveries et demandes superbes qui se font des biens de la couronne (2), cela se doit remettre en un autre temps, comme chose indigne d'un serviteur de demander à son maistre souverain en temps de necessité une vieille querelle mal fondée; remettant à celuy qui la demande, qu'après avoir respiré et prins haleine parmy tant d'affaires l'on y advisera par conseil, et ce, avec visage de douceur, et neantmoins magistral, sur tout à l'endroit desdits grands, en refrenant les dons qu'ils ont accoustumé de demander, afin de diminuer ces grandes richesses dont ils peuvent faire mal. Leur faut pareillement oster ce qu'ils demandent pour autruy, et que tout se donne par la main du maistre à ceux qui s'addresseront à luy, ou par la priere de la Royne ou de Messieurs, afin d'obliger un chacun : et si ce sont gens qui suivent autre que Sa Majesté, Roine, ou mesdicts Sieurs, cela doit estre rebuté; et pour l'executer plus dextrement sans le faire cognoistre, aussi pour avoir moyen de faire du bien à ceux que Sa Majesté voudra, semble que tous les dons qui se demanderont doivent estre mis par brevets, que Sa Majesté recevra

(1) *Dont l'on use en vostre endroit :* prevoyance du sieur mareschal de Tavannes de ce qui est arrivé depuis.

(2) *Qui se font des biens de la couronne.* Le duc de Lorraine demandoit la souveraineté de la duché de Bar. Il avoit quelque prétention en Provence.

en les mettant dans sa poche, sans les bailler aux secretaires, ni les accorder sur le champ; ains dira qu'il en fera responce, et iceux brevets mis en une boite au coffre de la chambre, pour, au bout de quinze jours, ou tant, les voir secrettement hors de la presence des grands, et les accorder ou refuser à ceux qui les auront demandez, ou bien en retrancher aucuns pour faire bien à plus de gens. Cela s'appellera *le jour de la liberalité*, et seront alors baillez aux secretaires pour les depescher.

Voilà un moyen pour attirer les cœurs de ceux qui ne font plus de cas des honneurs et estats, que l'injure du temps a ainsi deshonorez. Mais voicy le principal pour y remedier: Que Sa Majesté revoque toutes les reserves données des benefices; qu'il n'en soit donné un seul, petit ny grand, que de quatre ou six mois en six mois, et que cependant on y establisse un œconome pour lever et garder les fruicts des vacquans. Au bout du susdict terme donnera et benefice et fruicts à celuy ou à ceux qui luy feront service, et plus aux absents qui sont à leurs charges que aux presents, et ce, pour chasser la foule des capitaines, leur donnant occasion de se tenir à leur susdicte charge, et s'oster la presse des importuns : surtout s'il y a guerre, en avoir tousjours de reserve pour donner à ceux qui seront en voyage, et luy feront les services les plus signalez. Quoy faisant, les bien-faicts suppléront aux susdicts honneurs, et enfin tout despendra de Sa Majesté, à la diminution des partys. Cecy se veut executer sans monstrer pourquoy l'on le faict, et dire que l'on veut d'oresnavant employer les bien-faicts à l'endroit de ceux qui font service. Par ce moyen Sa Majesté obli-

gera, tout en renforçant sa part petit à petit, à la diminution des autres aussi petit à petit, qui ne doivent et ne peuvent estre deffaicts tout à un coup.

Celuy des benefices se peut faire par edit, et le causer sur les surprinses qui se font ordinairement par les demandeurs, tant par les importuns qu'autres voyes; de sorte que le plus du temps les gens de peu de sçavoir et mal conditionnez sont pourveus, tant aux eveschez, abbayes que autres benefices, bien souvent à la devotion de ceux qui ont faict le moins de service; et que, pour desormais y remedier, Sa Majesté ne se veut haster de conferer lesdicts benefices, ains les garder quelque temps, pour plus facilement choisir gens idoines pour les exercer. Parquoy sera mandé aux baillifs et seneschaux, quand il viendra à vacquer quelques benefices dans leur ressort, qu'ils advertissent soudain, et cependant facent saisir ledict benefice, et mesnager les fruicts par un œconome solvable qui en respondra, et fera continuer le service de Dieu à l'eglise, comme de coustume : lequel edit il fera publier par sondict ressort, à ce que personne ne se mette en peine et despence de courir lesdicts benefices.

Quant à l'autre point, des dons qui se demandent ordinairement, attendu l'edict des offices il ne s'en peut gueres demander, sinon que les deniers recelez, larcins, ou abus commis aux offices, et autres choses pareilles qui ne sont en evidence; en cela seroit raisonnable d'en donner à l'advertisseur une quatriesme partie, ou telle portion qui sera advisée, pourveu que ce ne fust sur gens comptables qui auroient encores à compter; autrement plusieurs choses demeureroient cachées[1], qui se descouvrent par les demandeurs en

esperance d'en avoir ledict quart. A eux la susdicte portion, et le surplus pour la liberalité et espargne du Roy. Tant y a que ces dons ne se doivent donner si soudain, ains de huict en quinze jours du mouvement de Sa Majesté, ou par le moyen de la Royne ou de Messieurs, et non d'autres, à ce que d'oresnavant tout despende de sa seule part.

---

*Autre advis de l'année* 1572.

Les gueux de Flandres (1) se promettent qu'avec leurs alliez, tant d'Angleterre, protestans, François huguenots, qu'autres, leurs forces seront de dix mil chevaux, et grand nombre de gens de pied à l'equipollent, tant arquebuziers allemands qu'anglois, artillerie, par le moyen desdits Anglois, les plus forts pour la mer, les Pays-Bas mal contens, plusieurs villes prestes à se rebeller, et que tout cela s'offre estre à la devotion du Roy, luy donnent advis qu'il doit declarer la guerre au roy d'Espagne ouvertement, d'autant que si ceste belle occasion se perd, malaisément se pourra recouvrer; outre, ce qui est à presumer, qu'estant ledict roy d'Espagne et le duc d'Albe en soupçon de Sa Majesté, comme ils sont à cause du voyage de Strossi, encore que pour ceste heure ils tiennent fort beau langage, que, venant à estre victorieux avec la grande armée qu'il aura, il ne donne à la France, en grand danger, la trouvant despourveue, d'y faire un grand eschec.

(1) *Les gueux de Flandres.* Les gueux sont les huguenots rebelles en Flandres; nom qu'ils se sont eux-mesmes donnez, comme se void en l'Histoire.

A la verité il y a quelque apparence en ce dire-là à qui ne considereroit en quel estat est le Roy et son royaume, et celuy du susdict roy d'Espagne, les affaires duquel sont allées jusques icy comme chacun sçait. Par ainsi sans se tromper, faut considerer que le duc d'Albe n'a pas si mal pourveu à son faict, qu'il n'ait bientost une des plus grandes armées qui ait esté il y a long-temps ensemble. Et ores qu'elle n'excede point les susdictes forces de ses ennemis, la difference y est grande, d'autant qu'il est sur la deffensive, et a l'argent pour continuer la guerre et mettre les choses à la longue; tient le pays de quoy il vivra, les autres en danger d'y mourir de faim. Et n'aura que trois mois pour temporiser que l'on sera en l'hiver, durant lequel ne se peut tenir la campagne en Flandres à cause des marescages et humiditez dudict pays. Et n'est vraysemblable qu'il puisse estre contrainct, luy qui est sage capitaine, ayant accoustumé d'aller retenu, si ce n'est au grand desadvantage et hazard de ceux qui l'iront assaillir.

Et quant à ce peuple rebelle, sa puissance, suffisance et bonne conduicte est jà monstrée par ceux qui sont descouverts. Le reste, encore qu'ils eussent bonne volonté d'user de rebellion, ne la sçauroient ny oseroient descouvrir (l'exemple y est, ayant veu le prince d'Orange avec une si grande armée en leur pays), sinon que l'on eust contrainct ledict duc d'Albe à la bataille, et qu'il l'eust perdue. Aussi s'il la gaigne, ayant les forces du Roy joinctes avec celles desdicts huguenots, voilà le royaume en grand branle, et est le mettre sur le tablier au hazard contre la Flandres, mesmes y ayant si grand nombre du peuple en cedict royaume de l'an-

cienne religion, et la plus-part mal-contens : qui seroit pour se desesperer, à cause que, n'ayant point de finances pour ceste guerre, il est forcé d'en prendre sur soy ; et est en somme porter la querelle d'une poignée de rebelles de dehors, pour en faire un grand nombre dedans.

Lesdicts rebelles de Flandres ont jà preparé la cause de la rebellion de ceux de France, disant que ce qu'ils ont encommencé est pour les subsides, desquels le susdict peuple françois sçait bien à quoy s'en tenir : subsides de fraische memoire levez pour chastier le peuple eslevé pour la religion qui se dit reformée, et à ceste heure autres subsides pour la soustenir. Chose très-dangereuse pour les grands princes, qui se trompent s'ils cuident estre roys pour tenir des places fortes, maisons et autres choses; car il faut estre roy du peuple, et estre obey et aimé : autrement, le mieux qui en puisse advenir, c'est maistriser la rebellion et sondit peuple par force avec les estrangers, les enrichir de leurs despouilles, à la ruine de leur royaume, et s'acquerir le nom de tyran, avec perpetuel doute de leur personne. Joinct que si Sa Majesté commence, il sera assailly du costé de Piedmont, Provence, Languedoc et autres lieux, facilement par le moyen des amis de la ligue saincte et de l'armée de mer. Et d'y envoyer des grandes forces pour y dresser une armée, et y faire teste, se fiant qu'il ne faudra pas de beaucoup aider aux susdicts gueux, attendu qu'ils sont desjà forts, il n'y a homme qui doive conseiller de ne se devoir rendre le plus fort, se joignant avec eux, pour leur faire la loy, et s'attribuer les conquestes.

Davantage, faut autres secondes forces pour, si l'on

venoit à la bataille (que tous conquerans doivent chercher), avoir une recousse, d'autant qu'il est bien plus raisonnable de deffendre le cœur du royaume que les membres. Ainsi de mener une armée en Piedmont, l'on sçait comme il est aisé : les places y sont en mauvais estat, le pays debile; comme il est perdu en un mois, les forces d'Italie pourront tomber en Dauphiné ou en Provence. M. de Savoye baillera vivres. L'entreprise du roy d'Espagne pour Algier se pourra remettre à une autre fois, et, à l'imitation du vieil empereur, s'aider de l'argent levé pour cela. Et ores que ledict duc d'Albe eust perdu la bataille et la plus grande part des Pays-Bas, la reputation et la force seront si grandes à l'endroit des huguenots, mesmes venans à mourir ou changer ceux qui les conduisent avec bonne intention, que le Roy et son royaume sera tousjours mené en lesse; et vaudroit bien mieux n'avoir point de Flandres, ny autre conqueste, que d'estre incessamment à maistre. Par ainsi en gaignant c'est se perdre du tout.

Et est aussi à considerer que les gueux grossiers trompent les huguenots subtils par leur mauvaise conduicte, tant presente que passée. Je laisse là la foy rompue d'un homme courageux, comme le Roy qui faict profession d'honneur, l'ingratitude d'avoir esté secouru en sa necessité, rendre mal pour bien : qui seroit entierement le contrepied du grand roy François premier, lequel, au lieu de recevoir ceux de Gand, donna passage à l'empereur Charles cinquiesme pour les chastier. Je laisse pareillement que l'on a veu les roys separer les peuples pour plus aisement les vaincre, et mener à leur volonté; et qu'à ceste heure les peuples

ayant separé les roys en pourront, s'ils veulent, faire de mesme, d'autant que tout cela est assez evident : et, pour conclure, jamais roy sortant de misere ne fut en si beau chemin.

Ceux qui se sont eslevez dans le cœur de son royaume, qui tiennent une partie du peuple à leur devotion, et y ont faict la loy, vont assaillir ses ennemis, où il ne peut perdre sans gaigner; mais aux depens d'autruy se peut lever le joug qui sera tousjours sur le col de Sa Majesté, venant à changer les chefs de bonne intention, comme dit est. Et de dire s'ils sont deffaicts ils seront suivis jusques en France, et tombera la nuée du duc d'Albe sur luy, l'exemple y est de la retraicte qu'il fit dernierement, les ayant chassez de Flandres; et ores qu'il eust d'autre opinion, l'hiver l'y contraindra : et pour remedier et parvenir à tout, faut lever le susdict soupçon du roy d'Espagne contre Sadite Majesté en quelque façon que ce soit, voire plustost remettre ledict voyage de Strossi à une autre fois, et luy faire entendre que c'est pour le contenter.

Et pour ce que quand les voisins arment il est raisonnable d'armer, soient dispersées ses forces aux frontieres sans faire mal s'il n'est de besoin, le *auff-guelt* (1) baillé à quelques reitres sans les lever que l'on ne soit pressé, preparer doucement les Suisses aussi sans les lever, la gendarmerie tenue en estat sans la harasser, les gouverneurs à accommoder les places, les munir et y renforcer les gardes. Cela sera suffisant pour quand l'occasion se presentera qu'il y ait mauvaise volonté du costé dudict roy d'Espagne; se mettre en un camp fortifié près d'une ville ou riviere, ainsi

(1) *Auff-guelt* : c'est une advance de paye qu'on fait aux reîtres.

que l'on sçaura choisir, et se conserver attendant les susdits reitres, Suisses et secours des alliez, et faire teste à ceux qui chasseront ou fuiront dans le royaume à main armée. Excuse bien raisonnable pour s'armer, sans mettre ledit roy d'Espagne en jalousie; remettant ceste belle occasion (si belle se doit appeller) à une autre fois, laquelle ne se peut perdre, ny la volonté de ceux de Flandres, qui crieront tousjours à l'aide aux François tant et si longuement que les Espagnols les maistriseront.

Et faut considerer que les Pays-Bas d'icy en avant ne peuvent plus de rien servir au roy d'Espagne, et que pour les regir il est contrainct de les ruiner du tout, et ne luy peut tourner qu'à grande despence, crainte et desplaisir. De sorte qu'il est à presumer qu'à la fin l'on y pourra mettre le pied par amour avec alliances, ou par force quand nostre foiblesse sera passée. Et en fin vaudroit bien mieux n'avoir point de profit que l'avoir par le moyen de ceux qui tiennent tant d'hommes aguerris dans les entrailles de la France, pour, à toutes les fois que, leurs susdicts chefs faillis, eux, ou ceux qui viendront après, voudront fonder une querelle sur les subsides, religion ou autre chose, mettre en proye le Roy et son Estat.

Laissons donc l'entreprise si injuste, mal fondée, et qui nous est si dangereuse; maintenons nostre reputation envers Dieu et les hommes, et la paix avec un chacun, surtout avec nostre peuple, leur tenant la parolle pour la religion; et reprenons haleine en nous laissant descharger par nos ennemis, car c'est toute la necessité de ceste couronne et de l'Estat.

*Advis pourquoy a esté commencée ceste derniere guerre contre les rebelles de la religion pretendue reformée, en mars* 1573.

Pour autant que quelques-uns treuvent à dire à la façon dequoy a esté entreprise ceste derniere guerre, pour ne s'estre trouvez aux premieres deliberations après que Sa Majesté eust evité les surprises de l'Admiral et ses adherans, dient qu'il n'estoit raisonnable entreprendre la guerre en tant de lieux dans le royaume, qu'il valloit mieux dresser une bonne et forte armée, la mener en Guyenne ou en Languedoc, sans s'amuser à La Rochelle, qui tousjours se fust bien prise, à l'exemple de Calais; que, les susdicts pays de Guyenne et Languedoc reduicts, l'on eust peu aller à Ladicte Rochelle en temps plus propre que l'hiver; tiennent le partement de M. le duc d'Anjou trop soudain, et enfin treuvent à dire à tout ce qui s'en est faict jusques icy; taxent quelques capitaines particulierement, comme si les choses eussent esté faictes hors la presence de Sa Majesté, et qu'elle n'eust eu le jugement sain, comme elle a, pour sçavoir prendre le meilleur party; à dire la verité, il y a quelque apparence à leurs opinions qu'une bonne grosse armée deust faire beaucoup d'executions. Mais ils ne considerent pas que laissant La Rochelle libre, c'est la teste par où les autres se gouvernent; c'estoit laisser les practiques d'Angleterre, de Flandre et autres lieux toutes ouvertes; de sorte que, pendant que l'armée eust esté employée ailleurs, une descente de trois mille estrangers, fust Anglois ou Flamands, eust faict souslever les rebelles, tant de Bretaigne que au-

tres deçà la Dordonne; et se pouvoient mettre en campagne pour, avec huict canons qu'ils ont, reprendre toutes les villes de Poictou, qui, par le peu d'hommes qui se sont trouvez à ce commencement, ne pouvoient estre garnies.

D'autre part, la susdicte armée estant à un seul lieu à reduire la Guyenne, comme dit est, ceux de Languedoc, d'où il s'est veu sortir vingt-deux mil hommes de pied pour un coup, soubs la charge du sieur d'Acier, avec les rebelles du Dauphiné, Provence, Bourgongne, Auvergne, Lionnois, et autres lieux circonvoisins, se pouvoient mettre en campagne. Ainsi voilà deux armées debout pour faire un grand ravage, pendant que celle du Roy eust esté attachée à reprendre les villes de Guyenne, lesquelles se deffendent à ceste heure, comme chacun sçait; et de desemparer après s'y estre attaché, cela n'eust pu apporter que tout desordre et defaveur, outre ce que les princes protestans eussent plus hardiment deliberé, voyant lesdits rebelles en campagne, de les secourir, et lesquels fussent facilement allez au devant du secours.

L'on pourroit demander soubs quels chefs eussent marché ces forces-là; mais l'on sçait comment l'union est parmy eux, laquelle engendre le conseil, et le conseil le chef, à l'exemple de l'ordre qu'ils ont mis à La Rochelle et autres villes rebelles. Ainsi Sa Majesté sceut bien peser, comme clair-voyant, tous les inconveniens: occasion pourquoy elle entreprit d'assaillir sesdicts ennemis tout à un coup, et sçachant bien que les pays de Languedoc et Guyenne seroient bien aises de s'aider, et contribuer quelque argent dans leurs pays pour aider à se lever de la calamité où ils se voyoient rentrer

par le moyen desdicts rebelles. A ceste occasion furent despeschez les mareschal d'Anville et l'admiral de Villars, gouverneurs, pour lever argent afin de tenir la campagne, et lever aussi les soldats dans le pays mesme, qui aussi bien, estans subjects au pillage comme ils sont, n'eussent failly de se lever pour lesdits rebelles. Par quoy Sa Majesté s'est trouvée la plus forte, et tenant la campagne en ces deux endroicts, sans que cela aye rien incommodé de dresser son armée pour La Rochelle, où il estoit plus que necessaire de depescher promptement des forces, tant pour les garder d'avitailler et se saisir des isles, qu'afin de refroidir l'esperance que les Anglois avoient de la secourir par la mer. Mesme en temps d'hiver, où les entreprinses de la marine reçoivent tant d'incommoditez, fut envoyé M. de Biron, pour, avec les forces qu'avoit encore Strossi et le baron de La Garde, chefs par la mer, s'employer pour cest effect, ayant neantmoins esté commandé audict sieur de Biron, gouverneur de Ladicte Rochelle, chercher toutes voyes amiables avec ceux de la ville.

Ceste expedition, encore qu'il se trouvast assez mal fourni d'hommes, et les isles saisies, refroidit tellement le cœur des Anglois, que, ny Mongommery, ny tous ceux qu'y ont envoyé les Rochellois, n'ont sceu obtenir nul secours. Et de dire que Monsieur soit party trop tost, tant s'en faut qu'il est party trop tard; car l'on sçait bien que le moyen d'assembler une armée, et tenir gens ensemble, est la presence d'un tel prince. Et s'il ne fut party au mesme temps qu'il est party, ce peu d'hommes qui estoient là s'en alloient desbandez, les forts qui sont necessaires et la closture du port

point achevez. Et pour ce qu'aucuns pensent la force de ladicte ville estre extreme, ils ne considerent pas la deliberation qui fut prise, qui est de la clorre avec les susdicts forts, tant par mer que par terre : et neantmoins si Monsieur trouvoit qu'il y eust apparence de la forcer pour abrevier le temps, menast l'artillerie pour en essayer le hazard; et, où cela ne reussiroit, les faire serrer avec les susdicts forts, afin de pouvoir desgager sa personne de là avec partie des forces, pour aller ailleurs où le service du Roy le requerroit d'autre part. Partant, mondict seigneur, n'attendant le printemps, retardoit les deliberations du dehors, tant des protestans, Anglois, qu'autres. Ainsi je dis que ces trois endroits de La Rochelle, Guyenne et Languedoc, assaillis tout à un coup, cela les a gardez se mettre en campagne, se secourir l'un l'autre, et à desfavoriser leurs negoces d'avec les estrangers.

Quant à Sancerre, il fut advisé que, sans incommoder les susdictes entreprises, il estoit aisé l'assaillir des forces de Picardie, pour lors peu empeschées, qui sont le regiment de Serrious, cinq enseignes de Mets des vieilles compagnies de gens de pied, et quatre ou cinq enseignes des nouvelles, et de l'artillerie de l'arsenac de Paris, pour oster ceste petite ville qui semble vouloir servir d'eschelle et passage de la riviere de Loire pour le secours qui viendroit d'Allemagne, et aussi un brigandage ordinaire pour les grands chemins.

Or je concluds que ces quatre entreprises de La Rochelle, Guyenne, Languedoc et Sancerre, pour les raisons cy-dessus, ont esté fort bien entreprises, et par le droict de la guerre, eu esgard aussi que le plus doibt emporter le moins, qui est la force du Roy et sa bonne

querelle, et que nulle des quatre ne doit estre levée, ny retardée en façon que ce soit, si ce n'est par la force ou par la voye amiable, aussi pour eviter la deffaveur que la moindre apporteroit si elle estoit abandonnée. Voilà quant à l'entreprise qu'ils dient estre si mal considerée.

Et si cependant ceux de dehors (il s'entend les protestans) vouloient encores envoyer quelques secours, Sa Majesté, avec ce qu'elle aura peu arrester de forces en Allemagne, aussi la gendarmerie qui repose, quelque renfort de Suisses, et ce qui se pourra tirer des susdicts quatre endroicts, se trouvera au pis aller une belle et grande armée de bonne heure debout pour les aller combattre jusques près le Rhin, ou sur l'advenue qu'ils prendront. Et semble, sauf meilleur advis, que les choses sont peu à craindre, si ce n'est que le duc d'Albe vienne à faire la paix, d'autant que la faveur du prince d'Orange pourra porter partie de ses forces en France, lesquelles ne sont assez suffisantes pour les separer en France et Flandres s'ils ne veulent estre batus.

Si toutes leurs forces vont audict Flandres, comme il est à presumer, le duc d'Albe et les Pays-Bas ne peuvent estre vaincus ny conquis en une saison durant laquelle Sa Majesté fera ses affaires. Aussi s'il leur faict teste, et qu'il les contraigne, comme il a accoustumé, sortir hors dudict pays, et ils prennent le chemin de France, la susdicte armée du Roy les pourra aller rencontrer; et, les trouvant jà harassez, il y a grande apparence de leur ruine. Aussi est necessaire que Sa Majesté poursuive de nettoyer son Estat pendant qu'ils seront occupez ailleurs. Et si le duc d'Albe faict la paix, faudra aussi regarder de prendre party.

Cependant l'on en peut tousjours bien parler, d'autant que si lesdicts rebelles vouloient venir à la raison Sa Majesté demeurast le maistre, sans toutefois perdre une seule heure de temps à s'aider de la force, avec toutes les diligences extremes dequoy l'on se pourra adviser, attendant sçavoir les deportemens du dehors; car aussi bien est-ce tousjours tenir gens ensemble, et prests; où neantmoins il ne faut oublier de negocier vifvement, afin de leur oster l'impression et divertir leurs mauvaises entreprises, mesme de l'Allemagne, si faire se peut.

FIN DES MÉMOIRES DE GUILLAUME DE TAVANNES.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-CINQUIÈME VOLUME.

FIN DU TRENTE-CINQUIÈME VOLUME.





